



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

De l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME VI, 2e SÉRIE.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1848.

No. 33

Le Président,

Le Secrétaire,



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. L'abbé C. CARTON, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, etc. *Président.*
2. P. DE STOOP, pharmacien, membre de la société des sciences physiques etc. de Paris. *Trésorier.*
3. EDMOND VEYS, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial.
4. L'abbé J. O. ANDRIES, chan. honoraire, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.
5. H. VAN DE VELDE, Président du tribunal, à Furnes.
6. L'abbé F. VAN DE PUTTE, curé à Boesinghe, membre de la société des antiquaires de la Morinie, des beaux-arts de Gand, etc.
7. J. J. DE SMET, chanoine, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.



8.



9. F. VAN HAMME DE STAMPAERTSHOUCKE, chevalier du St-Sépulcre.
10. J. J. VERMEIRE, propriétaire à Bruges.
11. E. VAN DAMME, propriétaire à Furnes.
12. DE NET, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à Bruges.
13. VAN DE WEYER, ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, à Londres.
14. RUDD, architecte de la ville de Bruges.
15. ERNEST LEFEVRE, numismate à Courtrai.
16. Le baron DE REIFFENBERG, conservateur de la bibliothèque royale, à Bruxelles.
17. ANTOINE VERVISCH, particulier, à Bruges.
18. PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. J.-L.-A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, prof. au coll. comm. de la même ville, membre de la soc. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de la société hist. et litt. de Tournay etc.
20. DE MEYER, docteur en chirurgie, président de la commission provinciale de médecine, membre de l'académie de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, à Bruges.
21. E. C. DE GERLACHE, premier président de la cour de Cassation.
22. Le D^r DE RAM, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines et de Notre-Dame de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie et de la commission royale d'histoire etc. etc.
23. PROSPER CUYPERS, au Ginneken, près de Breda, Brabant septentrional.
24. Le comte DE MUELENAERE, ministre d'État, à Bruges.
25. JOSEPH DE NECKER, sénateur, à Ypres.
26. KERVYN DE LETTENHOVE, à St-Michel lèz-Bruges.
27. L'abbé VERDEGHEM, à Bruges.
28. Le comte De LOOZ, à Bruxelles.

29. VERBEKE, curé à Meulebeke, ex-principal du collège de Courtrai.

30. MONSEIGNEUR J. B. MALOU, évêque de Bruges.

31. IMBERT DES MOTTELETTES, à Bruges.

32. VAN HUELE-VERHULST, à Bruges.

33. THÉODORE DE JONGHE, rentier, à Bruxelles.

34. CHALON, président de la société des bibliophiles de Mons, à Bruxelles.

35. J. DE MERSSEMAN, docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, de la société des beaux-arts à Gand, secrétaire de la commission provinciale de médecine à Bruges.

36. SERRURE, professeur à l'université de Gand, membre corr. de l'académie royale de Bruxelles.

37. F. VERGAUWEN, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands, à Gand.

38. JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, membre des états provinciaux à Ypres.

39. LE GLAY, directeur des archives du département du Nord, correspondant de l'institut de France, de l'académie royale de Belgique etc., chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de Léopold; à Lille.

40. J.-B. BLOMMAERT, à Gentbrugghe-lèz-Gand.

41. DROUET, secrétaire de légation près de l'ambassade à Londres.

42. Mgr MOREL, chanoine, camérier secret de Sa Sainteté, membre du comité central de l'industrie linière de Gand; à Ypres.

43. DAVID, président de la pédagogie du Pape Adrien IV, membre de l'Académie royale de Bruxelles, à Louvain.

44. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, à Bruges, *Secrétaire*.

45. AUGUSTE LAMBIN, antiquaire, à Ypres.

46. DE CRANE D'HEYSSELAER, bourgmestre d'Aertselaer, à Malines.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la couronne de Chêne, membre correspondant de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

48. CONWAY, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges.

49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, représentant, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Ypres.

50. L'abbé VISSCHERS, curé de St-André à Anvers, ancien professeur au petit séminaire de Malines.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

1. Baron d'INGELMUNSTER, comte d'Oisi etc., à Ingelmunster.
2. P. BUYCK, architecte-voyer de la Flandre-Occidentale.
3. J. DE CLOEDT, à Freyr-lèz-Dinant.
4. WALLAYS, peintre d'histoire, à Bruges.
5. WITTOUCK, chirurgien, à Hulste.
6. SNELLAERT, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Gand.
7. Le chevalier MARCHAL, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Bruxelles.
8. D. LOYS, major de la gendarmerie belge, chevalier de la légion d'honneur.
9. H. PIERS, membre de la société royale des antiquaires de France, etc. à Lille.
10. L. A. WARNKOENIG, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duc de Bade.
11. ADDISON, littérateur, à Londres.
12. GODEFROY, à Paris.
13. Le D[r] DE WOLF, littérateur à Gand.

14. E. JONNAERT, antiquaire à Gand.

15. MESSIAEN, ancien archiviste de la ville d'Ypres à Furnes.

16. DE BRAUWER-VAN DER GHOTE, à Bruges.

17. DE COENE, sous-archiviste de la province, à Bruges.

18. COPPIETERS, docteur en médecine, à Ypres.

19. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.

20. C. R. HERMANS, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-Duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.

21. LOUIS DE BAECKER, membre de la commission historique du département du nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.

22. E. DE COUSSEMAKER, correspondant des comités historiques, à Hazebrouck.

ÉGLISES DU MOYEN-AGE,

DANS LES

VILLAGES FLAMANDS DU NORD DE LA FRANCE.

Sanctum est templum tuum, mirabile.... Ps. LXIV, 5.



INTRODUCTION.

Avant de parler des monuments, parlons des ouvriers.

Quand le christianisme apparut dans la contrée habitée par ceux que Jules-César appelait les Diabintes, les Ménapiens et les Morins, les Divinités qui y étaient adorées étaient celles des Romains : c'étaient Mercure, Mars, Minerve, Pallas ; c'étaient les faux dieux du Paganisme (1).

(1) Chronike van Vlaenderen. — Tot Brugge, in-fol. Tome I. Préface, page 14.



Les premiers apôtres qui annoncèrent la religion nouvelle à ce pays, où s'étendirent plus tard le territoire de Dunkerque et les châtellenies de Bergues, Bourbourg, Cassel et Bailleul, furent S. Vaast, S. Momelin, S. Éloi, S. Maurant et S. Amé, S. Winoc et ses compagnons, S. Vulmare, S. Folquin et S. Godebard; ceux-ci furent les premiers soldats du Christ qui combattirent l'idolâtrie romaine, dans notre région flamande du nord de la France.

S. Vaast parcourut les rives de la Lys au commencement du VI[e] siècle, et s'arrêtant à un endroit nommé Covord, dans la terre d'Etius, aujourd'hui Estaires (1); il y bénit un autel et y déposa des reliques de saints (2).

S. Momelin, originaire de Constance, ville de Germanie, quitta, jeune encore, son pays avec deux de ses amis et compatriotes, Bertin et Bertram, animés comme lu de l'Esprit céleste. Tous les trois vinrent à Luxeuil en Bourgogne et y revêtirent l'habit religieux. Après avoir passé plusieurs années dans cette retraite sous la discipline de S. Eustache, ils la quittèrent et parcoururent la France semant sur leurs pas la parole de Dieu. Puis, ils se rendirent à Thérouanne, dont S. Aumer était alors évêque. Le prélat voyant en eux un grand zèle à propager la doctrine de Jésus-Christ, leur désigna la colline de Sithiu, pour y bâtir un monastère. Les trois compagnons se mirent à l'œuvre, et la maison étant achevée, le nombre de leurs disciples s'accrut tellement, qu'elle devint insuffisante à les contenir. Bientôt il fallut

---

(1) Estaires, dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

(2) Sanctologus vetus morinensis ubi annotatur ad 6 kalendas Junii: *In Etii terrâ, Covordo vico, memoria S. Vedasti qui altare ibi consecravit et reliquias sanctorum imposuit* (Sanderus).

songer à créer un autre asyle pour tous ces frères que la Providence leur envoyait de toutes parts. Momelin, Bertin et Bertram allèrent donc à la recherche d'une terre nouvelle, propice à leur dessein.

Un jour, comme nos religieux se promenaient sur les bords d'un large courant-d'eau, ils y aperçurent une barque abandonnée; ils y entrèrent, et sans gouvernail, sans rame et sans voile, ils descendirent le cours du fleuve. Les saints voguèrent ainsi au gré du flot et à la grace de Dieu, en récitant les psaumes du prophète-roi, « jusques à ce que la nasselle, dit Gazet, print » port et s'arresta au bord en quelque endroit, lorsque » Momelin récitait ce verset du psautier: *Hæc requies* » *mea in sæculum sæculi, hic habitabo, quoniam elegi* » *eam*. Cognoissant donques que Dieu lui avoit choisy » ce lieu, meit pied à terre, et y feit bastir un monastère » au nom de Dieu et en l'honneur de sainct Pierre, » où il assembla en peu de temps cent-cinquante reli- » gieux l'an six cens quarante (1). » L'endroit où S. Momelin aborda, est devenu le village qui porte aujourd'hui son nom, dans le canton de Bourbourg et sur la rivière d'Aa: *super fluvium Agniona*.

« S. Éloi, écrit l'historien de Dunkerque (2), évêque de Noyon, ayant été nommé légat apostolique du saint Siège en France et en Flandre, dans la Frise et dans

---

(1) Cette scène de l'embarcation de S. Momelin est représentée au 17e feuillet d'un manuscrit du VIIIe siècle, qui se trouve à la bibliothèque de S. Omer, sous le titre *de vitâ sancti Audomari*. Nous avons eu le bonheur de toucher de nos mains une parcelle du crâne de cet apôtre des premiers temps du christianisme, auguste et vénérable relique que l'église de S. Momelin conserve précieusement dans un buste d'argent, enrichi de pierreries.

(2) Faulconnier — Histoire de Dunkerque, tom. 1r, page 7.

la Suède, où le paganisme était encore enraciné, donna tous ses soins à l'éteindre entièrement.

» Il vint dans ce but en Flandre; il prêcha l'évangile dans le cœur du pays, et y fit presque autant de conversions qu'il y trouva de personnes. Ensuite, il visita les côtes de la mer; il s'arrêta quelque temps dans les dunes pour y instruire et catéchiser les endroits les plus habités. Or, comme dans le lieu où est maintenant Dunkerque, un grand nombre de pêcheurs et d'autres pauvres gens s'y étaient établis depuis longtemps, ce saint homme y fit quelque séjour. Il y prêcha les mystères de notre foi, et fit de si grands progrès, que tout ce qu'il y avait de peuples embrassa volontairement le christianisme.

» Tous les Diabintes ayant reçu le baptême, S. Éloi fit bâtir une assez grande église dans les Dunes, pour pouvoir y annoncer la parole divine à ceux qui les habitaient, et pour y administrer les sacrements. Mais comme ce temple, qui fut consacré sous l'invocation de S. Pierre, fut bientôt fréquenté de tous les chrétiens des Dunes, le nom de ces habitants se changea insensiblement. On donna celui de *Dunekerke* à cette église et à la ville qui se forma en cet endroit (1). »

Cela arriva en l'an de grâce 646.

Environ l'an 680, S. Winoc, issu d'une race royale de Bretagne, renonça de bonne heure au sceptre de son père, pour se vouer à Dieu et ne s'occuper que du salut de son âme (2).

---

(1) Dunkerque.

(2) Drogon. — *De vitâ sancti Winoci*, MS. de la bibliothèque communale de Bergues. — Traduction flamande, par Oswald Vervlaken. — Dunkerque 1757.

Un jour, après une profonde méditation sur le néant des choses de ce monde, il entendit une voix intérieure qui lui dit de quitter ses parents et ses amis. Comme un autre Abraham, Winoc fit violence à son cœur; il se sépara de tous ceux qui lui étaient chers par les liens du sang et de l'amitié, et s'éloigna de la terre natale avec trois de ses compagnons, nobles comme lui et convaincus comme lui de la vérité de ces paroles de S. Paul: Notre patrie n'est point de ce monde, cherchons-en une autre où nous devons habiter éternellement (1).

Ces trois compagnons étaient Quadanoc, Ingenoc et Madoc.

Après une longue et périlleuse traversée, les quatre voyageurs parvinrent aux environs de Thérouanne, où vivaient alors beaucoup de saints hommes.

En ce temps là, brillait comme une lumineuse étoile, S. Bertin, abbé du monastère de Sithiu, dont les vertus attiraient de nombreux fidèles sous le joug du Seigneur. Winoc et ses trois compagnons, brûlant du vif désir de vivre sous la direction de ce serviteur de Dieu, allèrent dans cette intention à Sithiu. S. Bertin, à la vue de ces quatre pélerins embrasés de l'amour divin, éprouva une grande joie et levant les bras au ciel, il s'écria: Béni soit Jésus! et les ayant reçus, il leur apprit la règle de S. Benoit et leur enseigna par ses paroles et par ses actions, combien il est doux de marcher dans la voie du Seigneur.

Peu après, les saints Bretons furent chargés par leur abbé d'aller au Groenberg prêcher l'évangile et y construire (*timmeren, charpenter*) un monastère. Aussitôt,

---

(1) Ep. aux Hébreux, XIII, 14.

ils se mirent en chemin, et dès qu'ils furent arrivés, leurs bras se livrèrent au travail et leur esprit à la prière. Les pieux ouvriers firent tant et si bien que leur maison fut édifiée en un court espace de temps, au lieu que nous appelons encore aujourd'hui S. Winoxberg (1).

Vers cette époque, vivait le châtelain Hérémare, puissant d'après le moine Drogon, non seulement par ses richesses, mais encore par ses vertus. Celui-ci, afin de mériter d'être reçu dans la Jérusalem céleste, fit don à Dieu et à S. Winoc de sa terre fertile de Wormhout, baignée par la petite rivière de la Peene, dont les eaux coulaient aux confins de la Flandre et du pays de Thérouanne. S. Bertin ordonna aux quatre religieux de prendre possession de cette nouvelle terre et d'y fonder une demeure pour Jésus-Christ, les pauvres, les malades et les infirmes. Les saints religieux obéissant à la voix de leur supérieur, vinrent à Wormhout et y travaillèrent avec une ardeur si vive que ses habitants furent un jour tout étonnés de voir au milieu d'eux un monastère et un hôpital (2).

S. Maurant, fils du prince Adalbald, duc de Douai (3), et de S. Rictrude, était un des familiers du roi Théodoric. Mais bientôt, d'après le conseil de S. Amand, il quitta la cour de France, et renonçant à la main d'une belle et noble jeune fille qui lui était fiancée, il se retira dans sa terre de Broyle sur la Lys. Là, il fit bâtir un

---

(1) Bergues, dans l'arrondissement de Dunkerque.

(2) Tout ce que nous venons de dire de S. Winoc et de ses compagnons est extrait du MS. de Drogon et de son traducteur Oswald Vervlaken.

(3) Neveu d'Erchenoalde, maire du palais de Neustrie, et petit-neveu du roi Dagobert par son aïeule paternelle Gerbette, sœur de ce roi.

monastère vers l'an 678, s'y enferma et vécut sous la direction de S. Amé, archevêque de Sens, qui en fut le premier abbé.

Depuis lors, des maisons se groupèrent autour du nouveau monastère; car, ainsi que l'a dit un élégant écrivain (1), partout où il y a paix, travail et religion, les hommes s'y portent et aiment à s'y fixer. La terre de Broyle perdit son nom qui désignait un terrain marécageux, et s'appela desormais *Maurant-villa*, et plus tard *Merghem* ou *Merville* (2).

La civilisation pénétra ainsi dans ce pays qu'entourait l'épaisse forêt de Nieppe; elle féconda un terrain stérile et le christianisme compta un miracle de plus.

Ceci est rappelé par le poëte Sluyper, dans les vers suivants:

Ad Lysæ nitidum fluentis amnem
Olim mansit ubi sacer Morandus
Vicinosque colens agros Amatus.

S. Vulmare, fils de Valbert et de Duda, était natif du Boulonnois. Il fuit de sa patrie pour ne point devenir l'époux d'une jeune fille de haute lignée nommée Ostorilde, que les parents de Vulmare voulaient lui faire prendre pour compagne. Il se refugia en Flandre, et étant entré dans une vaste forêt, il se cacha dans le creux d'un chêne où il fut, pendant trois jours, privé d'aliments. A sa mort, qui arriva en 697, les habitants de la forêt devenus chrétiens, érigèrent une église à sa mémoire

---

(1) Le docteur Le Glay. — Notice sur l'abbaye de Loos.
(2) Sanderus. — Gazet. — Merville, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck.

et le village qui se forma autour, se nomma Eecke, (chène) du nom de l'arbre où le saint avait séjourné (1).

S. Godehard évangélisa les environs de Mont-Cassel et devint le chef spirituel d'une petite bourgade, appelée Arneke, située au pied de la montagne (2). Mais les auteurs ne disent pas à quelle époque le saint prêtre exerça son ministère parmi nous. « Les plus anciens » du village, lit-on dans l'histoire ecclésiastique des » Pays-Bas, tesmoignent avoir entendu de leurs devan- » ciers qu'il y avoit de beaux escrits et monuments qui » certifioyent que sainct Godehard avoit esté pasteur » d'Arneke, et qu'il y avoit esté honoré de longtemps, » sans scavoir les autres qualitez et conditions de sa » vie, ny le temps de sa mort, parce que ces papiers » avoient este bruslez avec leur église. »

Cependant, en visitant un jour ce monument, nous avons découvert sur le mur extérieur de l'abside, une inscription qui ratifie pour ainsi dire la tradition conservée dans ce village, et qui mentionne l'année où S. Godehard en fut le pasteur. Voici cette inscription: *Dicatur sancto Godardo, an. 999, hujus ecclesiæ pastori.*

« S. Folquin, continue Gazet, l'auteur de l'histoire

---

(1) Eecke, village du canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck. Vulmarus laudatissimus abbas diem suum obiit anno 697. Hic vir exploratæ inter morinos virtutis, Valberto et Duda in Bononiensibus ortus, Ostorildæ nobilis sibi pactæ virginis contactum fugit, atque ad solitariam vitam in Menapiscum, hoc est Flandriam, concessit, vastumque ingressus sylvam, in cavâ arbore triduum absque cibo egit. Ab eâ arbore, *Ekenses*, agri Casletani populus, nomen se trahere dicunt, Vulmarum colunt, templumque ibi suum consecraverunt. — *Meyerus.* — *Tom.* 3 *Rerum Flandricarum.* L'église d'Eeke est encore aujourd'hui sous l'invocation de S. Vulmare.

(2) Arneke, canton Cassel, arrondissement d'Hazebrouck.

» que nous venons de citer, était de la noble famille » de l'empereur Charlemaigne. Ayant esté dès sa jeunesse » si bien instruy aux lettres et en la piété, il fut esleu » du clergé de Térouenne pour leur évesque, au grand » contentement de l'empereur Loys, fils de Charlemagne. » Il eut grand soing du salut de son peuple, estant infa» tigable tant en la prédication qu'en la visitation des » églises et paroisses de son diocèse. Comme il le visitoit, » estant en un village de Flandre, nommée Heclesbeke, » il devint malade et y mourut l'an huict cens cinquante» cinq, le quatorze décembre (1). »

Ainsi, quand ces apôtres eurent gagné par la persuasion les cœurs à Jésus-Christ, et que l'Évangile eut triomphé de l'idolâtrie, des églises furent édifiées comme pour constater ce triomphe et le consacrer. Une église, d'ailleurs, est pour le chrétien la figure de son divin Maître; elle est pour ses yeux un enseignement symbolique permanent, comme la parole du prêtre pour son intelligence (2).

Il ne reste plus de trace des monuments élevés par les Éloi, les Momelin et les Winoc; car, les églises qu'ils fondaient étaient peu solides; elles étaient de bois, ainsi que l'enseignent Oudegherst et Selden cité par Aug. Thierry (3). Aussi, le moine Oswald Vervlake, lorsqu'il

---

(1) Iperius in Chronico. — Vie de S. Folquin par Guillaume De Witte, religieux de S. Bertin. Ekelsbèque, village du canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

(2) Vid. Du symbolisme dans les églises du moyen-âge par MM. S. Mason Neale et Benj. Webb. M. A. de l'université de Cambridge.

(3) Chroniques et Annales de Flandre, page 4 verso. — Scriptores collecti à Selden, tome II, page 1634. — Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands, tome I, page 106, par Aug. Thierry. Paris 1836.

raconte dans son langage flamand, l'origine du monastère construit à Winoxberg par les disciples de S. Bertin, se sert-il de cette expression *timmeren*, charpenter, pour désigner leur genre de travail. *Sy daer een huys getimmert hebben*, dit-il, *ils y ont charpenté une maison*.

Mais nous sommes porté à croire qu'il existe encore au milieu de nous, dans nos villages flamands, des vestiges des églises bâties au temps de S. Folquin, bâties peut-être par ses ordres et sous sa direction. Nous voulons parler de celle de Ghyvelde, Bissezelle, Zegerscappel et Volkerinchove, qui sont des monuments où se rencontrent les caractères généraux de l'architecture religieuse du IXe siècle, c'est-à-dire, le plan basilical, la maçonnerie en *opus incertum*, les fenêtres en plein-cintre et très étroites, enfin les arcades des nefs s'abattant sur des piliers carrés sans chapiteaux et sans ornements (1).

En examinant les moëllons brunâtres qui ont servi à la construction de ces églises (2), et qui semblent être provenus du mont Cassel ou de celui des Cattes (3), nous nous sommes demandé comment cette masse de

---

(1) Nous pourrions citer aussi Haringhe (Belgique), sur la frontière française à deux kilomètres de Houtkerque. L'église du premier de ces villages a deux nefs et la tour est construite en moëllons bruns de Cassel, disposés en *opus incertum*. Elle a conservé des traces de fenêtres en plein-cintre, aujourd'hui fermées.

(2) A l'exception de celle de Volkerinchove, Haringhe et Houtkerque.

(3) Il existe sur quelques points, au milieu de couches de sable, un grés ferrugineux de couleur brune, qui présente une sorte de stratification horisontale. Au mont Cassel, on trouve, outre ce grés, une autre couche arénacée, à gros grains, un véritable poudingue, dont le grés ferrugineux minacé est la pâte, et les noyaux sont des cailloux siliceux, roulés, ou jaunes ou blanchâtres, parmi lesquels il en est plusieurs qui sont du quartz ligalin gras et translucide. — Desmyttère. — Topographie de Cassel, page 390.

pierres si lourdes a pu être transportée de si loin, à une époque où les voies de communication étaient rares et peu praticables? — Comment en ce temps-là, où l'on ne connaissait guère l'usage de l'argent monnoyé, ont été payés les frais d'extraction et de transport qui aujourd'hui seraient énormes.

Nous avons trouvé la réponse à ces questious dans les *Élémens d'archéologie nationale* du docteur Batissier:

« Les papes, dit-il, avaient attaché à la construction des églises les mêmes indulgences que gagnaient les hommes qui partaient pour la croisade; aussi tous les habitants qui ne pouvaient entreprendre des pélerinages dans les lointaines contrées de l'Orient, s'empressaient-ils de prêter leur concours pour élever des édifices religieux..... Dès qu'il s'agissait de bâtir une église, c'était presque toujours un ecclésiastique qui en fournissait le plan et des moines qui en exécutaient les travaux sous sa direction. Il y avait aussi hors des cloîtres des ouvriers laïcs qui travaillaient sous des ecclésiastiques, et notamment les frères-maçons. Ceux-ci étaient divisés en groupes de dix hommes dirigés par un maître-maçon. Ils campaient autour des édifices qu'ils élevaient, et leur besogne achevée, ils allaient chercher fortune ailleurs. Il arrivait souvent qu'ils étaient secondés par les populations qui charriaient les matériaux, et par les seigneurs qui leur donnaient des gratifications en argent ou en objets de consommation nécessaires à la vie. »

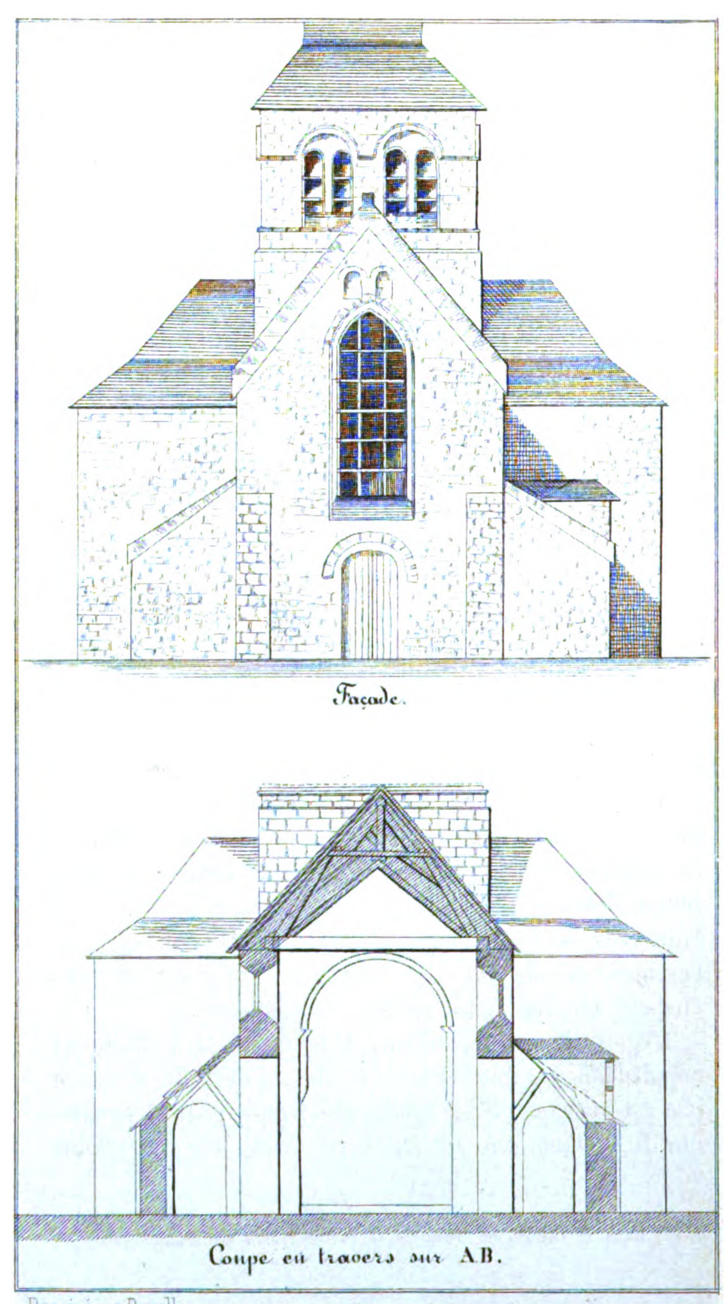
Mais pour se faire une idée exacte de la manière dont on bâtissait les églises au moyen-âge, il faut lire dans le *Précis d'antiquités monumentales* par Mr de Caumont, la lettre écrite par Haimon, abbé de St-Pierre-sur-Dive, aux religieux de l'abbaye de Buttebery, en Angleterre.

En voici un extrait (1): « C'est un prodige inoui que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelés au même char (tant la charge est considérable), et cependant il règne un si grand silence qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait confession avec des larmes et des prières; alors les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, etc. S'il se trouve quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et refuser de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char et chassé de la sainte compagnie. »

Ainsi était comprise, en ce temps-là, la fraternité chrétienne! ainsi se faisaient en son nom les grandes choses que nous admirons encore aujourd'hui!

---

(1) Traduit par Mr Franchomme et cité par l'abbé Bourassé, *Archéologie chrétienne.*



Eglise de Bisseuil.

I.

ÉGLISES DU IXe AU Xe SIÈCLE.

Bissezelle, Ghyvelde, Zegerscappel et Volkerinchove.

BISSEZELLE (1).

A trois kilomètres d'Ekelsbeke, le village où mourut S. Folquin, est situé Bissezelle, que Malbrancq nomme *Bissinglisella*. — Nous ne connoissons l'origine de ce dernier village que par l'étymologie de son nom. En le décomposant, nous trouvons qu'il est formé du verbe teuton *Besingelen, environner, entourer,* et du substantif latin *cella* ou *sella, chapelle, temple.* Or la tradition nous enseigne que le commencement de Bissezelle est une chapelle ou une église entourée de bois.

L'église de cette paroisse, telle qu'on la voit encore aujourd'hui, est une véritable basilique; c'est dire combien elle est ancienne. Nous ajouterons même qu'il est possible que S. Folquin en ait été l'architecte; car le célèbre

(1) Dans le canton de Bergues, arrondissement de Dunkerque.

évêque, qui visitait souvent les églises de son diocèse, est venu parfois dans les environs de Bissezelle, puisqu'il avait, non loin de là, sur le territoire de Pitgam, à l'endroit où est le petit oratoire qui lui est dédié, puisqu'il avait, disons-nous, une maison où il se reposait des fatigues de l'épiscopat. Et puis, comme le fait observer l'abbé Bourassé, dans les premiers âges du christianisme, les évêques étaient les seuls qui, avec les abbés et les moines, possédassent l'art de bâtir.

On a, dans une des séances de la Commission historique du Nord (1), révoqué en doute l'existence d'une basilique à Bissezelle. Cependant rien n'est plus vrai; ce petit édifice réunit tous les caractères de l'architecture romane de l'époque primordiale: à l'extérieur, une croix latine pour plan, un appareil consistant en un massif de moëllons bruns de toutes formes et noyés dans un mortier de chaux, des fenêtres en plein-cintre, si étroites et si resserrées qu'elles ressemblent aux meurtrières d'une forteresse; à l'intérieur, une nef et deux bas-côtés d'inégale largeur, séparés de la nef par des piliers carrés sans ornements et sans chapiteaux, et qui servent d'appui à des arcades aussi en plein-cintre.

Dans la suite des temps, cette église, à l'aspect si pauvre, reçut quelques embellissements. On y remarque d'abord un appui de communion artistement sculpté dans le chêne, don fait en 1700, par un échevin de la seigneurie et prévôté de St-Donat; ensuite un *antipendium* d'autel où l'on voit, au milieu de nombreux ramages en ronde bosse s'échappant d'un fond cramoisi, une descente du Saint-Esprit sur les apôtres, brodée par une main habile

(1) Tome II du bulletin de la Commission historique du Nord, p. 149.

et avec tant de délicatesse, qu'on dirait l'œuvre d'un grand peintre.

Le comte de Flandre, Charles-le-Bon, donna au prévôt de St-Donat à Bruges toute juridiction sur la paroisse de Bissezelle; c'est ce qui explique comment des échevins de la seigneurie et prévôté de St-Donat ont reçu la sépulture dans l'église de ce village.

Sanderus, d'après Gramaye, croit que Bissezelle avait été anciennement un comté; mais déjà de son temps, cette terre n'était plus qu'un vicomté qui appartenait à la noble famille des Devos.

Un mot encore sur Bissezelle; il s'agit d'un dicton populaire. Ceux qui aiment à railler appellent cette commune: le surplus du monde, *het overschot van de wereld*, et ils ajoutent: quand Dieu eut créé la terre, il aperçut une place vide dont personne ne voulait, et il y mit Bissezelle. Nous avons vainement cherché à savoir où ce sobriquet a pris naissance; toujours est-il que l'histoire lui donne un démenti, puisque Bissezelle a été un des premiers villages chrétiens du nord des Gaules.

EXTRAIT de la Notice sur l'église de Bissezelle, par Mr Develle, architecte à Dunkerque, correspondant de la Commission historique du Nord.

L'église de Bissezeele, de style roman, est parvenue jusqu'à nous sans altération dans son plan primitif, grâce au manque de ressources de la paroisse, qui a toujours été pauvre, si l'on en juge par l'exiguité et par l'extrême simplicité de l'édifice.

Le plan de cette église est une croix latine terminée par une abside à chevet rectangulaire. La nef est accom-

pagnée de deux bas-côtés, et le clocher est placé à l'intersection des bras de la croix. La longueur totale de l'église est de 26 mètres 92. La plus grande largeur mesurée au transept, de 13 mètres 66. La largeur du sanctuaire est de 4 mètres 22; celle de la nef principale de 5 mètres 42; et celle des bas-côtés de 2 mètres 05 seulement. Toutes ces dimensions sont prises dans œuvre. Il est à remarquer que la nef principale est de 0 mètres 12 plus étroite vers l'entrée que vers le transept.

Les nefs communiquent entre elles par six arcades placées symétriquement, trois de chaque côté, et séparées par de massifs pieds-droits, parallélogrammes en plan; de petites fenêtres, placées dans l'axe des arcades, éclairent la nef principale; les nefs latérales reçoivent la lumière par trois vitrages placés dans le plan incliné de la toiture, et par une lucarne, cette dernière située sur la nef sud. Il est probable que cette lucarne n'existait pas seule, et que les autres auront été supprimées à mesure que leur état de vétusté l'a exigé: des traces qui existent dans la couverture semblent l'indiquer. Les extrémités du transept et le chœur sont éclairés par des fenêtres ogivales; cette forme de cintre est reproduite dans un grand vitrail pratiqué dans le pignon occidental. L'inspection de la maçonnerie suffit pour démontrer que ces dernières fenêtres sont dues à une modification de la construction primitive; le plein-cintre existe partout ailleurs, tant à la porte principale, qui, elle aussi, a été modifiée dans sa forme et dans ses dimensions, qu'aux deux portes latérales qui existaient dans le mur extérieur de la nef sud, et qui ont été supprimées successivement. En effet, toute la construction primitive, à l'exception de la partie supérieure du clocher, est en moëllons tirés de la montagne de Cassel et posés en *opus incertum;*

les cintres des baies sont eux-mêmes en pierre smillée, tandisque les pieds-droits et les cintres des baies pratiquées postérieurement, sont en briques, ainsi que la partie supérieure des pignons de la façade qui dépasse la couverture des nefs. Il n'existe pas de voûte dans cette église, et je n'ai pas aperçu de traces qui puissent faire supposer qu'il y en ait jamais existée; mais audessus du plancher qui termine actuellement le sanctuaire, il se trouve quelques courbes en charpente à plein-cintre, qui dénoteraient que cette partie a autrefois été lambrissée en forme de voûte. La nef principale est terminée par un lambris à deux pans, inclinés comme le comble qui le surmonte. Ce lambris est revêtu d'une peinture blanche sur laquelle on a tracé des lignes bleues qui forment des compartiments rectangles, aux angles desquels sont des étoiles jaunes. Les entraits de la charpente, qui eux aussi, sont bleus, portent sur leurs faces verticales des espèces de rinceaux bruns et jaunes, en peinture, le tout grossièrement fait. La charpente des bas-côtés est apparente; on a seulement revêtu les chevrons d'un plafonnage en mortier. Le sanctuaire, le transept et le dessous du clocher, sont terminés par un plancher horizontal peint en bleu. La couverture est faite en ardoise.

Depuis le plafond du transept jusqu'à la base de la flèche, le clocher est construit en pierre blanche calcaire de Saint-Omer, de forme cubique, et d'environ 0 mèt. 20 de côté; chaque face du clocher, qui intérieurement présente un parallélogramme de 3 mèt. 60, sur 4 met. 35, est percée de fenêtres géminées dont les cintres reposent sur des pieds-droits ayant l'arête extérieure abattue; un cordon qui règne sur les quatre faces du clocher, à la naissance du cintre des baies, contourne comme une archivolte les cintres qui réunissent les fenêtres géminées.

La sacristie est d'une époque récente.

Il n'existe aucune pierre tumulaire dans la surface du dallage de l'église.

. . . .

. . . .

. . . .

Quelle que soit la simplicité du petit édifice qui vient d'être décrit, il est à remarquer que son exécution a dû occasionner une dépense relativement assez considérable à cause du transport, à un notable éloignement, des matériaux qui entrent dans sa construction.

. . . .

Avant de terminer, je dois expliquer ce que j'ai dit au commencement : « Que, grâce au manque de ressources » de la paroisse de Bissezelle, l'église n'a subi aucune » altération dans sa forme primitive. » C'est qu'en effet les paroisses riches ont toujours plus ou moins dénaturé, par des *embellissements*, le caractère primitif des monuments religieux, et il est hors de doute que les pieds-droits d'arcades de l'église de Bissezeele auraient été transformés en colonnes, si les prédécesseurs de Mr le curé avaient eu à disposer de quelques fonds. Maintenant encore, malgré les sages défenses de monseigneur l'archevêque de Cambrai, on voit journellement commettre des dévastations dans les églises. On transforme des arcs aigus en plein-cintre; on pratique des œils-de-bœuf elliptiques là où l'ogive règne partout; on accole aux portes des décorations en bois, à colonnes et fronton; on enlève des appuis de communion en bois sculpté, pour les remplacer par des balcons en fer ou en fonte; enfin, on taille les chapiteaux de colonnes pour y substituer des chapiteaux doriques; tout cela dans une bonne intention sans doute, mais sans discernement. »

GHYVELDE (1).

Lorsque le voyageur se rend de Leffrinckouke à Ghyvelde, il découvre dans le lointain, au milieu d'une plaine sablonneuse, une masse noire qui se détache d'un pan de ciel. Cette masse noire est la vieille basilique de Ghyvelde, *Ægidii campus, Gillisvelt,* comme parle Grammaye.

Ceux qui connaissent ce monument et qui ont vu dans l'*Archéologie chrétienne* de l'abbé Bourassé, le dessin représentant une basilique romaine, diraient que le premier a servi de modèle au second.

Ce sont bien en effet les petites fenêtres, étroites et en plein-cintre de l'époque romane, avec quelques pierres grossières pour voussoir; ce sont encore des arcades pleinement cintrées reposant sur des piliers carrés; c'est le moëllon noir et brun, tel qu'il est sorti de la carrière, posé en *opus incertum,* enveloppé d'une forte couche de mortier; c'est en un mot tout cela réuni qui donne à l'église de Ghyvelde le caractère basilical du IX[e] siècle.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'une nef dans l'intérieur, mais il existe encore des traces de deux bas côtés qui longeaient jadis la nef à droite et à gauche. Invisibles audedans de l'église à cause de l'épais badigeonnage qui couvre les murailles, ces traces sont apparentes à l'extérieur.

---

(1) Dans le canton-est de Dunkerque, arrondissement de ce nom.

Immédiatement audessous des fenêtres, un petit auvent s'étend le long des murs sud et nord, et semble être un reste des toits qui couvraient les bas-côtés. Il est probable que ceux-ci communiquaient avec la maîtresse-nef, par deux rangées de six arcades, aujourd'hui fermées avec des pierres calcaires d'environ 20 centimètres cube. Dans l'axe et audessus de ses arcades, sont placées, à chacune des faces latérales, six petites fenêtres ou lucarnes en plein-cintre qui répandent un peu de lumière dans cette antique et vénérable demeure du Dieu des chrétiens.

L'autel est placé à l'ouest et l'entrée de l'église est du côté Est; mais la configuration du toit témoigne qu'anciennement l'abside était à l'orient et l'entrée à l'occident. Ce changement a eu lieu sans doute lorsqu'on a établi le chemin qui mène de Bergues à Furnes et passe près de l'unique porte de l'église de Ghyvelde.

Au sud de celle-ci est une guérite où les cloches sont suspendues; elle est carrée, bâtie en briques et percée de baies garnies d'abat-sons. Ce bâtiment est de beaucoup postérieur au corps de l'édifice, à en juger d'après le millésime — 1628 — que porte une pierre blanche incrustée dans le mur méridional.

Ayant porté nos pas jusques dans le chœur de l'église, nous avons remarqué près de l'autel une pierre tombale bleue, sur laquelle sont gravés au trait les corps d'un homme et d'une femme. Audessus de leur tête, est un écu dont les armoiries sont effacées. Deux traits parallèles encadrent la pierre et sont rejoints dans les coins, par des anneaux circulaires qui entourent des aigles. Entre les lignes parallèles on lit: *Sépultures de Pierre Baert, décédé en 1531 et de sa femme.* Serait-ce un des ancêtres du célèbre marin Dunkerquois?

Une autre épitaphe n'a pas moins attiré nos regards, c'est celle *du révérend sieur et maître Albert De Wilde, licencié en théologie, curé de Ghivelde, fils d'Antoine, échevin de la ville et châtellenie de Furnes, lequel a fondé pour le repos de son âme un service anniversaire avec clerc et diacre, moyennant une rente annuelle de 30 livres, hypothéquée sur des terres situées à Steenkerke.*

La dîme de l'église de Ghyvelde, fut donnée en 1067, à l'abbaye de St-Winoc à Bergues, par Baudouin de Lille, comte de Flandre; Charles-le-Bon confirma cette donation en 1121. Ce sont les deux plus anciens actes publics, où il soit fait mention de Ghyvelde.

ZEGERSCAPPEL (1).

En remontant le cours des âges, nous voyons le nom de Zegerscappel (*Fanum Sigeri, chapelle de Zeghers*), figurer pour la première fois dans une charte du XIIe siècle. Un Gislembert de Zegerscappel, signa en 1186 des lettres, par lesquelles Guillaume, châtelain de St-Omer, et sa femme Ida d'Avesnes, cédèrent aux moines de St-André, une certaine quantité de vin, *foragium vini* (2). Jean de Zegerscappel intervint en 1234 comme témoin dans une convention relative à des dîmes entre l'évêque de Thérouanne et Hughes d'Oudeghem. En 1277, il

---

(1) Dans le canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.
(2) Auberti Miræi, opera diplomatica, tom. I, pag. 551.

est fait mention de Baudouin de Zegerscappel, dans les lettres d'un autre châtelain de St-Omer. Enfin la tradition rapporte que les templiers avaient une maison dans le village dont nous nous occupons (1).

Cependant dès avant le douzième siècle, Zegerscappel possédait une église ou chapelle. Nous nous sommes formé cette opinion en examinant dans tous ses détails l'église qui existe de nos jours, et dont une des parties est un reste d'une ancienne basilique. Voyez: le mur septentrional de l'édifice est en moëllons de grés placés en *opus incertum;* à la partie supérieure sont percées sept lucarnes en plein-cintre, et audessous, dans leur axe, étaient autant d'arcades aussi en plein-cintre, lesquelles sont encore visibles, quoique bouchées.

Ce pan de mur daterait donc du IXe au Xe siècle.

Le plan primitif de l'église a insensiblement disparu, par suite des modifications successives qu'il a subies. La première doit avoir eu lieu du XIe au XIIe siècle; c'est alors que le monument aura pris la figure d'une croix latine, et que sur le transept s'est dressée la tour carrée qui est encore debout. Nous nous sommes convaincu de cela, à l'inspection des arcades et des colonnes sur lesquelles repose la base du clocher, colonnes cylindriques et à chapitaux cubiques, ainsi qu'on les taillait au XIe siècle.

L'église a été reconstruite pour la seconde fois au commencement du XVIIe siècle. A cette époque, les nefs ont été élargies et leur intérieur éclairé par des fenêtres ogivales, couronnées d'une riche guirlande de feuillages de pierre, en guise d'archivolte. Mais c'est surtout la petite

---

(1) Sanderus, — Flandria illustrata.

porte d'entrée du côté du midi, que le statuaire a embellie de toutes les grâces de son art et ornée de toutes les fleurs de son imagination.

Cette petite porte est une arcade en talon à nervures prismatiques; des feuilles de vigne rampent à l'entour et se rencontrant au milieu, s'épanouissent en bouquet; une balustrade à jour, divisée en trois compartiments par des piédestaux triangulaires, la surmonte, et deux contreforts, qui supportent d'élégants clochetons terminés en cônes, sont à l'un et à l'autre de ses côtés comme deux sentinelles qui veillent sur sa précieuse existence et soutiennent à la fois sa fragilité.

Les travaux de reconstruction se firent de 1614 à 1633; c'est ce qu'indiquent des chiffres taillés soit dans la pierre soit dans la charpente de l'édifice, et encore l'inscription suivante gravée sur une solive de la nef du milieu:

Ter eeren Gods ende onze Moeder der H. Kerke, hebben wy, prochiaen van Zegerscappel, deze nieuwe werken by ons Symoen De Man, Hendric Verleene, met orders belaest van pastor, schepen ende kerkmeesters, alhier M. R. Geeraert Dunkeyt, 1614.

Traduction: En l'honneur de Dieu et de notre Mère la Sainte Église, nous Simon De Man et Henri Verleene, paroissiens de Zegerscappel, avons fait ces nouveaux travaux, ordonnés par le curé, les échevins et les marguilliers, 1614. On pourrait ajouter: et aussi avec le concours de la famille seigneuriale de Quekebil, comme l'attestent les armoiries de cette noble maison qui se voient au sommet du pignon ouest de la nef méridionale.

A une époque très reculée, il y avait à Zegerscappel deux curés: *olim duos habent curiones,* dit Sanderus.

Cette assertion de l'historien belge est confirmée par une inscription qu'on peut lire sur une dalle bleue conservée

dans l'église. Cette inscription entoure une figure de prêtre et est ainsi conçue: *Sepulture van Jan Bertram, pastor van Zegerscappel in de Noortportie, de zoone van Moor Bertram van Arneke, die overleet M. V*ᶜ. — Sépulture de Jean Bertram, curé de Zegerscappel dans le quartier-nord, fils de Maure Bertram d'Arnike, qui trépassa en 1500. — Or, puisqu'il y avait un curé pour la partie septentrionale de la paroisse, il est permis de supposer que l'autre fraction devait avoir le sien.

Près cette pierre tombale gisent *Damoiselle Jolline de Moor, dame d'Orval, trépassée en XV*ᶜ *XL,* et les seigneurs de Quekebil. Ces vassaux de la cour de Cassel dorment là du sommeil éternel, non loin de leur ancienne demeure, jolie maison bâtie en 1611, et dont la tourelle attire encore les regards du passant. Quelques pas séparent le berceau de la tombe.

VOLKERINCHOVE (1).

Volkerinchove signifie, ferme ou jardin de Folquin, *Folquini Hova.* Nous avons lieu de croire que cette interprétation du nom du village est exacte, d'abord parce que son église est placée sous le patronage de S. Folquin, ensuite parcequ'il est possible qu'elle ait été fondée du temps de cet évêque.

(1) Dans le canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

En effet, la moitié de la face méridionale de l'édifice est un reste de basilique. Quatre petites fenêtres ou lucarnes en plein-cintre; dans leur axe et audessous d'elles, quatre arcades aussi en plein-cintre, dont la retombée se fait sur des piliers carrés; des traces d'un toit abritant autrefois un bas-côté; une tour carrée, entourée au sommet d'un double torre en gros boudin, et qui semble contemporaine de la basilique, un appareil en pierres calcaires de St-Omer, d'environ 20 centimètres de côté, tous ces caractères architectoniques démontrent bien, selon nous, que ce village possédait comme Zegerscappel, Ghyvelde et Bissezelle, un monument catholique avant le xe siècle.

Mais la terre fertile de Volkerinchove ayant comblé de richesses ses heureux habitants, ceux-ci en employèrent une part à embellir la maison de Dieu. Du xvie au xviie siècle, les nefs s'élargirent, les colonnes se couronnèrent de feuillages, les arcs de la plupart des fenêtres se brisèrent en ogives, leurs rinceaux devinrent flamboyants et des guirlandes de pierre se déroulèrent autour en gracieuses archivoltes.

Volkerinchove cite avec orgueil comme le plus illustre enfant sorti de ses champs, Michel Driutius, né en 1495, professeur et chancelier de la célèbre université de Louvain. Prêtre et ami de la science, il fonda dans cette ville de Brabant un collége qui porte son nom, et y mourut accablé de travaux et de veilles; *Continuis, summisque laboribus ac vigiliis, causâ reipublicæ christianæ confectus* (Sanderus).

II.

ÉGLISES DU XIe SIÈCLE.

Armboutscappel, Killem, Quaedypre et Noordpeene.

AREMBOUTSCAPPEL (1).

Grammaye, dans ses antiquités de la Flandre, appelle ce village *Arnoldi Fanum*, église d'Arnould. Mais Isaac Ketelaer, curé de Bergues et doyen de chrétienté, lui donne, dans les notes qu'il a transmises à Sanderus, le nom de *Arembaldi templum*, église d'Arembauld.

Cette dernière dénomination nous paraît être la véritable; car nous voyons, en 1067, un seigneur Arembauld figurer dans l'acte de donation de Baudouin de Lille, à Rumoald, abbé de St-Winoc; et c'est du douzième siècle que date le clocher de l'église d'Aremboutscappel.

Cela s'induit de la forme des arcades géminées en *mêtre* ou *fronton* qui se trouvent à la partie supérieure de la tour. Dans une arcade cintrée sont trois petites colonnes;

(1) Dans le canton de Bergues.

leurs fûts sont en fuseau, les bases simples et leurs chapiteaux en corbeille cubique, supportent deux angles aigus, dont deux des côtés rectilignes ont un point d'appui commun sur la colonnette centrale.

Cette forme d'arcade, curieuse et rare, est un des caractères distinctifs de l'architecture romano-bysantine du XIe siècle (1).

L'appareil du clocher est semblable à celui qui est entré dans la construction de la tour de Volkerinchove et de Bissezelle, c'est la pierre calcaire de St-Omer d'environ 20 centim. de côté.

Un neveu de *Jean Baert,* Norbert-Ignace Tugghe, écuyer, conseiller-pensionnaire de la ville de Dunkerque, décéda le 15 août 1745 à Arremboutscappel. Sa sépulture se voit à la droite du maître-autel de l'église, où il a fondé à perpétuité, pour le repos de son âme, une messe-anniversaire en plein-chant avec le *Libera* et le *De profundis*.

Près de l'église, dans le cimetière, s'élève la tombe du baron Coppens, né au château de Nortland, où il vint mourir en 1834, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Jeune encore, le baron Coppens fut promu aux fonctions publiques. Il fut successivement procureur du roi près l'amirauté de Dunkerque, président de la première assemblée électorale du Nord, membre de la première assemblée législative. Depuis, faisant partie de nos assemblées delibérantes, il contribua à la formation du Directoire, concourut avec les Merlin de Douai et d'autres savants jurisconsultes à de grands travaux de législation et consacra tous ses moments à des objets d'intérêt général; membre de la chambre des cent jours et de celle de

(1) Batissier. — Éléments d'archéologie nationale.

1815, il y fit plusieurs fois entendre sa voix pour réclamer dans l'intérêt du pays (1).

On a du baron Coppens :

1° *Un mémoire sur le rétablissement de l'amirauté de l'empire français et des colonies, présenté à sa majesté impériale et royale*, un vol. in-4°.

2° *Réclamation contre les abus de l'administration des Waeteringues*, une broch. in-4° imprimée en 1823 à Douai.

3° *Quelques considérations sur le rétablissement de la franchise du port et de la ville de Dunkerque*. Une broch. in-4°, Paris 1816.

4° *Supplément au mémoire sur le rétablissement de la Franchise de Dunkerque*, in-4°, Paris.

KILLEM (2).

Nous ne savons rien de l'origine de ce village dont le nom signifie *froid séjour* (du flamand *kil, froid, glacé*, et du saxon *hem, résidence, lieu de repos, village, hameau*). Son église pourtant offre un cachet d'antiquité assez remarquable. Au sommet du pignon ouest, audessus de la porte d'entrée, on aperçoit trois niches de forme rectangulaire, celle du milieu est plus grande que ses deux

(1) Oraison funèbre du baron Coppens.

(2) Dans le canton d'Hondschoote, arrondissement de Dunkerque.

compagnes. Chacune d'elles est divisée, dans le sens de sa hauteur, par une colonnette de forme fuselée et à chapiteau cubique, en un mot de style roman. Ces trois niches avec leurs petites colonnes sont surmontées d'un triangle, dans lequel sont enchassés six autres petits triangles.

Batissier enseigne que ces espèces de fenêtres simulées sont un caractère architectonique du XIe siècle. Ce savant archéologue les a souvent observées dans les églises d'Auvergne et aux maisons romano-byzantines de la Bourgogne.

Les trois petites ouvertures, dont nous venons de parler, sont, d'après la symbolique chrétienne, la figure de la sainte Trinité; le triangle principal est l'œil de l'*Eternel*, et les six triangles qu'il renferme sont les six attributs de Dieu. Mason-Neale et Benj. Webb nous disent que le symbolisme romano-byzantin se produisait ainsi aux regards des populations religieuses du XIe siècle (1). Nous retrouverons un autre exemple de ce symbolisme à la façade de l'église de Quaedypre.

On en voyait aussi des traces à la partie supérieure d'un mur qui existait encore à Bergues en 1811, et qui était resté de l'antique et célèbre abbaye de S. Winoc. Le sommet de ce mur construit en grés bruns consistait en un larmier avec congé, appuyé sur une rangée d'arcatures semblables à de courtes cannelures. Entre cette partie saillante et l'arcade elliptique de la grande porte d'entrée, se groupaient trois arcades en plein-cintre tombant sur quatre colonnettes cylindriques. Au-dessous

---

(1) Mason-Neale et Benj. Webb. Du symbolisme dans les églises du moyen-âge.

d'elles, était une raie de briques rouges posées en *opus spicatum*.

Les archéologues appellent cette disposition d'arcades: *le triplet roman*, qu'ils considèrent comme représentant la Trinité. Si nous voulions, dit l'abbé Bourrassé, citer les églises en France où l'on remarque cette disposition, nous serions forcés de faire un catalogue interminable.

A l'exception du vestige de l'époque romane que nous avons signalé plus haut, l'église de Killem a perdu tout ce qui pouvait rappeler une origine moyen-âge.

QUAEDYPRE (1).

D'après l'étymologie de ce mot, Quaedypre aurait été primitivement un endroit bien pauvre où croissaient avec peine quelques ormes rabourgris (*quaed*, mal, mauvais, et *ypen*, ypereau, orme).

Baudouin de Lille donna en 1067 toute la dîme de ce village à l'abbaye de S. Winoc de Bergues, et ce fut probablement vers ce temps que l'on construisit à Quaedypre une église dont un fragment est parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler d'un triplet roman en *mître* ou *fronton*, placé au sommet du pignon ouest de la nef du milieu (2). Les côtés de chacun des triangles reposent sur quatre colonnettes légèrement fuselées. Leurs

(1) Canton de Bergues.

(2) Ce pignon est en grès bruns du mont Cassel.

chapiteaux sont cubiques et leurs bases simples. Entre les deux colonnettes centrales est simulée une lucarne en plein-cintre dont quelques pierres grossières font archivolte. Au-dessous du triplet et dans l'angle extérieur formé des côtés de deux triangles, est un masque humain taillé dans le grès.

Nous avons encore remarqué du côté nord de l'église d'autres vestiges du monument primitif, qui nous ont fait supposer que celui-ci figurait, au XIe ou XIIe siècle, une croix latine.

Quant à l'édifice moderne, il date du commencement du XVIIe siècle ; c'est ce dont on peut se convaincre en regardant le millésime 1601 que porte le mur extérieur de l'abside, celui de 1610 sur une pierre blanche incrustée dans la tour du côté méridional, les façades des nefs latérales datées de 1617 et 1618 ; enfin des vitraux où l'on voit les images de la sainte Vierge et de son divin Fils, portent les millésimes 1603 et 1623.

NOORDPEENE (1).

L'église du village de Noordpeene (ainsi nommé parce qu'il se trouve au nord de la petite rivière *la Peene*) a été presque entièrement reconstruite au XVIIe siècle. Elle a trois nefs et son clocher exagone, à flèche percée à jour et ornée de crosses, s'élève avec grâce du milieu

---

(1) Canton de Cassel.

d'un bouquet d'arbres. Cependant, hâtons-nous de le dire, ce n'est point la forme de l'édifice qui a fixé notre attention.

Ce qui nous a attiré à Noordpeene, c'est un baptistère en marbre ou pierre noire d'Ecaussine, semblable à celui de Gondecourt décrit par Mr de Conteucin, dans le tome 1er du bulletin de la Commission historique du Nord. Les points de similitude entre ces deux petits monuments sont si nombreux, qu'il est permis de supposer qu'ils sont tous les deux du même artiste.

A Noordpeene, comme à Gondecourt, le baptistère consiste en un monolithe carré, d'un mètre ou environ de longueur sur chacune de ses faces et de 0,40 de hauteur. Il a été creusé dans sa partie supérieure, de manière à recevoir un bassin circulaire en plomb destiné à contenir l'eau nécessaire au baptême.

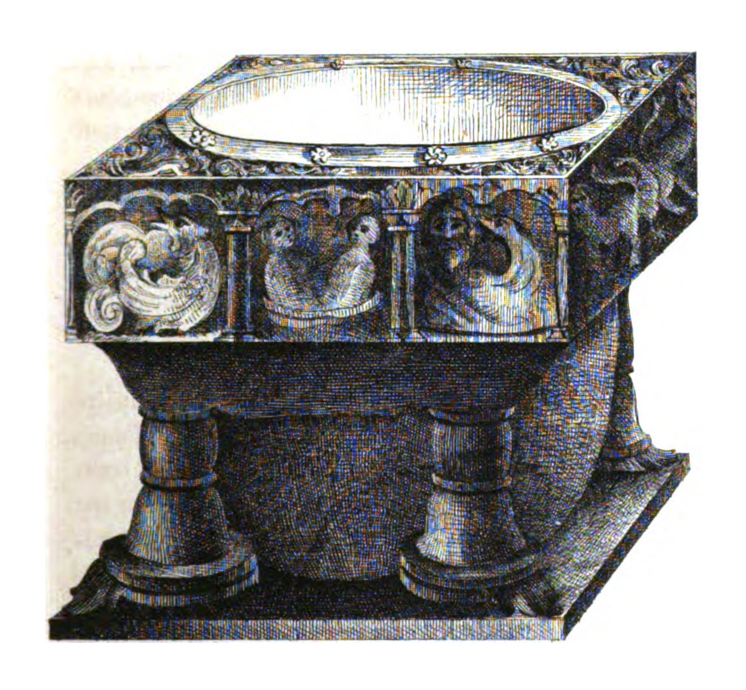
Ce monolithe repose sur un dé de pierre brunâtre et tendre, dont les angles sont taillés en fûts de colonnes cylindriques et annelés par le milieu. Ces fûts sont reçus à leur sommet dans un quart de rond, interrompu aux quatre angles par des dessins formant des demi-accolades. Ils ont pour base un filet et un gros torre lisse, garni aux coins de la plinthe d'une large feuille découpée, pareille à celle des bases des colonnes provenant de l'abbaye de Bourbourg (1). L'espace compris entre les colonnettes est légèrement arrondi.

Comme à Gondecourt, la cuve des fonts baptismaux de Noordpeene est couverte de sculptures en méplat.

La face antérieure est divisée en trois compartiments par des colonnes jumelles dont le tailloir est en cœur.

---

(1) Exposées au musée de Dunkerque.



[illegible]

Dans le compartiment du milieu sont deux enfants voguant dans une nacelle ; dans ceux de côté sont accroupis deux dragons ailés dont un semble prêt à mordre la tête du Christ.

La face opposée est décorée d'une série de chevrons fermés par des arcs de cercle.

Sur les faces latérales, on voit d'une part, deux monstres chimériques à figures humaines, séparés par un oiseau qui prend son vol ; de l'autre, deux dragons : leurs queues se touchent, leurs têtes se retournent et se regardent et de leurs gueules béantes sortent des spirales. Enfin dans le même plan est figuré un personnage qui a le tronc privé de la tête et tient celle-ci dans la main droite.

Le bassin est entouré d'un double encadrement circulaire taillé dans la pierre et parsemé de huit fleurons à cinq pétales. Autour de ces lignes se développe et circule une riche arabesque d'où se dégagent des cornes d'abondance qui versent des grappes de raisin.

Toute cette ornementation, comme l'a fait observer Mr de Contencin, se rencontre fréquemment dans les monuments du XIe au XIIe siècle. A cette époque, dit Batissier, les artistes ont répandu sur les faces des chapiteaux toutes les richesses de leur imagination, puisant les motifs de leur décoration dans le monde réel, comme dans le monde imaginaire, les empruntant aux légendes, aux traditions, aux livres saints, et les tirant des règnes de la nature.

Les détails artistiques qui décorent le baptistère de Noordpeene ne sont point, selon nous, dépourvus de signification. Les grappes de raisin, dans la symbolique chrétienne, sont un emblème de la régénération spirituelle. Les enfants dans la nacelle ne font-ils pas pressentir que

l'homme, avant de se hazarder sur la mer du monde, doit être fortifié par le sacrement du baptême? La figurine qui porte, comme saint Denis, sa tête dans la main, ne veut-elle pas dire que la vie est un long martyre?

Le petit monument que nous venons de décrire est donc antérieur à l'église actuelle. Mais le pignon de la nef principale, construit avec des moëllons de Cassel, et une fenêtre en plein-cintre, autrefois percée dans l'abside, aujourd'hui bouchée, nous paraissent être les restes d'un édifice qui en fut le contemporain.

Sanderus raconte que l'église de Noordpeene possédait encore de son temps les sépultures de la noble famille de La Tour. Les pierres qui indiquaient au passant la place où gisaient dans la poussière ces hauts et puissants barons, ont disparu. Je n'ai remarqué d'autre sépulture, que celle de maître François-Joseph Dousinelle, qui fut licencié en théologie, professeur en philosophie au collége du roi à Douai, et enfin curé de Noordpeene pendant 36 ans (1).

Il y avait encore dans ce village, outre la famille de La Tour, celle des Hallewyn, dont la seigneurie fut élevée par les rois de France, à la dignité de marquisat et plus tard de duché. Leur demeure était, suivant l'historien belge, un château splendide et fortifié, *Castrum splendidum ac munitum*.

---

(1) Mort le 11 septembre 1780, à l'âge de 73 ans.

III.

ÉGLISES DU XII[e] SIÈCLE.

Steene, Cappellebrouck, Merkeghem et Clairmarais.

STEENE (1).

Steene signifie *Pierre*. Ce village reçoit sa dénomination d'une ancienne chapelle en pierre depuis longtemps détruite, mais qui est indiquée sur l'ancienne carte de la châtellenie de Bergues, conservée dans la *Flandria illustrata* de Sanderus; ou bien il prend son nom de la voie romaine qui passe sur son territoire, et qu'on appelle en flamand *Steen-straete*, chemin empierré.

Steene était déjà connu au XI[e] siècle; Baudouin de Lille donna en 1067, deux parts de la dîme de cette paroisse à l'abbaye de St-Winoc. Cependant la partie la plus ancienne de son église ne remonte pas, pensons-nous, audelà du XII[e] siècle.

(1) Canton de Bergues.

Ce qui nous autorise à émettre cette opinion, c'est l'examen que nous avons fait des colonnes qui séparent la nef du milieu de la nef septentrionale. Leurs fûts sont uniformément cylindriques et couronnées d'un chapiteau carré. A chacun des angles du tailloir sont sculptées en ronde-bosse des têtes d'anges et des feuilles de vigne, alternées entr'elles. Ces colonnes ont une grande ressemblance avec celles qui se trouvent près du chœur dans l'église de Tournus en Bourgogne, monument qui est du XIIe siècle.

Le clocher de Steene nous parait être de la même époque. Il est carré, bâti en briques rouges et percé à chacune de ses faces de deux baies ogivales garnies d'abat-sons; autour de leurs arceaux serpente un cordon en pierre blanche et formant archivolte; un larmier sans congé, que supportent de petites arcatures en saillie, abrite le sommet des murs de la tour contre les injures du temps.

Toute l'église a eu à souffrir des guerres qui ont désolé la Flandre. Elle était autrefois en croix latine et avait trois nefs. Deux ont été incendiées, une d'elles seulement a été relevée vers le milieu du XVIe siècle; c'est ce qu'attestent les millésimes inscrits sur les contreforts qui soutiennent la muraille du côté-sud; sur l'un, on lit la date 1533, sur un autre 1542, et sur un troisième, on remarque un nom illisible. Il est probable que c'est celui de l'architecte qui a fait la restauration, ou celui du curé qui l'a ordonnée. Les millésimes indiquent sans doute l'espace de temps dans lequel la restauration a eu lieu.

Le pignon occidental de la maîtresse-nef a été respecté en partie: on y voit l'appareil primitif qui est en grès bruns de Cassel, posés en *opus incertum*.

L'intérieur de l'église était autrefois éclairé par des vitraux peints; il en subsiste un fragment qui porte le chiffre 1604.

Après la maison de Dieu, nous sommes allé visiter Steenbourg. Cette antique demeure des seigneurs du lieu, ce *non inamœnum castellum*, suivant l'expression de Sanderus, est encore debout avec sa vieille chapelle et son pont-levis.

CAPPELLEBROUCK (1).

L'église de Cappellebrouck, qui n'était d'abord qu'une chapelle au marais (*capelle*, chapelle et *Broeck*, marais), attire l'attention de l'archéologue par les sculptures qui décorent les faces intérieures de ses nefs, où la nudité des murs disparaît sous des détails d'ornementation, caractéristiques du style architectural du XIIe siècle.

A l'extérieur, le plan de l'église est une croix latine, et son appareil est la pierre calcaire de St-Omer. La corniche du mur qui regarde le midi, est portée sur des modillons à figures humaines, taillées dans la pierre blanche (2).

A l'intérieur, le côté méridional de la grande nef est

---

(1) Canton de Bourbourg.

(2) Il existe aussi des modillons à figures humaines, taillées dans la pierre calcaire, à la face septentrionale de l'église d'Houthem, dans le district de Furnes (Belgique).

orné de trois arcades simulées à anse de panier ou elliptiques et surmontées de cinq lucarnes étroites et en plein-cintre comme dans les basiliques. Le côté septentrional est formé d'arcades en plein-cintre qui ont pour supports des colonnes cylindriques; celles-ci ont les chapiteaux composés d'un reglet et de deux feuilles qui se recourbent en crochets. Audessus se déroule une rangée de dix autres petites arcades cintrées; leurs cintres sont entourés d'une archivolte décorée d'oves et ont pour points d'appui des colonnettes semblables à celles qui soutiennent les grandes arcades inférieures. Les arcades supérieures renferment alternativement une petite fenêtre cintrée et évasée de dehors en dedans (aujourd'hui bouchée), et une figurine taillée en ronde-bosse dans la pierre. Chacune de ces figurines est debout sur un socle carré, tenant la main droite au menton et de la main gauche une espèce de rouleau. Dans le tympan des arcades où sont placées les statuettes, est sculpté un ange, les ailes déployées, prêt à s'envoler. Les fenêtres, les arcades et les colonnes que nous venons de décrire se retrouvent dans la coupole de l'église de Tournus (1). Quant aux sculptures, elles sont l'œuvre d'une main habile, et font regretter la disparition d'une troisième nef qui complétait le monument religieux de Cappellebrouck.

Les templiers avaient une maison dans ce village, et lorsqu'ils venaient assister aux offices de l'église paroissiale, ils y entraient, dit-on, par une porte qui ne s'ouvrait que pour eux. Si la tradition est exacte, cette porte serait celle qui se voit encore, quoique murée, au côté sep-

(1) Voyez tome 2, du Bullet. de la commission historique du Nord. — Éléments d'Archéologie nationale, par Batissier.

tentrional du transept. Elle est très-basse et en plein-cintre, et son voussoir repose sur des colonnettes cylindriques à chapiteaux cubiques.

Enfin, des dalles tumulaires ont conservé les noms de plusieurs échevins de la seigneurie de Cappellebrouck, terre féodale, nous apprend Sanderus, qui appartenait aux chanoines d'Aire, pour l'avoir reçue des mains de Philippe d'Alsace.

MERKEGHEM (1).

En sortant de Bollezelle vers l'ouest, on monte doucement au Ravensberg, — mont aux corbeaux (de *Raven*, corbeau, et *Berg*, montagne). C'est une colline couverte d'excellents herbages que paissent de gras troupeaux, et d'où l'œil ravi découvre, par un soleil d'été, avec de larges bouquets d'arbres, de vastes champs variés comme un tapis émaillé de fleurs, et puis au loin, les plaines nues de l'Artois qui se perdent dans un horizon de pourpre; délicieuse colline d'où l'oreille n'entend que le chant des oiseaux cachés sous la feuillée et le murmure du vent se mêlant à la voix argentine de la cloche du village.

Au sommet de ce site enchanteur, en face de ce joli paysage, au milieu d'une végétation luxuriante et d'une paix profonde, très-haute et noble dame Christine, baronne

---

(1) Canton de Wormhout.

de Ravensberg, fonda, en 1194, l'abbaye de la bienheureuse Marie de Houthove, du consentement de son fils, seigneur de Bruhous, avec l'autorisation de l'évêque diocésain de St-Omer, celle du comte de Flandre et du très-illustre chapitre-général de l'ordre de Citeaux, et enfin sous l'approbation de Sa Sainteté le pape Célestin III. C'était une communauté de femmes de l'ordre de Citeaux de Clairmarais, et sous la direction de l'abbé des Dunes.

Depuis l'époque de sa fondation jusqu'au premier septembre 1722, elle eut vingt-quatre abbesses, qui furent révérendes dames:

1 Aleide, 2 Beatrix, 3 Marie I, 4 Marguerite I, 5 Jeanne, 6 Mathilde, 7 Elisabeth I, 8 Marguerite II, 9 Marie II, 10 Marguerite III, 11 Elisabeth II, 12 Elisabeth Loonis, 13 Marguerite La Rœux, 14 Marie Winnel, 15 Catherine Ismaats, 16 Elisabeth Vander Mertho, 17 Jacobe Van Torre, 18 Marguerite Vander Meersch, 19 Françoise Bernaerdts, de Cassel I, 20 Françoise Bernaerdts, de Cassel II, 21 Françoise de Mannays, 22 Marie Thuyn, de St-Omer, installée le 27 mai 1668, 23 Liduine Vander Meersch, de Worms, en Allemagne, installée le 7 octobre 1694, décédée le 28 août 1717, 24 Marie-Isabelle Lauvin de St-Omer, installée le 2 avril 1718.

Le côté ouest de l'église de Merkeghem (résidence de Mark), dont la cure était anciennement à la collation de l'abbesse de Ravensberg, nous est resté de l'édifice primitif qui doit avoir été bâti à la même époque que l'abbaye. L'examen de la porte d'entrée de l'église fait naître cette opinion; construite dans un pignon de pierres calcaires de 20 cent. cube, cette porte en plein-cintre a les extrémités de son arc qui retombent sur des colonettes jumelles, et la corbeille de leurs chapiteaux est ornée de feuillages

qui se retrécissent en voltes imitant des crochets. Nous avons déjà dit qu'on trouve ce genre de chapiteaux dans les monuments du XIIe siècle.

La petite église de Merkeghem, qui, à l'exception de ce débri de l'art romano-bysantin, ne présente rien de remarquable, a été édifiée en trois époques différentes, en 1534 — 1599 — 1689. Ce sont les millésimes conservés sur des colonnes de l'intérieur et sur le mur occidental. Près du chœur, sont des dalles tumulaires du XVIIe siècle, sur lesquelles on peut lire deux épitaphes, celle de Jacques de Zinneghem, un des seigneurs vassaux de la châtellenie de Bourbourg, avec juridiction sur les territoires de Cappellebrouck, Watten et Millan; et celle de Philippe Ytzweire, de Northcrquin, qui fut collégiale de la noble cour, ville et châtellenie de Cassel, et bailli de la baronnie de Ravensberg.

CLAIRMARAIS (1).

« Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, dit M^r le préfet Dieudonné dans sa Statistique du dép^t du Nord (tome 1^r, page 28), il existe, entre Cassel, Hazebrouck et St-Omer, un marais connu sous le nom de *Clair marais*, qui n'a pu être encore desséché et qu'on peut regarder comme un étang. Son étendue est de 58 hectares, 33 ares; les

(1) Canton de Cassel.

eaux y sont tellement profondes qu'elles soutiennent à leur surface des îles flottantes, qui ont jusqu'à 96 mètres de superficie, et qui paraissent être des portions détachées des prairies contigues aux marais. Ces îles sur lesquelles les bestiaux vont paître, se conduisent d'une place à une autre, au moyen d'une corde attachée à une ancre que l'on enfonce dans le gazon. »

Le père Chrisostôme Henriques, s'exprime dans les mêmes termes sur Clairmarais : « *Est autem in vicinio locus prodigiosus, cui nimirum insulæ variæ arbustis consitæ innatant, in quibus boves oviumque greges pascuntur, quæque ventis hùc illùc aguntur.* »

C'est dans ces bas-fonds, devenus plus tard à force de travail de belles et verdoyantes prairies, que chantèrent les poëtes (1), que citèrent les historiens (2); c'est sur ce sol marécageux que prit racine, au milieu du XIIe siècle, la fameuse abbaye de Clairmarais de l'ordre de Cîteaux. Saint Bernard en jeta la première pierre; ce génie, enthousiaste et entreprenant, savait bien qu'avec les prières qui monteraient chaque jour vers le ciel, s'élèveraient bientôt des fleurs et de riches moissons là où croupissaient des eaux fétides et stagnantes.

L'abbé de Clairvaux plaça dans le nouveau monastère

---

(1) Remigio tali visæ quandoque paludes
Sedibus exiliisse suis, perque arva moveri.
. . . .
Audomarum contrà sic naut Delphinia contis.
Ambæ cœspitibus prœsignes, frondibus ambæ,
Seque errabundæ sociant per stagna sorori!

LACROIX. — *Connubia Florum.*

(2) Desmyttere, Topographie de Cassel. — Piers, Notice sur Clairmarais. — Sanderus, Flandria illustrata.

trente néophites qui l'avaient accompagné en Flandre, et Gonfride, un d'eux, en fut le premier abbé.

Mais la merveille de Clairmarais fut sans contredit son église; elle tenait du prodige, *portento simile est,* dit le père Henriques, qui en a laissé la description (1). Elle avait, continue-t-il, quatre cents pieds de longueur et quatre-vingt de hauteur. Éclairée par trois rangs de fenêtres ogivales qui étaient au nombre de cent soixante-dix, elle avait une nef et deux bas-côtés, dont la charpente était faite de bois précieux (*è ligno excellentissimo*), et des orgues à double buffet touchaient la voûte du monument avec leurs tuyaux d'étain hauts de vingt-trois pieds. Deux rangées de six colonnes (leurs chapiteaux étaient des corbeilles formées de deux feuilles se terminant en crochets) portaient les arcades de la nef; les tympans de ces arcades étaient ornées de douze magnifiques statues d'albâtre de sept pieds de hauteur, représentant les douze apôtres. Il y avait encore deux autres statues de même grandeur et de marbre blanc, magnifiques sculptures qui retraçaient aux yeux des fidèles les célestes images du Sauveur du monde et de sa divine Mère. Des vitraux peints, présents de nobles personnages, projetaient un demi-jour dans le bas-côté septentrional.

Autour du chœur rayonnaient quinze chapelles, et au milieu d'elles se dressait un immense autel en marbre de diverses couleurs et soutenu par quatre colonnes torses de marbre. Leurs fûts étaient d'un seul bloc, et avaient quinze pieds de hauteur. Sur l'urne de l'autel était ciselée la belle figure de S. Bernard, recevant le lac de Clairmarais des mains de la Vierge Marie. Audessus reposait

---

(1) Vid. Sanderus.

un tabernacle d'albâtre, dont la porte de bronze doré portait les figures des saints Benoit, Robert, Bernard et Éloi.

D'après le plan de l'abbaye, conservée par Sanderus, nous dirons que l'église était une croix latine, en fesant observer toutefois que le transept s'éloignait notablement de l'abside. Le clocher était placé au point d'intersection des deux bras. Le corps de l'édifice s'appuyait extérieurement contre trente-deux arcs boutants; des clochetons ou pinacles pyramidaux surmontaient les piliers des arcs-boutants, et des crosses végétales garnissaient les arêtes des clochetons.

La tourmente révolutionnaire a détruit ces richesses monumentales. Au commencement de ce siècle, on contemplait encore avec admiration les ruines de cette célèbre abbaye, mais aujourd'hui les ruines même ont péri: *Etiam periere ruinæ!*

Un jour, c'était en 1194, les moines de Clairmarais, contestèrent aux habitants de Loon, dans la châtellenie de Bourbourg, la propriété d'une certaine portion de terre. Le différend fut soumis à la décision des abbés Philippe de Bergues et Etienne de Balanche, et de Mathilde, abbesse de Bourbourg. Les arbitres jugèrent que les terres resteraient à l'abbaye de Clairmarais, et que celle-ci paierait en retour aux habitants de Loon, quarante livres de monnaie de Flandre.

Aubert Le Mire a conservé cette décision à la page 721 du tome 1r de ses œuvres diplomatiques (*Opera diplomatica.*)

La voici:

Ego Philippus Dei gratiâ de Bergis, et ego Stephanus de Balanciis, abbates, et ego Mathildis de Broburg, abbatissa, notum fieri volumus, quod ecclesia de Claromareschi

absolute, et homines de Loon, fide interpositâ, compromiserunt in nos super terris et fossatis que continentur in parochiâ de Lon, de quibus querela inter eos vertebatur, ut controversia eorum nostro dirimeretur arbitrio.

Horum autem allegationibus utrimque auditis, ut prædicta ecclesia prædictas terras cum fossatis in pace possideret, decrevimus ut eadem ecclesia prædictis hominibus quadraginta libras Flandrensis monetæ tribueret; quod et factum est. Testes sunt, Bordinus decanus, Joannes, Michaël, sacerdos, Malgerus de Lon, illustris etiam Beatrix, domicella de Broburgh.

Actum est hoc anno millesimo centesimo.

Clairmarais a eu 59 abbés et a existé pendant six cent cinquante ans. Cette maison illustre a donné asyle à Thomas Becquet, l'archevêque de Cantorbery; au comte d'Artois, Robert Ir, à Guillaume de Juliers, à Philippe de Valois; et la plupart des châtelains de St-Omer (de la maison de Morbèque), l'ont choisie pour lieu de leur sépulture. Elle a nourri aussi dans son sein des hommes qui ont laissé après eux une certaine auréole de gloire: Jean Rallin, auteur d'une histoire générale, depuis le commencement du monde jusqu'à 1599; Jean Winibroot, qui a écrit les annales de l'abbaye, éditées à St-Omer en 1600, avec un autre ouvrage intitulé: *Présent spirituel aux moines de Woestine;* Louis Hertebald, surnommé la bouche d'or, qui harangua les Gantois révoltés et les engagea à faire la paix avec Charles-Quint; enfin, Hubert Rudolphe qui fit le panégyrique d'Alexandre Farnèse, prince de Parme (édité à Cologne et à Douai).

IV.

ÉGLISES DU XV[e] SIÈCLE.

St-Pierrebrouck, Pitgam et Cooberghe.

ST-PIERREBROUCK (1).

L'église du village de St-Pierrebrouck (St-Pierre au marais), n'offre aucun intérêt archéologique; mais nous y avons découvert une dalle qui porte les plus grands noms historiques de France. Sur une pierre grise, un homme et une femme sont représentés au trait dans l'attitude de la prière; l'homme est vêtu d'une tunique à carreaux et porte à sa ceinture une épée très longue. Au-dessus de leur têtes, on lit: *Dieu ait leurs aimes.* Ces mots sont tracés en lettres gothiques de même que le reste de l'inscription taillée dans l'encadrement de la pierre: *Chi chist noble chevalier Pierre de Walincourt, seigneur de Wetz et de le Motte, chambellan du roy Charles de France, et de le duc Philippe et Jehan de*

(1) Dans le canton de Bourbourg.

Bourgoigne, qui trespassa en l'an de grace M. CCCC. XVIII, le xv° de mars, et dame Marie Le Cherf, sa compaigne, qui trespassa en l'an de grace M. CCCC. xviij° jour de mars.

Marie Le Cherf était la fille de Jean Le Cherf ou de Cerf, seigneur de Hagedorne, et de Jeanne de Langhemersch, dame de Rumbeck. Elle était issue d'une des plus anciennes familles de la Flandre, puisque les *Fragmens généalogiques,* publiés à Genève, font mention d'un de ses ancêtres, Philippe de Cerf, qui épousa en 1330, Cathérine de Briarde, fille de Gauwin d'Hondeghem.

Les princes dont Pierre de Walincourt fut successivement le chambellan, étaient Philippé-le-Hardi, son fils Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne et comtes de Flandre, et Charles VI, roi de France.

Après avoir occupé une des premières dignités du royaume (1), le chambellan du roi Charles est venu mourir dans le pauvre village où l'attendait celle qui fut *sa compaigne.* Il repose à côté d'elle sous une humble pierre ignorée, à l'ombre d'une chétive chapelle .... O néant des grandeurs humaines! ... et comme nous sommes loin de cette simplicité des temps passés!

Une autre femme de haute extraction repose aussi dans l'église de St-Pierrebrouck, c'était *noble dame Isabelle Vanmunster qui fust espouse du sieur Jn-Bte Guazzo, escuyer, seigneur de la Motte, Berval, Halen et autres lieux, decédée le* 25 *Avril* 1710.

Sur une seconde pierre grise est représenté un prêtre avec l'étole au cou; cette figure est entourée de cette inscription flamande: *Hier begraft weest Alexanders De*

(1) Du grand-chambellan, par Dutillet, — part. 1re, pag. 415 et suiv.

Timaker, die worde PAPE *van deser kerke* XXXI *jaeren, de welke overleet intjaer ons Heere* M. CCCC. *Bidt voor de ziele.* — Traduction. — Ici a été enterré Alexandre de Timaker qui fut *pape* de cette église pendant trente-un ans, et trépassa en l'année de notre Seigneur M. CCCC. Priez pour l'âme. — C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un curé qui vécut à la fin du XIVe siècle, et que l'on appelait *pape*. Ce nom, qui est resté des premiers siècles du christianisme, signifie *père:* et il se donnait primitivement à tous les pasteurs qui avaient la première autorité ou qui étaient les chefs de leur église. Cette dénomination n'était pas donnée au desservant d'une église succursale, parce que ce prêtre était amovible et dépendant du curé de l'église paroissiale. Le mot *pape* était donc seulement attribué au prêtre qui était à la tête d'une église paroissiale: *Parochus, cum in actu curæ animarum gerat vices episcopi, qui dicitur rector parochialis,* prochie-pape.

On voit encore à St-Pierrebrouck le château des seigneurs du Wez. C'est là, que l'ancien pair de France, Ferrier, venait tous les ans, vers l'automne, demander un peu de repos après les travaux de la session législative. C'est là, que l'ancien président du conseil-général du Nord a écrit son livre: *De la rémunération des services publics,* ouvrage qui a paru en 1833 et dont les savants écrivains des *Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique,* ont rendu compte en ces termes (1):

« Entièrement opposé à la doctrine de Mr Ferrier, » comme économiste, nous nous empressons de rendre » hommage à la sagesse et à la profondeur de ses vues » comme administrateur, et nous désirons vivement que

(1) Tome III.

» la future Commission du Budget prenne en sérieuse » considération les idées saines et élevées, développées » dans un écrit remarquable sous tous les rapports. Dès » longtemps accoutumés à ne rencontrer aucune sympa- » thie, ni dans le public qui les regarde comme des abus, » ni près des chefs qui les considèrent comme des instru- » ments inertes d'une volonté toujours ambulatoire, les » employés de toute catégorie doivent un tribut de recon- » naissance à l'habile écrivain, dont la sollicitude à leur » égard, contraste d'une manière si tranchée avec les » dédains injurieux, la dureté systématique, ou la niaise » facilité de ces hommes sans spécialité, sans antécé- » dents, que les hazards de la faveur ou de l'intrigue » installent trop souvent aux emplois supérieurs. Nous » félicitons sincèrement Mr Ferrier; c'est quelque chose » qu'un bon ouvrage; une bonne action, c'est encore » mieux. »

PITGAM (1).

Ce village, bâti dans un bas-fond, reçoit son nom de sa situation topographique. *Pit, put*, puits, et *gam, ham* ou *hem,* hameau, résidence, sont les composants du mot Pitgam, qui veut dire : *Hameau dans un puits.*

---

(1) Dans le canton de Bergues.

C'est qu'en effet Pitgam est placé au pied d'une petite colline dont la pente était autrefois assez rapide.

Les revenus ecclésiastiques de cette paroisse furent donnés en 1159, par le pape Alexandre III, au chapitre des chanoines de Thérouanne. Ce fut à cette époque, pensons-nous, que l'on construisit l'église. Son clocher qui a une grande ressemblance avec celui de Bissezelle, paraît tomber de vieillesse; les baies en plein-cintre et entourées d'un cordon-archivolte avec épannelage, les extrémités de ses quatre faces garnies d'un semblable cordon, rappellent le style architectural du XIe au XIIe siècle.

Mais le reste de l'édifice qui a trois nefs, est de beaucoup postérieur. C'est ce que prouve le millésime taillé dans l'un des six compartiments en relief, qui décorent la façade occidentale de la nef du milieu. Ces compartiments sont séparés par des colonnes alternativement losangées et cannelées. Des frontons triangulaires les surmontent et dans leurs tympans sont sculptés, alternativement aussi, de petits bustes et de petits écussons. C'est dans ces détails d'ornementation qu'on trouve les caractères suivants:

P. S.
M. E.
1453.

L'église actuelle de Pitgam daterait donc du XVe siècle.

Ce village était anciennement une terre féodale, régie par des coutumes qui lui étaient propres; et la famille de Werp y avait, au temps de Sanderus, un châteaufort. Un bailli, des échevins et gens de loi y exerçaient, au nom du seigneur, haute, moyenne et basse justice,

et prenaient connaissance de toutes causes portées devant eux, à l'exception de celles qui concernaient la souveraineté du prince. Le droit d'issue appartenait par moitié à l'église et au seigneur, et il était défendu d'arrêter les hommes de fief les jours fériés et à la fête de saint Folquin, patron de l'église.

LOOBERGHE (1).

Looberghe, c'est-à-dire, Loo dans Bergambacht, a été ainsi nommé pour le distinguer de la ville de Loo dans l'ancien Furnambacht (Belgique). C'étaient les deux points extrêmes d'une voie romaine qui suivait, pour ainsi dire, parallèlement le littoral baigné par la mer germanique. Cette ligne, appelée aujourd'hui *Loowech,* chemin de Loo, rattachait ce lieu, qui était une station des Romains, au *Portus Iccius.* C'est ce que nous enseigne Sanderus: *Undè loci hujus antiqua celebritas queat æstimari, sicut etiam è viis regiis militaribus tribus. Una insigni latitudine et rectitudine Minariacum versùs altera versùs caletum, et Portum Iccium et mare, tertia Gandam versùs, in historis sæpiusculè nominata.* Le Loowech, disons-nous, rattachait Loo au Portus-Iccius en rejoignant, aux environs de

---

(1) Dans le canton de Bourbourg.

Looberghe, la voie romaine qui partait de Thérouanne, touchait à Cassel, et aboutissait au port où Jules-César s'embarqua pour l'Angleterre. Ce chemin appartenait aux chanoines réguliers de Loo. Philippe d'Alsace le leur avait donné au XIIe siècle. *Viam etiam illam*, dit-il dans sa charte de 1166 (*Auberti Miræi opera diplomatica*, tome I, page 705), *quæ circà claustrum Loensis P. Petri ecclesiæ jacint, per quam Grevelenses transire solebant, quam Pater meus et Ego obstrui fecimus, eidem ecclesiæ obtinendam concedo*. C'était, comme on le voit, la route par laquelle ceux de Gravelines avaient l'habitude de se rendre à Loo.

La paroisse de Looberghe était, avant la révolution française, sous la juridiction de la prévôté de St-Donat, à Bergues, et le siége des seigneurs de Vanden Brouck et de Rosendael. Quant à son église, elle n'a rien qui mérite d'être signalé, si ce n'est la galerie à jours qui couronne la tour. Découpée dans la pierre calcaire, cette balustrade, comme celle de la tour d'Avesne-le-Sec, offre les dessins contournés, particuliers aux balustrades et aux croisées du XVe siècle.

L'auteur de la *Flandria illustrata*, rapporte qu'un homme de grand mérite et d'une des plus nobles familles d'Ipres, avait à Looberghe une jolie maison de plaisance, Jacques-Olivier Immeloot était son nom; c'était là, au milieu des champs, qu'il passait avec ses livres chéris les jours de la belle saison, en cultivant les muses qui fesaient ses délices. *Habet in Looberghe*, dit Sanderus, *liberum etiam allodium, et ædes non inconspicuas fosso munitas, Jacobus de Immeloot patritius Iprensis*, *vir præstante ingenio et ad poesin vernaculo facto*.

Le poëte Sluyper d'Herzelle le comptait au nombre

de ses amis; en parlant de lui, il s'exprime ainsi dans son harmonieux langage:

Nam junctos veteri sodalitate
Theseios sibi Sluper hic amicos
Nigro tempore cognites et alto
Vates inveniet, quibus solebat
Olim seria fabulasque junctus
Permiscere frequenter et jocosum
Ex haurire suaviter Falernum.
Inter quos mihi summus atque primus
Gontherus memorandus est Libardus
Boesinghæ vigil et pius sacerdos
Plebem sidereo liquore pascens
Ut clarus litteris sacrique juris
Factus Lovanii licentiatus,
His sacris quoque juris utriusque
Instructus litteris, locoque fratris
Dilectus varios mihi per annos
Olivarius arva per paterna
Phæbeos colit Ymmelottus agros.

Traduction: — « Là, aussi Sluyper compte des poètes, de vrais amis dont l'amitié est cimentée par le temps et le malheur. Il se plaisait autrefois à se mêler à leurs études ainsi qu'à leurs plaisirs. Olivier Immeloot, à la fois littérateur et jurisconsulte, qui pendant longues années me tint lieu de frère, et dont les vers charmaient le foyer domestique. »

V.

ÉGLISES DU XVIe SIÈCLE.

Bollezelle, Broxelle, Bambeke, Herzelle, Nieurlet, Ledringhem, Rexpoede, Spycker, Warhem, Wormhout, Westcappel, Uxem et Leffrinckouke.

BOLLEZELLE (1).

Guichardin raconte que de son temps, près Bollezelle, *s'est trouvée dans terre par un laboureur une cruche blanche avec une gueule estroite, dans laquelle y avoit* 2000 *deniers ayant l'effigie et superscription* POSTHUMI IN GALLIA CÆSARI A LOLLIANO DEVICTI ATQUE CÆSI. C'est peut-être à ce Lollianus que Bollezelle doit son origine et son nom. Dans la suite des temps la lettre L aura été remplacée par B et on aura dit *Bolliani-sella,* siège, demeure de Bollianus ou Lollianus.

L'église de ce village, telle qu'on la voit de nos jours,

(1) Dans le canton de Wormhout.

avec sa flèche svelte et légère s'élançant dans les airs, est un monument des dernières années du XVIe siècle, terminé tout au commencement du XVIIe. Toutefois, les colonnes de la maîtresse-nef sont d'une époque antérieure. Leurs chapiteaux carrés, dont les angles sont ornés de volutes et qui sont couronnés d'un simple réglet pour tout entablement, nous autorisent à dire que ces colonnes ont survécu à une église qui existait au XIIe siècle. Cette thèse peut d'ailleurs s'appuyer sur l'histoire, car le père Malbrancq, dans son ouvrage *De Morinis,* et Meyer dans ses *Annales de la Flandre,* assurent que l'église de Bollezelle était déjà renommée avant le XIIIe siècle, par un pélerinage qui s'y faisait chaque année, le 2 juillet, à Notre Dame de la Visitation.

Des notes laissées par un vénérable prêtre, l'abbé De Coster, qui vivait en 1697, nous donnent quelques détails sur ce pélerinage. « Elles nous apprennent, dit le père Possoz (1), que les Dominicains de Bergues, depuis l'an 1512, époque où leur communauté fut en partie préservée de la contagion qui dépeupla la ville, faisaient tous les ans le voyage de Bollezelle. En 1650, les jésuites de St-Omer, en reconnaissance de la protection visible dont Notre Dame de la Visitation avait entouré leur collége, tandisque la peste décimait leur quartier, envoyèrent pour sa chapelle une lampe d'argent avec cette inscription: *A l'auguste Vierge Marie de Bollezeele, qui délivre de la peste.*

« Plus tard ils offrirent une châsse en argent renfermant des cheveux de la Sainte Vierge, et un calice également en argent, où se lisaient ces mots: *Offert par le séminaire*

---

(1) Sanctuaire de la Mère de Dieu, pag. 205 et suiv. — 1847.

anglais de St-Omer, à la bienheureuse Vierge de Bollezeele, l'an du Seigneur 1687.

» Notre Dame de Bollezeele se montre surtout favo rable aux mères dans les douleurs d'un laborieux enfantement, et aux jeunes épouses à qui le ciel refuse les joies de la maternité.

» En 1621, la princesse Isabelle, épouse du prince Albert, entreprit le pélerinage de Bollezeele, pour obtenir un fils. Elle fit publiquement la communion dans la chapelle de Notre Dame, elle y laissa de riches présents, qui consistaient en une chaîne d'or, une chasuble brodée de ses mains, et un reliquaire contenant des cheveux de la Sainte Vierge. »

Pour perpétuer le souvenir de ces faits, l'on a fait les deux chronogrammes latins qui suivent:

IsabeLLa-CLara, Infans aUstrIaCa, CrInes VIrgInIs MarIæ boLLIzeeLe approprIastI.

SerenIssIMa totIUs beLgII prInCeps IsabeLLa-CLara, Infans austrIaCa hIC pransIt.

(Isabelle-Claire, Infante d'Autriche, vous avez donné à Bollezeele des cheveux de la vierge Marie. — La sérénissime princesse de toute la Belgique, Isabelle-Claire, Infante d'Autriche, a communié dans ce lieu.)

« En 1687, continue le père Possoz, l'épouse de Jacques II, roi d'Angleterre, Marie-Thérèse, de l'illustre famille des ducs de Modène, demanda aussi des prières dans la chapelle de Notre Dame de Bollezeele; elle désirait ardemment un fils, et le 20 mai 1688, elle mettait au monde le prince de Galles. »

BROXELLE (1).

De Bruxelles à Broxelle, de la capitale de la Belgique à un modeste village du nord de la France, la distance est grande; mais la différence de consonnance n'est que d'une voyelle.

Si nous faisons ici ce rapprochement, c'est que ces deux communautés d'habitants semblent avoir la même origine. Voici comment l'étymologiste Srieckius explique celle de Bruxelles dans son ouvrage sur *les choses celtiques: Urbs Brabantiæ nobilissima, ducum sedes; à paludibus appellatur P. Divœo* DE REBUS BRAB. *subscribo, sed ita ut intelligatur antiquis Belgis* BROECS-HEL, *fuisse et etiam nunc esse* PRATORUM-DECLIVITAS *vel* DECLIVITAS AD PRATA, *urbs enim dejugis est.* HEL *est* DECLIVÈ, HELLEN *propendere, declinare, ut hæc urbs; francis* LA DESCENTE AUX PRÉS OU MARAIS.

La ville de Bruxelles, assise sur le flanc d'un côteau qui avait le pied dans des marais, aurait donc, suivant l'écrivain belge, reçu son nom de sa position topographique, *Broecs-hel.* Ne pourrait-on pas dire de même que le village de Broxelle, qui n'est distant que de quelques kilomètres des hauteurs de Nieurlet, S. Momelin et Lederzeele, a pris, lui aussi, son nom de sa situation, *Broecs-hel;* à moins qu'on ne le fasse dériver de *Broeksella* qui veut dire *résidence,* SÉJOUR *au marais?*

---

(1) Dans le canton de Wormhout.

La Providence a disposé bien différemment des destinées de ces deux marais; de l'un, elle a fait une belle et grande ville de l'Europe moderne, la capitale d'une des plus riches contrées du monde; de l'autre, un obscur village flamand avec une maison d'école, un presbytère couvert de chaume, et une pauvre église que les discordes civiles n'ont pas même respectée; car bâtie en 1561, elle fut incendiée durant la terreur et ne fut restaurée qu'en 1801.

En parcourant la campagne de Broxelle, nous avons été agréablement surpris de voir, au milieu des champs, une chaumière bien proprette, vieille de deux siècles et demi. Une portion de la maçonnerie de la façade orientale est en *opus reticulatum*, c'est-à-dire, formée de petites pierres alternativement rouges et blanches, taillées carrément et disposées en losanges, de manière à figurer un damier. Pour se faire une idée de cette jolie maisonnette, il faut la comparer à un châlet de la Suisse; on y monte par un escalier de bois, et une treille l'ombrage de ses larges feuilles. Aux fenêtres, brillaient anciennement des peintures sur verre. Un jour, le vent pénétra dans cette paisible demeure de l'ouvrier et ébranlant les vitraux, il les brisa. Mais nous avons été assez heureux d'en recueillir les débris; réunis, ils représentent deux blonds enfants qui chantent ensemble une chanson villageoise. Les couleurs de cette petite verrière sont vives, et le dessin facile et gracieux ne serait pas désavoué par Bafcop, notre excellent artiste et compatriote Cassellois. — Audessous des petits chanteurs est écrit: *Wy singent vast wat nieuws, ne kryghen tot een buyt, ee kraeckelingh voor soo moet het lietjen uyt.* 1654. — Traduction. — Nous chantons quelque chose de nouveau et une croquignolle sera notre récompense. 1654.



Wy singen vast wat nieuws ne kryghen
tot een buyt Ee Kraeckelingh voor
Soo moet het lietjen uyt
1654

BAMBEKE [1].

Ce mot est composé de *am* ou *an* et de *beke*, et signifie *près la bèque ou le ruisseau;* c'est que le village de Bambeke est en effet situé près le ruisseau de l'Yser.

Sur les bords de cette petite rivière s'engagea, en 1793, une action des plus sanglantes entre les Français et les Anglais. Mr Thiers, dans son Histoire de la Révolution française, en parle en ces termes: « Houchard » s'avança (sur Hondschoote) en suivant plusieurs routes » vers la ligne de l'Yser, petit cours d'eau qui le séparait » du corps d'observation de Freytag. Au lieu de venir » se placer entre le corps d'observation et le corps de » siége, il confia à Hédouville le soin de marcher sur » Rousbrugghe, pour inquiéter seulement la retraite de » Freytag sur Furnes et il alla lui-même donner de front » sur Freytag, en marchant avec toute son armée par » Houtkerke, Herzelle et Bambeke. Freytag avait disposé » son corps sur une ligne assez étendue, et il n'en avait » qu'une partie autour de lui, lorsqu'il reçut le premier » choc de Houchard. Il résista à Herzelle, mais après un » combat assez vif, il fut obligé de repasser l'Yser, » et de se replier sur Bambeke, et successivement de » Bambeke sur Rexpoede et Killem. En reculant de la » sorte, au-delà de l'Yser, il laissait ses ailes compro- » mises en avant. La division Walmoden se trouvait

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

» jetée loin de lui à sa droite, et sa propre retraite était » menacée vers Rousbrugghe par Hédouville. »

Quand ces faits se passèrent, la France révolutionnaire avait rompu avec la vieille monarchie, et Bambeke avait vu disparaître sa cour féodale, appelée *Ingelshof,* où les princes de Morbèque d'abord (1), ensuite les seigneurs de Nieurlet, et en dernier lieu le prévôt de St-Omer tenaient des plaids seigneuriaux.

Mais ce n'est pas seulement pour suivre les traces des batailles ou de la féodalité, que nous sommes venu parcourir les rives fleuries de l'Yser. Nous sommes venu encore à Bambeke pour y rechercher des vestiges de l'art chrétien, et nous avons vu avec bonheur, que l'église de ce village, aujourd'hui si paisible, a été respectée par le canon qui gronda naguère autour d'elle.

---

(1) Morbèque, village dans l'arrondissement d'Hazebrouck, patrie de Charles de St-Omer, fameux naturaliste du XVIe siècle, appartenait vers 1354, suivant Meyerus, à l'illustre maison de St-Omer. Ensuite ce domaine échut, par droit de succession, aux De Montmorency. L'église de Morbèque possède des tombeaux de cette grande famille fançaise, dont l'histoire a proclamé les hauts faits. Ces tombeaux sont de pierre bleue; audessus, sont étendus et les mains jointes, un chevalier et sa compagne. Des inscriptions illisibles entourent ces deux figures en haut-relief.

Il y a aussi des Montmorency enterrés dans la petite église de Crombeke, district de Furnes (Belgique); on y lit les épitaphes de 1° Jooris de Montmorency, chevalier de Vanderdelft, Lampernesse, etc. bourgmestre et Landthouder de la ville et châtellenie de Furnes, mort le 10 mars 1642; 2° de Marie-Anne sa fille, âgée de XI ans, qu'il eut de sa 1re femme Anne Van Clichthove. Là gisent encore, sous une dalle bleue incrustée de cuivre *nobles personnes Guillaume De la Bampoele, escuier, en son vivant Lanthouder de Furnambacht, lequel trespassa le 1 jour de juyn, en l'an XV^c LIX, et de damoiselle Fifonor de Ghistelles sa compaigne, laquelle fina ses jours le iiie jour de fevrier audict an LXIX, ayant estez conjoints LY ans. Priez Dieu pour leurs âmes.*

C'est toujours la même, telle qu'elle a été élevée en 1591 à 1606; on y admire toujours les mêmes sculptures telles qu'elles sont sorties des mains de l'artiste, au commencement du XVIIe siècle. Le confessionnal de la nef septentrionale et les boiseries qui l'accompagnent, méritent surtout d'être remarqués; le fronton de ce tribunal de la pénitence est porté sur quatre grosses colonnes torses taillées dans le chêne, et autour de leurs fûts rampent des branches de vigne chargées de feuillages et de grappes de raisin.

Les stalles du chœur et de la nef du milieu appellent aussi l'attention, elles sont formées de panneaux qui s'arrondissent en arcades. Autour de celles-ci serpentent et s'enroulent de légères et fines broderies, et à leurs voussures sont suspendus comme des gouttes d'eau, des festons trilobés, gracieuses découpures qu'un ciseau délicat dévida en 1633.

L'église de Bambeke a conservé, parmi de nombreuses inscriptions tumulaires, les noms de la plupart de ses pasteurs. C'est aussi à l'ombre de ses autels, que repose un prêtre, nommé Pierre Lefebure, qui fut un des bienfaiteurs de Cassel. Cet homme de bien fournit tout le bois de charpente nécessaire à la construction de l'école de charité de cette ville, et y fonda deux bourses pour l'entretien de deux enfants pauvres.

HERZELLE (1).

Gramaye enseigne que ce village est ainsi nommé parcequ'il était autrefois une résidence de l'évêque et des chanoines de Thérouanne, qui en étaient les seigneurs. *A residentiâ dominorum, canonicorum, putà et episcopi quondam Morinensis eam nuncupatam, vult Gramajus.* Dailleurs c'est bien ce qu'exprime le mot flamand Herzelle, *heeren-sella*, demeure, siége, résidence des seigneurs.

L'acte le plus ancien que nous ayons trouvé touchant cette seigneurie épiscopale, est du 24 août 1551. C'est une transaction intervenue entre l'évêque de Thérouanne et le magistrat de Bergues, à la suite d'une discussion sur l'étendue de leurs pouvoirs et leurs droits.

Le prélat s'énonce dans les termes suivants:

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Franchois de Crequy, par la permission divine evesque de Thérouane, saluyt: scavoir faisons que désirant mettre fin à divers procès, questions et différens meus, et pendans indécis pardevant messeigneurs messieurs du noble conseil en Flandres et autres apparens à mouvoir d'entre les bailly, viscomte, eschevins et cuerheers, justiciers et officiers de la chastellenie de Bergambacht, et nous et nos officiers, à cause de nostre fief ou seigneurie qu'avons en la paroiche de Herzelle, situé audit Bergambacht, signament pour le faict de la justice, droicts et autorité d'icelle, et pour

(1) Dans le canton de Wormhout.

nourrir paix et amitié, avons commis et deputé Mre Jehan Feulliet, nostre vicaire, Jehan Geeraert, nostre scelleur, et Nicolas Formantel, nostre recepveur, pour au nom de nous avecq lesd. de Bergambacht conférer lesdits procès et différens et avecq eulx transiger, concorder et appoincter lesquels en exploitant leur dicte charge, ont tant et si avant communiqué et conféré ensemble qu'ils sont accordés avec lesdits de Bergambacht, et lesdits de Bergambacht avec eulx, que moyennant et en faisant par moy limiter et conférer les fiefs que on nomme francqs gisans en ladicte paroiche de Herzelles et ce préalablement faict, m'accorderont sur lesdicts francqs-fiefs toute justice civile, à scavoir adhéritement et déshéritement et pandinghe et actions personnelles et quand aux autres fiefs et terres cottières dépendans de notre dict fief me debvant et rendant prestations et rentes annuelles, justice foncière, c'est adhéritement et déshéritement desdites terres, dont sera faict quayier et regrẽ contenant particularité et habouts, approbé par lesdits eschevins et cuerheers ensemble des héritiers des terres cottières saulf au prince et audict pays le droict d'issue comme de tout temps ils ont eu etc. »

Suit le dénombrement des fiefs dépendant de la seigneurie d'Herzelle.

» Sur lesquelles et autres terres je prétendois avoir toutte justice, haulte, moyenne et basse, dont jay et cède par ces présentes, en tenant seulement sur lesdicts francqs fiefs, toutte justice civile, et des autres fiefs et terres cottières, adhéritement et déshéritement à telle charge et comme cy par mesd. députés en est résolu et conclu avec lesd. de Bergambacht, le tout de poinct en poinct, aggréant et ratifiant etc.... En tesmoing de ce avons ces présentes faict sceller de notre scel le xxiiiie

jour du mois d'aougst 1551, dont l'original est soubsigné sur le reply par ordonnance de monseigneur de Thérouanne et signé P. Boulengier et scellé avec le scel de mondict seigneur en cire vermeille. »

Lors du démembrement du diocèse de Therouanne, la seigneurie d'Herzelle passa à l'évêque d'Ypres; ce fut cinquante ans après cet évènement que le village obtint une nouvelle église.

Cet édifice est à trois nefs et d'une architecture très simple. Nous avons remarqué dans l'intérieur trois tableaux d'excellents maîtres: une Assomption de la Sainte Vierge, une adoration des Mages et un Christ en croix. Ce dernier est un *ex-voto;* aux pieds du Sauveur sont agenouillés et les mains jointes, un chevalier et sa dame. Le chevalier porte la barbe blanche et pointue, la fraise au cou et une tunique de draps bleu, parsemée de lys d'or et de chevrons d'argent; la dame porte de même la fraise au cou et a les cheveux relevés, de manière à laisser le front et les tempes à découvert.

Des personnages semblables sont reproduits en bas-relief, sur une pierre tombale; ils sont enfermés chacun dans une arcade ogivale, que surmontent deux écussons frustes. Une inscription flamande entoure ces figures: *Sepulture van d'heer Jan Demey, filius Jans, in syne leven kerkmester, hoofman van deser prochie, overleden den ...... en van Joossine filia Philipp Poote, zyn uysvrauwe die overleed* 23 *Augustus* 1638. — Traduction. — Sépulture de seigneur Jean Demey, fils de Jean, en son vivant marguillier, *hofman* de cette paroisse, décédé le ...... et de Jossine, fille de Philippe Poote, sa femme, qui décéda le 23 août 1638.

Herzelle est célèbre dans le pays par sa foire aux chevaux; mais sa véritable gloire est d'avoir donné le

jour à un poète, à Jacob Sluyper qui sut parler avec élégance le divin langage de Virgile et d'Horace. Quoique nous ayons déjà fait connaître ailleurs (1) ce doux et gracieux écrivain, nous nous laissons néanmoins entraîner de nouveau par le plaisir de citer des vers de cette muse catholique de la Flandre:

AD LIBRUM.

Parve liber, viridi malè culta arundine nostrum
Cur adeò properas deseruisse Larem?
Cur dominum, malè grate, tuum fratresque relinquis?
Immemor et quali veste tegaris, abis?
Non tibi sidonis chlamys, aut togâ murice fulget,
Nec tua jam Tyrio membra colore nitent.
Totus ac agresti squalles de more, videndus
Horridior rusco, spiniferisque rubis.
At tibi si nostros stet deseruisse penates,
Ac quæsisse novos nocte dieque focos:
Vade bonis avibus: non te remorabor euntem,
Sed via sit fœlix et tibi fausta, precor.
Quodque geras vacuâ peregrina per arva crumenâ
Non ideò doleas, chare libelle, velim.
Invenies etenim varios, uti spero, sodales,
Qui tibi, dùm cupies, tecta cibosque dabunt,
Adde, quod ipse fies alieno liber ab ære,
Nullaque quòd Dominus debeat æra tuus.
Quique novum tribuit, quo jàm velaris, amictum
Justa Brabântinus munera sartor habet.
Ergò bonis avibus, quò te tua cumque voluntas
Traxerit, hùc agili dirige mente pedes.
Si quibus acceptus fueris, gratusque; memento,
His te civilem morigerumque geras:

(1) Voyez ma Notice sur le château de la Motte-au-bois.

Sin secus: inde statim, tibi me mandante, recedas,
  Sisque memor Dominos mox adiisse novos.
Nec cures, si rara tuas habitacula merces
  Suscipiant, paucis sat placuisse viris.
Sat paucis sine felle viris placuisse: nec omnes
  Mensa viros eadem semper et una juvat.
Perge bonis igitur ventis, peregrinus et hospes,
  Me sinè, per terras et mare, chare liber.
Hos at inoffenso peragres si poplite tractus,
  Ut reor, haud longo tempore solus eris (1).

« A MON LIVRE.

» Cher petit livre, pourquoi, faible et sans appui, te hâtes-tu de fuir nos foyers? Pourquoi, ingrat, te sépares-tu de ton maître et de tes frères? oublieux que tu es de mes soins et de ma tendresse, où vas-tu et sous quel habit te présenteras-tu dans le monde?

» Tu n'as pour briller ni un riche manteau, ni une belle robe de pourpre. Non, tu es simple et négligé comme on l'est aux champs, et je rougis pour toi de cette simplicité et de cette négligence. Mais, puisque tu le veux, et que tu es bien décidé à quitter nos pénates et à chercher nuit et jour d'autres toits pour t'abriter, pars, je ne t'arrête plus; que le ciel te soit propice! je le prierai pour que le bonheur et la fortune te sourient sur ton chemin. Cher petit livre, pauvre et sans ressource, ne connais jamais le malheur sur la terre étrangère.

» Parfois tu rencontreras, j'espère, dans tes courses lointaines quelque ami qui t'ouvrira à ta voix et partagera avec toi sa table et sa place au foyer. Dis-lui que tu

---

(1) Jacobi Sluperii Herzelensis Flandri, poemata. Antverpiæ, apud Joannem Bellerum, M. D. LXXV.

es libre de toute dette et que tu n'as rien qui soit emprunté; ajoute que ton maître ne doit rien à personne et que le relieur brabançon qui t'a fourni la nouvelle tunique que tu portes a déjà reçu le prix de sa façon.

» Va donc où tu veux sous d'heureux auspices; si tu reçois bon accueil, n'oublie pas d'être aimable et complaisant. Mais s'il n'en est pas ainsi, reviens aussitôt que je te rappelerai et souviens-toi que tu es allé trop tôt chercher de nouveaux maîtres.

» Ne t'afflige pas si de rares habitations t'offrent l'hospitalité et que peu de lèvres goûtent de ta poésie; ne demande pas davantage. Qu'il te suffise d'avoir su plaire à un petit nombre d'hommes sans passion et sans fiel; une seule et même nourriture ne convient pas à tout le monde.

» Va donc sous des vents favorables, seul et inconnu, à travers les terres et les mers; pars sans moi, cher petit livre! si tu parcours les pays étrangers d'un pas inoffensif et sans blesser personne, je me plais à croire que tu ne seras pas longtemps seul et sans appui. »

Le poëte Adrien Ooghe d'Oostbourg disait du livre de Sluyper:

Si vis dulcifluum manibus versare poëtam,
Miscentem variis seria multa jocis:
Slupperium legito; parvo qui plurima libro
Complexus, tibi quæ sunt placitura dabit.

Traduction. — Si vous aimez à feuilleter un poète qui sache passer avec facilité du grave au doux et du plaisant au sévère, lisez Sluyper; il a renfermé dans un petit volume beaucoup de choses qui vous plairont.

LEDRINGHEM [1].

Ledringhem, *Leodringas* suivant Malbrancq, était une seigneurie vassale de la cour-féodale ou Perron de Bergues. Cette terre avait titre de vicomté: un petit ruisseau qui la baigne, appelé en latin *Ledera,* lui a communiqué son nom. *Ledera,* écrit Sanderus, *pluribus ab ortu suo pagis nomen communicantem.*

Dès le xve siècle, Ledringhem eut pour seigneurs des personnages qui ne furent pas sans célébrité dans l'histoire; en 1454, c'est Louis de Ghistelles; en 1481, ce sont des membres de la famille d'Eechout, de Watten; peu après les de Mérode et enfin le comte de Middelbourg en Flandre.

Cette seigneurie relevait de la baronnie d'Ekelsbeke et avait des coutumes particulières. Ses gens de loi, échevins, bailli et vicomte n'avaient que la faculté d'administrer la justice au civil et d'instruire les affaires criminelles. Le coupable, s'il était prisonnier, était mené jusqu'à un petit chemin, nommé le sentier du nord, où le vicomte ou burgrave et les gens de la loi le livraient entre les mains du bailli. Celui-ci le conduisait ensuite devant les magistrats d'Ekelsbeke, qui achevait d'en faire justice.

La maison de la justice seigneuriale de Ledringhem existe encore, et sert aujourd'hui de cabaret. Ce qui

---

(1) Dans le canton de Wormhout.

la distingue du reste des habitations du village, c'est, outre un mur en briques rouges posées en *opus spicatum*, un écusson dont le champ porte trois raies et qui se voit audessus de la porte d'entrée avec le millésime 1594.

L'église paroissiale date de 1548; il y a des vitraux très bien conservés et leurs cartons sont de bons maîtres. Sur une fenêtre d'une chapelle latérale est peinte la Vierge Marie, debout et portant l'enfant Jésus dans ses bras; à sa droite et à sa gauche sont agenouillés le seigneur et la dame du lieu, la fraise au cou et les mains jointes. Audessous de ces figures, on lit: *Dese vensters is ghegeven van mynheer Quekebyl ende syn usvrauw* (1). Sur une fenêtre du chœur est un bel ange avec des armoiries sur sa robe jaune et ces chiffres 1614.

Deux rangées de colonnes cylindriques, à chapiteaux décorés alternativement d'oves et de feuilles de persil, soutiennent les arcades qui divisent l'intérieur de l'église en trois nefs. A l'entrée de celle du milieu, audessus du porche, se trouvent les orgues, et sur leur buffet sont tracés les vers suivants :

Verheert nu hier Gods heylig cruys,
Met musyck in orgelspel als ook snaergedruys.

« Honore maintenant ici la sainte croix de Dieu avec l'harmonie et le jeu des orgues et aussi avec le bourdonnement des instruments à cordes. »

---

(1) Cette fenêtre est donnée par monsieur Quekebyl et sa femme.

REXPOEDE (1).

Sanderus écrit *Rexpoele*, mot flamand qui désigne une *suite de marais*, étant formé des composants *reeks*, suite et *poel*, étang, *marais*.

La construction de l'église de ce village remonte à 1557; cette date est sculptée sur une des colonnes près du chœur. L'édifice représente une croix latine et l'intérieur est divisé en trois nefs qui communiquent entr'elles par des arcades ogivales. Celles-ci reposent sur des colonnes cylindriques dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de choux. La voûte des nefs est lambrissée et des nervures retombent sur des modillons à masques humains et à têtes de moutons.

Tous les ans, une neuvaine réunit à Rexpoede de nombreux fidèles au pied des autels. Ces pieux pélerins viennent y honorer S. Vincent Ferrati, dont l'image, peinte par Defraeye de Bergues, décore une des chapelles latérales de l'église.

En 1793, il se livra, autour de ce monument, un combat terrible, qui fut le prélude de la fameuse bataille d'Hondschoote. « Les Hanovriens, disent les auteurs de la *France militaire*, furent rejetés en désordre sur Killem. La nuit approchait, Jourdan profita d'un reste de jour pour tirer parti de sa double conquête, et s'établit avec

---

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

sa divison à une demi-lieue des étangs des Moëres, dans le village et les environs de Rexpoede.

« Cette manœuvre hardie et savante compromettait la division de Walmoden, restée dans la position de Wormhout, et avait presque totalement séparé le maréchal Freytag de l'armée anglaise....

» Freytag, pour rétablir ses communications avec Walmoden et avec le duc d'York, s'avançait sur Rexpoede avec une division hanovrienne, ne se doutant pas qu'il avait été prévenu dans ce poste par les Français. Il avait laissé le gros de ses forces à Hondschoote, et désirait en revenant sur ses pas gagner le temps de rallier les détachements compromis et faciliter à Walmoden le moyen de rejoindre le duc d'York par le chemin de la Maison-Blanche. Jourdan était alors occupé à établir autour de Rexpoede sa division harassée, et à distribuer ses postes. Trois bataillons gardaient le village, le reste était à 300 pas en arrière et la cavalerie était disséminée par détachement autour des bivouacs. Freytag et le prince Adolphe, tombé au milieu de ces derniers, tentèrent en vain de se défendre et furent faits prisonniers après avoir reçu quelques blessures; mais ni l'un ni l'autre ne restèrent au pouvoir des Français. Le prince Adolphe fut immédiatemeut délivré par le colonel Milins à la tête des gardes hanovriennes, et le maréchal Freytag le fut un peu plus tard que Walmoden.

» Ce qui venait de se passer et l'arrivée de la nuit auraient dû engager les généraux républicains à un changement de plan, consistant ou à renforcer les bataillons stationnés à Rexpoede ou à évacuer totalement ce village, dans la crainte d'une nouvelle attaque par des forces supérieures, ce qui arriva en effet. Walmoden, mal

observé par la division Landrin, et informé de l'occupation de Rexpoede, ainsi que du malheur arrivé au maréchal Freytag, quitta la plaine de Wormhout à minuit, descendit par la rive gauche de l'Yser et se présenta devant Rexpoede pour en forcer le passage. Houchard et les représentants, éveillés par cette attaque inattendue, se précipitèrent vers les bivouacs de Jourdan, tandisque ce général se transportait lui-même dans le village où il trouva ses trois bataillons frappés d'une espèce de stupeur qui les empêchait de se retirer ou de se défendre. Ils restèrent immobiles sous le feu meurtrier de l'artillerie hanovrienne, malgré les pressantes exhortations de leur général pour leur faire opérer une attaque qui eût certainement alors contenu l'ennemi.

» Jourdan, ne voulant pas prendre sur lui d'ordonner la retraite, revint vers le général en chef. Houchard intimidé par cette attaque nocturne, n'osa pas engager toutes les troupes de Jourdan pour soutenir le village, et invitant celui-ci à ordonner la retraite des trois bataillons, il se dirigea lui-même sur Bambèque avec le gros de la division. Jourdan retournait au village, lorsqu'il fut accueilli par une décharge meurtrière qui l'obligea à se retirer, fort inquiet du sort des trois bataillons qu'il y avait laissés et qui ne s'y trouvaient plus. En effet, ces bataillons, après être restés quelque temps immobiles sous la mitraille, avaient fini par se déterminer à la fuite et s'étaient dirigés sur Oostcappel, où ils avaient été heureusement recueillis par le général Colland. Jourdan rentra presque seul à Bambèque, où, en arrivant, son cheval tomba mort par suite des blessures qu'il venait de recevoir.

» Walmoden, maître de Rexpoede, y délivra le maréchal Freytag et regagna ensuite Hondschoote où son

retour ranima la confiance de l'armée ennemie. Cet épisode fait ressortir la faute de Houchard, qui, en négligeant de concentrer des forces sur un point décisif, laissa échapper l'occasion d'anéantir l'armée hanovrienne et rendit nulle la valeur que nos soldats avaient montrée. »

Houchard se releva de cette défaite à la bataille d'Hondschoote.

NIEURLET (1).

Il existe aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, une charte du 15 août 1276, par laquelle Willaume, châtelain de S. Omer et seigneur de Focquemberghe, donne à son oncle, Wautier de Renenghem, chevalier, seigneur de Morbèque, sa terre de *Nieuwerleet* avec ses dépendances.

Cette seigneurie fut érigée en comté par l'empereur Charles-Quint, ainsi que le constate le rapport suivant:

« Grandeur et dénombrement que fait et baille à très haut, très excellent et très puissant prince Louis XV, roy de France et de Navarre, Pierre de Crop, demeurant à Lederzelle, châtelenie de Cassel, comme procureur spécial de messire Nicolas-Charles-François-Alexandre, comte de Corswaren, des souverains comtes de Looz et de Niel, libre baron de Longechamps, vicomte de Sainte-

(1) Dans le canton de Wormhout.

Gertrude, seigneur de Ligny, Tongrènes etc., ladite procuration jointe à l'acte de foy et hommage prêté au roy, le 5 mai 1744, lequel fief est échu et dévolu à mon mandant par la mort et trépas de messire Charles-Philippe-Brigitte-Dominique de Guines, dit de Bannières, chevalier, comte de Nieurlet, cousin subgermain dudit comte de Corswaren-Looz, que je déclare au nom que dessus tenir directement de sa majesté en titre de comté, et en haute, moyenne et basse justice à cause de son château et cour de Cassel, lequel fief se nomme la paroisse et comté de Nieurliet, *érigé en comté par Charles-cinq, roy d'Espagne,* en la ville de Madrid, royaume de Castille, le sixième du mois de novembre l'an de grâce mil-cinq-cens-vingt-neuf, se consistant et comprenant ès parties ci-après déclarées, scavoir:

Suit la désignation des sous-fiefs.

» Tous lesquels fiefs généralement sont chargés de féauté, hommage, service de cour etc. etc. »

Nos recherches ne nous ont pas permis d'indiquer l'époque précise à laquelle Nieurlet a été érigé en paroisse. En 1464, cette terre a déjà une église et un prêtre qui y administre les sacréments, et qu'on nomme *prochie-pape* (1). Cette église était soumise à l'évêque de Thérouanne, mais lors de l'érection de l'évéché de S. Omer en 1560, le pape la comprit dans ce dernier diocèse en la plaçant sous le décanat de Bourbourg.

Depuis ce temps, Nieurlet eut toujours son curé particulier et fut constamment considéré comme paroisse indépendante; mais en 1772, l'évêque de S. Omer Joachim-François Mamer de Couzié, prétextant que c'était

(1) Voyez page 48.

par erreur que le saint Père avait reconnu Nieurlet comme paroisse, en révoqua le curé et en fit une succursale de Lederzelle.

Les habitants avec leur seigneur protestèrent contre cette décision épiscopale, et en appelèrent au successeur de Joachim, par la requête suivante:

« A monseigneur, monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de S. Omer.

» Supplient très humblement les habitans de la paroisse de Nieurlet, joint à eux, Charles-Alexandre-Auguste, duc de Looz-Corswaren, seigneur du même lieu, et réprésentent que de tout temps il existe dans leur territoire une église qui a toujours été paroissiale et qui, avant l'érection même de l'évêché de S. Omer, avait son curé.

» Qu'il est vrai que la calamité des temps, causée par les guerres ou quelques autres raisons, ayant éloigné et dispersé les habitants, l'église a été dans la suite sans curé.

» Que c'est une règle certaine que, quelque long et immémorial qu'ait été l'abandonnement d'une paroisse, elle rentre dans son état primitif dès que cet abandonnement cesse, et pour cela dix familles suffisent: *Decem animæ sufficiunt, quia decem faciunt plebem.*

» Qu'il n'y a pas seulement dans le territoire de Nieurlet dix familles; il y a trente-trois familles qui font plus que cent communions, et pour toutes ces raisons etc. »

Cette requête fut présentée à l'évêque de S. Omer en 1787; mais le prélat avant de statuer, ordonna une enquête. Dans l'intervalle, la révolution éclata et vint mettre obstacle à la réalisation des désirs des habitants de Nieurlet. La nation vendit leur église, la famille De

Cuyper en fit l'acquisition et la rendit au culte catholique en 1829.

Un jour de l'été dernier (1847), le hameau était en fête, des banderolles flottaient au vent, des arcs de triomphe et des guirlandes de verdure paraient le chemin qui mène au presbytère; les villageois, jetant dans les airs de joyeuses acclamations, allaient au devant d'un prêtre.... Ce jour-là, c'était l'arrivée du nouveau curé qui venait d'être donné à l'église de Nieurlet, veuve de son pasteur depuis soixante-quinze ans!

SPYCKER.

Une demeure seigneuriale qu'on appelait Spycker, située audelà de la Colme, du côté de la mer, a donné son nom au village qui se forma autour du manoir féodal. *Spiecra,* d'après Vredius, *ultrà Colmam versùs mare, villa agrestis prætoria olim fuit, vico nomen servans et vulgò sic nominata.* En 1067, Baudouin de Lille donna la dîme de cette terre à l'abbaye de S. Winoc et le seigneur du lieu y fonda, en 1227, un couvent de filles de S. Victor, appelé vulgairement *Spycker-hof.* Ce sont les seuls évènements que nous aient transmis le onzième et le treizième siècles; toutefois, on montre encore dans le village un souterrain entourré de fossés, reste d'une résidence de templiers.

L'évêque de S. Omer, Paul Baudot, bénit l'église

de Spycker le 15 juillet 1621. On pourrait conclure de cette circonstance qu'elle ne date que de cette époque; mais les détails du monument prouvent qu'il lui est antérieur. La bénédiction a eu lieu, pensons-nous, lors de la suppression de deux nefs et de la construction des deux bras qui les remplacent. On voit en effet aux parois de la tour certaines traces qui font supposer que la primitive église formait autrefois une croix latine à trois nefs. Puis de légères colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages, enchassées dans l'angle des colonnes réunies qui sont au transept et portent le clocher; une pierre tombale de 1593, une cloche de 1598, tous ces documents démontrent que les habitants de Spycker avaient une maison de prières longtemps avant le XVII[e] siècle.

La cloche, chargée d'inscriptions et d'armoiries, mérite surtout d'être décrite. Tout à l'entour de son sommet on lit:

Gegoten is dese klocke goet van zoone,
Hydoone;
Te eeren tsinte Lenaert patrone
Schoone
Van Spycker, tot een memorie bequame
Lienaert
Is dese cloecken excellente naeme
Int jaer
Achten ennegetich duyst ende vyfhondert.
Men salse luyden als blixemt oft dondert.

Traduction. — Fondue (1) est cette cloche bonne de

---

(1) Par Marc Leserre.

son, idoine, en l'honneur de S. Léonard, le beau patron de Spycker et pour bonne mémoire. Léonard est cette cloche, excellent nom. En l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit. On la sonnera quand il fera du tonnerre ou des éclairs.

Audessous de ces bouts rimés sans liaison et de mauvaise rédaction sont parsemés quatorze médaillons qui représentent les armoiries du curé, celles du village, un chevalier assis sur un cheval au galop, une femme qui allaite un enfant, S. Hubert, Jésus-Christ au jardin des Oliviers, Jésus-Christ au tombeau, deux figures de femmes, Adam et Ève, Ève donnant la main à Adam; enfin une aigle à deux têtes et les ailes déployées.

Au bas de la cloche se trouvent d'autres bouts-rimés:

Sy is gemaeck ten tyde hoort myn verclaren
Dat des notaebel persoonen int leven warren
Heer Lucas Cossyns pastoor ende Cornelis Cent alvooren
Jan Vande Kerckove, Omaer Osier kerkmeester gecooren
Mahieu Vanden Pitte, Malliaer Vander Beker op dat termin
Jan Cent Jan Coslaert coster die laeter al goet sin
Pieterneles Paschier Gauderis prochiaen woenachtig
Binnen Spycker, Godt sy haerleren godachtig
Met noch meer ander die nu noch leven
Godt wille ons allen syn eewich ryck geven
Met peters en meters die aen
Dese clocke sullen haentslaen
Tes al goet dat eeren Godt.

Traduction. — Elle est faite au temps où vivaient notables personnes, Lucas Cossyns, curé, Cornil Cent, Jean Vande Kerckove, Omer Osier, marguilliers, Mahieu Vande Pitte, Vander Beke, Jean Cent, Jean Coslaert, clerc, Pieternelle Paschier, Gauderis, tous paroissiens

de Spycker, et encore beaucoup d'autres qui sont encore en vie. Que Dieu veuille leur accorder son royaume éternel, ainsi qu'aux parrain et marraine de cette cloche. »

Nous ne pouvons quitter l'église de Spycker, sans signaler un triptique de 1675; il représente sainte Anne, et sur les volets sont peints les traits d'un seigneur et de sa noble dame, ainsi que ceux de l'évêque de St-Omer et de son vicaire-général. Toutes ces figures sont d'un pinceau habile.

WARHEM (1).

C'est de son territoire, qui fut jadis sablonneux, que Warhem, Wara suivant Olivier De Vrée, paraît avoir tiré son nom; car, d'après Scrieckius, un de ses composants, la syllabe *ar* ou *are*, signifie sable dans le langage celtique. On sait déjà que *hem* veut dire séjour, résidence ou village; Warhem serait donc le synonime de *résidence dans le sable*.

Ce village est un des plus anciens du pays. Nous lisons dans la chronique d'Iperius, moine de St-Bertin, qu'un châtelain de Bergues, le même qui fit fortifier cette ville pour la défendre contre les Normands, acheta vers

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

l'an 938 la terre de Warhem et la donna aux moines de St-Winoc de Bergues. Les comtes de Flandre Baudouin de Lille et Charles-le-Bon, confirmèrent cette donation le premier en 1067 et le second en 1121.

C'est vers ce temps, c'est-à-dire, au onzième ou douzième siècle, que fut bâtie la tour de l'église paroissiale. Les petites arcatures qui la couronnent et soutiennent une galerie massive, les lucarnes en plein-cintre simulées qui cache la nudité de cette galerie, les fenètres géminées, contenues dans une arcade cintrée, à chacune des quatre faces de la tour, sont bien du style architectural de l'époque romane. Mais la flèche octogone qui la surmonte ne date que de 1694.

Les trois nefs de l'église, construite de 1587 à 1630, renferment les plus riches sculptures. Nous citerons les orgues provenues du couvent des Dominicains de Bergues, le confessionnal du côté-nord décoré des statues de saint Pierre et de la Madelaine, l'autel de S. Éloi (1), enfin la chaire, sur les panneaux de laquelle un ciseau de maître a décrit avec un beau talent les scènes suivantes: Moïse donnant les tables de la loi aux Israélites, S. Jean prêchant dans le désert, Jésus-Christ enseignant dans le temple, la multiplication des pains. Les panneaux sont séparés par quatre figures allégoriques, la vérité, l'espérance, la charité et la foi. Ce remarquable morceau d'art est daté de 1742.

Sur le territoire de Warhem s'élevait au XVII[e] siècle le fort de *Beenties-meulen,* qui fut démoli à la suite d'un combat meurtrier. En 1646, le maréchal de Gassion,

---

(2) L'autel de St-Éloi qui coûta deux ans de travail, fut donné en 1762, par J[n]-B[te] Coppens, hofman et marguillier de la paroisse.

qui guerroyait dans les environs d'Ypres, résolut tout-à-coup de marcher sur Bergues et Dunkerque. Les difficultés pour parvenir jusqu'à cette dernière place étaient grandes. Il fallait d'abord traverser à Rousbrugghe les deux bras de l'Yser, ensuite la basse Colme, canal qui va de Bergues à Hondschoote, et qui était défendue par le canon du fort de *Beenties-meulen*.

A l'égard de l'armée française, la forteresse était située audelà du canal; elle pouvait communiquer facilement avec Bergues par un chemin couvert. Le passage de la Colme n'était possible qu'après la prise de *Beenties-meulen;* or, pour s'en rendre maître, il fallait empêcher la ville de jeter du secours dans le fort, et pour couper toute communication, il fallait concentrer des forces de l'autre côté de l'eau.

De Gassion détâcha donc de son armée cinq cents mousquetaires et deux régiments de cavalerie; et s'étant assuré qu'il n'y avait point de gens de guerre vers Hondschoote, il alla par ces parages gagner *Beenties-meulen*. Il croyait avoir franchi toutes les difficultés, lorsqu'il eût passé l'eau aux environs de cette ville; mais il s'embarrassa dans les terres marécageuses des moëres et eut à passer à la nage deux ou trois larges fossés qui se dégorgeaient dans le canal de Furnes à Dunkerque. La fatigue de marcher en cet état durant cinq heures fit qu'il y eût à peine quatre-vingts mousquetaires qui suivirent leur général jusqu'au pied du fort, et encore ce fut son exemple qui lui conserva cette poignée d'hommes. Heureusement que le reste de l'armée arriva en même temps que De Gassion, devant *Beenties-meulen*, car le maréchal et ses compagnons auraient couru grand danger d'être maltraités par la garnison de Bergues, qui était survenue et commençait déjà à les assaillir. Mais les

Français la reçurent vigoureusement et la contraignirent de rentrer en ville. N'ayant plus d'espoir d'être secouru, le commandant de *Beenties-meulen* capitula et livra sa forteresse, qui fut rasée (1).

WORMHOUT (2).

A l'exemple du prince Adroald, qui fit don de son château de Sithiu à l'abbé de St-Bertin, le seigneur Héremare donna à Saint Winoc, aux calendes de novembre 695, sa terre de Wormhout, pour y bâtir un monastère.

Les religieux, qui y furent reçus, eurent beaucoup à souffrir des invasions des Normands, et dès 881, ils furent dispersés et leur maison fut ravagée. Le comte de Flandre, Baudouin-le-Chauve, répara ce désastre en faisant édifier une église sur les bords de la Peene, c'est-à-dire, à l'endroit même où S. Winoc avait placé son monastère.

En 1067, Baudouin de Lille donna à l'abbaye de Bergues, par acte passé en cette ville, toute la dîme de Wormhout, avec cinq cents manses de terre. « Je lui donne, ajoute le comte, le produit du Tonlieu, qui sera perçu à Wormhout, depuis la sixième heure de la veille de

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunkerque.
(2) Chef-lieu du canton de ce nom.

la Pentecôte, jusqu'à la sixième heure du second jour férié; la petite rivière de la Peene avec sa pêcherie dans l'étendue des terres de la susdite abbaye et son moulin à eau; de sorte qu'il n'est permis à personne de se servir du moulin à eau de Wormhout, sans l'autorisation de l'abbé de Bergues. »

Il ne reste plus de trace de l'église de Baudouin-le-Chauve, elle est remplacée par celle qui existe aujourd'hui. Celle-ci est de deux époques différentes. Le bas de la tour et les colonnes cylindriques de l'intérieur sont du XVI[e] siècle; le haut de la tour et le corps de l'édifice sont du XVII[e] siècle; témoins les millésimes 1613 et 1651 qui se trouvent, le premier dans le tympan d'une arcade de la nef du milieu, et le second sur la partie supérieure de la face septentrionale de la tour.

Les murs intérieurs du portail sont divisés en compartiments ou panneaux par des nervures verticales et horizontales, et l'ensemble de ces panneaux représente diverses figures géométriques. Nous dirions que ce sont là des détails d'ornementation architecturale, propres au XVI[e] siècle, si la grande porte d'entrée n'avait conservé dans le talon de son cintre l'indication de l'année de sa naissance, 1547.

Les colonnes des nefs sont contemporaines du clocher: nous en trouvons la preuve dans la guirlande de feuilles de choux frisés qui contourne la corbeille de leurs chapiteaux, cependant il se peut qu'une de ces colonnes soit un fragment d'un monument antérieur. La colonne, à laquelle nous fesons allusion, posée à l'entrée du chœur, a le chapiteau très-élevé et présente une double rangée de crochets en forme de volutes. Le même caractère se rencontre aux colonnes des églises de Ste-Walburge à Furnes, de Lisseweghe, de Damme en Belgique, d'Hou-

plin et de Wasquehal (1). « Ce type est très fréquent, dit Mr de Contancin, dans nos églises rurales du XIIIe au XVIe siècle, et il a dû être emprunté à des édifices plus importants des contrées voisines. Nous avons remarqué, ajoute-t-il, ce chapiteau dans la nef de la curieuse église de Noyon, nef qui appartient, comme on sait, au XIIe siècle (2). »

Cette église a éprouvé bien des vicissitudes; le corps de l'édifice fut brûlé en 1582, par les soldats français, et restaurée en 1590, *avec un cœur joyeux* par Jean Van Heulen et ses deux fils Jean et François, comme le dit l'inscription flamande tracée audessus de la chapelle de la Vierge: *De fransche soldaeten des coníncks, hebben verbrand eene partie van dezen tempel, tjaer vyftien hondert tachtig-twee, erbauwt met herten bly van Hans Van Heulen, t'jaer vyftien hondert vier mael twyntig tiene met Jan en Frans zyn zoon bey, voor alle konstenaeren weird te bezien.*

Le vaisseau de l'église eut à supporter de nouvelles injures au commencement du XVIIe siècle; le temple sortit une seconde fois de ses ruines en 1613, par les soins de Pierre Willems, marguillier, Jean Jassaert, Robert Cossaert et Martin Van Clite; une seconde inscription flamande rappelle cet évènement: *Pieter Willems, kerkmeester van Wormhout, heeft doen rechten dezen tempel, met Jan Jassaert, Robert Cossaert en Maerten Van Clyte.*

Outre ces souvenirs, les habitants de Wormhout peuvent

---

(1) Près Lille.
(2) Tome 2, du bulletin de la Commission Historique du Nord.

lire chaque jour, écrits en lettres d'or, autour du chœur, les noms vénérables de ceux qui furent leurs pasteurs depuis 1530.

WESTCAPPEL (1).

Une portion du village de Westcappel (chapelle à l'ouest) fut érigée en fief en vertu de lettres patentes accordées à Bruges, le 11 janvier 1478, par Maximilien d'Autriche et Marie de Valois, à Louis Duernaghel, seigneur de Vroylande. En 1502, l'archiduc Philippe le donna, suivant Grammaye, à Denys de Morbèque, son conseiller et chambellan; mais il y avait dans Westcappel une seigneurie plus ancienne, celle de Caple, appartenant à la famille de ce nom (2). Nous reproduisons ici sur cette seigneurie un rapport présenté au roi Louis XV, le 20 Novembre 1717, par messire Laurent de Mollieu, gouverneur de la ville de Bourgeau en Picardie. C'est un monument curieux de la procédure féodale :

« Dénombrement d'un fief appelé la seigneurie de Cappel en Westcappel, consistant en un château, moulin

(1) Dans le canton de Bergues.

(2) Voyez *Fragmens généalogiques*. — Genève, tome III, page 192.

avec une cense et autres terres contenant cent et une mesures de terre, ensemble dans une rente de quatre-vingt-dix rasières d'avoine et dix rasières de blé, affectée sur quatre-vingt-dix mesures de terre audit village de Westcappel avec plusieurs emphitéoses, et s'étendant proche l'église dudit Westcappel, ayant justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'y commettre un bailli, douze échevins, un amman et quatre sergents pour y exercer dans ladite seigneurie toute sorte de justice; item appartient à ladite seigneurie le droit d'issue, biens des battards, espaves et vaccans, droit de chasse, cale-mage et afforage dans ladite seigneurie et dans celle appelée *hingels hof*, s'étendant aux villages de Bambèque, Wormhout, Bissezelle et Killem, étant ladite seigneurie chargée de 23 sols 3 deniers paresis par an au profit de l'espier de Bergues, 24 sols 2 deniers par an au profit de l'église de Westcappel et avec des rentes de blé au profit de l'abbaye de S. Winoc à Bergues, ayant plusieurs arrière-fiefs, 1° Thery de Cocq tient un fief étant à relief de douze perdrix ou cinq livres parisis en redemption; ledit Thery tient encore de ladite seigneurie de Calmoge et afforage d'icelle étant à foy et hommage au relief de six perdreaux ou 50 sols parisis en redemption à chaque changement; 2° Guillaume Gis tient encore de ladite seigneurie un autre fief au village d'Herzelle, contenant cinq quarts de terre et doit annuellement par reconnoissance une paire de gants; 3° etc. Et la seigneurie de Cappel en Westcappel est tenue de sa majesté à cause de son Perron de Bergues, étant à foy et hommage et au relief de 10 liv. parisis à chaque changement, et en vente le dixième denier pardessus pareil, etc. »

Quant à l'église actuelle de Westcappel, qui est le

principal objet de ce discours, elle est d'une architecture peu digne d'attention; mais elle possède des vitraux peints et des sépultures que nous ne pouvons passer sous silence.

Les vitraux étaient des plus beaux de Belgique, dit Sanderus. *In templo vitreas hic cernis fenestras, iis picturis exornatas, ut toto vix belgio elegantiores videre possis, unius sæculi ætatem ferunt* (1). Il n'en reste aujourd'hui que quelques fragments qui portent leur âge — 1534 et 1539. Cependant nous avons aperçu une verrière encore entière et qui laissait pénétrer autrefois un demi-jour dans l'abside. Elle représente Jésus-Christ crucifié; mais elle est aujourd'hui caché par un mur de briques. Espérons qu'un jour tombera cette maçonnerie, œuvre grossière de mains ignorantes, et que la divine image de Jésus reparaîtra resplendissante aux yeux des fidèles reconnaissants.

Les pierres tombales que renferme l'église couvrent les restes mortels de nobles châtelains et des premiers chapelains de Westcappel. La plus remarquable d'entr'elles est celle où est couchée la statue en marbre noir d'une femme ayant les mains jointes et dont la figure est en marbre blanc. Dans l'encadrement de cette pierre, lequel

---

(1) C'est à Flètre, la patrie d'Antoine Meyer, que nous avons vu les plus belles verrières durant le cours de nos visites aux églises flamandes. Là, sont encore intacts des vitraux colorés du seizième siècle, c'est-à-dire, de l'époque où florissait la peinture sur verre; ces magnifiques fenêtres sont conservées dans toute leur splendeur. *In ecclesiâ paræciali cernere est fenéstras vitreas, elegantes admodùm à viris nobilibus, donatas* (Sanderus). Leurs amortissements, aux parties cintrées, sont ornés de têtes de chérubins, de corps ailés de seraphins, ou de fleurons qui entourent les figures principales du Christ et de la Vierge.

consiste en une moulure saillante, est sculptée en relief l'inscription flamande que voici :

Hier legt begraven vrauwe Luwin Van Cuppel wyf van der Capellen, staerf int jaer ons Heere als men screef M. IIII^{c}. LIIII twintichsten dach van meye. Bid over de ziele.	Ici est inhumée dame Luwin van Cappel femme des Capelle ; elle trépassa en l'an de notre Seigneur, quand on écrivait 1454, 20e jour de mai. Priez pour l'âme.

Près de cette tombe sont deux dalles funéraires dont une bleue avec deux figures de femmes au trait et cette inscription :

Sépulture van jongfrau Clements Van Bambeke, die overleedt int jaer M. V^{c} ende XL, en Kateline Lets, wyf van Jan Van Bambeke en Joannis De Blonde, die overleedt den XXX meye M. V^{c} LXII.	Sépulture de demoiselle Clémence Van Bambèque, qui décéda l'an 1540, et de Catherine Lets, femme de Jean Van Bambèque et de Jean De Blonde, qui décéda le 31 mai 1562.

Et une autre dalle en marbre blanc, avec cette épitaphe : « Ici gît Engelbert..... écuyer, seigneur de Cappel en Westcappel, capitaine de cavalerie au service de sa majesté catholique, décédé le 14 mai 1695. »

Les premiers ministres de Dieu qui enseignèrent sa sainte parole aux hôtes de Westcappel, furent ceux dont les noms sont gravés sur trois pierres sépulcrales, savoir :

Hier leghet heer Henric van Warhem, priester ende	Ci-gît sieur Henri de Warhem, prêtre et châpelain de

capellaen van West-cappelle, die stierf t'jaer M. IIII^{c}*. LXXXIIII in sporkele.*	Westcappel, qui trépassa l'an 1484 en février.
Hier lieght d'heer Morus De Queker, priester en capellaen van dese cappelle, die stierf int jaer XV^{c} *en II den VIII van hoymaent.*	Ci-gît sieur Maure De Queker, prêtre et châpelain de cette chapelle, qui trépassa en l'an 1502 le 8 de juillet.
Hier legt Joannes Lepuy, priester en capellaen van dese capelle, die stierf tjaer XV^{c}*. IIII, den XII hoymaent.*	Ci-gît Jean Lepuy, prêtre et châpelain de cette chapelle, qui décéda l'an 1504, le 12 juillet.

Avant de visiter les églises du xviie siècle, disons que presque toutes celles qui existaient antérieurement à cette époque, ont eu à souffrir au xvie siècle, des ravages de la guerre ou du vandalisme des Iconoclastes. Ces briseurs d'images mutilèrent les édifices sacrés, persécutèrent les ministres des autels. Peu de nos monuments religieux ont échappé à leurs atteintes; beaucoup de nos prêtres ont été massacrés. C'est à ces malheurs, que le poète d'Herzelle fait allusion dans ces vers:

Istis prœcipue diebus, aras
Cum gens gueusia frangeret sacratas,
Et nostros rapidis focis libellos
Injecisse truci manu pararet.

Mais ce fut surtout à Runbrouck, dans la châtellenie de Cassel, que les *gueux* se livrèrent à des actes barbares. Là, ils brûlèrent l'église, saisirent le curé et son vicaire, les garottèrent, les étranglèrent et les jetèrent

dans un puits, qui a conservé depuis le nom de *pape-put*, puits du curé. Cela se fit le vendredi-saint de 1568.

Le père Wynckius d'Ypres a raconté les détails de cet évènement dans son histoire intitulée : *De gueusche beroerten* (1).

(1) Voyez pièces justificatives.

VI.

ÉGLISES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Watten, Drincham, Coudekerque, Les Neiges, Grande et Petite-Synthe, Uxem, Leffrinckouke et les Moëres.

WATTEN (1).

Watten était, d'après Jean-Jacques Chifflet (2), au temps de Jules-César, un promontoire battu des flots de la mer, que Ptolomée appelait *Itium promontorium*, Ι*κιον ακρον* (3). C'était, dit Meyer au tome 1r de ses *Annales*, une colonie de Bataves que les Cattes avaient

(1) Dans le canton de Bourbourg.

(2) Chifflet était l'ami d'Aubert Le Mire; il écrivit en 1627.

(3) Le manuscrit du général Vallongue, cité par Mr Piers, renferme ce qui suit: « Le golphe se retrécit à Watten, qui devient ainsi une » espèce de porte; c'est en effet ce que ce nom désigne; on y reconnait » facilement le mot *gate*, car le *G* et le *W* se permutent, témoins: » Williams, Guillaume, Wascones, Gascons, etc.; ce mot indique toute » espèce d'entrée, d'ouverture. »

chassés de leur patrie, et que les Romains vainqueurs des Gaules, avaient conduits dans ces parages lointains. C'était, dit Guichardin, dans sa description des villes de Flandre, *jadis villette où se trouvent plusieurs antiquitez.* En effet, Gramaye rapporte qu'on voyait à Watten, d'anciens souterrains et des chemins militaires, et qu'on y avait découvert des monnaies romaines. Mr le préfet Dieudonné consigne également ces faits dans sa statistique du département du Nord (tome 1r, page 119).

Dans les premiers siècles du christianisme, quelques hommes épris des vérités de l'Évangile, se séparèrent du monde païen et allèrent vivre solitaires dans le bois qui couvrait la montagne de Watten. En 874, une chapelle y fut érigée en l'honneur de S. Riquier, et en 1072 ou 1074, Robert-le-Frison, comte de Flandre, fit construire sur la cîme de la colline un monastère sous l'invocation de S. Nicolas, S. Riquier et S. Gilles. Ce fut une prévôté de chanoines réguliers, de l'ordre de S. Augustin.

La princesse Adèle, sa mère, dota largement la nouvelle communauté; Jean, avoué d'Arras, lui donna, de concert avec sa femme Hermentrude, deux-cent-vingt arpents de terre dans les villages de Steene, Pitgam et Aremboutscappel; et un certain Gibold, seigneur de Flêtre, vingt autres arpents situés dans un endroit nommé Thiggabusch, *in Thiggabusco* (1). Ces dons furent augmentés de ceux que fit aux religieux le comte Thierry d'Alsace, qui choisit leur prévôté pour le lieu de sa sépulture. Ce prince y fut, selon ses désirs, transporté

(1) Il est fait mention de ce lieu sur la carte d'Olivier de Vrée, qui le place dans les environs d'Ypres; c'est le village de Dikkebusch.

après sa mort, arrivée à Gravelines en 1168. On grava sur sa tombe les lignes suivantes:

Hic jacet sepultus dominus Theodoricus ab Elsatiâ, comes Flandriæ, qui quatuor vicibus terram sanctam visitavit, et indè rediens sanguinem Domini nostri Jesu-Xi detulit et villæ Brugensi tradidit et postquam Flandriam annis XL strenuè rexerat apud Gravelingas obiit, anno Dni MCLXVIII (1).

A Thierry succéda Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois. Après avoir fait dessécher, *à force de grands travaux,* un immense marais qui s'étendait de Watten à Bourbourg, et était inaccessible *aux usages humains,* il le donna en 1169 aux chanoines de St-Pierre d'Aire. Aubert Le Mire nous a transmis l'acte de donation en ces termes (2):

« *Inter Watenos et Bourbourg, palus quædam limum inaccessibilem spatiosâ latitudine diffundebat, et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosæ paludis illuvium feci sumptibus propriis, cum expensâ multi sudoris exhaurire, et ex eà statum commodioris naturæ quasi violenter extorquens in terram frugiferam transformavi.*

» *Hujus terræ quandam, circiter mille septingentas mensuras continentem, cum molendino de Watenes (quod et de proprio feceram) et tractu navium, eà libertate, pace et quiete, quâ eam priùs possidebam, præfatæ ecclesiæ*

---

(1) Joannes Chiffletius. — Meyerus. — Gramayus, cité par Sanderus, tit. Watten. — Oudegherst, page 135. — Gazet page 291. — Piers, Notice sur Bergues, page 130.

(2) Opera diplomatica, tome I, page 186.

possidendam, sub eleemosynœ titulo, perenniter assignavi, ut ex hoc beneficio accresceret in ea numerus sedecim prebendarum; eâ lege et conditione, ut ab hominibus, qui reditus S. Petri Ariensis, ex supradictà terrâ provenientes, apud S. Audomarum.... erunt, ab eo, qui molendinum de Watenes tenuerit, nihil penitùs exigatur. »

Ainsi, la charte de donation comprend en outre, un moulin que le comte dit avoir fait construire à Watten, en profitant d'une portion des eaux dont il avait, à grands frais, procuré l'écoulement, et d'un canal de navigation qui ne peut être autre que le canal de la Colme (1).

En 1191, à la mort de Philippe d'Alsace, Watten fut compris dans le douaire assigné à sa veuve, Mathilde, du roi de Portugal (2), et en 1322, cette terre fut avec d'autres lieux, donné par appointement à Robert de Cassel, fils de Robert III, comte de Flandre, afin qu'il laissât à son frère Louis de Crécy, la paisible possession de la Flandre (3). Ce seigneur de Cassel reçut aussi la sépulture dans le monastère fondé par le Frison.

Cette prévôté eut pour premier abbé Olfride, mort à Gand en 1085, et le dernier fut Philippe de Lannoy, depuis évêque de St-Omer en 1560. Alors Watten devint

---

(1) Statistique du dép^t^ du Nord, tome I. — Il est possible que Millam doive son origiue à ce moulin. Ce village est proche de Watten, et son nom composé du mot flamand *millen*, *mullen*, *meullen*, moulin, et du saxon *ham* ou *hem*, hameau, signifie: *hameau du moulin*.

(2) Anno post Christum natum 1191, mortuo nobilissimo principe Philippo Elsatio, Flandriæ comite, uxor ejus Mathildis accipit loco dotis Watenas etc. — Annales abbatiæ sancti Winoc i, par le père Waloncappelle, MS.

(3) Histoire des comtes de Flandre. — Anvers 1723.

le séjour de Frères Mineurs, qui furent remplacés en 1608 par des Jésuites anglais.

C'est de ce temps que date la tour carrée qui couronne encore aujourd'hui la colline de Watten. Mr le préfet Dieudonné la met au nombre des monuments du moyen-âge du département du Nord; mais cette tour ne présente rien dans sa construction qui puisse la faire attribuer à une autre époque que celle que nous lui assignons. D'ailleurs, l'ancien monastère fut, au commencement du XVIIe siècle, livré aux flammes par Lanoue, chef huguenot, qui y avait tenu garnison. La communauté des jésuites, fortifiée par les Espagnols, fut assiégée et prise d'assaut par les troupes françaises sous le maréchal de Gassion (1).

DRINCHAM (2).

Le village de Drincham (de *hem* et *drink*, hameau, terre qui boit), situé dans un terrain aquatique, était autrefois une des plus antiques seigneuries du pays. En 1172, nous voyons déjà un seigneur de Drincham figurer comme témoin dans une charte de Baudouin, châtelain de Bourbourg. En 1383, cette terre fut, au récit de

(1) Faulconnier, histoire de Dunkerque, tome I, page 152. — Piers, Notice sur Bergues, page, 132. — Voy. dans ce dernier les événements militaires dont Watten fut le théâtre.

(2) Dans le canton de Bourbourg.

l'historien Meyer, donnée par le comte de Flandre, Louis de Mâle, à un de ses fils bâtards, nommé Jean. Ensuite elle fit partie du domaine de la noble maison de Ghistelles et appartint en dernier lieu à la famille des De Cupere, dont les ancêtres ont occupé les plus hauts charges dans l'armée, la magistrature et le sacerdoce.

Le premier d'entr'eux qui attacha quelque lustre à son nom, fut Arnould De Cupere. Soldat valeureux, il suivit toutes les guerres qu'entreprit Florent, comte de Hollande, et s'y signala par son courage. Blessé d'une flèche dans l'île de Walker, il y mourut en l'an 1300. Son corps fut inhumé, selon les mémoires de Swer. Almus, page 271, dans l'abbaye d'Egmont, où on lisait l'épitaphe suivante: *Hic jacet nobilis et strenuus miles dominus Arnoldus De Cupere, comitis Hollandiæ capitanus qui obiit anno Dom.* 1300. Puis viennent Raïmond De Cupere, capitaine d'artillerie au service de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et qui perdit glorieusement la vie en 1415, à la bataille d'Ariencourt; Etienne De Cupere, abbé de Berne, en la mayerie de Bois-le-Duc; son frère Ciprien, fameux prédicateur, et auteur d'un livre intitulé: *La contemplation divine;* Pierre De Cupere, docteur en droit de l'université de Louvain, et conseiller à la cour d'Utrecht; Arnould, chevalier de l'ordre teutonique et commandeur de Layembourg; Christine De Cupere, chanoinesse à Remberghe et abbesse de Nuytcloster, au pays de Clèves, Gery De Cupere, conseiller à la cour de Clèves, puis chanoine de St-Gerion, à Cologne et prévôt de Carpen; Robert De Cupere, capitaine au service des États de la Hollande; Arnould De Cupere, valet de chambre de l'archiduc Maximilien, roi des Romains, avec lequel il fut tenu prisonnier pendant neuf ans; Martin De Cupere, évêque de Calcedoine, suffragant de Cambrai

en 1556, Pierre De Cupere, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, au service des États de Hollande, qui, s'étant retiré en Angleterre, accepta de la reine Elisabeth la charge de contrôleur-général des trois royaumes; Edouard, Charles et Richard (1) De Cupere-Clifort, lords et connétables d'Angleterre; Pierre De Cupere, écuyer, seigneur de Bazelle et autres lieux, fut fondateur du couvent des Capucins et du séminaire qui porte son nom à Bergues-St-Winoc; et enfin, Mathieu De Cupere, qui fit les guerres d'Allemagne, comme colonel du comte de Bucquoy, devint gouverneur de la ville de Gravelines et ambassadeur en Espagne (2).

Tels furent les illustres aïeux de Philippe-Octave De Cupere, qui, le premier de sa race, reçut le titre et les armes de seigneur de Drincham. Comme tous ceux qui avaient porté son nom, il fut brave et le pays eut en lui un généreux défenseur. Né le 15 septembre 1599, au château de Gravelines, Philippe-Octave se rangea dès sa jeunesse sous les drapeaux, et rendit des services signalés au roi catholique, en qualité d'enseigne-colonel du comte de Mansfelt et d'une compagnie d'hommes d'armes des bandes d'ordonnance sous les ordres de Lamoral, prince de Ligne et du S. Empire. Après avoir combattu vaillamment, il trouva la mort au champ de bataille entre Arras et Bapaume, le 19 juillet 1640.

---

(1) Richard De Cupère-Clifort, lord Stapleton, un des plus beaux hommes d'Angleterre, était dans les grâces de la reine Elisabeth, et ayant refusé de satisfaire aux désirs de cette princesse pour plusieurs raisons, que Thomas Arlinck rapporte au long dans son histoire, il fut décapité dans la tour de Londres en 1597, à l'âge de 21 ans. La reine fit élever son fils, âgé de un an, et lui donna, en 1602, le vicomté de Vilonby dans le comté de Kent.

(2) Fragmens généalogiques. — Genève, page 244 et suiv.

Il avait épousé la fille d'un gentilhomme du duc de Bavière, et laissa plusieurs enfants qui surent, à l'exemple de leur père, défendre leur patrie aux jours du danger.

Les seigneurs de Drincham avaient pour demeure un château-fort qu'un large étang environnait de tous côtés. Situé comme dans une île, il était encore entouré de murs flanqués de tourelles à créneaux et à machicoulis. La *Flandria illustrata* contient le dessin de cette forteresse, rebâtie en 1620 par la veuve de Mathieu De Cupere, Marie De Marques, dame de Drincham; Sanderus fait observer que c'était le plus beau château de la châtellenie de Bourbourg, *Prætorium quo splendidiùs nullum habet castellania Brouckburgensis.*

En face du château était l'église; un des anciens seigneurs du lieu, nommé Jean, l'a fondée en 1369. *Ad quem annum*, dit le chanoine d'Ypres, *Joannes toparchus de Drincham in arce hujus loci fundavit capellam.* Nous pensons qu'il ne reste plus de l'ancien édifice qu'une colonne torse en pierre, engagée dans le mur méridional, et l'abside dont l'appareil est de pierres de S. Omer, de 20 centimètres de côté, et séparées par des couches de briques.

La chapelle, pour nous servir de l'expression de notre historien, fut presque entièrement reconstruite en 1688. Les armoiries des De Cuypere (de gueule à la croix de S. André herminée) qui en décorent la façade, ont sans doute été placées là pour attester aux âges à venir la part que les nobles châtelains de Drincham ont prise à l'édification de la nouvelle église, et prouver en même temps que leur foi était aussi vive que leur patriotisme était ardent.

Ces mêmes armoiries se trouvent sur un tableau appendu dans le chœur. Puisque nous citons cet objet d'art, signa-

lons encore aux amateurs de belle sculpture un confessionnal en chêne, de 1684, et exprimons en même temps de vifs regrets de ce qu'il n'existe plus rien de la magnifique verrière que donnèrent à l'église François-Marie De Cupere et sa femme Marie-Thérèse Vlaminck.

Nous ne dirons rien des orgues; le chronogramme suivant démontre qu'elles datent à peine de quelques années :

eReXeRUnt Me Ut CantetUR gLoRIa In eXCeLsIs Deo.

Drincham eut au nombre de ses curés un des parents de Jean Baert. Ce fut chez cet ami de son enfance, que le célèbre marin vint parfois se reposer de ses courses lointaines. « Il allait, dit Richer (1), avec sa femme et ses enfants passer des semaines entières chez Nicolas Bart, son proche parent, curé de Drincham, dans la châtellenie de Bourbourg; et il lui disait en arrivant: « Cousin, je viens passer quelques jours avec vous, mais » à condition que je ne vous serai point à charge. Vous » ne mettrez point de pot au feu aussi longtemps que » je serai chez vous. C'est moi qui fais la dépense ici; » vous aurez bouche à cour (2). »

(1) Cité par Vanderest. Histore de Jean Baert.
(2) Le curé Nicolas Bart mourut à Bergues, le 15 avril 1720, supérieur du séminaire De Cupere.

COUDEKERQUE (1).

Le comte de Flandre, Boudouin de Lille, donna en 1067, toute la dîme de Coudekerke (froide église) à l'abbaye de St-Winoc, et Charles-le-Bon confirma cette donation en 1121. Ces faits font supposer que Coudekerke était déjà une paroisse au XIe et XIIe siècle. Toutefois l'église, débris d'un monument plus important (elle est réduite à une nef), n'est vieille que de cent-cinquante-cinq ans; mais des pierres funéraires de 1500, 1626 et 1633, qui ont servi à paver le portail, prouvent qu'une autre église l'avait précédée. Une de ces dalles rappelle aux vivants qu'un bon marguillier a eu le bonheur de vivre l'espace de dix lustres dans les liens de l'union conjugale.

Près du temple était le château de Coudecasteele, la seigneurie du lieu. Ce manoir, qui date de 1605, est encore debout, au milieu de ses fossés, mais il n'y a plus de seigneur. La demeure féodale sert aujourd'hui d'habitation à un honnête fermier, un des descendants de cette race qu'on appelait roturière, et que Dieu, suivant l'expression du psalmiste, a tirée de sa misère pour en faire les princes de son peuple (2).

Il y avait au nombre des anciens seigneurs de Coude-

---

(1) Dans le canton de Dunkerque.

(2) Suscitans à terrà inopem, et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. — Ps. CXIII, v. 6 et 7.

casteele, l'écuyer Guillain de Piermont (d'argent au chevron de gueule accompagné de trois trèfles de sinople) qui fut plusieurs fois bourgmestre de Bergues; le chevalier Pierre-Guillaume de Piermont, seigneur de cour et bourgmestre de Bergues, où il mourut en 1669; l'écuyer Jean-Baptiste de Piermont, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, mort à Gravelines, où il reposait dans l'église des Recollets; Jérôme de Piermont, de l'ordre de St-Dominique, mort aux études à Louvain et Anne de Piermont, qui s'allia à Don Claude de Maroco, capitaine d'une compagnie espagnole.

Le fort français, entre Bergues et Dunkerque, est situé sur la commune de Coudekerque. En 1646, il fut pris d'assaut par les armées des maréchaux de Rantzau et de Gassion.

A peu de distance de là, sur le territoire de Teteghem, est une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame des neiges*, principalement honorée durant la neuvaine qui a lieu chaque année au mois d'août (1). Alors, pendant neuf jours consécutifs, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, toute la population des environs se rend *aux neiges*, pour invoquer la mère du Dieu des chrétiens, la consolatrice des affligés. Cette chapelle a eu pour fondateur un ancien vicaire de Teteghem, nommé Vandaele de Warhem, qui la fit construire en 1750. Cet ecclésiastique devint curé de Zudcote et fut promu en dernier lieu à la cure d'Aremboutscappel, où il mourut le 28 Novembre 1770. Son épitaphe, qui témoigne de son zèle à embellir

---

(1) Ce sanctuaire n'est pas compris dans l'histoire des *Sanctuaires de la Mère de Dieu*, dans les arrondissements de Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

la maison du Seigneur, se voit encore dans le chœur de l'église de cette dernière paroisse:

Sepultura reverendi Domini Vandaele, filii Caroli et Petronillæ Tamakers conjugum. Natus fuit in Warhem; octavâ novembris 1698 *qui, oblatis primitiis suis* 20 X[bris] 1726, *toto trienno inservivit vicarius parochiæ de Teteghem; post hæc, pastor in Zudcote, hinc restauratâ ecclesiâ, promotus fuit ad curam Arembaldi templi. Ubi restauratâ et hâc ecclesiâ et institutâ confraternitate venerabilis, fundat missam cantandam diebus jovis, cum duabus benedictionibus antè et post missam; cum duobus obitibus, alter feriâ secundâ. Qui anno* 1750, funditùs erexit sacellum divæ virginis ad nives in parochiâ de Teteghem; *dedit utrique sedilia cantûs cum formis, tabernaculum, anno* 1755, *orlogium, duas campanas novas et mediam parochiæ refudit œre proprio, calicem novum, cathedram veritatis, duo tribunalia confessionis, altare summum et organa et depend. obiit* 28 9[bris] 1770.

GRANDE ET PETITE SYNTHE (1).

Grande-Synthe n'existait pas avant le IX[e] siècle, du moins la vieille carte de Malbrancq de l'an 800, n'en fait point mention, quoiqu'on y lise Spycker et Arembouts-

(1) Dans le canton de Dunkerque.

cappel. Le comte de Flandre, Baudouin de Lille, cite un *Synthonis* dans sa charte de 1067, cet acte par lequel il attribua tant de dîmes à l'abbaye de St-Winoc. Or, il est plusque probable que ce *Synthonis* est Grande-Synthe.

Gramaye raconte que l'église de cette paroisse reçut, à une époque qu'il n'indique pas, une parcelle de la Croix sur laquelle mourut le Sauveur du monde. Pendant les guerres dont Mardyck fut le théâtre, — Mardyck touche à Grande-Synthe, — la précieuse relique fut mise en terre pour la préserver de la fureur des soldats. Elle fut cachée dans un puits, et dès lors l'eau en devint limpide et salutaire aux malades travaillés par la fièvre. Quand ce dépôt sacré fut découvert, on planta à la place qu'il avait occupée, une croix de bois qu'on appela *Bellart cruys,* ou croix des clochettes, et plus tard on y bâtit une chapelle, qui eut nom *chapelle de la fontaine,* jadis célèbre par ses miracles et en vénération parmi le peuple de Dunkerque et des environs.

On ignore la date de la construction de cet oratoire, qui fut d'abord une succursale de Grande-Synthe et donna ensuite naissance à la paroisse de Petite-Synthe. Mais il est certain que ce dernier village était déjà connu avant la division de l'évêché de Thérouanne, faite en 1559 par le pape Paul IV et Philippe II, roi d'Espagne. En effet. Mr Delot, secrétaire de Mgr Brune de Monthonet, évêque de St-Omer, écrivit, le 29 novembre 1761, à Mr Hidde, curé de Petite-Synthe: « J'ai examiné de » nouveau, dit-il, plusieurs copies de la partition du » diocèse de Thérouanne. J'y vois deux églises dont l'une » est nommée *Sancti Templum* ou *Sanctum Templum* » et l'autre *Sancti Capella;* ce qui indique assez que les » deux églises existaient lors de la division de l'évêché

» de Thérouanne, sous les noms d'église et de chapelle, » qu'on a traduits par *Grande* et *Petite-Synthe.* » Nous ajouterons qu'il y avait même dans cette chapelle des pierres tumulaires de 1518, 1533 et 1543, c'est-à-dire, d'une époque antérieure au partage du siége épiscopal de Thérouanne. Enfin si l'on consulte les anciens terriers de la vicomté de Bourbourg, on verra que Petite-Synthe y est mentionnée en 1455, mais seulement comme succursale de son aînée. C'est ainsi qu'il faut expliquer le silence que garde sur ce village le catalogue, dressé en 1559, des patrons des paroisses composant le diocèse de Thérouanne, catalogue qui ne parle que de *Sanctum Templum,* Grande-Synthe. Ce ne fut, pensons-nous, qu'à la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e] que Petite-Synthe fut érigée en paroisse indépendante. Alors, elle a une administration qui lui est propre, et sa chapelle prend dans ses comptes de 1594 à 1608, la dénomination d'église. Celle que l'on voit de nos jours est un monument sans intérêt archéologique, et son existence ne remonte pas audelà du XVII[e] siècle.

UXEM ET LEFFRINCKOUKE (1).

Le père Malbrancq, appelle le premier de ces villages *Ukesham;* ce qui signifie, d'après Gramaye, la demeure

---

(1) Dans le canton de Dunkerque.

d'Udon, *domicilium Udonis*. En 1067, Baudouin de Lille, en donna toute la dîme à l'abbaye de St-Winoc à Bergues. Ce fait constaté, allons de suite à Leffrinckoucke, car l'église d'Uxem, toute moderne, n'intéresse point l'archéologie. Celle de Leffrinckouke, bâtie en 1680, a un clocher surmonté d'une flèche octogone massive et sans ornements aux arêtes des angles. Cette pyramide, flanquée de quatre clochetons, s'échappe d'une galerie décorée de lucarnes en plein-cintre simulées. Cette espèce de balustrade s'appuie sur des arcatures en relief qui lui servent de modillons, semblables à celles que nous avons remarquées au sommet de la tour de l'église de Steene.

Ce clocher de Leffrinckouke, aujourd'hui tout délabré, serait donc âgé de plusieurs centaines d'années. On voit d'ailleurs dans le dallage de la chapelle septentrionale, une pierre tombale du xve siècle, avec une figure au trait, représentant une femme dans l'attitude de la prière. Une inscription, interrompue par des griphons à chacun des angles du plan, entoure cette figure et est ainsi conçue:

Hier licht begraven Lauweriele, twif van Pieter Staelen, die staerf in 'tjaer M. CCCC. LXXVIII. de iv dach in vuber.	Ici repose Laurelle, la femme de Pierre Staelen, qui trépassa en l'an 1478, le 4e jour de septembre.

Terminons cette notice en disant que dans le chœur de l'église est un bien rare tableau de style bysantin, c'est l'ensevelissement du Christ, peint sur un fond d'or.

LES MOËRES (1).

La Moëre était primitivement un lac à une lieue de Bergues et de Furnes. On la divisait en grande et petite Moëre; la grande occupait 7,098 mesures (2) et 66 verges de terre; la petite contenait 3001 mesures une ligne et 24 verges; au total, 7,399 mesures, une ligne, 90 verges de terres inondées. La petite Moëre était séparée de la grande par un petit trajet et y communiquait par un fossé ou canal. La grande Moëre avait dans sa largeur de l'orient à l'occident, une bonne lieu de France et un peu plus du midi au septentrion. Du côté du nord, il y avait une langue de terre qu'on pouvait comparer à un promontoire, laquelle n'était jamais inondée, et qui s'avançait d'une demi-lieue dans la Moëre; la petite était de figure presque ronde. Ces lacs avaient sept à huit pieds de profondeur, plus ou moins, dans les temps pluvieux; en hiver davantage et dans les sécheresses moins. L'eau en était saumâtre à cause de son origine; car il faut savoir qu'elle y entra par un débordement de la mer, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il y avait autrefois un canal de Wulpen à Coxie, et de Coxie à la mer, canal qui était fréquenté par des pêcheurs. L'eau de la mer était retenue par des écluses, mais un vent violent du nord-est, dans le temps d'une grosse

(1) Dans le canton d'Hondschoote. — Cette notice est extraite d'un calendrier de Bergues de l'an 1770.

(2) La mesure de Bergues est de 44 ares, 4 centiares.

marée à la pleine lune de mars, fit écouler l'océan germanique dans les terres; une vingtaine de villages furent inondés dans les environs de Furnes. Cependant l'eau se retira lorsque la marée tomba; mais comme le village de la Moëre est beaucoup plus bas que le reste du pays, il resta submergé jusqu'en 1622. Lorsqu'on creusa le hâvre de Nieuport, on combla le canal de Wulpen, ce qui rendit l'évacuation de la Moëre plus difficile.

L'an 1615, la paix étant faite et scellée par le mariage de Louis XIII, roi de France, avec la princesse Anne, infante d'Espagne, fille de Charles IV, l'archiduc Albert et la princesse Isabelle-Claire, infante, souverains des Pays-Bas, jugèrent à propos de dessécher la Moëre. En conséquence, ils députèrent le baron Vinceslas Koebergher, premier directeur des Lombards ou monts de piété de toute la Flandre, accompagné du célèbre ingénieur Bruno Van Kuyk, afin de consulter sur les lieux si la chose était possible. Ils se transportèrent sur les bords de la Moëre et se flattèrent de réussir; de retour à Bruxelles, ils furent autorisés de faire ce qu'ils jugeaient nécessaire à l'écoulement des eaux. On fit des conditions: le prince retenait la moitié de la Moëre la plus voisine de Furnes; et le baron, la plus proche de Bergues, avec haute, moyenne et basse justice, droit de confiscation, moulage, chasse, pêche, aubaine, patronage, etc. de sorte que, pendant l'été de 1617, le baron fit tirer par son ingénieur un large et profond fossé autour de la Moëre, afin d'empêcher les eaux de s'y rassembler. L'an 1619, on l'appuya d'un rempart de terre contre la violence des eaux qui s'écoulaient du haut-pays. L'année suivante, le baron fit creuser un canal profond depuis la Moëre jusqu'à Dunkerque, afin de faire descendre les eaux dans la mer. Ce canal existe encore, il traverse

la paroisse d'Uxem, Teteghem et se jette dans le port de Dunkerque. Par ce moyen la Moëre était presque à sec l'an 1621. En 1622, on pouvait la traverser à pied. L'année suivante, l'ingénieur Van Kuyck fit entrecouper la Moëre par différents fossés et y fit construire vingt moulins à eau, qui renvoyaient les eaux dans le canal de Dunkerque.

En 1624, la Moëre était entièrement sèche. On commença alors à y semer du colzat qui rapporta beaucoup. On donna la permission aux banqueroutiers et autres personnes endettées de s'établir librement dans ce nouveau-monde, qui se couvrit d'arbres, de maisons de plaisance, de vergers et d'un grand nombre de fermes. La princesse Isabelle, après la mort de l'archiduc Albert, l'exempta des dîmes, des impositions d'accises, d'hivernage de troupes; en un mot, les habitants des Moëres ne payèrent que quatre sols par chaque mesure de terre non ensemencée. Cette taxe fut employée à la construction d'une église et à l'entretien d'un curé et d'un vicaire. En 1627, on fit provision de matériaux, et l'année suivante, le baron de Noirmond posa la première pierre de l'édifice religieux. Mais en 1629, la guerre s'étant déclarée entre la France et l'Espagne, on cessa les travaux: ils furent repris en 1630 quand la paix fut conclue. La même année, la guerre se ralluma en Italie, on cessa de nouveau de travailler à l'église. La paix revint, et avec elle on vit l'achèvement de la maison de Dieu. La dédicace en fut faite en 1644, elle fut dédiée à la sainte Vierge, et un moine de l'abbaye de Furnes, Mr Gérard Fleurkin, y célébra la première messe en qualité de curé; il en fut le premier et le dernier pasteur.

Dans le courant de l'année 1645, le duc d'Orléans venait de prendre Cassel, Mardyck, Bourbourg, Bethune et

autres lieux. De Lamboy, pour empêcher les Français de pénétrer dans la Flandre-Occidentale, campa dans la Moëre; mais de Gassion l'en délogea et 20,000 Français y passèrent leur quartier d'hiver, parcequ'ils y trouvaient des vivres et des fourrages. L'année suivante, le duc d'Orléans prit Courtrai, Bergues etc. et le duc d'Enghien s'approcha de Dunkerque pour en faire le siège. Le marquis de Lede, qui en était gouverneur, voyant la résolution des Français, en donna avis, au marquis de Caracène, gouverneur des Pays-Bas. Celui-ci, pensant incommoder les troupes françaises et dans l'espoir de sauver Dunkerque, enjoignit d'ouvrir les écluses et d'inonder la campagne environnante. Ses ordres ne furent que trop fidèlement exécutés; le 4 septembre 1646, pendant la nuit, les eaux de la mer entrèrent dans les Moëres avec une rapidité terrible, renversant tout ce qui s'opposait à leur passage et portant partout la désolation et la mort. Cette nuit, hommes, femmes, enfants, moissons, bestiaux, granges, maisons, tout, à l'exception de l'église, périt submergé, le désastre fut général.

Cependant cette cruelle exécution ne sauva pas Dunkerque; le 25 septembre les ingénieurs français trouvèrent le moyen de faire écouler les eaux, mais les Moëres n'en purent être dégagées et restèrent lac jusqu'à nos jours (1746).

Si l'église résista à ce déluge, ce fut à cause de l'épaisseur de ses murailles; cependant on la démolit, parceque ses ruines étaient devenues le repaire de brigands. Le baron de Koebergher mourut de chagrin, en voyant le dommage que les Espagnols avaient fait à la Moëre. Mais le comte de Rhouville, par la supériorité de son génie, a su réparer cette grande calamité, et l'état florissant de la Moëre en fait l'éloge bien mieux que la plume la plus habile (1770).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Détails sur la mort du curé et du vicaire de Rubrouck, en 1568, *tirés de l'histoire intitulée de* Geusche beroerten, *du père Wyckius, prêtre et licencié en théologie aux Dominicains d'Ypres.*

—

Op den goeden vrydag van het jaer 1568, volgens de romsche rekeninge, de bende der geusche landloopers gekoomen zynde in de prochie van Rubrouck, twee mylen van Cassel gelegen, hebben aenstonds vreede slaegen gegeven, en de dood gedreygd aen alle die hun by de kerke ontmoetende, waer by aldien dat zy zouden uyt hun huys gaen, ofte zouden zien door hunne vensters. Dan s'avonds naer den zes ueren op de plaetse komende, gaen zy recht naer het huys van den eerweirden heere pastoor Antonius *Vander Clytte*, de maerte t'huys vyndende, gebooden zy haer hun aen te brengen, licht, bylen en dusdaenige instrumenten, om het opzet die zy voorhanden hadden uyt te werken, alle deze zaeken door de maerte aengebragt zynde, verbooden zy haer op peyne van haer aenstonds te dooden,

haer te roeren, uyt het huys te gaen, ofte iet anders te pleegen, Voorzien zynde van de voorzeyde instrumenten, hebben zy met geweld de koffers van den heere pastoor opengebrooken, de kleederen en al dat zy vonden uytgenoomen, het geene dat zy niet en konden wegdraegen hebben zy in stukken gesleegen, en de brokken in het vier gesmeeten, den pastoor ten zelve tyden vermoeyd zynde van biegte te hooren, ter oorzaeke van den aenstaenden hoogtyd, wandelde in de voorkerke met den heer cappellaen, die ten zelve tyde wedergekeerd was van Cassel, met de heylige Olie, ende die waerschynelyk aen den pastoor te kennen gaf het geene den heere deeken van Cassel, hem hadde laeten weten. Eenige van de bende gelyk wy gezeyd hebben, in het huys van den pastoor alzoo bezig zynde, de andere hebben den pastoor in de kerke vastgegrepen, ende met koorden gebonden naer zyn huys geleyd, op de zelve wyze hebben zy den cappellaen alzoo gehandelt, hoe wel dat den pastoor eene van zyne leerlingen was die een van de opperhoofden van deze schelmachtig bende was, met zoete woorden trachtende van dit boos voorneemen afte keeren, hy en heeft nogtans zyn herte niet konnen beweegen, alhoewel ook dat hy deze moorders om genade bad, hy en heeft niet gehoort geweest, maer zy wierpen hem op voor schelstukken dat hy bedreeven had om de welke hy de dood verdient hadde, dat hy niet tegenstaende zoo menigvuldige goede vemaeningen hertnekkelyk vast bleef aen de romsche Kerke, zy dezelve eene godloosheyd noemden, daer en boven dat hy hem bemoeyt hadde met de papische biegte, die zoo menigmael bediend hadde, en dat hy er zoo meenige door zyne valsche leeringe verleyd hadde. Het is ons teenemael onbekent hoe vreedelyk deze priesters voor hunne dood mishandeld hebben geweest, ende wat aenspraek zy met hun gehad hebben, want de duysternessen van dien avond waeren zoo groot dat de prochiaenen in groot getal aenkomende ende gewapend zynde, zoo om hunne priesters

ter hulpe te komen als om de booswichten te vangen ofte te dooden, hun niet hebben konnen achterhaelen, ja zelfs niet konnen ondervynden alwaer ofte langs welken weg zy de priesters hadden weg geleyd, dit is nogtans zeker door de getuygenisse van vele dat, als zy hoorden de aenkomste der prochiaenen, zy het vier in de kerke gesteeken hebben, ende dat zy de priesters met hun leydende met groote haesten de vlugt genomen hebben; door het vier die zy in de kerke gesteecken hadden, zoude deze teenemael afgebrand hebben, hadden de prochiaenen niet ter hulpe gekomen, en hadden zy de deuren der kerke niet open gebrooken, die dit boos volk geslooten hadden. het vier niet geblust het welke zig alreede begonst te vertoonen, ende vermids zy niet en wisten langs waer zy de priesters hadden weg geleyd ofte wat dat zy met hun gedaen hadden, moesten zy den volgenden dag met den vroegen morgen deze zoeken, naer dat zy een neerstig onderzoek gedaen hebben, vondenze deze verdronken in eenen put niet verre afgeleegen van de kerke genaemt den *haffel-put*, 't sedert dien de *pape-put*, en gelykerwys deeze moorders hun met 't hoofd vooren hadden in den grond gesmeeten, zoo moesten zy deze zoeken met haeken ofte andere diergelyke instrumenten. Naer dat men volgens gewoonte eene nauwkeurige schouwinge gedaen hadde, de schouwers en bevonden niet dat den pastoor eenige wonden ontfangen hadde, maer dat hy met eene koorde verworgt zynde, hadde in den put gesmeeten geweest en alzoo verdronken was. Wat aengaet den heer cappellaen, zy bevonden uyt zeker teekens dat hy zeer harde slaegen op de kruyne van zyn hoofd ontfangen hadde, ende dat hy zyn hoofd zeer deerlyk gewond, ende zyn nekke doorsteeken zynde, hadde in den put gesmeeten geweest, en van den gelyken verdronken was, dit is alles gebeurt ten thien ueren van den nagt op den 17 april, den cappellaen was ouder als den pastoor, en men konde nauwelyks onderscheyden wie van beyde in godvrugtigheyd overtrefte. Beyde zeer

deugdzaem ende getrouwelyk onderhoudende alle de geboden des Heeren, naer dat zy door eene vreede ende onweirdige dood hadden omgebragt geweest, zyn zy zeer eerlyk begraven geweest in de capelle van Onze Lieve Vrouwe kerke tot Rubrouck. Deeze voorzeyde straetschenders dit schelmstuk bedreeven hebbende, zyn zy door de toelaetinge van den rechtveirdigen God ontrent Blendeque gevallen in de handen der soldaeten, zoo dat'er dry der bende, van de welke eenen gebortig was van Cassel, gedood zynde, de boete van hunne goddeloosheyd betaelt hebben.

II.

Extrait de la charte de Baudouin de Lille, par laquelle ce comte de Flandre a disposé en 1067 *de plusieurs dîmes en faveur de l'abbaye de St. Winoc à Bergues* (*Auberti Miræi opera diplomatica, page* 511.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ne noverca memoriæ et oblivionis, mater antiquitas gestis nostris invideat permanentiam, fideli gestorum conservatrici paginæ gesta nostra commendamus.

Ego igitur Balduinus, Dei gratià Flandrensis comes, notum facio tam præsentibus quàm futuris, quod Balduinus Calvus, Flandrensis comes, in inferioribus partibus Burgi-

Bergensis, in honore sanctorum confessorum Martini, et Winoci ecclesiam fundavit et canonicos, qui diu noctuque Deo servirent, ibidem instituit. Ecclesiam quoque cum rerum influentiâ, tum privilegiorum munificentiâ, magnifice dictavit, et sacrum corpus B. Winnoci, quod prœ timore hostium, multis antè temporibus, à Wormhout in Sithiu erat translatum, reportavit et in præfatâ ecclesiâ Bergis collocavit.

. . . .

Interim præfato comite Balduino defuncto, ego Balduinus, ejusdem filius, Dei gratiâ Flandrorum principatum suscepi. Ego igitur de remedio animæ meæ cogitans, et indigentiam monachorum ibidem Deo famulantium considerans, suggerente etiam et concedente Adela, comitissa, unà cum filiis meis Balduino atque Roberto, hoc pro salute mea et successorum meorum, per manus Rumoldi abbatis, Deo sanctoque Winoco in perpetuum condonavi:

Videlicet totam decimam de Wormhout, totam de Ipra, totam de Warhem, totam de Hoymillâ, totam de Ghinelda, totam de Oxhem, totam de Dunkercka, totam de Coudekercka, totam de Sintonis, totam de Spiceis, totam de cappella Erembaldi, et duas partes totius decimæ Chocas, duas de Brielen, duas de Bissingesela, duas de Crochtem, duas de Sternis, duas de Tetingeem, duas de Kilheem, duas de Oudengesela, duas de Houtkerka, duas de Snellegerikerca, et quingentas mensuras terræ de Wormhout, quæ terra Heremani vocatur, cum integro comitatu, et Salinas in Sintonis, quas Grenos vocant, si redactæ in terrams cultibilem ex beneficio maris accreverint, liberas eis cum omni incremento tradidi, et centum mensuras terræ extrà ambitum monasterii S. Winoci ad orientem, et antiquum Bergum cum comitatu, qui Bergis esse dignoscitur, et terram illam quæ Groeneberch dicitur, ad usus peregrinorum S. Winoci et vaccatiam de Ghynelda.

Et si solitudo vel quæcumque terra incultibilis juxtà

terram prædicti monasterii jacuerit, eam liceat eidem monasterio, sine omni contradictione, usui proprio mancipare, et quidquid in suprà dictis villis ex beneficio maris vel paludis accreverit, ut quale vel cujusmodi jus habet interiùs, habeat et exteriùs, et teloneum de Wormhout à sextâ horâ vigiliæ Pentecostes usque ad sextam horam feriæ secundæ. Fluviolum quoque Penam cum piscariâ, ubicumque terram præfatæ ecclesiæ præterfluit, et molendinum aquaticum, ita ut nulli liceat habere molendinum aquaticum in Wormhout, nisi cui et quamdiù abbas permiserit (1).

. . . .

Hæc ego Balduinus Flandrensium comes, pro salute animæ meæ et successorum meorum, Deo sanctoque Winnoco in perpetuum, condonavi, et ne quis in posterum impedire præsumat, vel conetur infringere; sigilli mei auctoritate munivi.

Actum est hoc Bergis in solenni curia Pentecostes, anno Dominicæ incarnationis millesimo sexagesimo septimo indictione quintâ, adstante Drogone, Teruanensi episcopo, qui jussu comitis, ne quis hanc pactionem infringeret, excommunicatione firmavit, in præsentiâ sacri corporis S. Winnoci, scilicet in suburbio ipsius Castri, omnibus assentientibus et respondentibus, fiat, fiat, amen. Signum Balduini gloriosi comitis, Adelæ comitissæ, Balduini atque Roberti, filiorum ejus, Eustachii comitis Boloniæ, et aliorum multorum tam clericorum quàm laïcorum, quos longum esset numerare.

---

(1) Le comte de Flandre, Charles-le-Bon, étendit ces dîmes, à Ochtezelle, Sudcote et Mardyck. Mr Raimond de Bertrand, de Dunkerque, a écrit l'histoire de ces deux derniers villages.

LOUIS DE BAECKER.

A Monsieur l'abbé Carton,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans une chambre basse et sombre, sous une voûte en pierre du beffroi de Bergues, gisent pêle-mêle et couvertes d'épaisses couches de poussière, nos vieilles archives communales, trésor des antiques franchises octroyées à nos pères. C'est là, dans cette espèce de cachot que ferme une double porte garnie de fer, où le jour descend à peine par deux lucarnes, que j'ai passé de longues heures à remuer cette poussière, à feuilleter des parchemins qui me retraçaient, dans le langage original du temps, nos annales locales. J'ai touché du doigt toutes ces chartes vénérables, scellées des sceaux de comtes de Flandre, de ducs de Bourgogne; signées de rois de France. J'ai lu et relu des lettres de hauts et puissants seigneurs, d'illustres guerriers, d'hommes d'état renom-

més. J'ai copié ceux de ces documents qui pouaivent rappeler à mes concitoyens de glorieux souvenirs; j'ai annoté ceux qui ont rapport à l'histoire de mon pays, je veux dire le beau pays de Flandre, la terre classique du travail et du patriotisme.

Dans la pensée que vous pourriez trouver quelque intéret à fouiller dans les archives de Bergues, je me permets, Monsieur, de vous communiqner une analyse rapide et très succinte de celles qui, selon moi, concernent l'état général de notre Flandre. Et si vous jugiez convenable de publier cette analyse, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, vous donneriez peut-être ainsi l'éveil à vos compatriotes et à vos amis qui estimant, comme Chateaubriand, que « ce n'est pas tout de chercher » les faits dans des éditions commodes, qu'il faut voir, » de ses propres yeux, ce qu'on peut nommer la phy- » sionomie des temps, les diplômes que la main de Char- » lemagne et celle de S. Louis ont touchés; la forme » extérieure des chartes, le papyrus, le parchemin, l'en- » cre, l'écriture, les sceaux, les vignettes; qu'il faut » enfin manier les siècles et repousser leur poussière, » voudront venir explorer une mine féconde que j'aurai le premier entrevue.

Le dépôt des archives sous le beffroi renferme des pièces innombrables, quoiqu'elles ne remontent pas audelà du XIIIe siècle et ne dépassent pas l'année 1789. Il est probable que celles antérieures à cette époque auront été brûlées au commencement de ce siècle, dans un de ces incendies qui ravagèrent alors la cité de St-Winoc, comme le dit le P. Walloncappelle, *Bergœ combustœ fuerunt.*

Mais ce dépôt n'est pas le seul, et il existe encore un autre à l'hôtel-de-ville. Celui-ci est composé de 1009

registres, dont 626 appartenant à la notarie et 383 à la garde orpheline. Les premiers contiennent des actes d'adhéritance de propriété immobilière et constitutions de rentes passées devant le magistrat de la ville et châtellenie de Bergues, depuis 1504 jusqu'à 1790; et les seconds, des actes de propriété à titre particulier de terres tenues en fief à cause du Perron de Bergues, depuis 1418 jusqu'à 1790.

Enfin, Monsieur, pour exciter davantage votre curiosité et par suite vous attirer ici, j'ajouterai que la célèbre abbaye du Groenberg a légué, en mourant, en 1793, à la ville qu'elle a portée dans son sein et à qui elle a donné son nom, une galerie de 347 tableaux des plus grands maîtres de toutes les écoles et une collection de livres et de manuscrits dont les titres seuls formaient un volume de 480 pages in-folio.

Archives curieuses, manuscrits précieux, tableaux de Velasquez, Rubens et Van Dyck, ruines d'un monastère qui hébergea des comtes de Flandre et des rois de toutes les nations, beffroi d'une architecture hardie, élégante, et du style du XVIe siècle, voilà, Monsieur, ce qu'offre aux regards de l'historien et de l'archéologue, la petite ville qui sut fixer dans ses murs Volcard le philologue, Leopard le poëte, et Despautère le grammairien.

LOUIS DE BAECKER.

Bergues, ce 23 Septembre 1848.

ARCHIVES

DÉPOSÉES

SOUS LE BEFFROI DE BERGUES.

13e Siècle.

I. — 2 février 1266. — Lettres patentes de Guy, comte de Flandre, portant qu'un échevin ne peut servir en loi que pendant un an et doit être renouvelé tous les ans à la Chandeleur par commissaires du prince.

II. — Avril 1293. — Copie des lettres d'octroi de Guy, comte de Flandre, pour le refouissement de la Colme, indiquant ceux qui doivent y contribuer.

14e Siècle.

III. — 8 septembre 1318. — Extrait de la prisée de quelques lieux, entr'autres Dunkerque cédée en apanage à Robert de Cassel.

IV. — 1317. — Ancien transport ou partage de huit mille livres parisis entre tous les pays et villes de Flandre, fait en 1317.

/

v. — 2 juin 1320. — Extrait des lettres de concession d'apanage à Robert de Cassel, fils puîné du comte de Flandre.

vi. — 2 décembre 1351. — Appointement entre les échevins de Bruges, ceux de Furnes et ceux de Bergues, touchant l'appel d'une sentence rendue par le magistrat de Furnes.

vii. — 20 juin 1389. — Lettres patentes pour exempter les habitants de Bergues des sommes levées à la charge de cette ville par les Gantois rebelles, pour faire fondre une nouvelle Bancloke.

viii. — 20 avril 1391. — Lettres pour ceux de Furnes, Bergues et Bourbourg et leurs châtellenies, lesquelles leur octroient le droit de payer leurs rentes et charges avec tel argent et monnaie qu'il leur conviendra.

ix. — 8 mai 1397. — Placcard et ordonnance contre les furieux et blasphémateurs.

15e Siècle.

x. — 31 août 1408. — Ordonnance et commission du duc de Bourgogne pour imposer 20,000 écus sur les villes et châtellenies de Flandre, en restitution des avances faites par les quatre membres.

xi. — 31 août 1408. — Commission pour procéder à la repartition des quotes des châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg, conformément à l'ordonnance ci-dessus.

xii. — 9 septembre 1408. — Transport de Flandre renouvelé et arrêté à Oudenbourg. (Extrait du registre de Bruges.)

XIII. — 31 mai 1411. — Lettres patentes permettant d'élargir, moyennant caution, tout malfaiteur arrêté et détenu en prison pour cas civil du ressort des échevins.

XIV. — 30 avril 1442. — Ordonnance des échevins de Bruges touchant la forme et le délai, dans lesquels doivent être portés les appels des sentences des magistrats de leur ressort.

XV. — 11 mai 1444. — Lettres des échevins de la Keure de Gand, portant que les bourgeois (*poorters*) de Bergues résidant à Gand et partant pour Bergues, doivent payer *issue* de tous leurs biens.

XVI. — 7 mars 1450. — Lettres patentes du duc de Bourgogne défendant à tous prétendus bourgeois forains de Gand, de faire ajourner devant la loi de Gand aucun sujet bourgeois de cette ville.

XVII. — 12 août 1450. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, fesant défense aux Gantois de recevoir et défendre comme bourgeois des étrangers à prix d'argent, et à tous les officiers de justice de reconnnaître autres bourgeois de Gand que ceux qui y auront demeuré an et jour, aux termes de leurs privilèges.

XVIII. — 21 août 1450. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, qui défendent à toute personne qui ne sera pas de Gand, de tenir aucun office du prince dans son comté de Flandre, et révoquant tout étranger qui, jouissant de la bourgeoisie de Gand, possède pareil office, et lui ordonnent de renoncer à cette bourgeoisie dans la huitaine.

XIX. — 15 février 1458. — Placard concernant l'exécution des sentences tant interlocutoires que définitives, ren-

dues par les lois de Flandre en cas d'appel, et l'amende de fol appel, tant des juges que des parties.

XX. — 24 mars 1482. — Copie authentique des lettres patentes ordonnant aux seigneurs y dénommés et aux villes et états de Flandre, de jurer le traité de paix entre l'empereur et la France.

XXI. — 16 mai 1488. — Vidimus du traité de paix entre l'empereur et la ville de Bruges et le commun du pays de Flandre.

XXII. — 24 novembre 1496. — Arrêt du grand-conseil de Malines, à la requête de la loi de Bergues, portant défense de laisser ou établir plus d'un cabaret dans chaque paroisse, ainsi qu'à l'abbaye de St-Jean et autres cloîtres de vendre du vin en leurs maisons, avec ajournement en cas d'opposition.

16e Siècle.

XXIII. — 25 août 1501. — Vidimus d'un statut de l'an 1236, donné par les bourgmaître et échevins de Bruges, touchant les biens et les successions des malades, des serviteurs ou des habitants de l'hôpital de la Madeleine près Bruges.

XXIV. — 8 mai 1529. — Copie authentique du testament de Léon Wouters portant fondation de trois bourses au collége du Lys à Louvain, à la collation de la loi et des curés de Dunkerque, et au profit des personnes de Dunkerque, Bergues et Hondschoote.

XXV. — 30 août 1530. — Lettres du comte Louis, constatant que le patrimoine de la comtesse de Bar, et spécialement la ville de Bergues, ressort du comte de Flandre.

XXVI. — 3 mars 1539. — Arrêt du conseil-d'état portant que le roi se charge de la construction d'un canal à Gravelines pour l'écoulement des eaux, d'y employer le produit des ventes des terres de St-Paul, de fournir les bois et fascines et de payer 250,000 livres; imposant 54,000 livres sur les provinces suivantes, savoir: 36,000 sur l'Artois, 18,000 sur la Flandre maritime, à payer en trois années.

XXVII. — 19 juin 1543. — Ordonnance de l'empereur pour que tous les habitants de la Flandre, audessus de 20 ans et audessous de 50, prennent les armes et se mettent en défense contre la France.

XXVIII. — 8 juillet 1546. — Ordonnance du comte de Rœux, gouverneur de Flandre, concernant le logement des soldats et officiers en Flandre.

XXIX. — 23 août 1550. — Traduction en français du placard sur le paiement des aides et subsides.

XXX. — 1556. — Lettres portant que les villes de Bergues et de Furnes cautionnent pour le prince une somme de 30,000 fl., taux d'une indemnité due à des marchands d'Anvers.

XXXI. — 12 décembre 1559. — Acte portant décharge pour ceux de Bergues et de Furnes, d'un prêt de 10,100 livres payador.

XXXII. — 15 septembre 1569. — Réglement de la loi de Furnes, sur l'entretien des soldats en garnison dans cette ville.

XXXIII. — 11 juin 1572. — Vidimus d'une lettre de la salle d'Ypres, portant promesse d'une indemnité de 10,000 livres, prêtées par la châtellenie de cette ville pour réparer Gravelines.

XXXIV. — 1577. — Articles arrêtés par les États-Généraux pour être proposés et acceptés par l'archiduc Mathias, avant sa réception au gouvernement général des Pays-Bas.

XXXV. — 1577. — Avis des États de Flandre sur les dits articles, par appostille en marge d'iceux.

XXXVI. — 28 août 1577. — Propositions faites aux États de Flandre, assemblés à Gand le 28 août 1577, de la part des États-Généraux pour les subventions. — Moyens généraux avisés par les quatre membres de Flandre. — Avis des nobles, acceptation des ecclésiastiques, et avis de ceux de Bergues sur les moyens généraux.

XXXVII. — 1577. — Instruction et réglement des États-Généraux, pour l'érection d'un conseil-d'état après le départ de don Jean.

XXXVIII. — 1577. — Observations du prince d'Orange et des personnes députées vers l'archiduc Mathias, contenant entre autres choses les noms de ceux qui doivent composer le conseil.

XXXIX. — 1577. — Copie de différentes requêtes présentées au roi de France par les députés des États-Généraux, tendant à en obtenir des secours, et à empêcher qu'il n'en soit donné à don Jean. — Réponse du roi. —

XL. — 9 janvier 1577. — Acte d'union des États-Généraux des Pays-Bas, assemblés à Bruxelles, et l'acte d'approbation du conseil-d'état.

XLI. — 2 avril 1577. — Observations présentées par la ville d'Amsterdam au prince d'Orange et la réponse du prince. Observations sur la réponse du prince et quelques autres pièces à ce sujet.

LI. — 28 septembre 1577. — Lettres des députés aux États-Généraux.

LII. — 29 septembre 1577. — Réponse des États-Généraux à leurs députés.

LIII. — 2 octobre 1577. — Lettre de D. Jehan aux États-Généraux.

LIV. — 3 octobre 1577. — Lettres des députés (l'évêque de Bruges et le sieur de Villerval) aux États-Généraux.

LV. — 4 octobre 1577. — Lettre de l'empereur à Don Jehan, sur le départ de l'archiduc Mathias.

LVI. — 21 octobre 1577. — Lettre des députés des États-Généraux à l'empereur, annonçant l'arrivée de Mathias à Cologne.

LVII. — 23 octobre 1577. — Lettre au duc d'Arschot de la part du sieur de Holstein, délégué de l'archiduc, aux États-Généraux.

LVIII. — 27 octobre 1577. — Délibération des quatre membres de Flandre, sur l'arrêté pris par les États-Généraux, de contribuer dans la demande de 400,000 flor. par mois, pendant quatre mois.

LIX. — Novembre 1577. — Lettre datée d'Augsbourg, du nommé Hellat, aux États-Généraux, concernant les nouvelles politiques du temps.

LX. — 17 novembre 1577. — Lettre de la reine Cathérine aux États-Généraux.

LXI. — 26 novembre 1577. — Mémoire représenté par le sieur Bossu et le docteur Léonius aux États-Généraux, avec leur réponse.

LXII. — 1 décembre 1577. — Lettre du sieur Decerf, de Bruxelles, concernant les nouvelles du temps.

LXIII. — 3 décembre 1577. — Lettre datée de Bruxelles, du sieur Martin, concernant les nouvelles du temps.

LXIV. — 23 mars 1578. — Élection de 18 notables dans la ville de Bruges, *Tot den gouvernement op t'fait van oorloghe.*

LXV. — 12 avril 1578. — Lettre du sieur d'Offray, gouverneur de West-Flandre, ordonnant aux villes de Bergues et autres de se mettre en défense contre les entreprises des Français qui étaient entrés dans Gravelines sous le sieur de La Motte.

LXVI. — 3 mai 1578. — Commission de surintendant de West-Flandre donné par l'archiduc Mathias audit sieur d'Offray tant pour les gens de guerre que pour la garde et fortification des places.

LXVII. — 21 mai 1578. — Lettres du sieur Adrien de Ghistelles au magistrat de S. Omer, concernant le mouvement des Français sur Gravelines et le West-quartier.

LXVIII. — 22 mai 1578. — Lettre de l'archiduc Mathias aux quatre membres de Flandre, marquant que le traité commencé par les états-généraux et le duc d'Alençon était rompu.

LXIX. — 31 juillet 1578. — Observations du sieur d'Offray et des députés du West-quartier aux quatre membres, sur les surprises et invasions de l'ennemi dans ledit quartier.

LXX. — 2 août 1578. — Lettre de ceux de Bruges et de ceux du Franc aux quatre membres, sur le même sujet.

LXXI. — 5 août 1578. — Lettre des quatre membres aux députés des états de Flandre à Anvers.

LXXII. — 11 septembre 1578. — Déclaration du roi d'Espagne portant confirmation des droits et privilèges en faveur des villes et communautés qui lui resteront fidèles.

LXXIII. — 2 décembre 1578. — Lettres des quelles il résulte que les députés de Bergues, Bourbourg et Dunkerque assemblés à Bourbourg, avaient résolu de ne communiquer avec le sieur De la Motte que lorsqu'ils auraient eu l'avis des quatre membres.

LXXIV. — 2 décembre 1578. — Proposition du sieur Ketulle de Ryghove, aux villes subalternes de Flandre de contracter union entr'elles et les quatre membres.

LXXV. — 2 décembre 1578. — Proposition du sieur De la Motte, aux députés de Cassel et autres, assemblés à St-Omer.

LXXVI. — 4 décembre 1578. — Lettre des quatre membres, touchant les nouvelles du temps et défense à ceux de Bergues de communiquer sans autorisation avec le sieur De la Motte.

LXXVII. — 6 décembre 1578. — Instruction pour les envoyés de la châtellenie de Cassel à ceux de Furnes, Bergues et Bourbourg, portant résolution de la part de ceux de Cassel, d'accepter les offres du sieur De la Motte.

LXXVIII. — 6 décembre 1578. — Lettre de l'archiduc Mathias, à ceux des villes et châtellenie de Bourbourg, de n'entendre aucune proposition du sieur De la Motte qu'avec l'avis des quatre membres.

LXXIX. — 10 décembre 1578. — Lettre d'un ancien homme de loi fugitif à St-Omer, concernant ce qui s'est passé dans cette ville à l'égard de la religion.

LXXX. — 1579. — Contribution demandée par De Montigny et De Heeze aux quatre membres, pour la subsistance et l'entretien des troupes.

LXXXI. — 9 janvier 1579. — Conditions proposées par de Montigny à S. A. aux états-généraux, traitant par l'intervention du sieur de Bours.

LXXXII. — 27 janvier 1579. — Lettre de La Motte aux magistrats de la ville et châtellenie de Bergues, pour les engager à rentrer sous l'obéissance du roi, à l'exemple de ceux d'Artois.

LXXXIII. — 30 janvier 1579. — Réponse du magistrat à De la Motte, portant qu'ils ne peuvent rien faire sans le bon plaisir de ceux qui les commandent.

LXXXIV. — 3 février 1579. — Protestation du vicomte de Gand, de Decapres et de Montigny, de persister dans la pacification de Gand, union et édit perpétuel.

LXXXV. — 20 février 1579. — Lettre aux états-généraux assemblés à Anvers, de l'abbé de S. Bernard, marquis d'Huiné et d'Adolphe Metkercke, députés de S. A. vers les états d'Artois.

LXXXVI. — 23 février 1579. — Lettres des états d'Artois et de Hainaut, et des députés de la ville de Douai, aux états-généraux tenus à Anvers, concernant la pacification de Gand, union et édit perpétuel.

LXXXVII. — 25 février 1579. — Lettre de l'archiduc Mathias au magistrat de la ville, pour l'exhorter à se maintenir dans l'union et ne point se rendre aux sollicitations du sieur De la Motte.

LXXXVIII. — 6, 7, 8 mars 1579. — Déclaration faite par le sieur Debours, député de S. A., à Montigny et de Heeze à Lille.

Réponse de Montigny et de Heeze.
Réplique de Debours.
Réplique de Montigny et de Heeze.
Observations de Debours.

LXXXIX. — Juillet 1579. — Lettres de Bruges, relatives à tout ce qui s'est passé pendant les troubles.

XC. — 24 août 1579. — Commission de gouverneur et de surintendant de West-Flandre, donnée par le prince d'Orange à Guillaume de Blois, seigneur de Trelong, lieutenant-amiral de Zélande et lieutenant-amiral de Dunkerque.

XCI. — 31 octobre 1579. — Commission donnée par Mr de Trelong au sieur Jacques Marchand, grand-bailli de Nieuport, pour commander à Dunkerque en son absence.

XCII. — 14 novembre 1579. — Commission donnée par ceux de Bruges et d'Ypres à sieur Gilles Devos, pour la recette des biens ecclésiastiques dans Bergues et Bergen-ambacht.

XCIII. — 4 septembre 1580. — Capitulation de la ville de Bouchain, approuvée par le comte de Mansfeld.

XCIV. — Janvier et février 1581. — Lettres du sieur de Loovelde, concernant les affaires du temps.

XCV. — 26 janvier 1581. — Rapport de tout ce qu'ont fait les députés des États-Généraux, dans l'intérêt de leurs villes et provinces.

XCVI. — 10 avril 1581. — Lettre du duc d'Anjou aux magistrats de Bruges et du Franc, pour faire faire l'abjuration du roi d'Espagne.

XCVII. — 10 mai 1581. — Lettre du duc d'Anjou aux États-Généraux.

XCVIII. — 10 mai 1581. — Lettre du même au prince d'Orange.

XCIX. — 22 juin 1582. — Lettre de la loi de Bruges à celle de Bergues pour délier les habitants de Bergues de leur serment envers le roi d'Espagne.

C. — 29 juillet 1581. — Forme de serment d'abjuration du roi d'Espagne et de fidélité aux États-Généraux des Provinces-unies, parmi lesquelles la Flandre est comprise, conformément à ce qui a été arrêté à l'assemblée des États-Généraux à la Haye.

CI. — 21 août 1581. — Lettre concernant l'état de l'armée à Loo et les mouvements de l'ennemi au 31 mai 1581.

CII. — 28 novembre 1581. — Lettre de la loi de Bruges, ordonnant de faire chanter un *Te Deum* dans toutes les églises, à l'occasion des fiançailles du duc d'Anjou et de la reine d'Angleterre.

CIII. — 22 décembre 1581. — Lettre concernant les nouvelles du temps.

CIV. — 11 août 1582. — Lettre du conseil de Gand enjoignant à tous les officiers et magistrats d'assister par députés à Gand à la joyeuse-entrée du duc d'Anjou et à sa reconnaissance en qualité de comte de Flandre, et de prêter ensuite serment entre ses mains.

CV. — 17, 18, 19 janvier 1583. — Quatre lettres du duc d'Anjou au prince d'Orange et aux États-Généraux.

CVI. — 26 janvier 1583. — Lettre du sieur de Trelong

touchant les nouvelles du temps et principalement de ce qui s'est passé à Anvers.

CVII. — 25 octobre 1585. — Lettres patentes accordant aux bourgeois et aux habitants main levée et libre jouissance de toutes les successions à eux échues pendant les troubles.

CVIII. — 16 octobre 1588. — Copie collationnée du testament de Mr Pierre Damman, président du collège Driutius à Louvain, portant fondation de bourses à conférer à défaut de parents, à ceux de la ville et de la châtelenie de Bergues, par préférence à tous autres.

CIX. — 20 mars 1597. — Extrait authentique du registre de la ville de Gand, portant décret et réglement d'union et d'accession entre les ecclésiastiques et quatre membres de Flandre en fait d'aides et subsides, lesdits ecclésiastiques ayant la préséance et une cinquième voix.

17e Siècle.

CX. — 1 août 1603. — Décret sur requête des échevins de Gand, portant que l'abbé de S. Pierre payera l'imposition qui se lève pour le fournissement de l'aide, sur les vins et bières, sur le pied réglé par les nobles et notables y désignés.

CXI. — 15 juin 1616. — Sentence provisoire du conseil privé, autorisant le magistrat de Bourbourg à faire faire les réparations à la rupture arrivée en 1612 aux digues de la mer entre Mardyck et Gravelines, dans lesquelles ce magistrat voulait faire contribuer ceux de Bergues, Cassel et Furnes, — avec quelques pièces relatives à ce procès.

cxii. — 31 juillet 1626. — Lettres patentes portant acceptation de la somme de 150,000 fl. offerte par les châtelenies d'Ypres, Cassel, Furnes et Bergues, à raporter entr'elles suivant le transport, sous la promeses de ne point engager les paroisses.

cxiii. — 1630. — Mémoire touchant la franchise de Tonlieu dont ceux de Nieuport prétendent jouir par toute la Flandre.

cxiv. — 27 septembre 1642. — Décret portant réglement pour les élections de bourgmaîtres et échevins, avec leur nomination dans les places vacantes.

cxv. — 15 octobre 1644. — Lettres d'octroi portant vente des biens patrimoniaux du roi, à cause de l'invasion de l'ennemi et des ravages par lui commis.

cxvi. — 31 juillet 1646. — Capitulation accordée à la ville de Bergues par le duc d'Orléans.

cxvii. — 20 septembre 1650. — Commission de lieutenant-général des armées en Flandre, pour le comte d'Estrades, en l'absence du maréchal Duplessis-Pralin.

cxviii. — 12 octobre 1650. — Lettre du roi pour, par ledit comte d'Estrades, exercer la charge du lieutenant-général sur les troupes en Flandre du côté de la mer.

cxix. — 26 janvier 1651. — Lettres de sauve-garde en faveur des monts de piété, par lesquelles le roi confirme les privilèges de ces établissements et surtout ceux d'exemption de logement de gens de guerre.

cxx. — 1654. — Lettres relatives à la démolition des fortifications de Bourbourg, par ordre du roi d'Espagne.

cxxi. — 29 octobre 1655. — Ordre au magistrat de Bergues, de loger dans la châtelenie, pendant le mois

de novembre, les paysans refugiés du Hainaut, leurs femmes et enfants, avec leur bétail consistant en 219 chevaux, 734 vâches, 1533 moutons et 150 porcs.

CXXII. — 1 août 1664. — Décret portant octroi pour la navigation libre de la mer par Ostende à Bruges, sans devoir rompre charge.

CXXIII. — 16 septembre 1664. — Nomination d'un messager de Bergues à Bruges.

CXXIV. — 1666. — Pièces et correspondance concernant un procès au conseil-privé entre le pays du Franc, châtelenies d'Oost- et West-Flandre d'une part, les ecclésiastiques et trois autres membres de l'autre, sur l'augmentation et l'inégalité de la répartition que ceux-ci avaient fait des impositions depuis 1661, au préjudice du plat-pays, 1665—1666.

CXXV. — 18 août 1666. — Accord et soumission de la part du magistrat de Bergues, fait avec le sieur Maes d'Ophem, commissaire de la part du gouverneur-général des Pays-Bas pour élargir et rendre navigable le canal de Bergues à Furnes.

CXXVI. — 4 septembre 1666. — Lettres patentes portant approbation et confirmation de l'accord du magistrat de Bergues pour le canal de Bergues à Furnes.

CXXXVII. — 1669. — Lettres patentes portant concession des Moëres en faveur de Colbert et de Louvois.

CXXVIII. — 1670. — Avis du magistrat de Furnes à Mr l'intendant concernant l'imposition des bois et des dîmes.

ANA

POUR

L'HISTOIRE DES FÊTES DE NOTRE PROVINCE.

KORTE

UYT-LEGGHINGHE

EENIGHER GODVRUCHTIGHER

GHEWOONTEN VANDE BORGHERS VAN IPER,

NAMENTLYCK VAN 'T SMYTEN DER

CATTEN,

Door AERT HIERAX, Borgher van Iper.

Tot IPER: Ghedruckt by de Weduwe van
JAECQUES DE RAVE in de Zuyd'-straete in S. Augustyn.
1714.

RÉIMPRIMÉ A BRUGES,
CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK. 1848.



Les fêtes rentrent pour une part considérable dans l'histoire des mœurs d'une époque ; nos ancêtres avaient multiplié ces fêtes et y trouvaient leur bonheur ; c'est qu'il y avait alors de la poésie dans les esprits, mais il n'y en a plus. Notre prosaïsme moderne s'étonne de la multiplicité, de la simplicité de ces fêtes, et du bonheur que le peuple y trouvait ; je pose en fait et je pourrais aisément le prouver, qu'il y avait à cette époque infiniment plus de joie et de bonheur dans la société que de nos temps ; si nous comprenions bien ces jours, nous les regretterions, comme nous regrettons les jours et les plaisirs de notre enfance.

Ces fêtes d'ailleurs avaient un sens, la vive imagination d'un peuple naïf attachait une signification à des faits qui nous paraissent absurdes.

Les fêtes anciennes d'Ypres ont donné lieu à la publication d'une brochure qui est devenue rare et que nous avons jugé à propos de réimprimer.

Le *Kattewoensdag* surtout mérite quelque attention. Ainsi s'appelait et s'appelle encore à Ypres, le mercredi de la seconde semaine du carême, parceque ce jour on précipitait des chats de la tour de la halle de cette ville. L'auteur prétend qu'on le faisait en souvenir de la renonciation des Yprois au culte de *Woda*, *Vrya* ou *Freya*, qui, en sa qualité de déesse de la guerre et sœur d'Odin, le suivait à la guerre sur un char trainé par des chats qui seraient devenus le symbole d'un culte condamné. D'autres auteurs encore ont trouvé que cet usage et l'explication qui s'y rattache, ne sont pas sans importance.



VOOR-REDEN.

GHELYCK onse Voor-ouders aen hunne Nae-kommelinghen hebben achter-ghelaeten onwederlegghelycke tekenen van verstant ende vernuftheyt, te weten, menighe schoone grootdadighe ende t'samen profijtighe Bauwselen, ende Ghestichten soo binnen, als ontrent de Stadt: alsoo en hebben sy oock niet willen ghebreken van ons nae te laeten klaere preuve van hunne zeltsaeme Godtvruchtigheydt tot den waerachtighen Godtsdienst; als zyn Sieck-huysen, Godtshuysen, Gast-huysen, Arme-schoolen, Ouderlingh-huysen, Disschen, Kercken, ende Cloosters, meer in ghetalle naer proportie van de Stadt, als in eenighe andere Steden van *Vlaenderen* te vinden zyn, wel wetende dat den waerachtighen Gods-dienst is het allerbeste steunsel van alle goede regieringhe. Besonderlyck nochtans hebben zy dese hunne Godtvruchtigheyt willen laeten blycken in het overlegghen van het H. Lyden CHRISTI, uytbeeldende op

elcken Sondagh van den H. Vasten eenig merckelyck mysterie des selfs, leerende daer by hunne Kinderen eenighe Godtvruchtighe ghedichten diesaengaende, om hun 't selve beter in te prenten.

Al wel ('twelck te beklaghen is) sommighe daer van als-nu verduystert zyn door lanckheyt van tyde, oft door ghebreck van gheduerighe over-leveringhe, oft waerschynelyck ter oorsake van't schimpen der Vremdelinghen, die alleen saeghen 't uytwendigh werck, soo *Michol* dede, als sy den Coninck *David* (schandelyck soo 't haer dochte) halfnaeckt sagh dansen ende springhen voor de Arcke des Heeren, ende niet naer de beweegh-reden, die alle onverscheyden wercken kan goet ende loffelyck maken, jae soo veel te loffelycker, hoe zy in hun selven blootelyck aenmerckt voor de wereldt mispryselycker ende slechter schynen te zyn.

Welcke voornoemde verduysteringhe van soo goede, oude, ende Godvruchtighe Ghewoonten aenmerckende, souden wy niet moghen ghebruycken dese woorden van den Poët Horatius:

D'eeuwe onser Vaderen
Argher als onse Voor-vaderen,
Heeft ons argher voort-ghebracht;
Die haest sullen voort-brenghen,
Noch een argher gheslachte.

I. CAPITTEL.

Vanden Borrelle-Sondagh.

DEn Borrelle Sondagh als wesende den eersten van den H. Vasten, stelt ons voor ooghen het beghinsel van het H. Lyden CHRISTI, alswanneer de Joden met Fackelen ende Lanteernen CHRISTUM quamen soucken ende vanghen in het Hofken. De Kinderen dit H. Mysterie willende uyt-beelden sommighe representeren de Joden, loopen met brandende Borrellen in de handt lancxst de straete roepende deze woorden: *Borrelle, Borrelle, steeckt het Vier in de helle.* Dat is, het vier van haet, ende nydt steeckt nu in de helsche duyvelen om de Joden op te gaen stoken, om dat men den onnooselen JESUM souden gaen soucken met Flambeuwen, Borrellen, ende Fackelen. Andere sitten stillekens voor de deure van hun huys, om CHRISTUM ghevanghen gheleyt zynde te lichten, ghelyck ontwyffelyck ten dien tyde is gheschiet vande Borghers van JERUSALEM, van d'eene uyt haet ende nydt, van d'andere uyt curieusheyt, ende van menighe uyt medelyden ende devotie.

II. CAPITTEL.

Van den Craecke-Sondagh.

DEsen Sondagh is eene klaere ghetuyghenisse dat de Borghers van IPER zyn, ende willen schynen te zyn, goede lautere Catholycken vervremt van alderhande Ketterien; op den selven ons mannelyck voor-houdende het H. Mysterie van het Alder-heylighste SACRAMENT DES AUTAERS in-ghestelt in 't laeste Avontmael, alswanneer CHRISTUS de substantie van 't broodt verandert heeft in de substantie van zyn Alder-heylighste Lichaem; ende midts dit niet ghevoeghelyck en konde uyt-ghebeelt worden op den Witten Donderdagh, alswanneer het is inghestelt, soo hebben zy daer toe verkosen den tweeden Sondagh van den H. Vasten, schietende om eene groote ende mannelycke Craecke, verciert met vergulde Oupeelen ende andersins, alsoo toonende, dat zy dit H. Mysterie willen vereeren, ende voorvechten; ende niet in, oft teghen de Craecke, soo de Joden te *Brussel* hebben ghedaen teghen het H. SACRAMENT VAN MIRAKEL, ende de Ketters noch hedendaeghs zyn doende, maer 't selve vereerende in deze Craecke, met een wel-geschickten Omme gangh der Konincklycke Ghilden.

III. CAPITTEL.

Van den Quene-Sondagh.

ALvooren is te weten dat de oude Wet oft Synagoghe der Joden die begonst hadde van *Moyses* tijden af, teenemacl vergaen ende verdwenen is, doen CHRISTUS hanghende aen het Cruys heeft gheseyt: *Consummatum est,* 't Is volbrocht, ende dat de nieuwe Wet van doen af haer beghinsel heeft ghenomen. Die van IPER dit willende hunne Kinderen uyt Beelden, hebben doen draeghen in eene ghedeckte Mande seker Dochterken representerende de oude Wet ofte Synagoghe, die omlommert was ende bedeckt met vele schaduwe, jae eene schaduwe selve. De Kinderen die dit Dochterken draghen roepen aldus: *Oude Quene Babelboone.* Dat is de Oude Wet. *Isse oudt, s'en is niet schoone.* Al is sy oudt van Jaeren, nochtans niet schoone midts zy gheene Heyligh-makende gratie en behelsde, noch gheven en konde, jae alle de gratie, die de Heylige Persoonen van 't Oude Testament hebben ghehadt, is hun al ghegheven gheweest ten opsichte van 't nieuwe Testament. *Gheeft se doch een Ey:* Dat is, laet de Doot ende Verrijssenisse CHRISTI aen kommen op den Paesch-dagh. *Daer mé looptse wey.* Daer mede verdwynt zy ghelyck't inder waerheyt alsoo gheschied is.

Soo dat dit bedelen van dese oude Quene beteeckent dat de oude Wet arm ende behoeftigh van Heyligh-makende gratie, dese, ende alle andere gaven noodigh ter zaligheyt

heeft moeten ontfanghen ten opsichte van de nieuwe Wet. Ende Eyeren hier en daer danckelyck ontfanghende, gheeft te kennen, dat de Joden ten joncxsten daeghe CHRISTUM voor hunnen *Messias* sullen ontfanghen, ende syne Verryssenisse ende nieuwe Wet belyden.

Waer door als boven verhaelt toonen de Borghers van IPER, dat zy de Joodsche Ceremonien willen verfoeyen door den Quene-Sondagh, ende alle Kettersche Secten door het in stellen van den Craecke-Sondagh, ende ook het Heydendom door het smyten der Catten, soo men nu sal gaen toonen, ende oversulcx van alle kanten zyn goedt ende lauter Catholyck.

IV. CAPITTEL.

Van 't smijten der Katten.

H*Erodotus*, ende verscheyde andere Historie-Schryvers verhaelen, dat de Egyptenaeren eertydts soo rasende waeren om Catten te aenbidden, dat, soo wie maer eens en sloegh eene Catte, hy terstont de doodt plichtigh wiert onverbiddelyck.

Onse niet min Godtvruchtighe, als verstandighe Voorouders wel verstaende dat d'Afgodderye niet t'samen staen en konde, met den waeren Godts-dienst ende Godtvruchtighe Oeffeningen die sy wilden doen in den H. Vasten, willende uyt-drucken, jae jeghelyck kenbaer maken, dat sy van 't Heydendom waerachtelyck bekeert waeren tot het Christen Gheloove (soo wonderlyck oudt is dese loffelycke ghewoonte) hebben ghestelt tot een teecken

van openbaere professie oft Belydenisse des Gheloofs, ende om te toonen dat zy ten hooghsten versaeckten alle vremde Goden, ende die sy te vooren hadden ghedient, dat men publyckelyck van 't hooghste van hunnen Burgh Catten soude smyten, ghelyck alsoo van hun verwerpende de Afgoderye, die om reden boven verhaelt niet bequaemer en konde uyt-ghedruckt worden, als door de Catten.

Ende naderhandt de Stadt ghebauwt ende de Jaermarckt inghestelt zynde, opdat dese hunne Godtvruchtighe Belydenisse aen hunne ghebueren zoude moghen dienen tot een stichtigh Exempel van jeverighen Godtsdienst, hebben dit willen doen met 't luyden der Klocken voor ende naer op de vermaerde Jaermarckt van IPER, op dat alle Vremdelinghen souden moghen sien, ende hooren, dat die van IPER alle Af-goderie onwederroepelyck hadden versaeckt, ende goede eeuwelycke Christenen waeren gheworden.

Want dat sommighe willen segghen, dat sulcx is gheschiet ter oorsake van den Coop-handel op de IPERSCHE Jaer-marckt, heeft luttel oft gheen schynbaerheyt, want wat ghemeynschap doch kan het smyten der Catten hebben met den Coop-handel? 't Kan nochtans wel gheschiet zyn, dat die van IPER siende dat Godt om dese hunne soo seltsaeme Belydenisse des Gheloofs, hun gebenedyde in hunnen Coop-handel, uyt dankbaerheyt Catten meer in ghetalle hebben begonst te smyten, maer niet dat sulckx de oorspronckelycke beweeg-reden kan gheweest zyn, mits 't smyten der Catten al veel ouder is als de Jaer marckten, die vele Jaeren daer naer in-ghestelt zyn gheweest van den Grave van *Vlaenderen* hier ende op andere plaetsen, soo de Cronycke ons verhaelt.

Nu dat jemant die sich meynt wel ervaren te syn in de Stadts saecken, soude wel bekennen den oorspronck

boven verhaelt waerachtigh te zyn, maer ontkennende soo diepe oudtheyt der selver, ende pooghen te toonen, dat de Stadt, Stadt is gheweest, ende nochtans dese ghewoonte eenighe Jaeren niet in ghebruycke, daer uyt en soude niet nootsaeckelyck volghen, dat zy doen tydt eerst begonst heeft, maer beter dat zy Mannelyck, ende soo naer-kommelinghen behooren te doen, altijdt groot achtende d'instellinghen ende goede ghewoonten van hunne Voor-vaderen, hernomen is gheweest, te vooren achterghelaeten zynde eenighe Jaeren om't schimpen der Vrem delinghen, Oorloghen, oft jet des ghelyckx. Van hoedaenighe achterlaetinghe voor eenen tydt wy heden daeghs hebben experientie, ende de herneminge sal geschieden den 28 February 1714, toonende alsoo, dat wy niet min Erf-genaem en willen zyn van't goet onser Voor-Vadren, als van hunne seltsaeme Godtvruchtigheyt, en loffelycke ghewoonten.

V. CAPITTEL.

Bevestinghe van 't voorgaende.

TOt bevestinghe van 't ghene voorseyt, brenghe alleen voort eene reden die onwederlegghelyck is te weten: 't Blyckt by de stucken dat onse Voor-Ouders hebben gheweest Mannen van verstande, soo in den beghinne is gheseyt, nu het smyten der CATTEN enckelyck ende blootelyck in zy selven aenmerckt, schynt maer een teecken van slechtigheyt gheweest te zyn, als van eenighe verstant,

waer uyt volght, dat zy nootsaeckelyck eenighe ghewichtighe beweegh reden moeten ghehadt hebben, die dusdanighe wercken kan ontschuldigen van slechtigheyt ende loffelyck maken, ende wat andere? als die boven is verhaelt? Midts den draet van de Godtvruchtighe Oeffeninghen die sy deden in den Vasten, anders niet en schijnt te vereyschen.

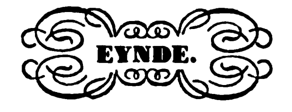
De Romeynen om achter te laeten eenighe dierghelycke stucken, hadden eertydts eene ghewoonte, van te smyten Stroyen Mans van boven eene Brugghe in de Reviere *Tibris*. Die scheen eene saecke te zyn om mede te spotten, voor die den oorspronck niet en wisten, maer gheensins voor die wisten dat sy dese Stroyen Mans smeten in de Reviere in de plaetse van d'oude Ouderlinghen, aen wie sy onnut zynde voor de Republycque sulckx plachten te doen.

SLUYT-REDEN.

HEbben dan de kloecke Romeynen eene teenemael Barbare gewoonte, om dat sy quam van hunne Voor-Ouders niet willen af-breken, maer liever veranderen in eene dierghelycke, daer niemant eenigh leet by lyden en soude, gheen acht nemende op 't schimpen der Vremdelinghen, hoe veel te min hebben de Borghers van Iper reden ende om eene nu hondert, en hondert jae duysent Jaeren ghebruyckt ghewoonte ende Instellinge vast te houden, niet tegenstaende het schimpen der Vremdelinghen, die den oorspronck daer van niet en hebben gheweten, ghemerckt zy allensins is streckende tot hunnen

grooten Lof, als wesende een openbaer teecken van Godsdienst, ende eene besondere seltsaeme Belijdenisse van het H. Christen Gheloove, ende oversulckx ghedaen wesende met haere oorspronckelycke beweegh-reden boven verhaelt, soo veel te verdienstigher by Godt, ende loffelycker by alle goede Christenen, als zy ter dier occasie wat schimps moeten lyden van eenighe Vremdelinghen, aen wie den oorspronck van dese soo Lofbaere ghewoonte te vooren is gheweest.

Houdt de Overleveringhen. S. Paul, 2 Thess. 2, 14.



Vidi Francisc. de Carpentier,
Canon: Ipr: Lib: Censor.

WINENDAELE.

Robert-le-Frison fit bâtir le château de Winendaele afin de mieux dompter ses sujets rebelles et de trouver au milieu de ses immenses forêts la jouissance princière de la chasse. Baudouin-à-la-Hache fit sa demeure habituelle de ce château. Après l'assassinat de Charles-le-Bon, Louis-le-Gros y fit un séjour. Guillaume de Normandie y enferma ses prisonniers, et lors de sa chûte, ses partisans s'y retirèrent.

Gui y reçut les ambassadeurs de Charles d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, en 1284. Dix ans plus tard, des envoyés d'Édouard I, roi d'Angleterre, vinrent y demander pour leur maître, la main de Philippine de Flandre. Philippe-le-Bel irrité de ce que le comte avait donné sa fille à son ennemi, attire Gui, sa fille et une foule de chevaliers à sa cour et les jette en prison. Gui délivré de sa prison, cherche à délivrer sa fille et se fait un parti contre la France. Le monarque français envoie deux députés à Winendaele pour arrêter Gui. Une longue et terrible guerre fut la suite de cette félonie

du roi. Durant ces guerres, le château fut occupé par les *Leliaerts*, et, malgré ses forces considérables, Guillaume de Juliers ne parvint pas à s'en emparer.

A la fin de ces sanglantes guerres, Philippe permit à Gui de retourner en Flandre et il se retira à son séjour favori de Winendaele.

Jean de Namur en fit ensuite l'acquisition et le château cessa d'être une propriété souveraine. Jean le donna à sa femme, Marie d'Artois, pour douaire; après la mort de Marie, la maison de Namur resta en possession de ce château.

Cette propriété devint ensuite celle de Jean de Bourgogne, qui la céda à sa fille Marie. Marie se maria, en 1401, avec Adolphe de Clèves, et Jean de Bourgogne fut forcé de lui céder le château de Winendaele. La famille de Clèves se retira en Allemagne et le château déchut de sa splendeur.

Jean-Guillaume de Clèves étant mort sans héritiers directs, le château vint, en 1616, à la possession de Guillaume Wolfgang, prince de Neubourg.

C'est à ce prince, que Louis XIV accorde ces lettres qui garantissent le château et ses dépendances de toute incursion.

» DE PAR LE ROY.

» A tous gouverneurs et noz lieutenants generaux en noz provinces et armées, cappitaines et gouverneurs de noz villes et places, marechaux et maitres de noz camps, colonels, chefs et officiers ayant commandement et auctorité sur noz gens de guerre tant de cheval que de pied, françois et estrangers, de quelque langue et nation

qu'ilz soyent, salut. Sçavoir faisons que nostre tres cher et bien amé cousin le Duc de Neubourg nous auroit faict entendre qu'au prejudice de nostre sauvegarde, et de la neutralité qui a tousjours esté entre noz subjectz et les siens, les trouppes de noz armées, et des garnisons d'aucuns de noz places nouvellement conquises au pays de Flandres entreprennent sur les habitans de la seigneurie de Winendal qui luy appartient en propre en y faisant des courses, et exigeant des contributions soubz pretexte que les terres de Winendal et ses dependances sont enclavées dans celles d'Espagne, et nous trouvant conviez par le soin avec lequel nostredit cousin a cy devant entretenu les conditions de la neutralité, à faire jouir tous ses subjectz sans exception ny distinction d'aucun lieu de la grace que nous leur avons faict en sa considération par la sauvegarde generalle que nous leur feismes expédier des l'année xvi° quarante quatre, confirmée en 1656, voullant aussy luy tesmoingner en touttes rencontres l'affection particuliere que nous avons pour touttes les choses qui le concernent, et qu'il peut desirer de nous, mesmes en estendant nostre protection, dont les habitans de Juillers jouissent, sur ceux de Winendal et ses dépendances, Nous vous mandons, ordonnons et tres expressement enjoingnons par la presente signée de nre. main, de ne faire ny souffrir qu'il soit faict aucun acte d'hostilité dans la ville et estendue de Winendal, et ses dépendances, et dans les lieux à eux appartenans, et d'y enlever ou permettre qu'il y soit levé ou exigé aucunes contributions, pris ny enlevé aucuns bledz, fruicts, pailles, avoynes, bestiaux ny autres choses quelconques, si ce n'est de leur consentement, et en cas que noz trouppes feussent nécessitées de passer sur lesd. terres de Winendal, ou sur leurs dépendances, Nous vous enjoingnons

de faire garder si bon ordre, que nostredict cousin ny aucun de ses subjects n'en reçoivent aucun dommage ny tort quelconque, et n'ayent aucune occasion de nous en faire plainte, à peine à tous chefs de nous en respondre, et à tous soldats de la vie; à la charge d'observer par eux de bonne foy la mesme chose envers noz subjectz et ceux de noz alliez, et de n'entreprendre contre noz trouppes aucun acte d'hostilité. Mandons expressement à nostre très cher et bien amé cousin le vicomte de Turenne marechal de France, nostre lieutenant general commandant en chef nostre armée de Flandres, et à tous autres commandans noz trouppes, et dans noz places en Flandres, de tenir soingneusement la main à l'observation de la présente, empeschant que tous les officiers et soldats qui sont soubs leurs charges ne fassent aucunes courses dans lesd. terres de Winendal et ses dépendances, et ne commettent aucune contravention à la présente, par laquelle nous prenons et mettons tous les habitans de Winendal et de ses dépendances en nostre protection et sauvegarde specialle, et parce que l'on pourra en avoir besoin en divers endroits, nous voullons qu'aux copies d'icelle deuement collationnées, foy soit adjoustée comme à l'original, et promettons aux subjectz de nostre dict cousin de lad. ville de Winendal et ses dépendances de faire apposer noz armoiries, panonceaux et bastons royaux partout où ils verront bon estre, afin qu'aucun de nosd. gens de guerre n'en prétende cause d'ignorance, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le xxxe jour de septembre mil six cens cinquante huict. »

» Louis.

» Par le Roy,

» Le Tellier.

ARRENTEMENT DE 1253.

En parcourant l'inventaire des propriétés de l'abbaye de Zonnebeke, lèz-d'Ypres, dressé, en 1779, par ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, on trouve, art. 176, ce qui suit :

« Cinq bonniers de terres, appartenant à cette abbaye,
» au village de Hooglede, lesquels ont été donnés en arren-
» tement l'an 1253, et sont à présent dans la possession
» de Joseph Harens, Charles Lansweert et consors, à
» charge de livrer dans l'abbaye, chaque année, le 10
» novembre, étant la veille de St-Martin, entre onze et
» douze heures avant midi, quinze poulets chatrés, en
» trois cages, sur un chariot couvert, attelé de deux
» chevaux d'un même poil, avec des sonnettes à leurs
» garrots et un homme jouant de la flute, assis sur le
» devant du chariot, qui doit demander permission avant
» que d'entrer en la basse cour, et y étant les chevaux
» doivent courir au grand galop jusqu'à la grande salle,
» de façon que le devant du timon y entre; et l'on doit
» encore payer en argent trente-deux pattars pour la
» sauce, ce qui se pratique exactement tous les ans,
» et quoique l'abbaye n'en ait aucun profit, à cause des
» dépense et nourriture qu'elle est en usage de donner
» aux porteurs; se porte ici ce qui se paye en argent
» comme à l'état précédent. . . . . fl. 1-12-0 »

Quand les propriétés de cette abbaye ont été saisies par la république française, cette rente a été vendue avec les autres biens, et la terre dont il est question porte encore aujourd'hui le nom de *terre de chapons*.

Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, etc. par Mr J.-B. Malou, chan. hon. de la cathéd. de Bruges, profess. de théologie à l'université de Louvain, membre de l'académie cath. de Rome et de la société d'Émulation de Bruges. Bruxelles, 1848.

« Pourquoi chercher encore le véritable auteur du livre de l'*Imitation?* Pourquoi ne pas suivre l'excellent avis qu'il nous donne: Ne cherchez pas qui a dit, mais faites attention à ce qui est dit. (I. c. 5.) »

C'est ainsi que l'auteur commence cette discussion.

» Je repondrai, dit-il, que j'ai voulu éclaircir un point intéressant de notre histoire littéraire et revendiquer pour notre patrie flamande un honneur qu'on s'efforce de lui ravir.

» A ce premier motif, je dois en ajouter un autre, je veux dire l'acquittement d'une promesse faite il y a six ans.

» Mr l'abbé Carton, etc., s'était épris, en 1842, des idées fantastiques de Mr Onésime Le Roi, qui gratifiait la ville de Bruges de l'honneur d'avoir vu naître le livre de l'*Imitation* dans son sein. Il parut même si convaincu du système de Mr Le Roi qu'il en publia l'analyse dans les *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire de la Fl. Occid.*, en 1842, sous ce titre: *Preuves que l'*IMITATION DE J.-C. *a été composée à Bruges par un doyen de St-Donat.* Je ne pus m'empêcher de protester contre les faveurs de Mr Le Roi et de critiquer vivement la manière arbitraire dont il nous honorait.

Mr l'abbé Carton, qui ne cherchait que la vérité, me répondit que la sévérité de ma critique m'obligeait à le réfuter; je voulus bien le croire, et je me trouvai engagé.

» Quoique l'*Imitation* ait été attribuée à douze ou quinze auteurs différents, il n'en est en effet que trois dont les prétentions méritent une discussion sérieuse; ce sont Thomas à Kempis, Gerson et Gersen. »

Mr Malou analyse d'une manière très-intéressante, quoique substantielle, tout l'historique de cette controverse. L'auteur y fait preuve d'immenses connaissances en bibliographie et en histoire.

Le simple exposé de la controverse prouve déjà que les titres sur lesquels on appuye les droits de Gersen et de Gerson, sont loin d'avoir la valeur de ceux qui militent en faveur de Thomas à Kempis, mais Mr le Dr Malou n'a pas voulu s'en contenter: décidé à épuiser cette controverse, il discute et approfondit les titres de chacun de ces auteurs en particulier.

Il n'entre pas dans mes vues de répéter ici tous les arguments que Mr Malou allègue en faveur de son opinion. Je ne voudrais en aucune manière en infirmer la valeur par une sèche et froide analyse; ces arguments doivent être lus dans l'ordre et avec les développements que l'auteur leur a donnés; il a su rester clair tout en étant bref; ce sont tout juste ces écrivains qui se prêtent le moins à être abrégés; mais qu'on lise l'ouvrage qui ne contient que 250 pages, et on avouera avec moi qu'il était impossible de mettre plus de talent au service d'une meilleure cause.

En fait d'histoire, la preuve testimoniale est de toutes la plus décisive, et l'auteur allègue pour confirmer les droits de Thomas entre autres, Jean Buschius qui mourut

en 1479, huit ans après Thomas à Kempis. Ce pieux et savant religieux avait été le confrère et l'ami pendant sa vie tout entière, de notre Thomas. Buschius, en 1464, sept ans avant la mort d'à Kempis, termina sa chronique de son ordre dans laquelle il dit que *le frère Thomas à Kempis, homme d'une vie sainte,* composa *plusieurs livres de piété,* à savoir : QUI SEQUITUR ME, DE IMITATIONE CHRISTI et *d'autres encore.* Le frère Herman Rye atteste, dix-sept ans avant la mort de Thomas, que: *Le frère qui a compilé le livre de l'Imitation s'appelle Thomas, sousprieur du Mont St-Agnès,* etc. et *moi frère Herman je lui ai parlé.*

Gaspar de Pforzheim traduisit en allemand les trois premiers livres de l'Imitation. Cette traduction fut faite en 1448, et le traducteur dit lui-même: « Ce livre de l'imitation de Jésus a été composé par un frère très vénérable, maître Thomas, chanoine régulier. »

Mr Malou cite ainsi quinze autorités contemporaines et témoins oculaires, hommes de bonne foi, instruits, respectables. Plusieurs de ces autorités sont d'autant plus légitimes et incontestables, qu'elles se composent de membres de l'ordre des chanoines réguliers et qu'ils attestent un fait que personne d'ailleurs de leur temps ne contestait.

Il faut croire que les partisans de Gerson et de Gersen n'ont pas eu connaissance des témoignages qui constatent les droits de Thomas, ces témoignages sont si nombreux et si décisifs, que la discussion devrait paraître finie.

Mr Malou a bien voulu rendre justice à la sincérité de l'intention que j'avais en publiant une analyse du travail de Mr O. Le Roi, et je l'en remercie. On ignorait généralement que, dans l'opinion d'un auteur grave, c'était dans la ville de Bruges qu'on avait entendu prêcher d'abord une partie de l'*Imitation* et que l'on y avait vu germer le noyau de cet admirable ouvrage.

Je suis animé du désir le plus sincère de contribuer de toute la puissance de ma bonne volonté à éclaircir l'histoire de ma province et à revendiquer tous les titres que nous possédons à l'estime des autres nations. Je m'occupe de préférence de tout ce qui intéresse l'histoire ecclésiastique de notre Flandre; l'ouvrage et l'opinion de Mr O. Le Roi devaient donc fixer mon attention; l'intention la plus pure, je le sais, n'est pas toujours à l'abri de l'influence de ce que l'on appelle fort bien le patriotisme de clocher; à son insu on est porté à accepter de préférence ce qui honore sa contrée natale, cependant, j'assure que je n'ai publié mon petit article (1) que dans le dessein de provoquer une discussion sur ce point; et je ne me suis attaché qu'à donner une idée exacte des preuves de Mr Le Roi. Je suis heureux d'avoir atteint mon but et je me félicite d'avoir été l'occasion de la publication du travail important de Mr le docteur Malou.

Dans le second article il donne une notice sur tous les mms. et les premières éditions de l'*Imitation*. Le résultat de cet examen est tout en faveur de Thomas: les éditeurs ont constamment reconnu la tradition littéraire qui attribuait cet ouvrage à Thomas.

D'ailleurs dans sa doctrine, dans ses tournures de phrases et dans ses expressions, l'*Imitation* conserve des arguments intrinsèques qui établissent la filiation de cet ouvrage; les écrits de Gerardus Magnus, de Jean Van Heusden, de Florentius Radewyns, ces célèbres fondateurs des frères de la vie commune, qui ont formé l'auteur de l'*Imitation*, ont les rapports les plus frappants avec le style, les arguments et les expressions dont se sert Thomas. Mr Malou a tiré un grand parti de cet argument;

---

(1) Preuves que l'Imitation de J.-C. a été composée à Bruges, etc.

il publie, à la fin du volume, dans l'intérêt de son opinion, un opuscule inédit de Florentius Radewyns; ce petit opuscule rappelle tout-à-fait Thomas; en lisant le travail de Radewyns on croit lire un chapitre de l'*Imitation*. Mr Malou a établi un parallèle constant entre l'opuscule de Radewyns et l'*Imitation*, et il prouve très nettement que le disciple avait trouvé dans les ouvrages de ses maîtres, la substance et souvent l'expression de ce qu'il a développé dans l'*Imitation*. Il établit le même parallèle entre l'*Imitation* et une lettre de *Jean Van Heusden*, abbé général de Windesem, et qui mourut en présence de Thomas; l'évidence de cet argument frappera tous les lecteurs. Une longue discussion sur les idiotismes de l'*Imitation*, fournit à l'auteur l'occasion de rendre ses preuves plus inattaquables encore.

Mr Malou, après avoir déduit avec une grande force de logique tous les arguments directs qui prouvent que l'auteur de l'*Imitation* est incontestablement Thomas à Kempis, examine dans le IIIe chapitre de son travail les difficultés que l'on oppose à Thomas et il passe en revue successivement tous les droits et les titres de Gerson et et de Gersen. Ce travail est neuf et intéressant, et l'auteur conclut son ouvrage par une biographie contemporaine de Thomas et son épitaphe, toutes deux inédites. Il y ajoute un opuscule flamand de Thomas, également inédit — *Sur les bons et les mauvais discours* — et un prétendu second livre de l'*Imitation*, publié d'abord par Liebner en 1842.

Ma conviction est formée, après avoir lu le travail de Mr Malou: dans mon opinion *causa finita est*.

L'ouvrage n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires; je fais des vœux bien sincères pour que ce travail, si digne de son auteur, soit réimprimé et répandu parmi le clergé.

C. C.

BIBLIOTHÈQUE, MUSÉE ET ARCHIVES

DE BERGUES.

Depuis l'impression des renseignements sur la Bibliothèque, le Musée et les Archives de Bergues (voir page 116), j'ai reçu de Mr Bethmann la note qui suit:

« La collection de tableaux n'est pas mal, sans contenir des chefs-d'œuvre; mais dans la bibliothèque il n'y a rien pour nous.

» Il y a un assez grand nombre d'incunables, mais les manuscrits se bornent à ce peu:

I. — Chart. fol. saec. XVI ineuntis: *Bocace*, des cas des nobles, orné de quelques dessins.

II. — Mbr. quarto XV. *S. Hieronymi* epistolae aliquot.

III. — Mbr. quarto s. XV Liber horarum.

IV. — Chart. quarto XV. *Thomas van Aquinen* van den H. Sacrament.

V. — Chart. quarto XV. *Jacobi de Voragine* legenda SS.

VI. — Chart. fol. XV ex. *Boëce*, de la consolation; le grand *Caton*.

VII. — Chart. quart. XV. (joint à un Saffenspeghel, gheprent tot Leyden 1512.) Copies de beaucoup de chartes relatives au pays de Gueldre, la plupart des ducs et comtes de Gueldre, en partie traduits en neerlandais; les constitutions de Gueldre.

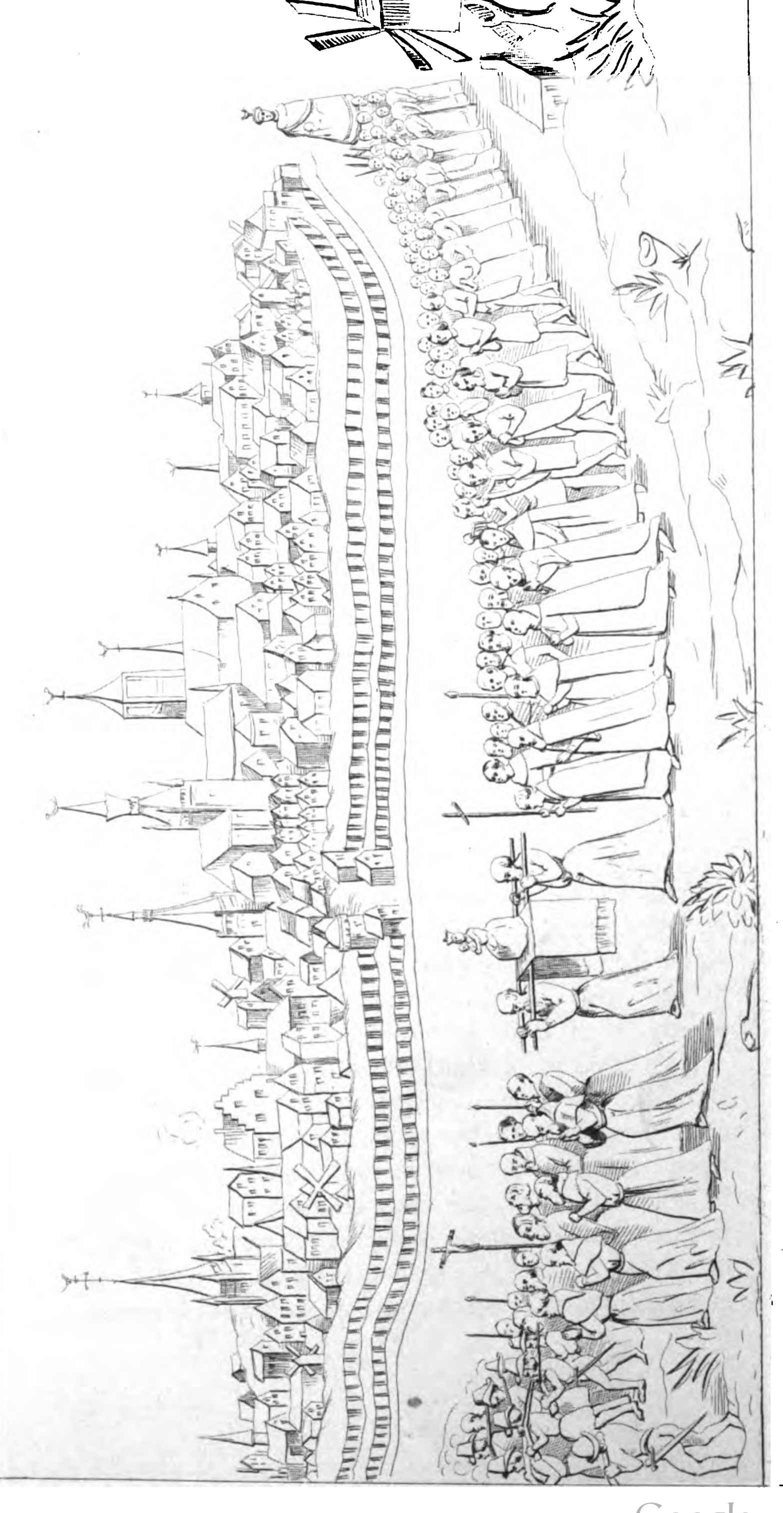
VIII. — Mbr. fol. min. s. XII. (le seul ms. ancien qui

s'y trouve.) *Vita S. Winnoci* « Prologus. Cum titulus olim maiorum ..... impar sim. *Genealogia S. patris W.* « Beatus igitur W. in Britt. .... legentem. *Item in miracula eiusdem prologus Drogonis.* « Sepe et multum etc. *Expl. prol. inc. liber* II. Ante non multis annis etc. *Inc. tercius* Mortalium etc. *De S. W. ymnus ad matut.* Rerum cuncta regens etc. *Ymnus super nocturnum.* Audi poli etc. Puis viennent des antiphones pour la fête du saint avec la musique. Puis, de la même écriture: *Vita S. Oswaldi regis auct. Drogone.* Puis quelques sermons de Drogon. *Vita S. Livinnae A. Drogone* ad Rumoldum. Puis *Inc. liber* I *in translationem S. Livinnae.* Venit in mentem cuidam etc. (la translation fut faite en 1058). Puis viennent des miracles. Le ms. est très bien exécuté (*).

« Voilà tout ce qu'il y en a encore de ms. Les archives semblent être la partie la plus importante de la ville pour les lettres; je ne les ai pas vues, comme Mr De Baecker vous en avait donné une description très détaillée. Il se plaignait du peu d'intérêt que les habitants prennent à la bibliothèque et surtout aux tableaux. Personne n'y va. Combien donc les arts sont-ils encore loin d'appartenir à tout le monde, comme chez les Grecs! Ce qui manque en France, c'est cet esprit municipal, qui donne à chaque ville une fierté d'elle-même et de ce qu'elle possède et de ce qu'elle fut jadis. C'est un trait si avantageux et si heureux du caractère flamand. »

C. C.

(*) Mr Le Glay, dans sa Notice sur les bibliothèques et les archives du département du Nord, donne une description détaillée de ce ms.



ANA

POUR

L'HISTOIRE DES FÊTES DE NOTRE PROVINCE.

—

2e Article.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire des fêtes de notre Province, nous croyons cependant utile de conserver les traditions populaires, les traces des mœurs de nos ayeux, le souvenir de leurs joies et de leurs plaisirs. C'est là de la véritable histoire.

Nous avons vu, durant les fêtes de septembre de 1848, apparaître à Bruxelles, quelques vestiges de nos anciennes fêtes. Les géants n'y ont pas peut-être produit tout l'effet qu'on attendait de leur présence; et, je ne m'en étonne pas, ils se trouvaient dépaysés; les spectateurs ne connaissaient pas leur histoire, ils ne comprenaient pas leur langage; les géants y étaient, dans toute la vérité du terme, des génies incompris. — A Anvers, *Signorken* est la person-

nification d'un bon Anversois; à Bruxelles, *Signorken* n'était qu'une caricature. Je conseille aux géants de ne plus quitter leur lieu *natal*, la demeure de leurs ancêtres, leurs concitoyens bienveillants, leurs vieilles connaissances. Chez eux ils sont encore intéressants pour quelques-uns, ailleurs on s'en moque sans pitié. C'est déjà assez d'avoir perdu la vogue chez eux, ils n'ont pas besoin d'aller chercher ailleurs l'insulte et l'outrage.

En effet, il est dans la province plusieurs villes qui les ont complètement oubliés, et d'autres où ils sont indignement outragés.

On rencontre dans la description de la procession du S. Sang à Bruges, de l'année 1670, le géant brugeois Trevanus. Quatorze ans auparavant, il y avait également paru.

En 1670, sa fille Rosalie se marie à un géant perse, nommé Aurélien, nouvellement débarqué.

En 1686, dans la même procession, parut toute la famille; Trevanus, Aurélien, Rosalie sa femme, Machaire, Majorane et le jeune Grudius, enfants de notre géant. Ces personnages se racontent en vers l'histoire du S. Sang.

Mais qui donc à Bruges connait encore les noms de ces intéressants personnages?

Ypres avait également son géant. On le promenait ordinairement, durant les jours du carnaval, et comme le prouve le dessin ancien d'une de ces processions que nous avons fait copier, dans la procession des Thunes.

Toute la ville se rappelle encore la célèbre chanson qui réjouissait ses oreilles:

1.

Als de groote klokke luidt
De klokke luidt
De Reuze komt uit,



Keer u eens om, reusje, reusje,
Keer u eens om
Gy schoone bloem.

2.

Moeder zet den pot op 't vier,
Den pot op 't vier
De reuze es hier,
Keer u eens om, reusje *ens*.

3.

Moeder geef den kaffépot,
Den kaffépot
De reuze es zot,
Keer u eens om, reusje *ens*.

4.

Moeder geef hem n'en boteram,
N'en boteram,
De reuze es gram,
Keer u eens om, reusje *ens*.

5.

En al die zeggen dat reusje komt,
Dat reusje komt,
Die liegen er om,
Keer u eens om, reusje *ens*.

Cette chanson populaire porte un cachet d'ancienneté; le café y a été inséré plus tard, au lieu sans doute du thé que l'on buvait alors.

Le géant dont nous ajoutons ici un dessin, parut la dernière fois lors du jubilé en 1783. Depuis une quinzaine d'années, il a été démoli et ses restes, privées du turban

obligé, rendaient encore, en 1848, un dernier service, en gardant les cérisiers et leurs fruits contre la voracité des moineaux, chez le jardinier De Seem, hors de la porte de Dixmude, à Ypres.

Le dessin portait ces vers, qui démontrent jusqu'à quel point on appréciait l'importance de ce géant:

Den Reus die Yper baert door syne hooghe leden,
Nogh grooter door de const, trots die der groote steden.

Quem dedit Ipra vides plenum gravitate gigantem,
Ingens mole sua est, non tamen arte minor. 1783.

Il avait vingt-sept pieds et demi de hauteur.

La description de la procession de Notre-Dame des Thunes a été publiée par Schrieckius, et Mr Lambin en a donné une nouvelle édition. Nous y renvoyons, mais nous jugeons à propos de réimprimer ici une chanson faite en 1683, dont les exemplaires originaux sont d'une grande rareté. Elle contient des détails curieux sur la procession de cette année.

LIEDEKEN

VAN DEN

THUYNDAGH.

STEMME: *La Vendosme.*

1.

Iper, ô Iper, hoe toont gy u verheugt,
Op uwe Thuyndagh-feeste siet men u in volle vreugt,
Waerom? waerom vraegh ick dat gy dit doet?
Gy zult my antwoordt geven, om dat het moet
Geschieden tot een danck van weldaedt u gedaen,
Door Onse-Vrouw van Thuyne (1) die u in noodt quam bystaen.

(1) En 1383.

2.

Die eertydts Iper heeft verlost 't is klaer,
Waer af men heeft geviert 't Jubelee van drie hondert Jaer,
Doen dese Stadt (1) sterckelyck was beleyt,
Van den Engelsman, het wordt u hier geseyt:
Maria siet het aen die groot vermogen heeft:
Maria is 't die troost aen haere Iperlingen geeft.

3.

Als Iper was twee maenden sterck beleyt,
Soo hebben de vyanden tegen malkander geseyt,
Aensiet de Stadt van onder tot de kruyn,
'Tschynt als besloten in eenen stercken Thuyn,
S'hebben geretireert (2), Iper g'abandonneert,
Looft Maria van Thuyne die ons heeft gepreserveert.

4.

Tot een dancksegging' van dese gratie,
Soo houdt men Jaerelyckx noch de Commemoratie,
Op den eersten Sondagh van Ougst dit wel verstaet;
Als binnen Ipre den Thuynschen Ommeganck gaet:
Wanneer dat daer kommen by duysende Lien,
Om Onse Vrouw' te dienen en den Ommeganck te sien.

5.

Den lesten Thuyndagh tot ieders groot verblien,
Soo sal ick gaen verhaelen al het gonn' men heeft gesien,
Alle de Ambachten gestaedigh gemaniert,
Met al hunne Torssen ende Keirsen verciert:
Alwaer dat naer volgt met eene Feestelyckheydt,
De vier biddende Ordens met alle de Geestelyckheydt.

---

(1) Par 80,000 Anglais et 120, 00 Gantois.
(2) Après 21 assauts sanglants.

6.

De Torre van David is dan gekomen aen,
Waer op scheen te vertoonen menigh kloecken Edel-man,
Seer cierelyck gekleedt met sweirden in de handt,
Die scheenen te vechten voor het Vaderlandt:
Maer wat het wesen magh of wat het magh bedien,
Laet ick in het jugeren van geleerde en wyze Lien.

7.

De Ghilde van Sinte Michiel die volgde naer,
Met Karpen en met Pluymen en met hun Sweirden allegaer,
Kostelyk opgesteld van minste tot de meest,
Om te vereeren dese Thuyndagh-feest:
En soo ick meynde dan so volgde na,
De Koninclycke Ghilde al van Sinte Barbara.

8.

Die door hun Musquetten maekten soo groot getier,
Soo dat men niet en hoorde noch en sagh door roock en vyer,
Elck Ghilde-broeder scheen als een kloeck Soldaet,
Die met hun Geweire lustigh ommegaet:
Men soude geseyt hebben die best noteert
Dat sy hun leven dagen den Krygh hadden gehanteert.

9.

Den ouden Reuse is dan gekommen aen,
Die men somtydts sagh dansen ende somtydts stille staen,
En korts daer naer soo quam met groot gesagh,
Den nieuwen Reuse soo deftigh als hy magh:
Met eenen panen Justacorps seer treffelyck gekleedt,
Soo dat hy spant de kroone boven al de Reusen vreedt.

10.

De Ketel-trommels ende trompetters siet,
Waeren met pluymen ende speelden menigh Liedt,
Twee nieuwe Kemels quaemen daer aen-getreen,
Met elck twee Jongskens die dansten vooren heen:
Het was een groote vreugt en oock een melody',
Als ick daer maer op peyse dan soo word myn hert noch bly.

11.

Eenen grooten Walvisch Merminnen aen syn zy,
Met eenen Zee-godt Neptunes als hebbende heerschappy
Over de Baeren en Visschen op de Zee,
Die quaemen daer aen als uyt een nieuwe ree:
En spoogh veel water onder veele Lien,
Veel wisten niet waer duycken ofte alwaer henen vlien.

12.

D'helle met de duyvelen worden daer oock vertoont
Die Godt al aen de quaede ende boose menschen loont,
Hierom doet het goedt en laet altydt het quaedt,
Op dat gy in de helle niet en gaet:
De Ghilde van Sinte Sebastiaen met glans,
Quaemen daer op-gestreken meest gekleedt als Edelmans.

13.

Een konstich Schip heeft men daer oock gesien
Waer verwondert waeren een menigte van de Lien,
Want men sagh niet hoe het soo kost voorts-gaen,
Maer quam gevaeren als op den Occean;
Met kabels en tauwen en met een Zee-peirdt groot,
Op 't Schip sat Onse-Vrouwe als een Zee-sterre in den noodt.

14.

Aenschauwt de Garde van onzen nieuwen Reus,
Die aerdigh was gemaeckt zeer konstigh ende zeer pompeus,
Tot een beschermigh, ende een Lyf-wacht,
Wordt dese Garde den Reuse toegebracht:
Want hy siet veel vremt Volck alwaer hy gaet of staet,
En vreest voor conspirati' ofte wel eenigh verraet.

15.

De konincklycke Ghild' van Sint Joris goedt,
Is dan oock aengekomen prachtigh ende wel gemoedt
Ende een Draecke ('t dient hier oock verbreydt):
Die van een schoone Maghet alhier wierdt geleydt:
En daer volgde naer eenen wagen schoon,
Die naer myn best onthouden wort genamt Salomons Throon.

16.

Den schoonen Opvaert een ieder wel beviel,
Die aerdigh wierdt gemaeckt, seer konstigh ende ook jentiel!
Hoe dat Maria met de Engels schoon,
Uyt 't Graf verryst, en klimt naer 's Hemels Throon:
By duysende menschen hebben dit gesien:
En konnen niet begrypen hoe 't soo konstigh kan geschien.

17.

Oorlof ô Ipre, ô wydtvermaerde Ste',
Hoe sagh men u floreren als gy waert in Peys en Vre',
'T schynt dat de Goden en Godinnen al,
Verlieten Parnassus en quaemen in uw dal:
Pallas, Minerva en Rethorica fier,
Sagh men in u floreren met een oprechten Bannier.

18.

Die ons dit Liedeken eerstmael heeft gedicht,
Het isser eenen Jongman (1) Boek-drucken is syne plicht,
Is 't wel gecomponeert, of is 't niet wel gedaen,
'K bidd' u Lief-hebbers en wilt het niet versmaen:
Ter eeren van den Thuyndagh doet dese eer,
En wilt het my eens brengen, want het singen droogt soo seer.

« *Meer uyt Jonst, Als uyt Konst.* »

Vidit P. Vandenberghe, L. C.

(1) Son nom est inconnu. A.

CABINET DE TABLEAUX

DE

L'ABBAYE DES DUNES.

Personne n'ignore que nos anciens monastères étaient les protecteurs des arts. En possession d'un revenu considérable, ils étaient à même d'encourager les peintres et les sculpteurs en leur fesant des commandes pour l'ornement de leurs églises, de leurs maisons et de leurs cabinets. La République française, en décretant la suppression des couvents, a dispersé leurs richesses, soit en les appropriant au fisc, soit en forçant les moines de les cacher, par crainte qu'elles ne tombassent entre les mains rapaces des satellites du nouveau pouvoir. C'est ainsi que les chefs-d'œuvre de nos premiers peintres, cachés et oubliés dans des taudis obscurs, ont péri ou n'en ont été retirés que pour passer à l'étranger. Où sont les beaux tableaux décrits par Deschamps, dans

son voyage dans les Pays-Bas? où sont ces belles productions conservées dans nos anciens cabinets? souvent, il ne nous en reste plus que le nom.

L'abbaye des Dunes possédait à elle seule une collection de plus de 200 tableaux; lors de l'invasion des Français, les moines, ayant négligé de cacher leurs richesses en temps utile, ne purent en enlever à la hâte qu'une vingtaine des plus précieux, que l'on conserve aujourd'hui au séminaire et à l'évêché à Bruges; le reste tomba au pouvoir des nouveaux dominateurs, qui ordonnèrent d'en dresser un inventaire. Cette pièce, conservée aux archives provinciales à Bruges, donne une série de 173 tableaux, avec indication de leur hauteur et de leur largeur. Il est à regretter que les personnes chargées de ce travail n'aient pas donné plus de détails sur plusieurs de ces tableaux, qui probablement existent encore.

La régence municipale de Bruges avait conçu l'idée de former un musée avec les tableaux qui figurent dans cet inventaire; mais soit insouciance, soit une occupation trop multipliée dans des temps critiques, le projet resta dans les cartons. Quelques tableaux furent transportés à l'hôtel-de-ville, où ils se trouvent encore; d'autres restèrent dans le local de l'abbaye des Dunes, aujourd'hui Séminaire épiscopal, et les petits tableaux disparurent insensiblement, pour ne plus reparaître. On doit la conservation de plusieurs de ces tableaux au zèle et au courage de l'honorable Mr Vermeire.

Pour donner une idée de la richesse du cabinet de peinture de l'abbaye des Dunes, nous donnons ci-après l'inventaire dressé par ordre du gouvernement, l'an cinq de la République.

Le 26 Prairial, an cinq de la République française.

ABBAYE DES DUNES.

Au Cabinet.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
1	En entrant. Au-dessus de la porte, un paysage supérieurement bien peint, par Achtschelling.	5 pieds.	6 pieds.
2	Deux tableaux de fleurs.	1 pied.	6 pieds.
3	Un S. Étienne à genoux.	5 pieds.	4 pieds.
4	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
5	La mort d'Abel.	2 1/2 pieds.	4 pieds.
6	Une marine dans le goût de Van de Velde, très bien peinte.	2 pieds.	3 pieds.
7	Deux portraits demi corps, en cuirasse.	3 pieds.	2 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
8	Un superbe paysage.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
9	Une tête de la Madelaine.	1 1/2 pieds.	1 pied.
10	Une charité romaine.	3 pieds.	4 pieds.
11	Un paysage.	2 1/2 pieds.	2 pieds.
12	Deux paysages avec figures, qui conduisent une marche d'animaux, assez bien peints.	3 pieds.	4 pieds.
13	Un portrait par Pourbus, bien peint.	4 pieds.	3 pieds.
14	Une Vierge d'après Raphaël, qui se trouve à Rome chez le pape; assez belle copie.	5 pieds.	4 pieds.
15	Un groupe d'enfants.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
16	Un paysage, bien peint.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
17	Un paysage, très bien peint.	3 pieds.	3 pieds.
18	Un idem très médiocre.	2 1/2 pieds.	2 pieds.
19	L'adoration des mages, tableau ancien dans le goût de Hemling.	1 pied.	4 pieds.
20	Un paysage avec une Vénus.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
21	Le portrait de Van Susteren, évêque de Bruges.	3 pieds.	2 1/2 pieds.
22	Une Vierge entourée d'une guirlande de fleurs.	1 1/2 pieds.	2 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
24	Un paysage montagneux, très bien peint.	2 pieds.	3 pieds.
25	Un tableau hollandais, paysage avec beaucoup de figures.	1 1/2 pieds.	4 pieds.
26	Un idem très médiocre.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
27	Un idem avec figures.	2 pieds.	3 pieds.
28	Un superbe portrait d'un abbé, par Van Oost, (se trouve encore au réfectoire du séminaire.)	3 pieds.	2 pieds.
29	Un paysage.	2 1/2 pieds.	2 pieds.
30	Un superbe paysage de Breugel, qui est sans contredit un des plus beaux qui existent de ce maître.	3 pieds.	3 1/2 pieds.
31	Un paysage très médiocre.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
32	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 1/2 pieds.
33	Deux idem.	10 pouces.	1 pied.
34	Un idem.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
35	Une Vierge et l'enfant Jésus, tableau ancien.	5 pieds.	2 pieds.
36	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
37	Un tableau de fruits.	3 pieds.	4 pieds.
38	Un superbe paysage dans le goût du Gausper.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
39	Un tableau de fleurs.	2 1/2 pieds.	2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
40	Un paysage, supérieurement bien peint avec figures, représentant Agar, qui conduit son enfant.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
41	Un chien qui ronge un morceau de viande.	2 pieds.	3 pieds.
42	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
43	Un idem représentant le temple de Vesta à Rome.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
44	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
45	Un Christ en croix, assez bien peint.	1 1/2 pieds.	1 pied.
46	L'adoration des mages.	1 1/2 pieds.	1 pied.
47	Salvator mundi.	2 1/2 pieds.	1 pied.
48	Une bataille.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
49	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
50	Un idem d'hiver, couvert de neige.	3 pieds.	2 1/2 pieds.
51	Un idem, orné d'animaux.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
52	L'incendie d'un village, avec figures, tableau très précieux.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
53	Un hermite.	1 1/2 pieds.	1 pied.
54	Une marine.	1 pouce.	9 pouces.
55	Une esquisse de Van Oost.	1 1/2 pieds.	1 pied.
56	Un tableau de nature morte.	1 pied.	1 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
57	Un paysage.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
58	Un Christ en croix.	2 pieds.	1 1/2 pieds.
59	Une présentation au temple. Esquisse.	1 1/2 pieds.	1 pied.
60	Un paysage.	1 1/2 pieds.	1 pied.
61	Une tête de vieillard.	1 pied.	8 pouces.
62	Une Vierge.	9 pouces.	8 pouces.
63	Un garçon et son âne.	1 pied.	1 1/2 pieds.
64	Deux têtes d'étude, de Rubens.	1 pied.	1 1/2 pieds.
65	Deux petits paysages.	1 pied.	1 1/2 pieds.
66	Un Christ, et ses deux larrons, dessein à la plume.	2 pieds.	3 pieds.
67	Un paysage.	1 pied.	9 pouces.
68	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
69	Un très joli paysage hollandais, bien fini.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
70	Un idem.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
71	Une grappe de raisins.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
72	Deux marines.	2 pieds.	3 pieds.
73	Deux paysages, de Gausper Poussin.	1 pied.	1 1/2 pieds.
74	Un paysage avec des vaches.	1 pied.	1 pied.
75	Un tableau de fleurs.	1 1/2 pieds.	1 pied.
76	Un paysage d'hiver, couvert de neige, bien peint.	1 pied.	2 pieds.
77	Un paysage.	1 pied.	1 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
78	Un dessin de paysage à la plume.	10 pouces.	5 pouces.
79	Un paysage.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
80	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
81	Un petit paysage, avec figures, très bien peint.	1 pied.	1 1/2 pieds.
82	Un très petit paysage à gauche, supérieurement fini, sur vélin.	6 pouces.	5 pouces.
83	Deux paysages à gauche.	5 pouces.	4 pouces.
84	St-Jean prêchant dans le désert, et de l'autre côté baptisant notre Seigneur Jésus-Christ.	6 pouces.	3 pieds.
85	Un petit paysage.	6 pouces.	4 pouces.
86	St-Pierre.	6 pouces.	5 pouces.
87	Un homme jouant de la musette.	5 pouces.	4 pouces.
88	Un homme en manteau.	8 pouces.	5 pouces.
86	Un idem jouant de la flûte.	5 pouces.	4 pouces.
87	Une chasse au sanglier, bas-relief en cuivre.	5 pouces.	11 pouces.
88	Une grisaille.	5 pouces.	4 pouces.
89	Un paysage.	6 pouces.	5 pouces.
90	Un petit paysage à gauche.	5 pouces.	6 pouces.
91	Un idem.	5 pouces.	6 pouces.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
92	Un idem.	7 pouces.	6 pouces.
93	Un Christ en croix, en miniature.	6 pouces.	5 pouces.
94	Un paysage.	8 pouces.	1 pied.
95	Une guirlande de roses, à gauche.	6 pouces.	5 pouces.
96	Un paysage ancien, vue d'après nature.	10 pouces.	1 pied.
97	Un paysage.	8 pouces.	6 pouces.
98	Une bataille.	1 pied.	2 pouces.
99	Vue d'un pont, petit paysage oval, très joli.	8 pouces.	1 pied.
100	Une vierge.	6 pouces.	4 pouces.
101	Une tête d'étude.	10 pouces.	8 pouces.
102	Un paysage oval.	10 pouces.	1 pied.
103	Une bataille.	10 pouces.	1 pied.
104	Un idem.	9 pouces.	1 pied.
105	Un clair de lune.	6 pouces.	10 pouces.
106	Une vierge à gauche.	10 pouces.	7 pouces.
107	Deux paysages.	1 pied.	5 pouces.
108	Un idem.	4 pouces.	6 pouces.
109	Deux idem, de Salvator Rosa.	1 pied.	8 pouces.
110	Un idem.	1 pied.	6 pouces.
111	Une vierge ancienne.	10 pouces.	6 pouces.
112	Un paysage.	1 pied.	8 pouces.
113	Portrait d'un prélat mort, habillé en blanc, (se trouve au réfectoire du séminaire).	5 1/2 pieds.	7 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
114	Une perspective de l'ancienne abbaye des dunes, à vue d'oiseau, (se trouve à la maison-de-ville).	7 pieds.	7 pieds.
115	Deux dessins lavés.	10 pouces.	7 pouces.
116	L'assomption de la Vierge.	10 pouces.	4 pouces.
117	L'estimat, esquisse.	10 pouces.	1 1/2 pieds.
118	Notre Seigneur parmi les pharisééns.	8 pouces.	1 pied.
119	Deux paysages.	1 pied.	1 1/2 pieds.
120	Une tête d'étude.	10 pouces.	8 pouces.
121	Une marine de Van de Velde, très bien peint.	8 pouces.	1 pied.
122	Un paysage.	10 pouces.	1 pied.
123	Des fleurs.	8 pouces.	6 pouces.
124	Une vierge en miniature, à deux volets.	10 pouces.	
125	Un charmant petit portrait d'un abbé, supérieurement bien peint par Van Oost.	9 pouces.	6 pouces.
126	Un paysage.	8 pouces.	8 pouces.
127	Un idem, pendant du précédent.		
128	Un idem à gauche.	4 pouces.	6 pouces.
129	Un dessin lavé, paysage.	6 pouces.	5 pouces.
130	Une petite vierge, l'enfant et S. Jean.	6 pouces.	4 pouces.

N°		HAUTEUR.	LARGEUR.
131	Une petite ruine en rond.		
132	Un petit paysage à gauche, supérieurement fini.	5 pouces.	3 pouces.
133	Une Vierge.	2 pouces.	1 1/2 pouces.
134	Un petit paysage à gauche.		
135	Un dessin à la plume.	5 pouces.	1 pouce.
136	Un portrait d'un moine habillé en blanc.	5 pouces.	4 pouces.
137	Une Vierge.	5 pouces.	4 pouces.
138	Une esquisse en grisaille.	4 pouces.	3 pouces.
139	Un idem.	10 pouces.	8 pouces.
140	Un petit paysage, à gauche, en rond.	3 pouces.	
141	Un idem, à gauche, en rond.	4 pouces.	
142	Un paysage.	6 pouces.	5 pouces.
143	Un idem.	5 pouces.	4 pouces.
144	Deux paysages en rond.	3 pouces.	
145	Deux idem.	3 pouces.	4 pouces.
146	Deux idem.	3 pouces.	4 pouces.
147	Un idem.	3 pouces.	3 1/2 pouces.
148	Un idem.	4 pouces.	6 pouces.
149	Un idem.	3 pouces.	4 pouces.
150	Un idem.	4 pouces.	5 pouces.
151	Un idem.	3 pouces.	4 pouces.
152	Un portrait.	8 pouces.	4 pouces.
153	Un paysage en rond.	5 pouces.	

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
155	Deux idem.	5 pouces.	6 pouces.
156	Un paysage en rond.	5 pouces.	6 pouces.
157	Un idem en rond.		2 pouces.
158	Deux idem, S. Pierre et S. Paul.	8 pouces.	2 pouces.

Dans l'autre chambre.

158	La mort de la Vierge, tableau ancien, bien dessiné.	5 pieds.	4 pieds.
159	Une copie d'après le même, tableau sur bois.		
160	Un Ecce Homo, copie par Van Oost, d'après Van Dyck.	12 pieds.	10 pieds.
161	S. Pierre et S. Paul, d'après le même, par le même.	12 pieds.	10 pieds.
162	Idem la mort de la Vierge.	12 pieds.	10 pieds.

27 Prairial.

Dans le Cloître.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
1	Treize tableaux. Paysages qui entourent le cloître, formant en haut cercle de la voûte (se trouvent encore au cloître du Séminaire).	13 pieds.	10 pieds.

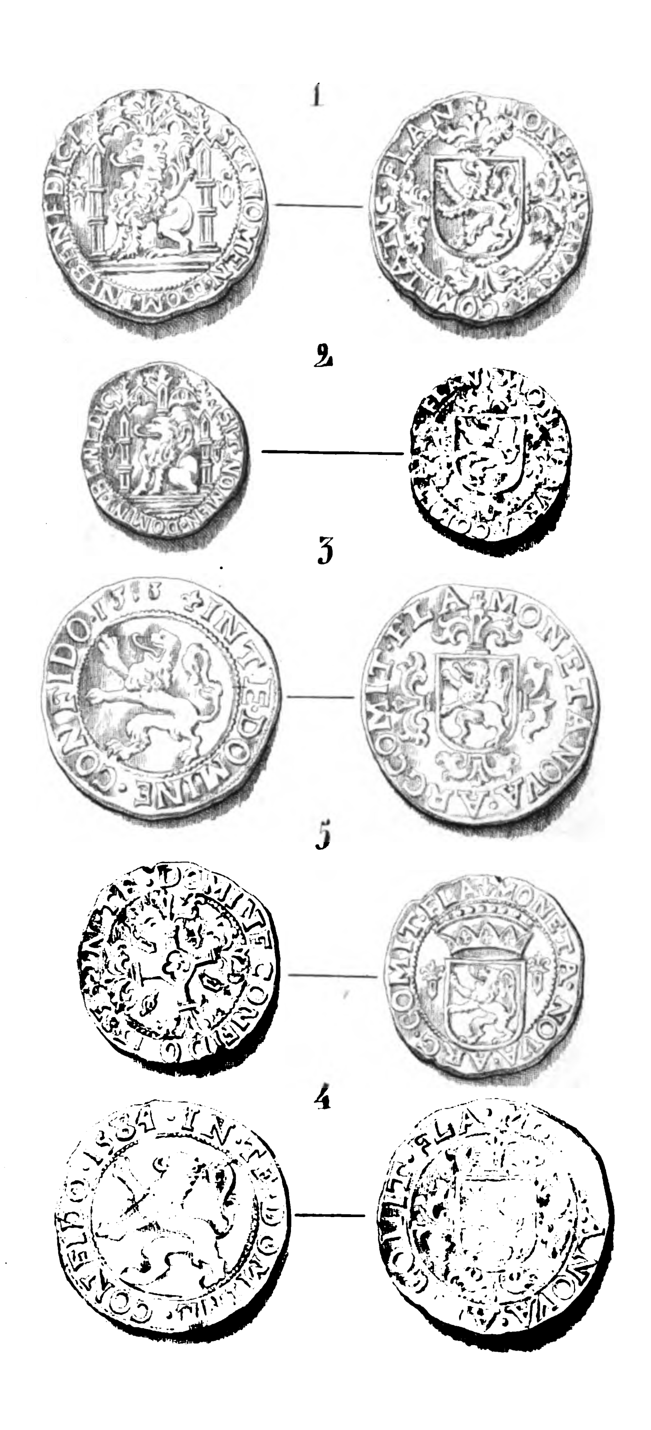
Au Réfectoire.

2	En entrant au-dessus de la porte, le jugement de Salomon, copie médiocre d'après Rubens, (se trouve encore à la même place).	11 pieds.	12 pieds.
3	S. Bernard, couronné d'un ange, qui tient un flambeau à la main, et autres figures accessoires, peint par un curé de Bovekerke, (se trouve encore au réfectoire du Séminaire.	8 pieds.	6 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
4	S. Benoit qui préside à tous les ordres chevaleresques, qui font des vœux spirituels, (se trouve au réfectoire du Séminaire).	8 pieds.	6 pieds.
5	La sainte Vierge, l'Enfant et saint Joseph.	7 pieds.	5 pieds.
6	Notre Seigneur chasse les vendeurs du temple, tableau demi corps.	5 pieds.	7 pieds.
7	Le martyr de St-Laurent, d'après Rubens.	8 pieds.	7 pieds.
8	Dix-huit portraits, en bustes, de moines habillés en blanc, (se trouvent encore au réfectoire du Séminaire).	1 pied.	1 1/2 pieds.
9	Treize portraits pedestres des abbés, de différentes grandeurs, (se trouvent au réfectoire du Séminaire).		
10	Un Christ en croix.	7 pieds.	5 pieds.

Dans l'appartement de l'abbé.

11	Une carte géographique des Pays-Bas, endommagée.	5 pieds.	12 pieds.


1
2
3
5
4

NOTICE

SUR

CINQ MONNAIES ANONYMES

FRAPPÉES A BRUGES EN 1583 ET 1584.

Tout le monde sait que, pendant les troubles qui agitèrent notre pays au XVIe siècle, Gand fit fabriquer plusieurs monnaies en son nom. Bruges, à l'exemple de cette dernière ville, frappa également quelques pièces, et elles sont en général beaucoup plus rares. Il n'y en a qu'une seule, le Lion d'or, que l'on trouve citée dans l'histoire des troubles religieux du XVIe siècle, du père De Jonghe (1),

(1) Gendtsche Geschiedenissen door P.-B. De Jonghe, tome II, page 355.

le seul historien d'ailleurs qui en fasse mention (1); elles ne sont, pour ainsi dire connues que des amateurs. Ces monnaies diffèrent essentiellement des autres, en ce qu'on y lit toujours tout au long ou en abrégé: MONETA COMITATUS FLANDRIÆ, et que le nom de la ville n'y est marqué que par son initiale, un grand B couronné; aussi, comme nous le verrons plus loin, elles peuvent être considérées comme frappées par tout le comté, tandisque celles de Gand sont faites par la ville indépendante et portent son nom en toutes lettres.

Les monnaies révolutionnaires de Gand sont de trois époques: 1° Celles qui furent fabriquées avant le 23 mai 1581, c'est-à-dire avant l'avènement du duc d'Alençon (2).

2° Celles qu'on frappa pendant le règne éphémère de ce prince malheureux, 1581 à 1583. Quoique inauguré seulement à Gand le 23 août 1582, la ville fait déjà allusion à son gouvernement dès son avènement dans le pays, en plaçant des fleurs de lys sur ses monnaies (3).

---

(1) Quelques tarifs la donnent cependant, ainsi que l'escalin.

(2) Elles portent encore d'un côté les armes qui se trouvent sur les monnaies de Philippe II et des états, ainsi que la légende PACE ET JUSTICIA, adoptée pour ces dernières. De l'autre un lion rampant et à l'entour GHENT 1581; puis le chiffre représentant leur valeur. On ne connait que du cuivre de cette époque.

(3) Sur ces pièces, les armes de Philippe II et la légende adoptée par les États ont disparu. Celles en or sont des imitations du noble de Philippe-le-Bon; seulement l'écu du prince y est remplacé par celui de la ville et à sa droite se trouve une bannière aux trois fleurs de lys, pour faire allusion au duc d'Alençon. A l'entour on lit: MO. AUREA. RESTAUR. METROPOL. GAND. FLAND. Au revers: NISI DNS. CUSTOD. CIVIT. FRUST. VIGILANT EAM. 81 ou 82. Il existe aussi des demi et des quarts de nobles.

On conserve aux archives de la ville de Gand un coin d'une variété de ce noble, de 1582, sur lequel les trois fleurs de lys sont remplacés par deux mains jointes. Quoique l'état de dégradation dans lequel il se trouve, et un second revers endommagé qui l'accompagne, semblent

3° Enfin celles qu'on fit fabriquer après son départ jusqu'au retour de Philippe II, 1583 à 1584 (1).

Les pièces qui appartiennent aux deux premières épo-

---

prouver qu'il doit avoir beaucoup servi, on n'a jusqu'ici trouvé aucune monnaie qui en provienne. Celles que les amateurs possèdent, sont des épreuves modernes, qu'ils veulent bien mettre dans leurs collections en attendant qu'ils en rencontrent d'authentiques.

Comme ce coin porte la date de 1582, plusieurs amateurs pensent qu'il fut fabriqué à l'occasion de l'inauguration de François d'Alençon à Gand et qu'on n'y a mis les deux mains jointes sur le drapeau, à la place des fleurs de lys, qu'en signe de la paix et du bon accord qu'on voulait avoir avec le prince. Il me semble que si c'est là le véritable motif qui fit changer le coin du noble, on aurait plutôt placé les mains jointes ailleurs et on n'aurait pas supprimé les fleurs de lys qui seules sur toute la monnaie faisaient allusion à lui.

Sur les pièces de cuivre, l'on voit d'un côté les armes du duc d'Alençon quelquefois entre deux F, et à l'entour, NISI DNS. FRUSTRA; au revers un lion, et à l'entour sa valeur et le nom de la ville, en toutes lettres comme sur le cuivre de la première période, puis 1581 ou 1582. Il n'existe point de monnaie en argent de cette époque.

(1) De cette époque, on compte le plus grand nombre de variétés de la monnaie révolutionnaire gantoise. On frappa de l'or, de l'argent et du cuivre. Les pièces du premier de ces métaux sont des nobles, des demi et des quarts de nobles, comme ceux de la seconde époque, à l'exception que les trois fleurs de lys qu'on voit sur la bannière de ces dernières, y sont remplacées par un lion, et qu'ils portent la date de 1583 ou 1584.

Parmi celles en argent, qui sont de trois grandeurs, les deux plus grandes ont d'un côté un lion dans le champ, et à l'entour: MON. ARG. CIVITATIS. GANDAV. 1583 ou 1584. De l'autre la pucelle de Gand, portant de la main droite une bannière et de la gauche un écu, toutes les deux aux armes de la ville. Légende: AUXIL. NOSTR. A DOMINO. La petite est d'un type un peu différent.

Sur les pièces de cuivre, l'on voit d'un côté un écu couronné avec chevron, sur lequel on lit: S. P. Q. G. et à l'entour: NISI DNS. FRUSTRA. De l'autre se trouve un lion et les mêmes inscriptions que sur les monnaies en cuivre des deux premières époques, excepté qu'ils portent la date de 1583 ou 1584. Il existe un cuivre d'un type entièrement différent, ayant d'un côté les armes de la ville et sur les côtés 4 M. Légende: NISI DNS. FRUSTRA. Revers, grand G couronné, et à l'entour GHENT. 1584.

ques, ne furent point imitées par la ville de Bruges. Son hôtel étant tenu encore en activité par la fabrication de monnaies à l'effigie de Philippe, à l'ancien type, qu'on avait recommencé à frapper en 1580 (1), et qu'on continua même après le 15 mars 1582 (2), puis par les espèces à l'effigie du duc d'Alençon (3), elle ne fut nullement tenté de profiter des circonstances des troubles pour frapper des monnaies en son propre nom. Mais après le départ subit du prince français, lorsqu'elle s'apperçut que ses ateliers monétaires se fermeraient, tandisque celles de sa rivale allaient au contraire redoubler d'activité, parceque non seulement elle venait de changer les coins de ses monnaies d'or et de cuivre, mais qu'elle avait inventé des types nouveaux en argent (métal dont elle ne s'était pas encore servi jusqu'alors pour ses monnaies) Bruges songea sérieusement à suivre son exemple. La ville prit donc pour type de ses monnaies d'or, une ancienne pièce de Philippe-le-Bon, mais pour ne pas suivre en tous points sa dévancière, aulieu du noble, elle choisit le lion, frappé par ce prince. Celles en argent sont d'un côté à peu près pareilles à celles de Gand, mais de l'autre elles portent les armes du comté, au lieu de ceux de la ville. On ne connait

---

(1) Voyez les extraits du registre des comptes de la monnaie de Bruges, annexés à cette Notice.

(2) Idem 2me compte, § 10 et § 11. Il faut qu'on ait frappé aussi à Gand, après l'apparition des monnaies révolutionnaires, des pièces de Philippe II à l'ancien type, car Mr Serrure vient d'acheter tout récemment à une vente de médailels, à Amsterdam, un écu de ce prince de 1681, avec la marque monétaire de cette première ville. Cette monnaie n'est pas seulement curieuse pour sa date, mais elle offre un double intérêt, parcequ'elle nous fait voir en même temps pour la première fois, qu'on a frappé aussi à Gand des monnaies à l'effigie de Philippe II.

(3) Idem 2me compte, § 12, § 15 et § 16.

point de cuivre de cette époque. Les liards et les gigots mentionnés dans les comptes du registre de la monnaie, annexés à cette notice, doivent être ceux du duc d'Alençon, vu qu'il commence au 10 mars 1582, et qu'on y mentionne également l'écu de ce prince qui y est désigné sous le nom de *demy daldre de France* (1).

Voici la description des pièces connues.

1° — Lion assis sous un dais gothique. De chaque côté un B couronné et à l'entour et au dehors du cercle du champ la légende: SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICT.

Rev. Écu de Flandre sur une croix ornée; au-dessus une fleur de lys, marque de la monnaie de Bruges. Légende: MONETA. AUREA. COMITATUS. FLAN. Lion d'or, pèse 2 esterlins, 24 as. (fig. I).

Goetghebuer, Geeland, Jonnaert.

Mentionnée dans les extraits du registre des comptes annexés à cette notice, § 8, Ir compte.

C'est cette monnaie qui est décrite dans l'ouvrage du père B. De Jonghe (2), mais d'après lui elle portait le millésime de 1584, tandisque les trois exemplaires que nous avons vus et que nous croyons être les seuls connus,

---

(1) *Ledict maistre a encore faict forger ung denier d'argent appelé le demy daldre de France.* Extraits du Registre des comptes de la monnaie de Bruges. 1er compte, § 12.

(2) Ghendtsche Geschiedenissen door P. B. De Jonghe, tome II, page 355, figure 2. Voici le passage de cet auteur, où il est fait mention de la monnaie de Bruges. « *Ook wierden tot Brugge geslagen goude » penningen van 2 engelschen 24 aesen, genaemt den nieuwen gouden » Leeuw van Vlaenderen: op d'eene zyde was verbeeldt den schildt van » Vlaenderen, met de woorden:* MONETA AUREA COMITATUS FLAND. 1584. » *Op d'andere zyde eenen sittenden Leeuw met een B, op elken kant, » en rondt de woorden:* SIT NOMEN DOMINI BENEDICT. »

savoir, celui de Mr Goetghebuer à Gand, de Mr Geeland à Anvers et le mien, ne portent point d'année. Il est possible qu'il en existe une variété avec une date, mais nous croyons plutôt que le père De Jonghe se sera trompé, et voici ce qui nous le fait supposer. Plusieurs ordonnances et tarifs se sont servi pour l'impression du Lion d'or de Bruges, d'une forme ou planche en bois à laquelle il manque un morceau, juste à l'endroit où De Jonghe a placé une date sur sa monnaie (1). Sur les pièces même, ce millésime est remplacé par une fleur de lys. Je crois donc qu'il ne les avait jamais vues en nature, mais qu'ayant su par les registres des comptes ou d'autres écrits du temps, qu'elles avaient été frappées en 1584, il aura supposé qu'à la place qui manquait sur la planche, devait se trouver la date. Il aura d'autant moins hésité à faire cette substitution, qu'il se trouve dans les mêmes tarifs au-dessous de cette pièce, une autre au même type, mais frappé à Anvers, et où l'on voit justement à l'endroit qui a disparu sur la première, la date de 1584. Je dois avouer que si je n'avais jamais vu la monnaie, j'aurais pensé comme lui.

2° — Cette pièce porte les mêmes ornements et inscriptions que la précédente, et n'en diffère que par son format qui est plus petit. Elle pèse 1 esterling, 12 as, et en est par conséquent la moitié.

Demi Lion d'or, (fig. 2.)

Je possède un exemplaire de cette curieuse monnaie, qui est restée jusqu'ici unique.

---

(1) Ordonnance et instruction selon laquelle se doibvent conduire et regler doresenavant les changeurs, etc. à Anvers, chez Hierosme Verdussen, 1633. — Le même ouvrage en flamand; toutes les éditions.

Mentionnée dans les extraits du registre des comptes, I^r compte, § 9.

3° — Lion rampant dans le champ. En dehors du cercle du champ et au dessus du lion une fleur de lys, marque de la monnaie de Bruges; légende: IN. TE. DOMINE. CONFIDO. 1583.

Rev. Écu de Flandre sur une croix ornée et surmontée d'une fleur de lys. Légende: MONETA. NOVA. ARG. COMIT. FLA. Pièce de six pattars, ou escalin. *Argent.* (fig. 3.)

Serrure, Goetghebuer, Jonnaert.

Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, par C. P. Serrure, page 278, N° 189.

Extraits du registre des comptes, I[r] compte, § 13.

4° — La même pièce, de l'année 1584.

Serrure, Goetghebuer, Jonnaert.

Extraits du registre des comptes, I[r] compte § 13.

5° — Écu de Flandre entre deux B couronnés, au-dessus une fleur de lys. Légende, MONETA. NOVA. ARG. COMIT. FLA.

Rev. Croix ornée et vidée au centre. Entre les branches de la croix deux lions et deux B couronnés; au-dessus une fleur de Lys. Légende, IN. TE. DOMINE. CONFIDO. 1583.

Pièce de trois pattars ou demi escalin. Argent.

Cette curieuse monnaie fait partie de la collection de M[r] Serrure et est unique.

Mentionnée dans les extraits du registre des comptes, I[r] compte, § 14 (1).

---

(1) Le compte où il est fait mention de cette intéressante monnaie courant jusqu'au 15 mai 1584, il est très probable qu'on trouvera aussi des demi escalins avec ce millésime, d'autant plus que les escalins de

On voit d'après la description que je viens de donner des monnaies frappées à Bruges en 1583 et 1584, qu'aucune ne porte le nom de la ville en toutes lettres et que sur la pièce de six pattars, aucune marque n'indique qu'elle ait été frappée à Bruges.

Il est incontestable que l'on a inscrit dans le registre des comptes de la monnaie légale des monnaies frappées pour tout le comté, et elles s'y trouvent confondues parmi les pièces à l'effigie de Philippe II et de François d'Alençon. Sur toutes on voit l'écu de Flandre et on lit: MONETA COMITATUS FLANDRIÆ, tandis qu'on ne remarque rien d'analogue sur celles de Gand.

Les monnaies anonymes de Bruges, de 1583 et 1584, doivent donc être considérées non comme pièces révolutionnaires, frappées par la ville indépendante et pour ainsi dire constituée en république, comme le sont celles de Gand, mais seulement comme des monnaies d'interrègne (*moneta sede vacante*), frappées pour tout le comté.

---

cette année ne sont pas plus rares que ceux de 1583. Mais comme il commence au 10 mars 1582, on pourrait se demander si on n'a pas aussi frappé des escalins et des demi escalins pendant cette année? Je repondrai à cette question, qui peut également s'appliquer aux lions d'or et aux demi lions, que ces monnaies ne peuvent pas avoir été faites pour cette date, vu que le duc d'Anjou conserva toute son autorité à Bruges jusqu'au commencement de 1583, et que par conséquent on n'a pu y frapper, bien entendu à la monnaie de la ville en 1582, des pièces dont on ne fait aucune mention.

N° 1.

EXTRAIT d'un registre de la Chambre des Comptes à Bruxelles, intitulé (1): *Rekeninge van den ontfange ende openinge van de eerste ende leste busse van salige ritter van Raesvelt, muntmeester particulier in synes leeven van de munte van Brugge, van allet goudt, silvere ende copere dat hy heeft doen wercken ende munten tzedert den* XII *dach van julio anno XV^c LXXX dat d'eerste livrance gemaeckt werdde totten lesten dach van november anno XV^c LXXXIJ dat hy van deser weerelt overlede.*

§ 1. COURONNES D'OR.

« De voorscreven meestere heeft doen wercken ende munten aen goude croonen van XXXVJ stuyvers stuck goudende twee-en-twintich karaten vier greynen fyn goud in alloy ende van LXXJ ende dry quart van eenen penninck in de snede in de troyssche merck, de quantiteyt van IJ^c LXXVIIJ penninck (2).

(1) Je dois ces extraits des comptes de la monnaie de Bruges, à l'obligeance de Mr Alexandre Pinchart, second commis aux archives du royaume.

(2) Cette monnaie n'a pas encore été retrouvée et cela ne doit nullement étonner, si on considère qu'on n'en a frappé que deux cent soixante-dix-huit exemplaires.

§ 2. DOUBLE ÉCU OU PHILIPPES DALDRE.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen Philippus daelders van XXX stuyvers stuk, houdende tien penninck fyn silvere in alloy, de quantiteyt van XIIIJ^{c} XCIIJ merck, dry oncen ende vyftien engelschen en half.

§ 3. ÉCU OU DEMY PHILIPPES DALDRE.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen halve Philippus daelders van vyftien stuyvers stuck houdende tien penninck fyn sylvers in alloy, de quantiteyt van negenensestich merck, vier oncen ende ses engelsen en half.

§ 4. VINGTIÈME DU PHILIPPES DALDRE.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen XX^{te} deelen van den Philippus daelder van dry grooten stuk, houdende vyff penninck fyn silvers in alloy, de quantiteyt van achtensestich merck, seven oncen XIJ engelsen en half (1).

---

(1) Ces monnaies, ainsique celles du § 2 et § 3, sont devenues aujourd'hui tellement rares, pour les années dont parle ce compte, que je ne me rappelle pas d'en avoir vu. Celles du § 3 et § 4, ont été frappées en si petite quantité, qu'il est très probable qu'on ne les retrouvera plus.

§ 5. PIÈCES DE CUIVRE, DITES TWAELWARTS.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen copere twaelwarts van XXXIIIIJ der selve stucken in de snede ende troysse merck, de quantiteyt van elf duysent ende XXIX merck, een once ende dry engelsen.

§ 6. PIÈCES DE CUIVRE, DITES SESKENS.

» De voorscreven meestere heeft noch doen wercken ende munten aen copere seskens van LXVIIJ stucken in de snede ende troysse merck, de quantiteyt van dry duisent twee-en-dertig ende LXIIJ merck, twee oncen, tien engelsen.

§ 7. LYARTZ DE CUIVRE.

» De voorscreven meestere heeft noch doen wercken ende munten aen copere oorkens van IJ^c IIIJ der selver stucken inde snede ende troysse merck, de quantiteyt van IJ^c LV merck (1).

---

(1) Je ne crois pas avoir vu dans les collections des amateurs de monnaies de Flandre, des pièces en cuivre frappées pour les années auxquelles se rapporte ce compte, et cependant on en a frappé, comme on voit, de la première sorte (*twaelwarts*) pour un poids d'audelà de onze mille marcs. On rencontre assez souvent des monnaies de cuivre de Philippe II, qui ne portent point de date. Peut-être sont-ce celles-là dont il s'agit ici.

N° 2.

EXTRAIT d'un régistre de la Chambre des Comptes aux archives du royaume, intitulé: *Compte Laurens Van Liebeke, maistre particulier de la monnaye de Flandres, quy se forge en la ville de Bruges, etc... depuis le dixieme de mars XV^c quatre-vingtz-deux jusques au* XV *de may XV^c quatre-vingtz-quatre.*

§ 8. LION D'OR.

» Icelluy maistre a fait ouvrer et monnayer durant ledict temps en lions d'or de vingt-trois karatz d'or fin en alloye et de cincquante-neuf pièches en taille au marcque de troye ayant cours au dict Bruges pour uncq florins pièche, la quantité de soixante-ung mil trois cens trente pièches.

§ 9. DEMY LION D'OR.

» Ledict maistre a encore faict ouvrer et monnayer ung aultre denier d'or, nommé demy lion d'or de XXIIJ karatz d'or fin en alloye, et de cent et dix-huit pièches en taille au marcque de Troye, ayant cours au dict Bruges pour cinquante pattars, la quantité de onze-mil cent et quarante-sept pièches.

§ 10. DOUBLE ÉCU OU PHILIPPES DALDRE.

» Le dict maistre a encore faict ouvrer et monnayer en Philippes daldres, tenans en alloye dix deniers d'argent fin

et sept ung huictième et ung LXIIIJ^e d'une pièche de taille au marcque de Troye, estant évalué pour trente pattars pièche la quantité de trois cens septante marcques VI onces XVIIJ estrelins (1).

§ 11. VINGTIÈME DU PHILIPPES DALDRE.

« Ledict maistre a encore faict ouvrer et monnayer en vingtiesmes du Philippes daldre, tenant cinq deniers d'argent fin en alloye et de LXXJ pièches et demy ung LXXIJ^e et ung IIIJ^e XXXVJ^e d'une pièche en taille au marcque de Troye ayant cours pour trois gros, la quantité de cinquante et uncq marcques, onze esterlins (2).

§ 12. ÉCU DU DUC D'ALENÇON OU DEMY DALDRE DE FRANCE.

« Ledict maistre a encoire faict forger et monnayer ung denier d'argent appellé le demy daldre de France, tenant en alloye dix deniers d'argent fin et de quatorze pièches ung quart et ung XXXIJ^e d'une pièche de taille au marcque de Troye, ayant cours pour quinze pattars, la quantité de deux mil LXXIIJ marcques, une once, IJ esterlins (3).

---

(1) En réduisant les marcs, onces et estrelins ici énoncées, en as, et divisant la somme totale par le poids d'un seul daldre, je trouve qu'on n'en a frappé que 2,497. Ce petit nombre indique suffisamment le degré de rareté que l'on doit attribuer aujourd'hui aux doubles écus de Philippe II, correspondant aux dates de ce compte.

(2) Tout aussi rare que les daldres entiers et pour le même motif.

(3) On ne connait que deux exemplaires de ce demi daldre, dont l'un se trouve chez Mr Serrure, à Gand, et l'autre chez Mr Reichel, à St-Pétersbourg, et cependant avec les calculs qu'on à faits pour les daldres entiers, on trouve qu'on en a frappé 29,160.



§ 13. ESCALIN OU PIÈCE DE SIX PATTARS.

» Ledict maistre a encoire faict ouvrer et monnayer ung denier de dur argent, quy s'est alloué pour six pattars pièche, tenant cincq deniers d'argent fin en alloy et de XXXIIIJ pièches au marcque poid de Troye, la quantité de trois cent et quarant-neuf marcques et cincq onces.

§ 14. DEMY ESCALIN OU PIÈCE DE TROIS PATTARS.

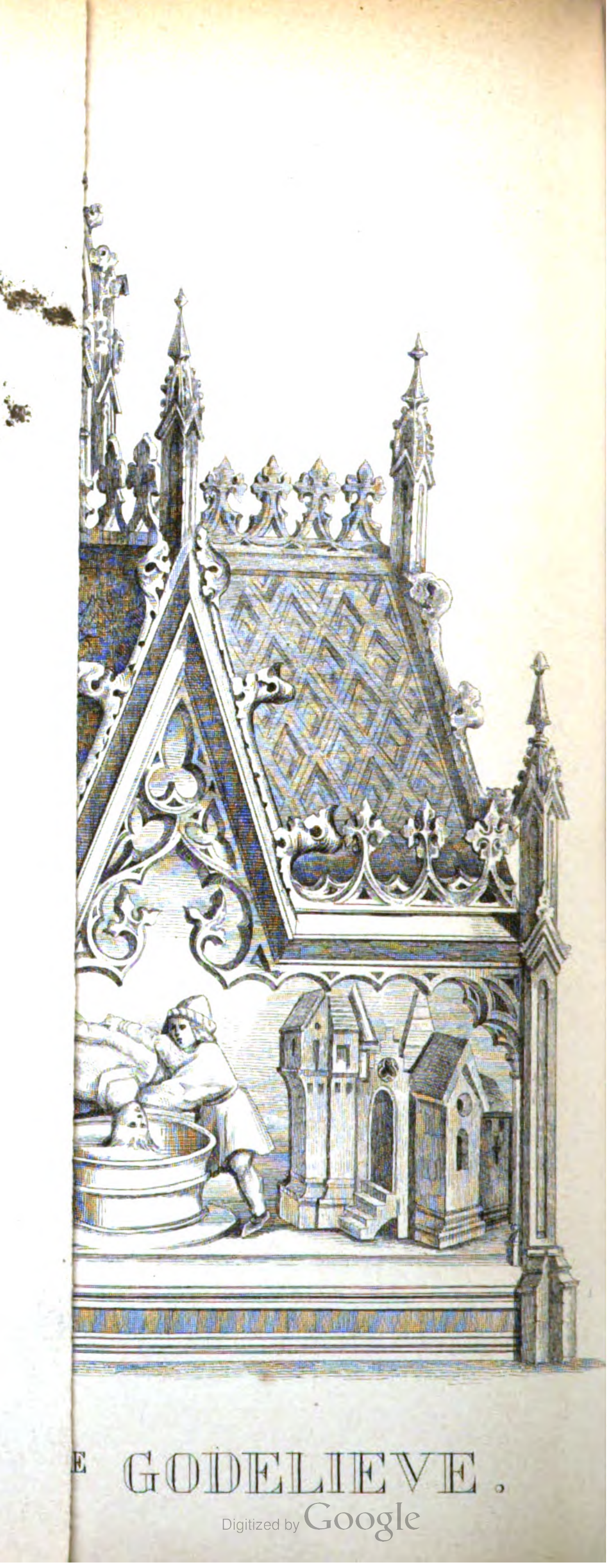
» Ledict maistre a encoire faict forger et monnayer en pièces de trois pattars, tenant cinq deniers d'argent fin en alloy et de LXVIIJ pièces de taille au marcque de Troye, la quantité de cent LXIIIJ marcques, IIJ onces, quinze estrelins.

§ 15. LYARTZ DE CUIVRE OU MITTES AU BUSTE DE D'ALENÇON.

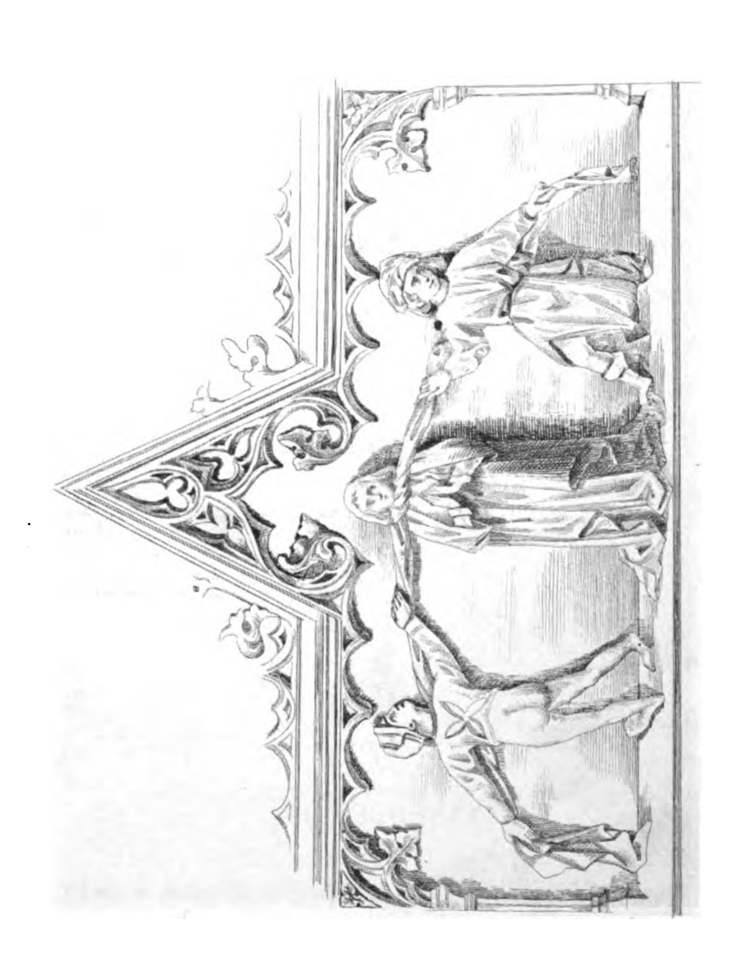
» Ledict maistre a encoires faict ouvrer et monnayer des lyartz de cuivre de quarante pièches, au marcque poidz de Troye, ayant cours pour douze mittes monnaye de Flandre, la quantité de XIJ^{m} IIIJ^{xx} XI marcques, IIIJ onces.

§ 16. DEMY LYARTZ OU GIGOTS DU MÊME PRINCE.

» Ledict maistre a encoires faict ouvrer et monnayer le dict temps en gigotz de cuivre de quatrevingt pièches au marcque ayant cours pour six mittes dicte monnaye de Flandre, la quantité de VIJ^{c} LXXXIJ marcques.



E GODELIEVE.



HISTOIRE

DE

SAINTE GODELIVE

DE GHISTELLES.

LÉGENDE DU ONZIÈME SIÈCLE.

Elle a été ornée de la plus belle couronne qui soit connue des hommes, de la couronne de *Sainte!*....

Elle a été dotée de cette popularité de la prière, la seule éternelle, la seule universelle...

DE MONTALEMBERT.

INTRODUCTION.

Quand j'étais petit enfant, ma mère m'apprit à épeler les premières syllabes de la langue de mon pays, dans un vieux livre flamand qui avait nom *Godelieve-boeck*. C'était un in-quarto à caractères gothiques et rempli de grossières gravures sur bois, qui représentaient les principaux traits de la vie de sainte Godelive.

Elles rappelaient, ces gravures, une distribution d'aumônes que la sainte avait coutume de faire à ses pauvres de Longfort;

Ses fiançailles avec Bertolf, seigneur de Ghistelles;

Son séjour à Ghistelles et les tourments qu'elle eut à souffrir chez son époux;

Sa fuite à Longfort;

Son martyre. — Sa strangulation et l'immersion de son corps dans le puits de Ghistelles;

Sa canonisation;

La guérison miraculeuse d'un aveugle sur le tombeau de sainte Godelive;

La construction du monastère de Ste-Godelive à Ghistelles;

Enfin, la mort de Bertolf dans l'abbaye de St-Winoc à Bergues.

Ces images sont restées empreintes dans mon cœur.

Plus tard, j'ai voulu visiter le berceau et la tombe de la sainte, et je me suis mis à parcourir les lieux où elle habita,

Heureuse jeune fille, au château de Longfort dans le Boulonnais;

Épouse malheureuse, au château de Ghistelles en Flandre.

Elle mourut martyre, cette noble femme, et ce fut son mari qui fut son persécuteur!... Il brisa ce faible roseau sous le poids des cruautés les plus inouïes.

Après avoir conduit au domicile conjugal sa belle et chaste compagne, Bertolf l'eut tout-à-coup en horreur. Il la calomnia, la diffama; et sa mère, pour comble de perversité, le poussa aux actes les plus criminels.

Il essaya de faire périr Godelive par la privation des aliments; mais Dieu, qui avait en elle une servante fidèle,

lui laissa la force de vivre. De guerre lasse, ne pouvant parvenir à lui arracher l'existence, son mari chargea deux de ses serviteurs de l'étrangler et de la jeter dans un puits.

Cette barbarie d'un prince du onzième siècle, parent du comte de Flandre, Baudouin le Pacifique, est le reflet des mœurs barbares de cette époque, où la civilisation était encore enveloppée d'ombres.

Aussi, il ne sera peut-être pas indifférent, pour l'intelligence de la légende qu'on va lire, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur le milieu social dans lequel se passa la courte vie de sainte Godelive.

Quelle tyrannie, quelles misères pèsent sur l'état des personnes, des serfs surtout! quelle nuit environne l'esprit humain! que l'homme et sa liberté sont peu de chose encore!

« La pauvreté, le désordre et la grossièreté, dit un ancien historien (1), semblaient régner sur la surface de l'Europe. On était bien éloigné de connaître le luxe et l'aisance; on manquait du nécessaire. Des brigands infestaient les chemins; tous les seigneurs particuliers s'étaient tellement arrogé le pouvoir de faire la guerre, qu'ils firent en quelque façon un droit public, de ce qui n'était auparavant que des crimes tolérés. Les meurtres, les incendies et les pillages, qui étaient les suites de ces petites guerres, continuèrent impunément pendant le dixième et le onzième siècle. Ce ne fut qu'en 1041, que l'on crut faire une chose juste, en établissant que l'on ne prendrait rien par force depuis le mercredi d'une semaine jusqu'au lundi de la semaine suivante. Comme ce change-

(1) Histoire de Lille, par M. C. D. S. P. D. L. Paris 1764, page 35.



ment tenait du miracle, cette trève fut nommée par excellence : *Trève de Dieu* (1). »

D'après une ordonnance de Charles-le-Gros, chaque homme d'armes était tenu de donner à son seigneur, les deux tiers de tout le butin qu'il pouvait faire pendant la campagne, et s'il se passait de sa nourriture, il ne lui en devait que la moitié (2). C'était exciter le guerroyeur au pillage, car pour garder le plus, il devait prendre le plus. Voyez dans Jacques Meyer comme ils dévastaient une contrée, l'empereur Henri et le comte Baudouin, quand ils se disputaient la Basse-Lorraine. *Cæsar in agros inermes,* dit l'historien bailleulois, *nulloque præsidio tutos bellum convertit, nec impedire Flandrus potuit, quo minus villas, pagos, castella, vicosque diriperet, incenderet, deleret, ingentemque simul hominum pecorumque trahens prædam.* L'empereur se jeta dans les campagnes abandonnées et renversa, incendia, détruisit tout ce qui lui fit obstacle, villages, bourgs et châteaux, traînant après lui un immense butin d'hommes et de troupeaux (3).

C'était la coutume du pays de Ponthieu, et de beaucoup d'autres, que tout étranger jeté sur la côte par une tempête, au lieu d'être humainement secouru, fût emprisonné et mis à rançon (4).

Des serfs étaient tenus de moudre leur blé au moulin du seigneur et d'aller à son four cuire leur pain ; ils lui payaient pour cela un impôt, qu'on appelait *le droit de moulin* ou *de four banal.* A un signe du maître, ces

(1) Concil. T. 9. Glab. p. 55.

(2) Boulainv. hist. du gouv. page 304.

(3) Meyer, ad annum 1007.

(4) Aug. Thierry. — Histoire de la conq. d'Angleterre par les Norm. tome I, page 289.

hommes de *poëste* devaient marcher au combat et verser leur sang pour lui ; et lorsqu'ils mouraient, les malheureux! c'était le seigneur qui recueillait leur bien!

Un comte de Guines, nommé Raoul, avait astreint tous ses sujets à lui payer un denier par an, quatre autres en se mariant et autant à leur décès. Somme exhorbitante pour un temps où l'argent était rare! Tout étranger qui restait plus d'un an sur ses terres, en devenait serf (1). Aussi, écoutez la chronique d'Ardres rapporter ce que disaient de ce comte ses bons paysans :

« Il avait une dextérité grande de combattre au tournoi » et une agilité à courir la bague. Il fut convié de se » trouver à quelques joustes qui se faisaient à Paris, et » comme il se disposait pour y aller, il s'arresta passant » auprès de Surques à parler à un troupeau de bergers » qui reposoient à Mouflon, lesquels il araisonna de plu- » sieurs discours, se déguisant, changeant de langage. » Et pour ne point estre recognu, il tourna le dos, » disant : Bergers, que dit-on du comte de Guisnes? » Qu'oment se port-il? où est-il? et en quel lieu va-t-il? » Ces bergers sans prendre garde qui parloit à eux, res- » pondirent innocemment : — Que maudit soit le comte » de Guisnes! voilà qu'il se prépare d'aller en France » pour y faire paroistre sa dextérité. Mais pleust à Dieu » qu'il puisse estre abismé au fond de la Seine, ou bien » que quelques luy crèvent les yeux, et luy percent le cœur » d'une lance pour toutes ses méchancetés, et pour payer » de ses tyranniques forfaits, affin qu'il ne nous vienne ici

(1) Vir, mulier, senex, aut infans ei denarium unum solvet in anno, in nuptiis quatuor et in morte quatuor. Et quisquis advena per annum ibidem moraretur eidem servituti subdebatur. Chron. d'Ardres, de St-Bertin et de Lambert d'Ardres.



» tourmenter dadvantage. — Et comme ils continuaient » leurs imprécations, feignant n'en rien savoir, il s'en » alla tout mal content et continua son chemin tout mur- » murant, jusques à Paris, où estant arrivé, il luy advint » comme ceux-cy luy avoient prédit. »

Les plaisirs du temps étaient aussi grossiers que les habitants du pays.

En 1093, Arnoul II, seigneur d'Ardres, fit combattre contre des chiens un ours énorme que lui avait donné Guillaume II, roi d'Angleterre. Ses vassaux goûtaient un tel plaisir à ce spectacle, qu'ils désirèrent qu'on le réitérât à chaque jour de fête. Ils s'obligèrent même à procurer sur chaque journée un pain pour sa nourriture. Cette prestation volontaire se convertit par la suite en une coutume onéreuse, car après la mort de l'animal, le seigneur d'Ardres exigea de la ville, à titre de tribut, ce pain, qui fut appelé *le pain d'angoisse, la fournée* ou *le fournage de l'ours* (1).

Les arts n'étaient pas plus avancés que les mœurs.

La sculpture produit des monstres et des chimères. — Elles sont maigres, muettes et grimaçantes dans leur roideur contractée, les vieilles statues des xe et xie siècles! Elles sont souffrantes comme la vie et laides comme la mort! C'est l'image de ce pauvre monde sans espoir après tant de ruines, s'écrie Michelet (2)!

La broderie et la ciselure étaient ignorées dans le nord des Gaules; mais de l'autre côté du détroit, les femmes anglaises excellaient dans l'art de broder à l'aiguille en fil d'or, et l'on admirait à la cour de Guillaume de Nor-

---

(1) Notice histoire sur le Calaisis, par Collet, page 210. Lambert d'Ardres, Hist. des comtes de Guines.

(2) Michelet, Hist. de France, tome 2.

mandie des vases ciselés d'or et d'argent, et les coupes à boire des Saxons, faites de grandes cornes de buffle décorées de métal aux deux extrémités (1).

La musique n'avait ni mesure ni rhytme. L'écriture musicale consistait en *neumes,* qui étaient des signes simples ou composés, représentant dans le premier cas ou un son isolé ou la réunion de deux sons; dans le second, trois, quatre, cinq ou même six sons. Guy d'Arezzo remédia à cette notation imparfaite en traçant deux lignes qui indiquassent la relation de hauteur des neumes; car, on n'était plus d'accord sur la manière de les interpréter (2). Le célèbre moine explique lui-même sa méthode dans sa lettre à Michel : « J'espère, dit-il, » que ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour » la rémission de nos péchés, puisqu'aulieu de dix ans » qu'il fallait pour acquérir une science imparfaite du » chant, nous faisons un chantre en un an ou tout au » plus en deux. »

Les instruments des Grecs et des Romains étaient tombés dans l'oubli, parce que les chrétiens n'avaient pas cru devoir se servir de choses dont on avait fait usage dans les cérémonies religieuses du paganisme. L'orgue ne se trouvait que dans un petit nombre d'églises et peu de musiciens étaient capables d'en jouer; on connaissait à peine le monocorde, le clavecin, le clavicorde

---

(1) Aug. Thierry. — Histoire de la conquête d'Anglet. page 40. — Guill. Pictav. page 211.

(2) Revue de la musique religieuse par Danjou (*passim*). — *Quid est neoma? Neoma enim sunt puncti. Quanti puncti faciunt unam neomam? Duo, vel tres, vel quinque.* — Archives du Mont-Cassin, N° 439, manuscrit du XIe siècle.

et quelques autres instruments de musique (1), cités par Drogon dans son histoire de sainte Godelive (2).

La peinture, écrivent MM. De Roujoux et Alfred Mainguet, dans leur histoire d'Angleterre, la peinture n'existe encore que dans les manuscrits. Là, les artistes se révèlent sous une double face. Imitateurs presque serviles de la manière byzantine dans la représentation de la figure humaine, ils sont entièrement originaux dans les ornements qu'ils prodiguent autour de leurs tableaux. Ces rhunes, ces nœuds, ces entrelacs, ces enroulements de toute sorte, ces masses de feuillages et de fleurs, au milieu desquels ils mêlent des figures chimériques, des animaux et même des personnages; c'est-là une ornementation entièrement distincte de celle de l'Orient, et toute empreinte du génie des peuples du Nord (3).

L'architecture est lourde et massive. Comme ils étaient tristes à voir, ces donjons carrés où le jour entrait à peine, flanqués de tours et entourés de fossés, sombres demeures de seigneurs inquiets! Toujours en guerre les uns contre les autres, craignant à toute heure d'être

---

(1) Fetis. — Biographie des musiciens. — Revue de la musique religieuse. Livrais. Juin. 1846.

(2) Un bas-relief d'un chapiteau de l'église de St-Georges de Bocherville en Normandie, œuvre du XIe siècle, représente des musiciens tenant en main: le premier, un violoncelle; le deuxième, une vielle; le troisième, une flûte de Pan; le quatrième, le cinquième, le sixième et le huitième, des instruments à une ou plusieurs cordes qui résonnent sous la pression des doigts; le septième, une viole; le neuvième et le dixième frappent sur des clochettes au moyen de baguettes.

(3) On admire à la bibliothèque communale de Bergues, un specimen remarquable de l'art du peintre au temps qui nous occupe. C'est un manuscrit contenant la vie de S. Winoc par le moine Drogon, et enrichi de peintures à fond d'or. Il a été décrit par MM. Le Glay, de Lille, et Bethman, de Berlin.

surpris, les habitants de ces châteaux forts ne laissaient pénétrer la lumière que par des lucarnes percées au sommet des murs. Trop d'ouvertures auraient donné accès aux flèches et aux pierres lancées par les assaillants; aussi les châtelains d'alors vivaient-ils comme dans une forteresse assiégée, ne respirant l'air que par des créneaux. La France et l'Angleterre ont conservé des ruines de ces donjons; on en voit à Chambois, dans le département de l'Orne; à Carleton, dans le comté de Derby; à Rochester et à Norwich.

Les églises sont loin d'avoir les grâces du style ogival. Les châpiteaux de leurs colonnes portent des monstres ou des crochets; l'âme de l'artiste ne s'élève pas encore.

L'ignorance du peuple égalait donc sa misère au XI[e] siècle. D'ailleurs les livres étaient rares à cette époque. L'auteur de l'histoire critique de la philosophie (1) cite comme une immense richesse littéraire, une bibliothèque de cent-cinquante volumes, qu'un évêque de Worms, nommé Bouchart, avait pu se procurer à grands frais.

Le peu d'instruction qui existait alors, ne se trouvait que dans les cloîtres, et encore quelle instruction! Rathier, évêque de Vérone et de Liége, rapporte en parlant de ses clercs (2), que plusieurs ignoraient entièrement le symbole des apôtres : « Quant au ministère qui vous est confié,
» disait-il à son clergé, nous voulons que chacun de vous,
» si faire se peut, ait copie du symbole et de l'oraison
» dominicale, selon les traditions des orthodoxes; qu'il
» les comprenne pour en donner l'intelligence au peuple;
» sinon qu'il en possède au moins copie et qu'il y croie;

---

(1) Tome 3, page 126.
(2) Ratherius. — Itinerarium.

» qu'il comprenne les prières et le canon de la messe, » ou au moins qu'il les sache par cœur; enfin qu'il puisse » lire l'épître et l'évangile; et plût à Dieu, que de la » lettre on sût pénétrer jusqu'à l'esprit (1). »

De ces lignes, il est permis de conclure que le nombre des savants devait être bien restreint et qu'ils méritent à peine cette qualification, les moines Abbon, Aimoin, Hériger, Romuald, Ademar, Oderam et Herman, dont les noms ne sont parvenus jusqu'à nous, que parce qu'ils rappellent quelques ouvrages ascétiques ou des chroniques délaissés aujourd'hui.

Cependant, un nommé Jean le sophiste devint le chef d'une secte qui troubla longtemps les écoles de France. Roscelin et Rimbert, depuis chanoine et écolâtre de Lille, furent ses disciples. Ces nouveaux docteurs se vantaient de suivre Porphire et Aristote. Ils raisonnaient beaucoup sur l'*universel* et l'établissaient dans les noms; c'est ce qui fit qu'on les appela *nominaux*.

Le chapitre de St-Pierre de Lille, qui venait d'être fondé, songea à se procurer un professeur capable d'enseigner. On jeta les yeux sur Raimbert, que son attachement pour la secte des nominaux rendait alors célèbre. Un motif de rivalité fut peut-être encore la cause de ce choix: la cathédrale de Tournay avait à la tête de son école, Oudart, qui s'était acquis une si grande réputation, que tous les clercs de la Flandre et des provinces voisines accouraient en foule pour l'entendre (2). Odart était *réaliste*, c'est-à-dire, l'adversaire déclaré des nominaux.

On ignore pendant combien de temps Raimbert professa

(1) Synodia ad presbyteros.
(2) Hist. litt. de France, tome VII, page 132 et page 95.

et quel était le nombre de ses élèves. On sait seulement qu'il enseignait à Lille vers l'an 1092; qu'Oudart avait près de deux cents écoliers (1), et que Raimbert, qui avait beaucoup de partisans, n'en devait guère avoir moins.

Un fait rapporté par Hériman, donnera la mesure de la capacité intellectuelle de ces savants docteurs.

Un chanoine de Tournay, nommé Gualbert, ne pouvant décider par lui-même si la science d'Oudart l'emportait sur celle de Raimbert, alla consulter un devin fameux, qui demeurait alors à Tournay. Après avoir expliqué par des signes le sujet de sa visite (le devin était sourd et muet), chose admirable! dit Hériman, l'homme aux oracles comprit aisément ce qu'on lui demandait, et faisant aller son doigt comme le soc d'une charrue qui fend la terre, il regarda vers l'école d'Oudart, pour signifier que la doctrine était utile et bonne à suivre; mais se tournant tout-à-coup vers l'école de Lille, il souffla sur son doigt, pour marquer le mépris qu'il faisait de Raimbert et de sa science (2).

Quant aux évêques, tous ne ressemblaient pas à Bouchard de Worms. Au lieu d'aller à la recherche des livres, Gervais, évêque du Mans, poursuivait les bêtes fauves, car il aimait passionnément la chasse. Quand il fut promu à l'archevêché de Rheims, il se prit à regretter les forêts et les plaines du Maine. Pour s'en consoler et en souvenir de sa patrie, il fit faire en bronze la figure d'un cerf, qu'il plaça dans son

(1) Hériman de rest. abb. St-Mart. sp. tome XI, page 889.

(2) Ce passage sur Raimbert et Oudart est extrait de l'histoire de Lille, par M. C. D. Paris, 1764, pag. 80 à 84.

palais archiépiscopal, et sous laquelle on lisait ces vers:

Dum cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat:
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

Grégoire VII fut l'homme prédestiné pour combattre les mœurs dégradées de cette époque et pour prévenir une dissolution de tous les liens sociaux. On doit lire dans De Maistre ce que cet homme a déployé d'énergie contre la polygamie des empereurs et en faveur des droits des peuples. La simonie menaçait d'infecter toute autorité religieuse, il la flétrit par ses écrits, la foudroya par les anathèmes que Dieu avait confiés à ses mains et sut faire rougir les simoniaques.

Mais si le mal dominait, des hommes de cœur se mirent à la conjurer par la pratique de la plus austère mortification. Pierre Damien raconte, dans une lettre qu'il adressa au pape Alexandre II, que S. Dominique, surnommé le cuirassé, se livra à un tel excès de pénitence, que l'imagination s'en effraie. « Il ne se passait » guère de jours, dit-il, que Dominique ne récitât deux » fois le psautier tout entier, et cette récitation était » accompagnée de la flagellation. En carême et dans le » temps de la pénitence de cent ans, il disait trois psau- » tiers et se flagellait à proportion. Voici ce que c'était » que la pénitence de cent ans. Trois mille coups faisaient » un an de pénitence. On se donnait mille coups pen- » dant le chant de dix psaumes. Le psautier qui est » composé de cent cinquante psaumes, et pendant lequel » on se donnait quinze mille coups, faisait cinq années » de pénitence. Il fallait donc vingt psautiers et trois

» cent mille coups pour faire la pénitence de cent ans. » Dominique l'accomplissait ordinairement en moins de » six jours; et ce qui lui était particulier, c'est qu'il » savait agir également des deux mains tout à la fois, » sans néanmoins compter ce double coup pour deux. Il y » eut un carême pendant lequel il fit une pénitence de » mille ans, avec la permission de son supérieur, qui » se croyait obligé d'accorder ces excès à son zèle et » à ses instances. A l'exemple de ce pénitent si extraor- » dinaire, l'usage de la discipline s'établit tellement dans » le pays où il était, que non seulement les hommes, » mais les femmes nobles voulaient se la donner (1).

Il souffrait donc beaucoup, le pauvre peuple! il cherchait partout un soulagement à sa malheureuse condition. Les uns allèrent en Palestine implorer le Dieu de miséricorde sur le tombeau du Sauveur du monde; d'autres accompagnèrent Guillaume le Normand en sa conquête d'Angleterre. Ceux qui ne demandèrent point des destins meilleurs aux rives britanniques ou aux champs de l'Idumée, n'attendirent que d'eux-mêmes l'amélioration de leur sort.

Dans les plaines de la Flandre, aux environs de Cambrai, dans la plupart des cantons de la Normandie, les paysans s'assemblèrent, le soir, après l'heure du travail, et devisèrent entr'eux sur leurs misères. « Les seigneurs ne » nous font que du mal, disaient-ils, avec eux nous » n'avons ni gain, ni profit de nos labeurs; chaque jour » est pour nous un jour de souffrance, de peine et de

(1) Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, tome 2, page 299. — Paris, 1768.

» fatigue; chaque jour on nous prend nos bêtes pour » les corvées et les services. Puis ce sont les justices » vieilles et nouvelles, des plaids et des procès sans fin, » plaids de monnaies, plaids de marchés, plaids de routes, » plaids de forêts, plaids de moutures, plaids d'hommages. » Il y a tant de prévôts et de baillis, que nous n'avons » pas une heure de paix; tous les jours, ils nous courent » sus, prennent nos meubles et nous chassent de nos » terres. Il n'y a nulle garantie pour nous contre les » seigneurs et leurs sergents, et nul pacte ne tient avec » eux (1). »

Les gens de métier, les paysans formèrent entr'eux une association, qu'on désignait par le mot nouveau de *commune,* « mot exécrable, dit Guibert de Nogent, qui » signifie que les serfs ne paieront plus qu'une fois l'an » à leurs maîtres la rente qu'ils lui doivent, et que, » s'ils commettent quelques délits, ils en seront quittes » pour une amende légale; quant aux autres levées d'ar- » gent qu'on a coutume d'imposer aux serfs, ils en seront » tout à fait exempts (2). »

Mais les seigneurs réprimèrent toujours ces tentatives d'indépendance, et les rebelles eurent, les uns, les yeux crevés et les poings coupés; les autres, les jarrets brûlés;

(1) Fragment du roman de Rou, par Robert Wace, page 55, cité par Augt. Thierry, *Conquête d'Anglet. par les Norm.* tome 1, pag. 205 à 209.

(2) « Communio autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut *capite censi;* omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et, si quid contrà jura deliquerint, pensione legali emendent; cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent, omnimodis vacent. » — *Guibertus,* abbas, de vitâ suâ.

quelques-uns furent cuits à petit feu ou arrosés de plomb fondu (1).

Cependant, à côté de grands maux, le XIe siècle vit de sublimes et saintes choses.

S. Annon, archevêque de Cologne, étonne toute l'Allemagne par ses vertus; S. Arnoul, d'une haute et illustre naissance, après avoir brillé dans la carrière des armes, se retire tout-à-coup dans une cellule, vit le reste de ses jours dans la pénitence, et meurt à Oudenbourg, sur la cendre, couvert d'un cilice. S. Thibaut de Provins, jeune seigneur qui faisait les délices de sa noble famille, se retire dans la solitude pour se consacrer à Jésus-Christ; S. Jean Gualbert, arrache au désordre une multitude de personnes, en établissant un ordre de religieux qui édifièrent l'église; enfin, S. Bruno vint, qui fonda cet ordre admirable des Chartreux, de ces anges, suivant l'expression de S. Pierre de Blois, qui peuplèrent les déserts et ressuscitèrent les merveilles de la Thébaïde; S. Brunon, qui fut le précurseur de S. Bernard et prépara le monde à le recevoir.

A l'exemple de ces immortels génies, des princes surent résister à la corruption du temps. S. Henri en Allemagne, le roi Robert de France, S. Étienne en Hongrie, S. Edouard en Angleterre, S. Olof en Norwège, S. Canut en Danemark, Guillaume-le-Grand en Aquitaine, furent d'une piété exemplaire, et l'impératrice Cunégonde et

(1) Novum genus spectaculi: continuo namque armatis limen sanctissimæ ædis absque reverentiâ modò irrumpentes, alios interfecerunt, alios, truncatis manibus et pedibus, demembrarunt: quibusdam vero oculos fodiebant, quibusdam frontes ferro ardente notabant. — *Balderici*, chron.

Gisèle, reine de Hongrie, secondèrent leurs époux dans tout le bien qu'ils fesaient (1).

L'impératrice Agnès renonça au trône, et mena une vie humble et austère. Ses jeûnes et ses veilles semblaient excéder les forces ordinaires de la nature. Ses habits étaient pauvres, ses aumônes et ses prières continuelles.

Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, fit honorer Dieu dans ses états; et la prière et les bonnes œuvres remplissaient tous ses instants (2).

De ce côté-ci de l'Ecosse, sur le rivage de France que baigne la mer britannique, sainte Godelive vivait dans les mêmes sentiments de religion et de simplicité. C'est sa vie intime, toute chrétienne et chaste, c'est son grand cœur tout rempli d'amour pour les pauvres, ces enfants de Dieu qui souffrent ici-bas, c'est son ardente charité que nous nous efforcerons de retracer à la mémoire des descendants d'une génération qui s'en va, mais qui eut à sa naissance une vénération profonde pour cette sainte femme; car sa vie est une légende flamande et c'est en Flandre qu'elle fut principalement honorée.

Bien des plumes ont déjà essayé de soustraire à l'oubli cette sublime existence; d'autres avant nous ont dit cet intéressant épisode d'une époque de ténèbres. Mais tous n'ont eu en vue que l'intérêt de la dévotion pure; ils ne voulaient offrir aux âmes pieuses qu'un auguste modèle de résignation et d'abnégation. Ils ont négligé la partie historique de leur récit.

---

(1) Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, tome 2, *passim*.
(2) Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, tome 2, page 310.

C'est cette lacune que nous désirons remplir.

Le premier écrivain qui ait écrit sur sainte Godelive, est un moine nommé Drogon, son contemporain. Quel est cet auteur?

Au XIe siècle, il y eut plusieurs moines du nom de Drogon; dans son *De apparatu sacro*, Arnoul Wion parle d'un Drogon dans les termes suivants: *Drogoni belgœ, monaco monasterii S. Winnoci .... deindè Gestellensi pastori, postremò episcopo Morinorum.* « Le belge » Drogon, moine du monastère de St-Winoc à Ber- » gues, ensuite curé de Ghistelles, enfin évêque des » Morins (1). »

Devos (*lib.* 2, *cap.* XLV, *pag.* 373, *de historicis latinis*) émet la même assertion, que répète le fameux Elie Dupin. Ce dernier dit dans sa collection des écrivains ecclésiastiques (*sect.* XI, *pag.* 109), que Drogon, moine à Bergues, mourut en 1070 et laissa une biographie de sainte Godelive.

Aubert le Mire (*in fastis belgicis et burgundicis*) affirme que Drogon, moine de St-Winoc, puis évêque de la Morinie, a écrit l'histoire de sainte Godelive et qu'il l'a dédiée à Radbon, évêque de Tournay, qui éleva le corps de la bienheureuse en 1088.

Molanus, dans ses additions sur Usuard (5 août), ne confond pas tout-à-fait Drogon, moine à Bergues, avec Drogon évêque de Thérouanne; mais il dit qu'il fut prêtre à Ghistelles, où il écrivit la vie de sainte Godelive.

Malbranc (*de Morinis lib.* 8, *cap.* XXIX) dit que le

---

(1) Voyez aussi Arnoul Wion, *in ligno vitæ, lib.* 2, *cap.* XLVII, *pag.* 341.

biographe de cette sainte fut religieux de St-Winoc, curé de Ghistelles, puis évêque des Morins, et ajoute, *lib.* 8, *cap.* LIX, qu'il s'appelait Drogon.

Autant d'assertions, autant d'erreurs! car Drogon, le religieux de Bergues, ne fut ni moine ni curé de Ghistelles, ni évêque des Morins. Ce sont même trois personnages distincts.

En effet, 1° Drogon, qui devint évêque des Morins et qu'on surnomma l'évêque jubilaire, parcequ'il occupa le siège épiscopal pendant cinquante ans, fut d'abord moine à Sithiu, comme le dit Mabillon dans ses annales des Bénédictins, tome IV, liv. 56, page 361. Il était déjà, en 1030, à la tête du diocèse de Thérouanne, longtemps par conséquent avant la naissance de sainte Godelive.

2° Drogon, le moine de St-Winoc, ne fut pas l'évêque de Thérouanne, parceque, d'après le témoignage de Mabillon (tome VI des annales des Bénédictins, part. 2, page 112, où il s'agit de la translation du corps de sainte Levinne à Bergues, décrite par Drogon, moine de l'abbaye de cette ville), cet écrivain rapporte que cette translation se fit en 1058. Or, Drogon, évêque de Thérouanne, était déjà à cette époque depuis longtemps à la tête de son diocèse. D'ailleurs, il ajoute que l'évêque de Thérouanne fut présent à cette cérémonie. Ce n'est pas tout, Mabillon, à la suite de toutes ces preuves, dit lui-même (tome IV, lib. 61, pag. 583), qu'ils se trompent, ceux qui confondent le moine Drogon avec Drogon, évêque de Thérouanne; *Falluntur qui hunc Drogonem monacum cum Drogone episcopo Teruanensi confundunt.*

3° Drogon, moine de St-Winoc, ne fut ni moine ni

curé de Ghistelles, et n'écrivit pas la vie de S^e Godelive, parce qu'il mourut en 1070, année de la mort de la sainte; il ne put donc raconter les scènes miraculeuses qui se sont passées après cette année.

C'est donc Drogon, prêtre à Ghistelles, qui a été le premier historien de la patronne de son église. Sanderus soutient cette opinion, quand il dit dans sa *Flandria illustrata*, à la rubrique *Ghistelles: circà annum* 1118 (1) *floruit Drogo, sancti Andrææ cœnobii monachus et pastor Ghistellanus, qui vitam scripsit Godelevæ martyris;* opinion corroborée par la chronique du monastère de St-André près Bruges: *Contigit eo tempore creberrima fieri miracula ad sepulcrum divæ virginis Godelevæ, quæ à paucis transactis annis per palmam martyrii cœlestia regna conscenderat. Undè idem Drogo à suis parochianis plurimum exoratus, vitam ipsius martyris Godelevæ convenienti scripsit sermone, sicut ex eorum ore acceperat, qui ipsius vitam sanctissimam et mortem innocentissimam oculis conspexerant.*

La vie de Godelive par Drogon est le seul monument littéraire que le XIe siècle nous ait laissé de cette sainte (2). La muse chrétienne ne l'a pas chantée, comme elle chanta,

---

(1) Le P. Sollerius pense qu'il faut lire 1098, parceque Drogon a dédié son livre à Rabdon, évêque de Tournay et de Noyon. Or, Rabdon a cessé de vivre en 1098, environ vingt-huit ans après la mort de Godelive.

(2) Le P. Sollerius a réuni en un volume, trois manuscrits qui traitent de la vie de sainte Godelive, l'un trouvé à Oudenbourg, l'autre édité par Laurent Lesur et le troisième écrit en 1349, par un clerc de Ghistelles. Sollerius s'est demandé quel est celui dont Drogon est l'auteur; le MS. d'Oudenbourg ou celui de Lesur? Il donne plusieurs raisons qui lui font considérer le premier comme l'ouvrage de Drogon, parceque, dit-il, il est écrit dans un style plus simple et plus germanique, c'est-à-dire, plus concis que l'autre.

deux-cents ans plus tard, la vie de sainte Élisabeth ; au temps de Godelive, la poésie religieuse n'était pas née.

Le moine de Ghistelles sera donc notre seul guide ; son récit, notre seul flambeau. Et il est merveilleux qu'après tant d'années écoulées au milieu des ténèbres les plus épaisses, ces humbles pages soient parvenues jusqu'à nous ; car, on l'a vu, c'était une sauvage époque que celle qui produisit un Bertolf !

La matière pesait sur l'esprit, l'âme était étouffée dans le corps, l'intelligence privée de nourriture. On était déjà loin du bel âge du christianisme ; les Augustin, les Jérôme, les Paulin, les Chrysostôme, les Grégoire de Nazianze n'éclairaient plus la terre. Les Nortmans avaient passé portant le fer et la flamme, promenant partout la destruction et le ravage.

Dieu semblait un instant avoir abandonné l'homme.

Dans ces jours de désolation, sainte Godelive, âme d'élite, âme tendre et recueillie, fut comme une belle fleur odorante au milieu des ronces, ne trahissant sa présence que par le parfum qu'elle exhale. Elle vivait retirée au manoir de Longfort, entourée de l'affection de son père Hemfrid et de sa mère Ogine : mais elle recherchait la moindre occasion où put éclater sa brûlante charité. Dans son amour du prochain, elle aurait voulu soulager l'humanité entière ; elle aspirait après l'heure où l'humanité pût sortir de ses souffrances. Il lui tardait de voir la religion apparaître escortée des arts et des sciences, bénir la terre régénérée, et l'homme heureux, prosterné au pied des autels, l'honorer à son tour sous les voûtes de magnifiques églises, au milieu des fleurs et des chants d'allégresse.

Ces nobles élans du cœur ne devaient être exaucés

que deux siècles après; il était réservé à une autre sainte d'assister à cette transformation sociale où le christianisme fut le bienfaiteur du monde, animant de son souffle divin, institutions, monuments, littérature; transformation provoquée par S. Bernard et à laquelle travaillèrent Grégoire IX, S. François d'Assise, Philippe-Auguste, Louis VIII, Blanche de Castille, S. Louis, S. Ferdinand, S. Dominique et ces nombreux ordres de religieux, foyers de lumière et de vertu.

OEuvre de foi immense qui s'accomplit au XIIIe siècle et dont le comte de Montalembert a fait l'incomparable tableau!

Aujourd'hui que l'homme a de nouveau abandonné les inspirations de la foi, l'homme est-il plus heureux? — Jamais, en aucun temps, les arts et les sciences, tout ce qui charme l'esprit et les sens, tout ce qui flatte la vue et l'ouïe, tout ce qui émeut les cœurs, n'est parvenu à un plus haut degré de perfection! et cependant, au milieu des richesses, du luxe, des plus vives jouissances, avec la science la plus développée, l'homme souffre; il s'agite dans d'horribles convulsions!...

Personne n'est plus content de soi ni de son sort. Si Horace existait de nos jours, il serait encore à demander à Mécène:

Qui fit, Mæcenas, etc.

« Comment se fait-il, Mécène, que nul ne vive content » du sort que son choix ou le hazard lui a donné, que » chacun porte envie à ceux qui suivent une autre route? »

On ne peut le nier, un grand vide s'est fait dans le monde, depuis que la foi en a été expulsée; qui pourra

le combler? — Le bien-être matériel répandu chez tous, dit-on, et c'est à cette fin que l'Europe est en feu.

Tourmentes inutiles, tant que les hommes ne s'aimeront comme frères, comme enfants du Père éternel qui doit un jour les réunir tous dans son sein (1)! Peines perdues, tant que les peuples ne rechercheront avant tout, le royaume de Dieu!

Certes, la misère du pauvre est affreuse aujourd'hui; mais si le bien-être matériel *seul* lui est accordé, le pauvre restera malheureux. Là où la fortune a versé ses plus abondantes faveurs, ne trouve-t-on pas les douleurs les plus poignantes? « Les reines ont été vues pleurant » comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de » la quantité de larmes que contiennent les yeux des » rois (2). »

Au contraire, dans la modeste chaumière où s'est perpétuée la foi, où sont gardées comme un saint héritage les croyances des aïeux, le bonheur vient souvent s'asseoir à la table de l'ouvrier chrétien. Cet homme laborieux sourit à sa femme, sa vertueuse compagne; il sourit à ses enfants qui l'appellent du doux nom de père. Je ne sais quel air suave remplit sa demeure; les murs en sont nus et n'ont d'autre ornement qu'un crucifix avec un rameau béni; mais cette image du Christ le soutient et le fortifie dans le rude sentier de la vie; mais le sentiment qu'elle réveille dans son cœur l'anime et l'anoblit à ses propres yeux.

---

(1) Qu'est-ce, en effet, que la fraternité humaine, sinon un bienfait de Celui qui a tout créé? Pour pouvoir dire à un autre homme: *mon frère,* il faut avoir dit d'abord à Dieu: *mon père.* » — Anony.

(2) Chateaubriand. — *Atala.*

Oui, la religion est encore, à l'heure qu'il est, la seule consolation, le seul refuge des âmes tristes, pour qui le monde est cruel ou injuste! J'en prends à témoins ces ferventes prières, ces ineffables effusions, ces saintes confidences de la conscience qui se répètent chaque jour devant les tabernacles du Dieu des affligés; j'en atteste ces pieux pélerinages aux sanctuaires de Marie, tous les jours plus nombreux malgré les sarcasmes dont le siècle les poursuit.

« Eh bien! nous croyons fermement avec l'historien de sainte Élisabeth, qu'un jour viendra où l'humanité demandera à sortir du désert qu'on lui a fait; elle demandera qu'on lui répète les chants de son berceau; elle voudra respirer les parfums de sa jeunesse, approcher ses lèvres altérées du sein de sa mère, afin de goûter encore, avant de mourir, ce lait si doux et si pur dont son enfance a été abreuvée. Et les portes de la prison de cette mère seront brisées par le choc de tant d'âmes souffrantes; elle en sortira plus belle, plus forte, plus clémente que jamais: ce ne sera plus la naïve et fraîche beauté de ses jeunes années, après le sanglant enfantement des premiers siècles; ce sera la grave et sainte beauté de la femme forte, qui a relu l'histoire des martyrs et des confesseurs, et qui y a ajouté sa page. On verra dans ses yeux la trace des larmes et sur son front la ride des souffrances; elle n'en paraîtra que plus digne d'hommages et d'adoration à ceux qui auront souffert comme elle. »

Alors, l'homme redira dans un religieux enthousiasme l'hymne du Psalmiste: « Vous avez visité la terre et » l'avez comblée des richesses.

» Les déserts produiront toutes sortes de choses pré- » cieuses, et les montagnes tressailliront d'allégresse.

» Les collines seront couvertes de troupeaux et les » vallées d'abondantes moissons; on n'entendra que des » cris de joie et des chants de réjouissance (1). »

(1) Ps. LXIV.

PREMIÈRE PARTIE.

—

PROLOGUE.

C'était la coutume, parmi les Danois et les Saxons, de se bannir volontairement, tous les cinq ans, de leur patrie. Le sort désignait ceux qui devaient partir. Vers l'année 882, le destin voulut qu'Hasting-Cotte-de-fer fût au nombre des émigrants. Le capitaine nortman assembla une nombreuse armée et tomba avec elle dans la Gaule-Belgique. Cette invasion soudaine jeta une telle épouvante dans les populations gauloises, que chacun se sauvait, fuyant, dit la chronique, comme mouches devant l'aigle. Ces barbares ravagèrent le Vermandois, brûlè-

rent St-Quentin, pillèrent les églises et massacrèrent l'évêque avec son clergé. De là, ils passèrent au pays de Thérouanne et dans le Boulonnais, à Calais, Guînes et Oye qui furent saccagés (1).

Cette fureur se calma néanmoins pendant quinze ans. Alors, Rol, autre Nortman, à la tête de forces formidables, reprit la route autrefois parcourue par Hasting, et répandit comme lui la terreur et la mort sur son passage.

Un de ces aventuriers Danois, nommé Sifrid, s'était acquis une réputation de soldat valeureux; il s'empara en 928 du château de Guînes, le fortifia et s'y établit. Plus tard le comte de Flandre Arnoul I^r, le reconnut comme en étant le légitime possesseur et lui accorda en mariage sa fille Elstrude.

Ainsi, des populations d'origine germanique couvraient, au xe siècle, les côtes de France qui s'étendent de Calais à Boulogne; ces côtes que foulèrent les légions de Jules-César, quand elles s'embarquèrent pour l'île des Bretons. Aussi, des noms de bourgs et de villages du Boulonnais,

---

(1) Igitur quoniam Danorum tellus sibi insufficiens est, moris est apud illos et per singula lustra multitudo non minima, dictante sorte à terrâ suâ exulet, et in alienis terris mansionem sibi quoquomodò, ad propria non reversura, vindicet. Urgente igitur duræ sortis inclementià Hastingus cum innumerâ armatorum manu et finibus suis exulans gallias ingreditur civitates obsidet, mœnia subjecit, terræ æquat oppida, rura, vicos, ferro, flamma, fame depopulatur. Elapsis post Hastingi incendia tribus lustris successit eisdem genus et simili sorte et finibus suis exulans Rollo vir armis strenuus, sed circà christianæ professionis homines inhumanus; peditum multitudine, equestris ordinis copia milite multiplici stipatus, ille Flandrensibus nortmannis et britonnibus in martio congressu, sæpè numero confectis civitates eorum et oppida, nec non et ecclesias in familiam redigens non minimas hominum strages fecit. — Odon, abbé de Cluny. — Chronique d'Ardres.

du Calaisis, de l'Ardresis, de la terre de Bredenarde ont conservé des traces de l'idiôme germain: MARK qui signifie *limite, frontière;* WYMILLE, chemin du moulin (de *wei* ou *weg,* chemin, et de *mille, mulle,* moulin); SANGATTE, ouverture, passage dans le sable; HERVELINGHEM, habitation du seigneur Hervelin; AUDRUIK, vieux bourg; NORTKERKE, église du nord; BREDENARDE, large terre.

Des usages des hommes du nord existaient encore au XIe siècle dans le comté de Guînes. On sait que les trois classes constitutives des sociétés septentrionales étaient les *Iarls,* les *Karls* ou *Cearls* et les *Trœlles* (1), — la haute, la moyenne et la basse classe; les nobles, les bourgeois et les prolétaires des sociétés modernes. Les *Karls* tenaient le milieu entre ces trois catégories. Ils étaient les seuls qui fussent soumis à l'émigration; ils s'imposaient cet immense sacrifice comme un devoir politique et religieux (2).

Eh bien! on a vu de ces Karls-Saxons sur le rivage de la Basse-Picardie, aux environs de Guînes; leurs descendants se sont perpétués jusqu'à Raoul III (1080). Les vassaux de ce comte, qui étaient des Karls, ne pouvaient porter d'autres armes que des *massues,* qu'on appelait *kolve* dans le langage du temps; d'où ces vassaux ont eu le nom de *Kolvekerli,* gens de la massue (3).

Ce fut au milieu de ces populations saxonnes, sur la terre montagneuse du Boulonnais, à Longfort, que naquit

---

(1) M. l'abbé Carton. — Rapport sur l'histoire de Flandre par Kervyn. — Annales de la société d'Emulation de Bruges. 1848.

(2) Ibid.

(3) In terrâ suâ servitutem induxit quæ *Colvekerlia* vocatur, per quam populares adstrinxit, in arma nullus nisi clavas defert et indè *Colvekerli* dicti sunt quasi rustici cum clavâ; nam vulgare *Colve* clavam, et *Kerli* rusticum sonat. — Chron. d'Andres, de St-Bertin et de Lambert d'Ardres.



sainte Godelive, vers 1049, alors qu'était comte de Boulogne, Eustache le seigneur au heaume surmonté de deux aigrettes de fanons de baleine, le compagnon de Guillaume de Normandie, le père de Godefroi de Bouillon.

Longfort, Hondefort suivant le P. Malbranq (1), vieux manoir que baignait la Slag, situé au pied des côteaux d'Edensberg, était à quatorze kilomètres de Boulogne, à quatre de Guînes, à huit de l'océan et tout près du chemin qui conduit de la première à la seconde de ces villes. Il servait comme d'hôtellerie aux seigneurs qui parcouraient ces parages; c'était aussi une demeure bénie des pauvres.

Longfort dépendait de la paroisse de Wierre-Effroi. Ce village, dont le nom teuton veut dire chemin du seigneur Effroi (de *wei* ou *weg* — heer — Effrid), était compris en 827 dans la donation faite à St-Bertin, par Gontbert, comte d'Hesdin, qui fonda en 850 à Wierre-Effroi un monastère, détruit trente-deux ans après par les pirates du nord (2).

Quand nous visitâmes, au mois de janvier 1849, le lieu de naissance de sainte Godelive, il nous a paru qu'une partie de l'église de Wierre-Effroi, pauvre hameau caché dans une vallée, était vieille de huit siècles, et qu'elle offrait un vestige de l'époque où vécut notre sainte; car un fragment de mur qui avoisine le porche est construit en *opus incertum*, c'est-à-dire, que les couches de pierres qui le forment sont inégales et noyées dans un mortier de chaux.

---

(1) De Morin. lib. 8, cap. 59.

(2) Malbranq, de Morin. tome I. — Mémorial historique du Pas de Calais, par Harbaville, tome II, page 73.

Mais le monument le plus digne d'attention qui soit resté du XIe siècle, est le baptistère de Wierre-Effroi. C'est un monolithe extrait des carrières de Marquise, de forme carrée, arrondi aux angles; il est haut de 66 centimètres, et sa circonférence est de un mètre 33 centim.; dans l'intérieur est creusé un bassin circulaire qui contenait l'eau baptismale (1). Sur ses diverses faces sont grossièrement sculptées en ronde-bosse: 1° un lion dont la queue en passant entre les jambes s'étend en panache au-dessus du dos. 2° Une figurine humaine étendant les bras. 3° Un cygne qui se mord l'aîle. 4° La même figurine. 5° Un oiseau mordant un poisson, au-dessous de celui-ci est une tête d'homme. 6° Une troisième figurine humaine. 7° Un quadrupède aîlé à tête d'oiseau soulevant un poisson. 8° La figure d'un évêque tenant la crosse de la main gauche et revêtu de sa chasuble, que décore le *pallium* orné de croisettes.

Ces détails d'ornementation prouvent que le monument qu'ils décorent est contemporain de sainte Godelive; car à cette époque, la statuaire représentait, dit l'abbé Bourassé, des scènes très variées, tirées de la bible ou de la vie des saints, quelquefois des idées bizarres, des monstres, des griffons, des serpents enlacés, des chimères et toutes les fantaisies qui passaient par l'imagination du sculpteur.

Toutes les figures du baptistère de Wierre-Effroi, quelque bizarres qu'elles soient, ont d'ailleurs une signification dans le symbolisme catholique; les lions, les poissons étranges, les monstres marins représentent le cruel martyre des serviteurs de Dieu. Le poisson est le

(1) Ce baptistère est déposé, depuis 1838, au musée de Boulogne.

symbole de la régénération et l'oiseau celui du bonheur éternel. « Il y a une espèce de chair particulière aux » poissons, dit Tertullien, c'est-à-dire, à ceux qui sont » régénérés par le saint batême ; mais il y en a une autre » propre aux oiseaux, c'est-à-dire, aux martyrs. » (*De resurrect.* 52).

Tels sont ces anciens fonts-baptismaux de Wierre-Effroi, sur lesquels sainte Godelive a peut-être été tenue au jour de sa naissance, ou bien sur lesquels elle-même a tenu des nouveaux-nés de Longfort, pour coopérer ainsi à leur régénération (1).

---

(1) M. De Caumont cite les fonts-baptismaux de Wierre-Effroi dans son cours d'*Antiquités monumentales*, sixième partie, 1841, sans leur assigner de date. Il dit avoir montré l'esquisse du bas-relief qui en orne le pourtour, à M. Didron, savant antiquaire, qui a fait sur ces figures les observations suivantes :

« A l'exception du lion qui avale la main droite de son antagoniste, les animaux sont domptés. Ces bêtes sont reptiles ou poissons par la queue, oiseaux par le bec et les aîles, carnassiers par les pattes. Elles paraissent représenter quelques-unes des formes nombreuses et variées du génie du mal. En voyant ainsi dans ces monstres le symbole du démon, on est tenté de croire que l'archevêque exorcise plutôt qu'il ne bénit : par l'exorcisme on change le mauvais en bon, par la bénédiction on perfectionne, on améliore le bon. Le prélat purifierait donc l'eau naturelle, la sanctifierait pour la faire eau baptismale et chasserait du fond de cette eau les éléments mauvais, symbolisés dans des animaux représentant le lion, la violence, et les autres, sous la forme de dragons aîlés, la brutalité, la cruauté qui empoisonne avec sa queue, arrache, déchire avec son bec et ses griffes. L'exorcisme vient délivrer les chrétiens qui allaient être dévorés par ces animaux sataniques. »

LONGFORT.

—

Proficiebat sapientiâ et ætate, et gratiâ apud Deum et homines.
Luc. c. 2, v. 52.

Chapitre Premier.

Hemfrid et Ogine, les parents de Godelive, étaient des chrétiens des anciens jours qui remplissaient scrupuleusement les devoirs de la religion. Dans le désir de voir leur enfant marcher sur leurs traces, ils lui donnèrent un nom qui lui rappelât à toute heure qu'elle était aussi enfant de Dieu; ils l'appelèrent *Godelive,* nom teutonique qui signifie *amie de Dieu* (1).

(1) De *God,* Dieu, et *lief,* amie. — C'est le synonime de *Théophile* ou *Philothée.* Des auteurs ont écrit aussi *Godeleph,* qu'on a traduit par *Godelepha* ou *Godolepha;* les Français ont dit *Godelène* ou *Godelaine.*

Ils auraient pu dire ce qu'un illustre poète a dit naguère de sa fille:

Pour que son nom sonnât plus doux dans la maison,
D'un nom mélodieux nous l'avons baptisée (1).

Godelive, au printemps de la vie, passait à Longfort des jours heureux. Elle les partageait entre l'exercice de l'aiguille et du fuseau et la pratique des œuvres de charité. Sa mère lui avait enseigné à aimer et adorer Dieu; aussi, goûta-t-elle bientôt, cette enfant prédestinée, les douceurs des bénédictions divines; et elle en fut tant comblée, que dès sa plus tendre adolescence, on voyait germer en elle ces vertus, par lesquelles elle préludait à sa future sanctification (2).

Devenue jeune fille, Godelive avait des manières distinguées, grâcieuses; une figure angélique; une chevelure noire couronnait son noble front et des sourcils d'ébène ombrageaient son doux et pur regard (3). Nous remar-

---

(1) Delamartine. — Sur la mort de Julia.

(2) Leerde men haer werken met de naelde, in het welke zy soo konstig wierd, dat haers gelyke niet veel gevonden en wierd. — Wonderlyk leven van de H. Godelieve. —

(3) In ipsis enim primæ ætatis florentibus annis jam maturos præ se mores tulit, adèo ut omni honestate et sanctitate prœdita videretur. Porrò verò prœter egregias animi dotes, fuit etiam insigni formæ elegantiâ et corporis pulchritudine. Nisi quòd fortassis maligni homines in eâ vituperare potuerint nigros capillos et ejusdem coloris supercilia. (Drogon, moine de St-André).

Præter aliquas vèro spiritualis gratiæ dotes erat etiam egregiæ formæ et miræ pulchritudinis et omnium oculis gratiosa. Hoc solùm in eam probrosa intentio vituperare potuit, quod erat nigris capillis et nigris superciliis. (MS. d'Audenbourg).

Nimirum militaris ipsa virgo, gemmis jàm ornata virtutum, charismatum multorum decore præfulgebat instar Esther illius typicæ specie pulcherrima; divino gratiosa conspectui. (MS. anonym).

quons ici à dessein la couleur de ses cheveux noirs, parce qu'ils seront plus tard le prétexte des plus sanglantes injures.

Godelive était belle, mais elle était plus belle encore par sa foi (1). Elle était si miséricordieuse envers les pauvres, que souvent elle se refusait à elle-même les choses les plus nécessaires à la vie, afin de pouvoir les porter aux malheureux qui avaient faim, dérobant par un pieux larcin, dit la légende, la nourriture que ses parents lui avaient destinée (2).

Plus d'une fois des provisions disparurent ainsi du château de Longfort. L'intendant, qu'Hemfrid avait chargé de la direction de sa maison, ne pouvant s'expliquer comment avaient lieu ces diverses soustractions, surtout à l'heure des repas, résolut de porter une surveillance plus rigoureuse au dépôt confié à sa garde. Un jour, il surprit, chargée de provisions de bouche, la fille de son maître au moment où elle se hâtait de les distribuer aux pauvres (3).

L'échanson l'arrêta, l'accabla d'amers reproches et la dénonça à son père dans les termes suivants :

« Si vous voulez, seigneur, me décharger des soins » de votre maison, vous me ferez une chose agréable; » car, j'ai découvert par ma vigilance que votre Godelive, » par une dissipation incessante de vos biens, jettera » sur ma gestion une tâche ineffaçable. Il importe donc,

---

(1) Maer bezonderlinghe in godvrugtigheyd. — Wonderlyk leven enz.

(2) Nonnunquàm pio furto paternis epulis partem substrahens, ut pauperum recrearet egestatem.

(3) Undè factum est, ut beatæ Godelevæ, sinum repletum cibariis gerenti, ad pauperesque reficiendos festinanti, die quâdam dispensator obviaret, qui duris eam verbis de præsumptionis temeritate corripiens, patri adduxisset increpandam. (Acta sanctæ Godelevæ).

» si vous ne voulez voir la fin de votre fortune, que » vous réprimiez son audace par une juste punition (1). »

Hemfrid, ayant entendu ces paroles, exhorta son maître-d'hôtel à la patience et l'engagea à se calmer. Sur ces entrefaites, Godelive vint à passer. Son père lui fit signe d'approcher, et lui ayant demandé compte de sa conduite, il la gronda. Mais elle se jeta à ses genoux et s'excusa humblement. Le chevalier voulut bien lui pardonner; mais il lui enjoignit de renoncer à ses prodigalités envers les souffreteux (2).

Cette injonction fit une profonde blessure au cœur compatissant de Godelive (3). Se considérant comme l'avocate de ses pauvres, elle s'efforça de fléchir l'insensibilité de son père; elle lui montra combien est agréable à Dieu l'aumône, par laquelle le péché est effacé, comme le feu est éteint par l'eau; combien la charité pèsera dans la balance du Seigneur au jour du jugement dernier; elle dit qu'il fallait que toutes choses fussent communes entre tous et qu'il ne convenait pas qu'un châtelain eût un amour immodéré de la propriété. (*Nimirùm cum jure*

---

(1) Si, Domine, à curâ domûs tuæ absolutum me tuo obsequio destitueris, rem mihi gratam utique facies, eo quod oculata me frequenter experientia edocuerit, hanc tuam filiam Godelevam, bonorum tuorum incessanti dissipatione, in mei officii inexpiabilem laborare infamiam.

(2) Beata autem Godeleva ex casu fortassè illìc tunc iter agebat, quam pater, ad se advocatam, de querelâ examinans, seriosè corripuit. Verùm illa conscia, quoniam responsio mollis frangat iram, pro patris reverentiâ verecunda, ut erat vultu humili, dum se excusatione purgaret, irati animus parumper deferbuit; jussit tamen illam deinceps, solita curiæ conservata consuetudine, prodiga ab hâc abstinere eleemosynarum distributione.

(3) Quo parentis mandato, juvencula, pio quasi corde vulnerata, adversùs impietatem pauperum se exhibens advocatam, cœlitùs instigata, rationabili laborabat illorum causam promovere allegatione.

poli communia constet esse universa, à forensi autem foro improbus emerserit amor proprietatis). Aussi, ajouta-t-elle, celui qui possède des biens en ce monde et voit son frère souffrant la faim et la soif, sera jugé sans miséricorde, lorsqu'il ne se sera pas souvenu d'être miséricordieux. Au contraire, la commisération et la générosité sont la consolation des âmes désolées, les compagnes des bonnes mœurs, elles chassent le vice et subjuguent l'ennemi; car il n'est pas besoin de rempart à qui est protégé par une main généreuse.

Elle dit encore bien d'autres choses à son père, qui lui prêtait une oreille attentive; et s'il vous avait été donné, rapporte la légende, d'entendre ce défenseur du pauvre, vous auriez cru, au charme de sa voix si persuasive, que vous assistiez à une éloquente plaidoirie de quelque profond jurisconsulte (1).

Godelive gagna son procès; le cœur de son père s'épanouit aux bienfaisants rayons de la charité. Hemfrid avait été tellement impressionné par la chaleureuse diction de sa fille, qu'il lui assigna une part de son patrimoine pour le soulagement des malheureux (2).

---

(1) Legalis illius prudentis Thecuitis Godelevam accepisse eloquentiam opinari potuisses.

(2) Quo factum est, ut ex tempore jâm frigescentem à pietate paterni cordis affectum, vitalibus suscitatis caritatis caloribus, beata hæc sunamitis ad compatiendum egenis adeò inflammaverit, ut filia devotioni liberum præbens assensum, notabilem illorum pro elevandis inopiis assignaverit bonorum quantitatem.

Manum suam aperuit inopi et palmas suas extendit ad pauperem. Prov. c. 31, v. 20.
Ordinavit in me charitatem.
(Cant. c. 2, v. 4.)

Chapitre II.

Un jour, le comte de Boulogne avait convoqué ses vassaux en assemblée générale, pour en prendre conseil et délibérer avec eux sur les affaires du pays. Parmi ces seigneurs se trouvait le chevalier Hemfrid (1), l'illustre père de Godelive. Quand tous eurent donné leur avis, ils prirent congé d'Eustache. Mais Hemfrid oubliant pour un instant la majesté de son suzerain, s'en approcha et le pria de venir visiter son manoir de Longfort. Le

(1) Le texte latin qualifie Hemfrid de *miles*. — Le nombre des *milites* dans la Flandre, aux temps primitifs, était énorme, et il est bien évident que ces *milites* n'étaient pas des chevaliers proprement dits, mais des hommes libres, cultivant leurs champs et possédant le droit de porter les armes. *Ceorlus*, (*Carlus*, *Karlus*, *Kerl*, *Kerll*) *villanus qui agriculturam exercet, sed liberæ tamen conditionis homo* (Du Cange). A Térouanne, les Karls (*milites Teruanenses*) pillent l'église épiscopale à la fin du XI[e] siècle. — L'abbé Carton. *Établissement des Karls-Saxons en Flandre.* — Bruges, 1848.

comte déféra aux désirs de son vassal et lui promit qu'il viendrait, si Dieu lui prêtait vie.

Le chevalier s'en retourna tout joyeux, rapporta cette bonne nouvelle à sa femme qui en fut plus joyeuse encore, et tous deux se disposèrent à recevoir dignement leur maître. Ils firent de grands préparatifs et occupèrent un nombreux domestique à se procurer du gibier, des oiseaux des forêts et du bétail de basse-cour. Tout ce que l'on put trouver dans les terres d'Hemfrid fut apporté au château, le vin seul manqua, parcequ'il ne s'en trouvait pas dans le Boulonnais.

Quand le jour de la visite fut venu, un courrier, descendant des hauteurs d'Edensberg (1), accourut annoncer que le comte approchait. Aussitôt, Hemfrid fit atteler des chevaux à son char; et lui-même, entouré de ses gens qui montaient de magnifiques cavales aux freins écumants et reluisants d'or et de pourpre, alla au devant d'Eustache, et l'ayant reçu avec les honneurs dûs à son rang, il le conduisit à sa demeure (2). Quand le comte de Boulogne entra dans la cour, il se fit une grande joie parmi les *milites;* l'intérieur du château bril-

(1) Aujourd'hui *Hédres*, signifie en flamand *montagne des païens*, sans doute parce que les païens opiniâtres s'y refugièrent, au moment de l'établissement du christianisme, dans cette partie de la Gaule-Belgique. Ils allaient de là faire leurs sacrifices au village voisin, *offrethun*, qui veut dire dans la même langue *jardin de l'offrande*. — L'abbé Blacquart. — *Vie de sainte Godeleine*.

(2) Exspectata igitur convescendi dies aderat; accurrit, qui nuntiat, adesse in januis comitem, dextrantur illicò dextrarii, et superbis caballis, frenis spumantibus auro ostroque exornatis, honestorum catervâ stipatus, fit Heinfroot obvius venienti, et urbanè susceptum, cum grandi triumpho, suæ introducit habitationis palatium. Fit in aulâ militum lœtitia, ingens domus interior militari splendida luxu instruitur, mediisque parat convivia tectis.

lait d'une splendeur toute seigneuriale, un air de fête était répandu par tous les appartements. En voyant ce luxe inusité, les convives pensaient assister aux préludes des fiançailles de Godelive (1).

Dire à quelles danses se livrèrent les nobles dames, quel fut le bonheur qui rayonnait sur le visage de tous, ne serait pas chose facile! Les tambours retentissaient, les orgues résonnaient, et au milieu des chants qui se succédaient, l'oreille était charmée par les sons harmonieux du théorbe et de la flûte (2).

Pendant ce temps, on apprête des mets délicieux; la chair des volailles rougit à l'ardeur du feu et les plats se couvrent, dit Drogon, du poivre ennemi des poitrines sèches (3).

Déjà, le soleil a parcouru la moitié de sa course; c'est l'heure du repas (4).

Or, ce jour-là et à cette heure, la foule des mendiants se tenait plus compacte à la herse du château et poussait des clameurs. Comme d'habitude, elle y venait recueillir les miettes du festin (5).

Godelive, touchée de compassion aux cris de tant de

---

(1) Nonnullis hœc fieri ad Godelevæ desponsationem prœludia asserentibus.

(2) Nec effari facilè potest, quæ illic nobilium dominarum tripudia, quæ omnium gaudia; resonabant tympana, concrepabant organa, et inter veloces articulos, fractis vocibus auditum demulcere lutana et fistulæ.

(3) Interim accuratâ coquitur diligentiâ, numerosa, placitura gulæ, parantur cibaria; volvuntur verubus aves et sicci pectoris inimico pipere conduntur fercula.

(4) Jam sol medium cœli conscenderat igneus orbem, redundabant dapibus multiformibus divitum promptuaria, ex hoc in illud eructantia, totaque domus pretiosarum escarum affluebat deliciis.

(5) Mendicorum autem ad portam jâm clamitabat turba famelica, de micis saltem cupiens, quæ mensis defluebant, saturari se posse.

nécessiteux, sortit furtivement et leur apporta, cachés dans les plis de sa robe, quelques-uns des mets destinés à la table de son père (1).

Le maître-d'hôtel s'aperçut de cette nouvelle disparition et en fit part à Hemfrid. Le châtelain irrité appela sa fille et lui dit :

« Que je suis à plaindre ! vous m'avez couvert de » honte, enfant insensée ! ces mets que je m'étais pro- » curés à grand prix pour fêter mes nobles hôtes, vous » les avez donnés à de vils mendiants, la lie de l'espèce » humaine.... Vous n'avez donc pas compris combien le » comte, notre seigneur, nous a honorés en se rendant » avec toute sa cour à Longfort?... Vous n'avez donc » pas considéré que je ne pouvais pas me montrer in- » sensible à tant d'honneur?.... Et voilà que par votre » témérité vous me ferez encourir sa haine ! Dieu veuille » que je ne vous livre à la justice du comte pour être » punie !... (2) »

Godelive s'excusa de nouveau avec humilité (3).

---

(1) Pia Godeleva, non carnalem, sed spiritualem, quem sæculi amatores nesciebant, cibum esuriens, egenorum clamoribus, totis compassa visceribus.

(2) Heu me! inquit, insipiens filia mea, quanti mihi hodiè dedecoris occasionem suscitasti !

La Normandie conserve une tradition semblable. — Le seigneur d'Estouteville bâtissait l'abbaye de Valmont en Caux pour accomplir un vœu fait en Palestine, et il y employait tous ses vassaux ; mais le rude batailleur, insensible à leurs fatigues, les tenait au travail depuis l'aube jusqu'au tomber du jour, sans autre nourriture que le pain de ses meutes trempé dans l'eau des fontaines. Sa fille, prenant en pitié la misère des vassaux qui travaillaient à l'abbaye, leur réservait les viandes les plus succulentes, les vins les mieux épicés, et les apportait en secret, en leur recommndant de n'en parler à personne et de ne remercier que Dieu.

(3) Cui Godeleva, humili, ut assolet, excusatione respondens; metuende,

« Respectable père, dit-elle, j'avais pensé que tous
» ces gentilshommes étaient venus jusqu'à nos pénates,
» non pas pour manger des viandes et des fruits recherchés (ce qu'ils peuvent se donner tous les jours), mais
» pour vous donner une marque de leur affection; il me
» semblait dès lors qu'il leur suffisait d'un modeste repas.
» Mais ces pauvres mendiants, travaillés par la faim et
» la soif, auraient pu mourir, si la charité ne les avait
» aidés. Convient-il, mon père, que nous nous nourrissions d'aliments exquis, lorsque le Christ souffre dans
» ses membres? Je vous le dis en vérité, je n'ai pas
» cru vous manquer en secourant de vos aumônes Celui
» qui a ordonné de venir à son secours dans la personne
» de ses pauvres. C'est là, la véritable miséricorde qui,
» suivant une prophétie, nous érigera un monument dans
» le ciel. Mettons toute notre confiance dans Celui qui
» a dit: Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et le
» reste vous sera donné en surcroît. Faites, mon père,
» asseoir vos hôtes autour de la table, et je suis persuadée
» que vous aurez suffisamment de quoi les nourrir. »

Mais, Godelive par ce discours, irrita davantage son père et dut en entendre de dures et sévères paroles. Elle se retira dans son appartement et se mit à prier (2).

Tant que dura le festin, Godelive n'y parut pas.

Cependant les convives prennent place à table. Les serviteurs portent de l'eau pour les mains, des vases, des plateaux et des bassins remplis de mets rares et délicats.

---

inquit, pater, quantum capio, salvâ tuâ gratiâ, tantæ tibi offensæ suppetit ratio nulla etc.

(1) Ad hæc virginis pater conturbatione ampliori inflammatus, utpotè qui divinæ dignationis affecturæ spem nullam habebat, illam acriori verborum afficiebat increpatione.

Le choc des coupes et le bruit des conversations retentissent au loin (1).

Le repas terminé, tous se préparent à gagner Boulogne. Un coursier, couvert d'or et de pourpre, frémissant et mordant son frein écumant, est mis à la disposition du comte (2).

Eustache se faisait attendre. — Il voulait voir Godelive, dont il avait entendu dire tant de bien, faire tant d'éloge de sa beauté, de ses vertus. Hemfrid fit venir sa fille; celle-ci parut, modeste dans son maintien, simple, mais gracieuse dans ses manières, et salua avec timidité le seigneur comte. Eustache se leva et déposa respectueusement un baiser sur son chaste front, puis il l'invita à s'asseoir près de lui. Mais dans son humilité, Godelive préféra rester debout. Alors, le comte lui dit (3):

« Godelive, fille bien-aimée de notre illustre vassal, » notre ami, nous vous souhaitons du fond de notre » cœur tout ce qui peut vous être prospère sur la terre, » tout ce qui peut avancer votre salut dans le ciel. Vous » êtes belle entre toutes les fleurs, et vous êtes arrivée » à l'âge où l'on peut songer à un époux. Nous vous » engageons donc, d'après les conseils de vos amis, à » embrasser l'état de mariage, afin de vous rendre agréa- » ble à votre père. Si vous déférez à notre désir, nous

(1) Dant famuli lymphas manibus, et aliis atquè aliis vasis, illis, cibis inferentibus oneratis, accumulabant lancibus mensas.... It strepitus tectis, vocesque lœtitiæ per alta volutant.

(2) Stat sonipes ostro insignis et auro, frenaque ferox spumantia mandit.

(3) Per ministros repentè adducta, simplici habitu, gestu humili, verecunda facie, moribus modesta, comitem reverenter salutabat. Quam ille, de terra levatam, honesto complexu circùmfovens, et juxtà se sedandi locum illi aptabat..... Cui comes, Godeleva, inquit, filia perdilecta, tanti cum viri etc.



» vous promettons que notre munificence ne vous man-
» quera jamais. »

Mais la jeune fille, après avoir avec convenance et dignité adressé des remercîments au comte, baissa les yeux, et ayant réfléchi sur les avantages du mariage et ceux de l'état de virginité, elle répondit avec onction qu'elle préférait le célibat à cause de la noblesse et de l'abondance des mérites qu'on en retire, et qu'elle désirait y vivre et mourir, à moins que ses parents n'en décidassent autrement. Ceux qui entendirent cette réponse, s'étonnèrent de la sagesse de Godelive, et n'osant point la dissuader de ses pieuses et saintes intentions, ils firent leurs adieux à Hemfrid et partirent (1).

(1) Obstupuere pro virginis prudentia astantes, et castis devotisque illius desideriis dissentire nequaquàm audentes, post pusillum, valedicto ejus patre Heinfrido, ad propria abierunt.

Beati qui habitant in domo tuâ, — Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te. Ps. 83, v. 5.

Chapitre III.

Le comte de Boulogne, de retour dans sa ville, dit partout des louanges du généreux Hemfrid son vassal. Il ne parla que du bienveillant accueil qu'il en avait reçu, que de la beauté et de la modestie de sa fille. Quelle douceur dans le regard! quelle noblesse dans la démarche! quelle prudence dans l'esprit! quelle candeur dans la voix! quel nom harmonieux! quelles grâces dans tout son être!

Eustache répétait tout cela à tous ceux qu'il voyait; aussi, Godelive fut-elle bientôt connue au loin. De jeunes chevaliers recherchèrent l'amitié d'Hemfrid, dans l'espoir d'obtenir la main de sa fille; car à peine l'avaient-ils vue, que sa taille élevée (*procera statura*), les charmes de ses traits et de tout son corps enflammaient leurs cœurs (1).

(1) L'auteur de la légende n'est pas d'accord avec Sanderus sur la

Le renom de la jeune fille dépassa même les limites de l'Artois et se répandit par toute la Flandre. Un noble seigneur de cette contrée, Bertolf de Ghistelles, se sentant épris de cette beauté dont on disait des merveilles, se rendit en grande pompe et avec une nombreuse escorte de gentilshommes au château de Longfort.

Lorsqu'il fut en présence de Godelive, il dévora du regard sa bouche, ses yeux, toute sa personne, et aspirant le poison de ses charmes, il sentit comme un feu ardent parcourir ses veines (1). Il s'efforça de persuader la jeune vierge par des paroles douces et tendres, mais il comprit bientôt que ses efforts étaient vains, et repoussé, il n'en sentit que davantage l'aiguillon qui le tourmentait; il tâcha de la séduire avec de riches présents qu'il étala devant elle, et lui en promit encore plus. Mais rien n'y fit; il s'adressa alors à son père (2), pensant que par son intercession il parviendrait à son but. Mais le père qui connaissait la piété de sa fille, fit à Bertolf force remercîments pour ses présents, et lui dit qu'il ne voulait pas contrarier Godelive en la détournant du saint et salutaire état qu'elle avait embrassé.

---

taille de Godelive. Cet historien dit qu'elle était de petite taille, parce qu'il a vu chez Antoine Triest, bourgmaître de Gand, l'épine dorsale de la sainte.

Hâc circùm et latè volante famâ per urbes, quamplures nobilium inducti, cum Heinfroot amicitias jungere, filiamque in matrimonium requirere laborabant; nempè quia statura procera, vultuque speciosa, singulorum aspectibus adeò grata videbatur, ut tantùm visa, continentem cordibus exultationis materiem afferret.

(1) Et dum os oculosque puellæ ac totum lustrarat luce corpus molle, venenum lascivis hauriens oculis, vulnus alit venis et cæco carpitur igne.

(2) Parentibus ejus animi sui æstus exponit, eamque sibi despondere summoperè orat. Erat verò is genere insignis et opibus pollens.

Attristé de cette réponse, Bertolf s'en retourna, emportant avec lui, gravés dans son cœur, la douce image de la vierge, et le souvenir de sa profonde et précoce intelligence. Jour et nuit, poursuivi par cette image, il roule dans son esprit mille projets pour arriver à ses fins. L'amour ingénieux lui inspire la pensée d'invoquer l'intervention de son parent le comte de Flandre, Baudouin, afin que par lui il puisse obtenir d'Hemfrid l'objet de ses désirs (1).

Ayant rencontré le comte Baudouin, il lui découvrit sa passion, son violent amour pour Godelive. Le comte, qui avait un bon cœur, eut pitié de son cousin et lui promit son concours. Quelques jours après, il fallut tenir conseil sur les intérêts de l'état; il convoqua tous ses vassaux et les grands de la Flandre et de l'Artois en assemblée-générale. Le comte de Boulogne et le chevalier Hemfrid y assistèrent; Bertolf y fut aussi, vêtu d'habits magnifiques. Quand le conseil se fut séparé, Baudouin, fidèle à sa promesse et ayant trouvé le moment opportun, dit en présence de toute la noblesse du pays, qu'une jeune fille, nommée Godelive, est aimée par un riche gentilhomme qui désire vivement la posséder en mariage; que si ses parents consentaient à son union, ils feraient quelque chose d'agréable à sa majesté et d'avantageux à la jeune fille (2).

---

(1) Invenit tandem opportunum fore ingeniosus amor, comitis Flandriæ, Balduini, in tanto negotio adire præsentiam.... Comiti igitur, per casum quodam loco invento, quod mente latuit vulnus detexit, affectusque sui ad virginem Godelevam pandens magnitudinem.

(2) Virginem Godelevam, à quodam sui sanguinis viro nobili atque prædivite adamari, vehementer instanterque in legitimum matrimonium requiri asserebat, cui si parentes assensum promptum præbendum duxe-

Personne ne doutait que le gentilhomme que le prince recommandait ainsi ne fût Bertolf. Quant à Hemfrid, il objectait toujours la ferme résolution de sa fille à vivre en célibat. Ce que oyant, Bertolf réunit plusieurs de ses amis, auxquels il pria le comte de Boulogne de se joindre, afin d'aviser aux moyens de décider la jeune châtelaine à consentir au mariage. Il fut arrêté que le comte de Boulogne ferait une démarche à Longfort et une dernière tentative auprès de Godelive (1).

Eustache, accompagné de Bertolf et de ses amis, se rendit au château d'Hemfrid, et après bien d'instances il finit cependant par triompher. Le père et la mère de Godelive, n'osant ou ne pouvant résister aux raisons du comte, engagèrent aussi de leur côté leur enfant à cette union. Celle-ci, par crainte de désobéir à ses parents et pensant que tant d'efforts et de constance de la part de ces nobles seigneurs, étaient la manifestation de la volonté divine, céda ....

Bertolf, au comble du bonheur, rendit mille actions de grâces à ses compagnons pour le succès qu'ils venaient de remporter (2).

Godelive avait alors dix-huit ans.

Le jour des nôces fut fixé et les apprêts en furent faits avec une rare magnificence.

---

rint, suæ majestati rem gratam, filiæque successibus rem præstarent saluberrimam.... Sanè cum Bertulfum, qui commendabatur, fore ambigeret nemo.

(1) Multis procerum atque nobilium vix tandem admissum est postulationibus, ut condicto die, Boloniensium comitis in præsentiâ, quem Bertulfus adjutorem in negotio sibi consciverat, præcipuis aliquot convocatis amicis specialibus, super connubio hujusmodi tractari debeat.

(2) Proindè Bertulfus proceribus copiosas rependens gratiarum vices, nuptiarum assignatâ die.... Splendido ac ambitioso luxu ineffabilique jocunditate epularum solemnia inchoata sunt.

Des fêtes et des festins splendides suivirent les fiançailles, auxquelles assistèrent beaucoup de riches et illustres personnages.

Trois jours après, Bertolf conduisit sa fiancée à Ghistelles. Godelive éprouva un serrement de cœur en disant adieu à son père, à sa bonne mère, à sa vallée, à ses coteaux, à ses compagnes, aux pauvres de Longfort dont elle était l'ange gardien! L'aimable enfant versa d'abondantes larmes en s'éloignant du joli lieu de sa naissance! Le reverra-t-elle jamais?

Une tradition qui se conserve encore dans le Boulonnais, rapporte que sainte Godelive, avant de partir avec son époux, planta dans un petit bois voisin de la demeure de son père, la quenouille dont elle se servait, et qu'une source jaillit à l'instant même de cet endroit. Une chapelle y fut élevée et attira bientôt des pélerins qui venaient boire de cette eau miraculeuse et implorer l'intercession de la sainte pour obtenir la guérison de la fièvre, assez commune alors dans le pays. Depuis, la source a pris une autre issue et coule à quelques pas de la chapelle. Les pélerins y viennent encore, si l'on en juge par la quantité d'*ex voto*, par la multitude de bâtons de voyage qu'ils déposent dans ce lieu, et par les cordons attachés aux arbres environnants, moyen par lequel ils prétendent lier la fièvre (1).

---

(1) Précis de l'histoire de Boulogne, par Bertrand, tome 2, p. 182.

DEUXIÈME PARTIE.

GHISTELLES.

Quæ non quæsivit muliebrem cultum.
ESTHER c. 2, v. 15.

Risus dolore miscebitur et extrema gaudii luctus occupat. PROV. CH. 14, v. 13.

Chapitre IV.

Entre Ostende et Bruges, vers Dixmude, dans le diocèse de Tournay, il y avait, au onzième siècle, une veine de terre noire entrecoupée de marais difficiles à franchir. Là, vivait une race d'hommes barbares et cruels comme les Scythes. Au milieu de ces marais s'élevait

le donjon noir de Bertolf, seigneur de ce lieu triste et sauvage, qu'on appelait *Ghistelles* (1).

Ghistelles, dont le nom signifie *tannière* (de *stale* synonime de *stabulum*), parceque c'était le refuge des pirates qui infestaient à cette époque les bords de l'océan germanique (2), Ghistelles doit son origine au château ou plutôt à la forteresse de Bertolf. Charles-le-Bon et Guy de Dampierre lui accordèrent des franchises communales et de beaux privilèges. Ce bourg fut entouré en 1228 de lignes de circonvallation; il obtint de nouvelles fortifications de Louis de Nevers vers 1324, des bastions en 1434 et 1540. Et cependant Ghistelles, ainsi doté de chartes, entouré de murs et de fossés, défendu par de hautes tours, vit son importance s'évanouir à la suite des guerres civiles qui désolèrent la Flandre au xvie siècle. Il ne conserva que son château, qui tomba à son tour sous le marteau des révolutions (3).

---

(1) Intra terminos parochiæ Gestelensis quæ subjacet diœcesi tornacensi, est quædam vena terræ nigra et quasi subrufa, quæ crebris paludibus intersita, non facilè potest transiri. In his verò locis moratur genus hominum, atrocitatem semper gestiens, ut vulgus schytarum. Mabillon *seculi* vi *Benedicti, part.* 2, *p.* 537, *num.* xvii. — *Meyerus ad ann.* 1083.

(2) Ghistella, à *stallo* nomen urbi est, cui origo ab arce, libertas à Carolo Bono, privilegia à Guidone Dampetrâ, honos à dynastis, circumvallatio prima à nobilibus anno 1228; munitio altera à Ludovico Nivernensi ad ann. 1324, fossarum eminentia à senatu ann. 1434, murorum alibi structio destinata et inchoata à civibus 1540; planè ut videatur oppidum cum sæculis crevisse, et unum singulis majestatis gradum conscendisse: appellatum, privilegiatum, vallatum, munitum, clausum, muratum in parte, nuper et modò civilium bellorum fructus sensit, horum pluribus destitutum, et castrum duntaxat veteris elegantiæ monumentum ostendens: quod hodiè ruinam minatur, habitatore domino vacuum. — Sanderus.

(3) Quod certè facilè admittit quicumque meminerit illo tempore per quædam, imò per pleraque Flandriæ occiduæ loca, intestinas discordias,

Un seul monument a survécu à tous ces désastres, c'est l'église; et encore ne la voyons-nous que mutilée. Car, l'édifice primitif avait vingt-et-un autels, dit Sanderus. Il n'en reste aujourd'hui que la partie antérieure et les colonnes de la nef. Une flèche élégante surmonte cette maison du Seigneur et servait jadis de phare aux navigateurs de l'océan (1).

---

inveterata odia, quotidiana homicidia, et insatiabiles humani sanguinis effusiones pacem et quietem totius regionis turbâsse; quemadmodùm luculentiùs explicant laudata S. Arnulphi acta à p. 535, num. XIV.

(1) La maison de Ghistelles s'allia aux Bethune et aux Luxembourg et passa ainsi dans le domaine de ces seigneurs. Mais en 1544, un comte de Brienne, tombé en captivité, vendit pour obtenir sa délivrance, cette terre à un certain Jean Affaitade de Crémone, qui trafiquait alors à Anvers.

Il existe aux archives générales du département du Nord à Lille, des lettres datées du mois d'Avril 1290, par lesquelles Isabeau, veuve de noble homme, monseigneur Jean, seigneur de Ghistelles, dame de la Wastinne, et Jean, son fils, seigneur de Ghistelles déclarent que pour suivre le conseil de monseigneur Roger de Ghistelles et de monseigneur Willaume de Ghistelles, son frère, ils se sont accordés de la façon suivante:

Jean de Ghistelles jouira du manoir de Ghistelles et de mille livres de revenu annuel, qui seront prises dans cette terre, d'après aliénation; si la terre de Ghistelles ne suffit pas pour faire cette somme, on prendra ce qui sera nécessaire sur les terres qui appartenaient à son père, dans la châtellenie de Bergues; ce qui manquera encore, sera pris sur le tonlieu de Bruges, jusqu'à ce que le dit Jean jouisse de ces mille livres, sans aucune charge de dettes, de partage de frères et sœurs, et sans payer ce qui sera ordonné par son testament . . . .
. . . .

Isabeau et Jean consentent que ces douze cents livres soient remises aux exécuteurs testamentaires du dit feu Jean, et prises sur le tonlieu de Bruges dans le même temps qu'on paie les autres fiefs, et ils leur rendront compte tous les ans de l'emploi de cette somme.

. . . .

Si Isabeau meurt avant son fils, toutes les terres et les héritages de son côté, lui appartiendront à toujours et à ses hoirs, sauf le partage entre ses autres enfants. Si Jean meurt avant elle et qu'il laisse des

Ce fut dans ce pays plat, où rien ne reposait ni égayait la vue, dans ce fort situé au milieu des marais, que Bertolf conduisit sa compagne.

Quelle déception, hélas! pour cette enfant des collines! Là-bas elle avait de vastes horizons qui réjouissaient ses yeux; elle respirait avec bonheur la brise de la mer,

---

enfants, le manoir de Ghistelles avec les mille livres ci-dessus leur appartiendra, et mille autres livres sur le tonlieu de Bruges, ainsi que ledit Jean en fut hérité de son mariage. . . . .
. . . .

Cet accord est fait, sauf ce qui a été réglé lors du mariage de Marguerite, fille de monseigneur de Durbuy, avec ledit Jean de Ghistelles, savoir, que si ledit Jean mourait avant ses père et mère, Marguerite jouirait pour son douaire, de huit cents livres de revenu annuel sur les maisons et terres d'Armentières, sur la terre de Bergues et sur le tonlieu de Bruges. *Précis analytique des archives de la Flandre Occidentale, par Octave Delepierre*. Bruges, 1840.

— Charte de Lambert, évêque de Tournay et de Noyon, déclarant que l'église de Ghistelles, et ses revenus qui appartiennent d'ancienne date à la mense épiscopale de Tournai, appartiendront dorénavant aux moines du monastère de St-André, près de Bruges, à condition qu'ils paieront de ce chef 18 marcs par an à l'évêché de Tournai. Bruges, XI[e] jour de l'indiction 1118.

— Autre charte par laquelle Symon, évêque de Tournay et de Noyon, confirme la cession de dîmes et prestations de Ghistelles au profit du monastère de St-André, près de Bruges, sous la condition de payer annuellement 18 marcs d'argent. XI[e] jour de l'indiction 1134.

— Gérald, évêque de Tournay, vu l'accroissement du revenu des dîmes à Ghistelles, confirme l'augmentation de neuf marcs que doivent payer à l'évêché de Tournay, les moines de l'abbaye de St-André, 1164.

— Everard, évêque de Tournay, prétend que les moines de St-André possèdent injustement les dîmes de Ghistelles, parce que la concession a été faite sans l'assentiment du chapitre, 1170.

— Everard, évêque de Tournay, reconnaît qu'il est entré en arrangement avec Arnoulf, abbé d'Affligem, au sujet des dîmes et revenus de l'église de Ghistelles, cédés au monastère de St-André, pour une rente de 27 marcs par an, 1175.

Précis analytique des archives de la Flandre Occidentale, par Octave Delepierre.

elle avait des sentiers fleuris pour ses méditations solitaires. Ici, l'œil morne, parcourait avec effroi une plaine monotone, où croupissaient çà et là des eaux stagnantes et fétides, et l'oreille n'entendait que le sifflement du vent à travers les roseaux mêlé aux croassements des corbeaux qui s'y abattaient!

Livrée à elle-même, Godelive fit ces comparaisons et se prit à pleurer.... « Ah! celui qui n'a jamais veillé » dans les pleurs, qui n'a jamais trempé son lit de » larmes, celui-là ne vous connaît pas, ô puissances » célestes (1)! »

De jeunes chevaliers boulonnais avaient suivi les époux à Ghistelles, et le jour de l'arrivée se passa en fêtes.

Mais bientôt au plaisir succéda le deuil; aux chants joyeux les lamentations: car, à peine la mère de Bertolf, femme querelleuse et méchante, eut-elle vu sa bru, qu'elle la prit en horreur. La beauté de son visage lui avait inspiré la plus vive jalousie (2).

Quand le soir fut venu et que les conviés se préparaient au repos, l'épouse de Bertolf, toujours pieuse et pensant à Dieu au milieu des damoiselles, au milieu des concerts des musiciens et des chants des *minnezangers*, adressa dans son cœur cette prière au Seigneur: « Conservez, ô mon Dieu, mon âme et mon corps sans

---

(1) Gœthe. — Wilhemmeister.

(2) Mox ut sponsam contuita est, odio nequissimo odivit eam, licet hilari imprimis illam vultu suscipiens, invidiæ virus mente alta celâsset. Vespere autem facto, cum suaderent cadentia sidera somnos, qui convenerant, fessa confovere membra quiete disponentibus, ipsa sponsa devotissima in medio nobilium juvencularum tympanistriarum, musicorum dulcisonis alternantibus modulis, artificiosaque consonantiâ carmina miscentibus, corde Domino decantabant, dicens: fiat cor meum et corpus meum, Domine, immaculatum, ut non confundar.

» tache, afin que je ne tombe point dans la confusion. » Elle ne se préoccupait que des choses d'en haut, car elle savait que ceux qui ne s'attachent qu'aux biens de la terre n'y trouvent pas le bonheur.

S'étant dépouillée, suivant l'usage, de ses vêtements de fête, elle parut alors dans toute la simplicité de sa beauté; comme l'ivoire des Indes colorié par quelques veines de pourpre, ou comme une rose rougissant parmi des lys éclatants de blancheur, la figure de la jeune vierge rougissait au milieu de ses femmes de chambre. Cependant sa longue chevelure noire se déroulait et flottait sur ses épaules; elle ne chercha pas à la cacher, car elle négligeait son corps pour les soins de son âme pure et candide (1).

Lorsque la mère de Bertolf aperçut ces cheveux noirs et tant de grâce unie à tant de candeur, elle entra dans une grande colère, et attirant par ses gestes et ses contorsions les regards des femmes de chambre sur Godelive, elle les excita à l'insulter et à la mépriser. Plus irritée qu'une bête fauve, elle aborda son fils en ces termes: « Ne pouvais-tu trouver des corneilles dans tes terres » pour te réjouir et conduire celle-ci ailleurs? Cette més» aillance sera pour toi la honte éternelle de ta race. » Ton union avec cette folle disgraciée laissera une tâche » sur les fruits de ton noble sang germain. Malheureux, » ton entrée dans une telle maison m'a accablée de tris» tesse! Que je me répens de t'avoir mis au monde (2)! »

---

(1) Indum enim veluti ebur sanguineo si quis violaverit ostro, aut rosa rubens alba inter lilia mixta, tales virgo dabat ore colores, nigra tamen ex naturâ illi cæsaries patuit, nimirum cujus omne hactenùs studium fuerat corpore neglecto, spirituali potiùs culturâ interiorem hominem, virginem castam exhibere Christo.

(2) Il y a encore dans l'histoire du moyen-âge des exemples de mères

Avec ces paroles impies, elle versa le poison dans le cœur de son fils; le fiel coula de ses lèvres comme d'un vase de corruption (1).

Depuis ce moment, Bertolf eut Godelive en horreur; il déplora son infortuné mariage. Ayant toujours présente à son esprit la malédiction de sa mère, il ne songea plus qu'à trouver les moyens de se séparer de sa femme.

Ces moyens de séparation, sa mère, cette laide vieille inspirée du démon, les lui suggéra. « Absente-toi, lui » dit elle, pendant tout le temps que les amis de Godelive » seront ici (*cuncto tempore substrahe præsentiam tuam*). » Quant à moi, je me montrerai insupportable à leur » égard; ils se fatigueront de ma mauvaise humeur, et » ne te voyant pas revenir, ils se hâteront de s'en retour- » ner à Longfort et de reconduire ta femme avec eux. Si » au contraire, ils nous la laissent et s'en vont seuls, » nous cesserons ces fêtes nuptiales et nous accablerons » la Boulonnaise de tant de travaux et de fatigues, qu'elle » mourra bientôt à la tâche. Libre alors, tu pourras » contracter une nouvelle union digne de toi. »

Jamais l'on n'avait entendu tant de perversité dans la bouche d'une femme! C'est à cette marâtre, dit Drogon, que s'adressent ces paroles du Sage: La langue d'une

---

qui poussent leurs fils à de mauvaises actions. On voit dans la chronique de Fridegaire, Brunehilde exciter le roi Théoderik à vivre avec des concubines, contrairement aux avertissements de saint Colomban.

Sainte Elisabeth fut aussi persécutée par sa belle-mère. (Histoire de sainte Elisabeth, par le comte de Montalembert, tome I, chap. 3).

(1) Numquid his, inquit, in terris cornices ad tuam consolationem invenire potuisses, hanc nisi aliundè adduceres?... Quo impietatis sermone Bertulfi auribus lethale instillatur venenum, animoque ejus, velut stupa per ignem accenso, de medio ore, quasi ex corrupto vase, in filii mentem livoris virus transfunditur.

femme jalouse est la douleur et le tourment continuel du cœur; celui qui a une telle femme, est comme s'il tenait un scorpion (1).

Avant d'aller plus loin, il nous faut rechercher ici la cause de l'antipathie de la mère de Bertolf contre les cheveux noirs de Godelive. Est-ce une affaire de mode? ou bien un caprice de femme qui préfère la chevelure blonde à la chevelure noire? un pareil motif peut-il engendrer une haine qui ne sera assouvie, comme nous le verrons plus loin, que dans le sang de Godelive? Cela n'est pas probable.

La cause est donc ailleurs.

Bertolf était de race Nortmanne ou germanique, *oriendus erat à Nortmannis,* dit le P. Malbranq. Les Nortmans ou les Germains avaient les cheveux roux; c'étaient de grands corps mous, blancs et blonds (2).

On se rappelle que Godelive a vu le jour sur les côtes du Boulonnais où campèrent les armées romaines. La domination des Romains fut et resta longtemps odieuse aux peuples indigènes. Comme les cheveux de ces conquérants étaient noirs, brûlés par le soleil d'Italie, la couleur de la chevelure de Godelive pouvait faire supposer qu'elle avait du sang romain dans les veines, et réveiller ainsi dans l'âme toute germanique de la châtelaine de Ghistelles, un sentiment d'aversion qui aurait eu sa source dans d'anciennes antipathies de races, antipathies qui, suivant Mr Edward Leglay, subsistaient encore au

---

(1) Dolor cordis et luctus flagellumque linguæ mulier zelotypa; qui tenet illam, quasi qui apprehendit scorpionem; brevis est omnis nequitia super nequitiam illius.

(2) Truces et cœrulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora sunt Germanis. — Tacite. — Germania, cap. IV. — Michelet.



onzième siècle. En effet, dit cet historien, « parmi les » portions de territoire primitivement confiées à la garde » des forestiers, puis laissées en toute souveraineté aux » marquis flamands, il en était chez qui les mœurs » germaniques avaient irrévocablement pris racine. D'au- » tres, au contraire, conservaient leur caractère primitif, » gaulois ou celtique, modifié cependant par l'influence » des conquérants romains, dont elles avaient adopté » le langage. Ces derniers pays se distinguaient sous les » noms de Galls ou Wallons, des autres qu'on appelait » Thiois ou tudesques. Cette antipathie de race éclata » dans toute son énergie, lors de l'insurrection de la » Flandre contre le pouvoir de Richilde (1). »

(1) Histoire des comtes de Flandre, par Ed. Leglay, tome I.

Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitæ. Apocal. ch. 2, v. 10.

Chapitre V.

Le malheureux Bertolf, encouragé par les conseils perfides de sa mère, monta à cheval la même nuit, et s'éloigna en proie à toute la noirceur de ses criminelles pensées. Sa mère se réjouit de son succès; elle voyait déjà Godelive succomber sous le poids de son ressentiment.

Le lendemain, les hôtes de Ghistelles demandèrent où était Bertolf; sa mère leur répondit par un mensonge, en disant qu'il était allé en pélerinage à Notre-Dame de Bruges pour demander la fécondité de sa femme et une heureuse progéniture; qu'il serait de retour dès qu'il aurait achevé ses prières et satisfait à sa dévotion, à moins que quelque ami, ajouta-t-elle, ne le retînt en chemin (1).

(1) Dicens, illum peregrinari ad reverentiam matris Dei, ut sponsæ suæ se propitiam exhibens, felicem successibus prolem indulgere dignaretur.



Mais les hôtes doutèrent de la sincérité de cette réponse. Après une longue attente, Bertolf ne revenait pas; alors, ils dirent a lieu à Godelive et quittèrent Ghistelles (1).

---

(1) Quam excusationis allegationem frivolam fictitiamque suspicati, cum exspectationis illorum spes totaliter eluderetur, post pauca filiæ suæ, iisque qui aderant, honestè valedicentes, ad sua quique remeabant.

> Pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.
>
> Prov. 26, v. 16.

Chapitre VI.

La jeune mariée, abandonnée à des mains inconnues, pressentant d'après tout ce qu'elle avait déjà éprouvé, tous les chagrins qui l'attendaient encore, gémit en secret, et un torrent de larmes mouilla son visage.

Ses amis de Longfort ne sont pas encore loin, que sa belle-mère la congédie avec de durs reproches, et lui enjoint de restituer tous les présents, l'argent, les bijoux que son mari lui avait donnés à ses fiançailles. Godelive se soumit à toutes ces exigences, car elle ne tenait pas à l'or et n'en espérait rien. Elle méprisait les richesses comme poussière et matière vile.

Lorsque la vieille eut reçu tous ces objets, elle assigna à Godelive une étroite cellule, où elle la relégua loin du bruit du château et lui fit administrer chaque jour une certaine portion d'aliments, par une femme de chambre qu'elle lui imposa pour compagne, non par respect pour sa personne, mais parce que telle était la mode du temps (1).

(1) Sed sæculi honestatem.



Godelive, morte au monde, vivait dans la maison de Bertolf comme dans un tombeau. Déchirée, blessée à toute heure par les injures de sa belle-mère, elle souffrait toutes ces douleurs avec patience, sans murmurer (1).

Se tenant inébranlablement dans la voie de la vertu, elle ne mangeait pas, suivant l'expression du Sage, son pain dans l'oisiveté, car tantôt elle filait, tantôt fesait des ouvrages de couture (2).

Méprisant les tourments et les inquiétudes d'ici-bas, courant audevant des parfums du ciel, elle n'aspirait qu'après le séjour des élus. Souvent absorbée dans de ferventes prières, elle recommandait au Seigneur son salut et celui de toute l'Église; elle s'élevait jusqu'à Dieu dans l'extase de sa piété, lui rendant grâce de ce qu'il l'avait fait sortir d'un lieu de délices pour l'entourer de tribulations; elle le remerciait de ce qu'il la menait sur les traces de son divin Fils, car elle n'ignorait pas d'après la doctrine de l'Esprit Saint, que plus nous souffrons de la passion du Christ, plus nous éprouverons de consolations.

Aussi, comme Jésus, qui est reçu dans Jérusalem au milieu des fleurs et des acclamations du peuple, Godelive est reçue avec joie à Ghistelles; mais comme lui, elle est

---

(1) Sponsa itaque Christi, viro odibilis, sed Christo amabilis, domi residet, familiam gubernat, seipsam irreprehensibilem exhibet, semper ingenio modesta, semper pudicitiæ pudore præcellens, ut nec de ipsâ maledicorum quicumque audire, vel posset fama (quidquam) confingere. (MS. d'Audenbourg).

(2) Quæ, ne otiositate torperet et desidiâ segnis redderetur, nunc filationi, nunc texturæ nunc orationi vacabat.

Per noctem etiam ut viri obstinata et excæcata mens gratiâ divinæ visitationis illustraretur, orabat cum lacrymis, implens illud de psalterio : Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo. (MS. d'Audenbourg).

ensuite accablée d'opprobre et d'outrages (1). Lorsqu'elle est encore au milieu des fêtes nuptiales, la foule de ses nobles amis l'environne d'hommages, comme Jésus à la cène de son disciple. Mais ces fêtes ne sont pas encore terminées, que cette foule d'adulateurs se retire devant les propos d'une femme, comme Pierre devant la servante de Pilate, et l'abandonne tout affligée aux mains des méchants. Mais la bienheureuse enfant se rappelait toujours ces mots du prophète: « Fille, oublie ton » peuple et la maison de ton père, parce que le roi a aimé » ta beauté. » Et confiante dans le Seigneur, elle répétait parfois tout bas: Mon père et ma mère m'ont délaissée, mais le Seigneur m'a accueillie. — D'ailleurs, pour Godelive, mourir, c'était vivre en Jésus-Christ.

Ainsi, dans sa misère elle trouvait encore le moyen de venir au secours des pauvres. La faible portion de pain et de fruits qu'on lui donnait chaque jour (si faible, qu'elle servait plutôt à irriter la faim qu'à l'assouvir), elle pouvait encore la partager avec les malheureux (2).

La vieille apprenant ces aumônes, restreignit la portion de Godelive, de manière que son corps ne pût plus recevoir aucune force. Mais la sainte épouse de Bertolf, fortifiée par le ciel, ne relâcha en rien de sa charité, et préféra se priver elle-même de nourriture, que de voir la faim torturer ses pauvres. Ne savait-elle pas cette

---

(1) Conformis Christo beata hæc virgo facta est, dum sponsi sui intrà palatium cum gaudio, velut Dominus cum palmis hyerosolymis suscepta, subsequentibus è vestigio opprobriorum angustiis, sivè causâ ignominiosis afficitur insultationibus etc.

(2) Etenim miseris dum ministrari gratissimum arbitraretur, licet panis et aquæ quotidiè sibi indulta portiuncula, adèo foret exigua, ut irritare magis quam sedare famem crederetur, continuò tamen manus, quantùm valuit, inopi tribuit, et palmas extendit ad pauperes.



maxime de Tobie : « Si vous avez beaucoup, donnez beau-» coup; si vous avez peu, donnez-en de bon cœur, car » vous trouverez pour votre récompense un trésor au » jour de la nécessité. »

Quelques jours après, Bertolf revint à Ghistelles; il s'informa de Godelive, de ses amis qui l'avaient accompagnée. — Etaient-ils encore au château?... sont-ils de retour à Longfort? — Sa mère lui fit, de tout ce qui s'était passé en son absence, un tableau sombre et mensonger (1). Elle représentait Godelive comme la femme la plus inepte, la plus incapable, la plus indigne de diriger une maison, ajoutant que personne ne pouvait la servir à cause de son caractère acariâtre. Bertolf ne crut que trop facilement aux propos insidieux de sa mère; emporté de colère, il fit appeler Godelive.

Celle-ci, pensant qu'on voulait lui infliger une nouvelle épreuve, dit en elle-même ces paroles de l'Évangile : « Si » tu supportes l'adversité avec courage, tu auras Jésus » Christ lui-même pour consolateur, cet agneau d'inno-» cence qui n'a pas craint de souffrir tant d'infâmie pour » toi. » Forte de cette promesse, elle se hâta de se couvrir d'une mante grossière, la seule qu'on lui avait laissée, et les traits défigurés par la maigreur, elle vint à son époux d'un air riant, le salua avec bonté et lui tendit la main; mais lui, enflé de colère, la rejeta avec dédain, et s'en alla (2).

---

(1) Post plures autem dies Bertulfo domum reverso, et cum matre super iis, que acta fuerant, videlicet de nuptiarum fine etc.

(2) Ad Bertulfi nempe pedes procidens, amoroso hilarique aspectu, manum protendit virgineam; quam ille, pro vehementissima livoris inflatione tumidus, excipere dedignatus, aversâ facie ad recessum se convertit.

Sa mère, à la vue de Godelive, se mit à vociférer avec la rage d'une bête féroce (1); elle vomit contre elle le venin de l'aspic, elle reprocha de nouveau à son fils son mariage avec cette corneille, et l'accabla de mille anathêmes.

L'intérieur du château frémit de ces vociférations.

Godelive, accablée de l'iniquité de ces gens superbes, supporta leurs malédictions avec calme et résignation; mais sachant qu'on parvient quelquefois à convaincre par la raison les cœurs les plus obstinés et les plus endurcis, elle parla ainsi à sa belle-mère (2): « Puisque je ne me » sens coupable d'aucune action qui puisse m'attirer tant » d'affliction de votre part, je ne cesse de m'étonner » de ce que je sois pour vous un objet d'aversion. Si » j'ai commis une faute, je me soumets à toutes les » rigueurs de votre vengeance. Si au contraire je n'en » ai point commis, il est douloureux pour moi d'entendre » toutes ces injures, et de vous voir continuellement » exciter mon mari contre moi. » A ces mots la mère de Bertolf, enflammée de rage, regarde sa fille d'un œil de mépris et lui répond en ces termes: « Quand » ta perversité est connue de tous, te faut-il la prouver? » oui, que mille morts me précipitent dans le tombeau! » c'est moi qui ai soulevé la haine de ton mari contre » toi, à cause de ton insupportable orgueil! »

Et ce disant, elle frappe la pauvre enfant à coups redoublés.

Bertolf survint alors.

---

(1) Vel certè cruentam bestiam rabido ore vociferans, jam filio, vili de contracto connubio, anathematum millia inclamitat; lite fremit et furiis domus ipsa tota.

(2) Multiplicata igitur super Godelevam iniquitate superborum .... cum, inquit, nullius me criminis, tantis condigni afflictionibus etc.



« Souviens-toi, lui dit Godelive, souviens-toi, mon » cher époux, avec quelle ardeur, il n'y a pas longtemps » encore, tu recherchais ma main. Pour l'obtenir, tu » n'évitais aucune peine, tu t'adressais aux princes et » aux chevaliers du pays afin qu'ils voulussent s'intéresser » à toi. Et voilà que toutes ces apparences d'un violent » amour sont suivies de la haine la plus implacable. Est-ce » que tout ce miel contenait du poison? Pourquoi, mon » seigneur, êtes-vous en colère contre votre servante? » Pourquoi, Bertolf, persécutez-vous votre amie? Pour- » quoi, mon époux, haïssez-vous votre femme? Je ne » veux pas commander, mais obéir. Je suis votre esclave; » occupez-moi aux soins les plus vils du palais, vous » trouverez que je serai toujours prompte à exécuter » vos ordres; je serai heureuse de travailler pour vous. » Détournez de moi, je vous en supplie, votre colère, » détournez-la de moi, pauvre femme! »

Bertolf se sentait ému, il allait céder peut-être; mais sa mère était-là. Elle lui souffla de nouveau de perfides conseils et lui dit que cette corneille n'était bonne qu'à chasser des corneilles.

Godelive fut donc envoyée aux champs pour en détourner ces oiseaux qui infestaient à cette époque le pays. Elle ne s'attrista pas sur son sort, mais elle craignit pour le salut de son époux. Aussi, au milieu de ses afflictions, elle ne cessa de prier pour lui, comme Jésus sur la croix avait prié pour ses bourreaux (1).

---

(1) Pro abigendis à satis cornicibus in agro collocaretur, protinùs præscribente impietate honesto, jussit Bertulfus, ut nobilis illa juvencula, matris suæ per omnia se inclinaret præceptis, profligandisque infestis illis circa sata aviculis, insudaret diligentiùs ....

.... Ipsa sponsi sui Christi jàm non segnis sectatrix, qui cruci affixus, pro inimicis orare dignatus est.

Deus totius consolationis qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ.
(II ad Cor. c. 1, v. 4).

Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos.
(Matt. c. 5, v. 44).

Chapitre VII.

Pendant ce temps, Bertolf courait les villes et les châteaux voisins, où il passait les nuits en fêtes et dormait le jour. Il faisait bonne chère et noyait ses soucis dans les meilleurs vins. Si quelque convive venait à parler de femmes de mauvaise vie, lui, il parlait de sa Godelive comme d'une femme dépravée, et déversait les calomnies sur sa chaste et sainte vie. Et quand il fut de retour chez lui, c'était se lamenter, pousser des plaintes de ce qu'il n'avait pas encore été heureux, de ce qu'il s'était déshonoré en s'alliant à une fille d'Hemfrid; il se reprochait de n'être pas encore venu à bout de se défaire de cette corneille.

Godelive, elle, rendit toujours le bien pour le mal; tandisqu'il la maudissait, elle le bénissait; et calomniée, elle priait pour son calomniateur.

Les malheurs de sainte Godelive furent connus dans la contrée. Un jour, une bonne femme vint la trouver et l'engagea, pour éviter les mauvais traitements, de chercher un refuge sous le toit de son père. Elle lui dit qu'il ne fallait pas fournir, à ceux qui se glorifient dans le mal, l'occasion de jouer avec leur salut; que d'ailleurs la cause de Jésus-Christ ne demandait pas tant et de si grands sacrifices. Il n'est pas nécessaire, ajouta-t-elle, d'aller au devant des persécutions; on ne doit prendre sa croix que lorsqu'elle se présente d'elle-même, et suivre alors Jésus-Christ, qui veut par là éprouver notre foi en lui, comme l'or au feu.

Godelive accueillit avec simplicité et bienveillance ces sages observations. Mais elle pensait en elle-même à tout ce qu'une telle démarche pouvait avoir de dangereux; elle prévoyait tout le chagrin de ses parents en apprenant son infortune, elle craignait que son éloignement ne fût un nouveau prétexte aux calomnies de son mari. Cependant, elle se décida à partir, se fiant à Dieu qui connaissait la pureté de son cœur. Elle pria une pauvre jeune fille, qui s'était attachée à elle comme à une bienfaitrice, de l'accompagner, et toutes deux partirent à la dérobée, la tristesse dans l'âme.

Vingt lieues séparent Ghistelles de Longfort; elles parcoururent cette distance à pied, par des chemins peu fréquentés, à travers les marécages de la Flandre et les champs de bruyère de l'Artois; peut-être, arrivées à Loo, ancienne station romaine, suivirent-elles la voie qui allait de ce *Castrum* au *Portus-Iccius*.

Lorsque la fille d'Hemfrid toucha au seuil paternel, personne ne la reconnut. Cette jeune femme, si belle quand son fiancé l'emmena, a maintenant les traits altérés, défigurés par une pâleur livide; elle est pieds nus et

un sâle manteau couvre à peine la nudité de ses épaules (1).

Ogine elle-même, cette tendre mère, qui avait toujours présente à ses yeux la beauté de Godelive, eut peine à reconnaître son enfant bien-aimée, et lorsqu'elle eut appris la cause de son triste retour, elle pâlit et s'évanouit.... Bientôt les domestiques accourent, des clameurs remplissent le château. Le père, étonné de ce bruit étrange, survient, et stupéfait à la vue de ce spectacle inattendu, il s'évanouit à son tour. Dès que ses parents eurent repris leurs sens, Godelive, le visage serein et refoulant la douleur au fond de son cœur, s'efforça d'excuser Bertolf par de douces paroles.

Mais Hemfrid qui voulait connaître toute la vérité, interrogea la compagne de sa fille, et lorsqu'il la connut, il se mit à soupirer amèrement.

Il alla se plaindre au comte de Flandre et le supplia d'interposer son autorité pour rétablir la paix et la concorde entre les époux (2).

Baudouin, affligé de tout ce qu'Hemfrid venait de lui apprendre sur le sort de Godelive, promit au seigneur boulonnais son assistance et son concours. Mais comme à cette affaire se rattachait une question qui touchait au sacrement du mariage, du ressort de l'autorité ecclésias-

---

(1) Facie nunc exesa deformique, macie pallida, pedes nuda, amictu vili et sordido tecta videretur. Matris tamen suæ Ogenæ oculos immutata hæc filiæ species, licet magna admiratione confunderet, latuit tamen nequaquàm; verum causâ tam miserabilis ejus adventûs auditâ, roseo genis mutato colore expallescens, inter assistentium manus collapsa ipsa diriguit.

(2) Comitem Flandriæ Balduinum aggressus, omnem rei seriem illi pandens, illius opem, pro restaurandâ salubri concordiâ, obnixè interpellabat, utpotè cujus diligentiâ et operâ, ipsa conjugii copula effectum sortita fuerat.



tique, le comte la recommanda vivement à l'évêque de Soissons et de Tournay. Hemfrid partit avec des lettres de Baudouin pour Soissons; le prélat le reçut avec convenance et dignité. Après examen, le pontife lança un mandement, par lequel il enjoignit à Bertolf de reprendre sa femme et de vivre avec elle selon les saintes règles du mariage; sinon, il le menaçait des foudres de l'Église (1).

(1) Nisi resipiscens ab hâc iniquitate vitam revocaverit, extremo se ecclesiasticæ censuræ rigore compulsurum.

Impius cum in profundum venerit peccatorum contemnit.
Prov. c. 18, v. 3.

Chapitre VIII.

Bertolf, contraint par l'autorité de l'évêque et le pouvoir du comte de Flandre, reprit sa femme, et après avoir promis de la traiter avec douceur, il la reconduisit à Ghistelles. Mais, ô douleur, l'avenir fut plus dur que le passé; car, il ne se sentait aucun amour pour Godelive. Il la haïssait comme devant et ne pouvait la voir sans ennui. Ce fut alors qu'il conçut l'infernal dessein de l'étrangler et qu'il chercha quelqu'un à qui il put confier l'exécution d'un crime si monstrueux.

Godelive, voyant que Bertolf n'avait pour elle aucune affection et qu'il couvait quelque pensée sinistre, se refugia dans la bonté de ce Dieu, à qui obéissent les vents et la mer et qui change les tempêtes en beaux jours.

Comme beaucoup de personnes avaient pitié de Godelive et disaient du mal de Bertolf, elle leur parla ainsi : « Veuillez ne pas médire de mon mari, mais dites en

» plutôt du bien, ainsi l'ordonne notre divin Maître.
» Ne médisons pas de ceux qui médisent de nous, mais
» disons-en et faisons leur du bien; prions pour ceux
» qui nous persécutent et nous calomnient; nous ne pou-
» vons vaincre le mal par le mal, mais par le bien.

Il y en eut qui lui faisaient observer qu'elle était toujours seule, que son mari ne la voyait jamais et qu'elle ne jouissait pas des plaisirs du monde. Elle leur répondit: « Je ne recherche pas la volupté ni les jouissances. A
» quoi bon? toute chair doit mourir et retourner en
» poussière d'où elle est sortie? que sont les délices de
» la terre en présence de la mort? »

A d'autres qui cherchaient à la consoler dans son adversité, elle dit: « Ne versez pas inutilement de larmes
» pour moi, ne me croyez pas malheureuse, car je ne le
» suis pas, quoique je sois accablée d'afflictions; mais, un
» jour viendra peut-être où je serai élevée et honorée au-
» dessus des femmes de la Flandre. »

Plusieurs religieux d'une piété consommée vinrent la voir pour la fortifier par de saintes exhortations; mais elle, au contraire, leur parla avec une telle onction, qu'ils dirent qu'ils n'avaient jamais entendu voix humaine qui parlât avec tant de charme et d'intelligence.

Bertolf, qui n'a pu jusqu'ici faire mourir sa femme de faim, l'esprit troublé, se livrait à toutes sortes de pensées. Il appela deux de ses fidèles serviteurs et leur fit part de son horrible dessein. — Ceux-ci acceptèrent. — Toutes les dispositions furent prises pour le meurtre, la nuit indiquée pour le commettre.

Quand tout fut prêt et comme l'heure du forfait approchait, Bertolf alla trouver sa femme, l'approcha d'un air riant et lui donna un baiser sur le front, puis s'assit à ses côtés, et, prenant ses mains dans les siennes, il

lui dit (1) : « J'ai grand repentir de tout ce que tu as » souffert à cause de moi. Comme je regrette de ne » t'avoir apporté aucune consolation ni par ma présence, » ni par mes paroles, de n'avoir pas partagé ta couche! » J'ai été poussé à cette indifférence par une volonté plus » forte que la mienne. Je n'ai pu résister à l'impulsion » du démon. Mais maintenant je veux rompre avec ces » sentiments de haine, je veux t'aimer d'un amour sans » fin, je veux être uni à toi de corps et d'âme. J'ai à » cet effet consulté une matrone qui pût me guérir de mes » mauvais penchants, nous faire chérir mutuellement d'une » amitié si vive, qu'on ne citera plus d'époux qui s'aimeront » plus que nous. J'ai chargé Lambert et Hacca, mes » bons serviteurs, d'introduire cette femme près de toi, » cette nuit. Tu peux te fier à eux. Je te préviens de » cette résolution, afin que tu n'aies peur quand ils se » présenteront avec elle. »

Godelive répondit : « Je suis la servante de Jésus ; je » me repose sur lui de toutes choses. Si ce que vous » dites peut se faire sans péché, je ne m'y oppose pas. »

Alors Bertolf, se levant de son escabeau, descend aussitôt dans la cour du château, monte à cheval et court à Bruges. Il alla y attendre la nouvelle de la mort de sa femme, car il ne voulait pas paraître complice d'une si épouvantable action.

---

(1) Cui tam impio consilio homicida Bertulfus promptum præbens assensum, die statuto, cum sol medium cœli transcenderet convexum, beatam uxorem in cubiculo residentem, ubi clauso super se ostio, orabat patrem in abscondito, hilari admodum vultu aggressus est et amorosa, ut videbatur, amplexu constringens, juxtà se, quamquàm pro reverentiâ renitentem, considere coëgit et graves alto è pectore singultus trahens, dolum in corde et ore locutus, dulci, ut videbatur illam alloquio refovebat, dicens : Doleo, mi Godeleva, conjux, carissima etc.

Quand Bertolf partit de Ghistelles, la nuit tombait. Déjà Lambert et Hacca, ces cruels exécuteurs des ordres de leur maître, attendaient l'heure favorable au crime. Il leur tardait, à ces lions altérés de sang, de boire celui de la sainte.

Quand tout dormait au château, Lambert et Hacca vont frapper à la porte de Godelive et lui crient: « Levez-» vous, madame; nous vous amenons la matrone dont » notre maître vous a parlé. Elle vous attend ici, levez-» vous (1).

Godelive se précipite de son lit, fait le signe de la croix et se remet entre les mains de Dieu. Comme elle s'apprêtait à s'habiller, les valets insistent pour qu'elle n'en fasse rien, disant que c'était nus pieds, les cheveux en désordre, que la matrone voulait la voir, afin que son action fût plus efficace. A ces mots: « Dieu est mon » guide, pensa l'épouse de Bertolf, il sait ce qui doit » m'advenir. — Et maintenant, s'écria-t-elle, je me livre » à votre honneur. » En prononçant ces paroles, elle s'avança vers ses meurtriers, vêtue d'une simple tunique sans manches.

On dit que ses pas laissèrent derrière elle une trainée de lumière.

Une fois entre leurs mains, les infâmes propos qu'elle entendit, les indignes traitements qu'elle eut à subir de la part de ces barbares, la plume se refuse à les décrire (2).

---

(1) Surge ociùs, ne desis utilitati tuæ. Illa primùm se munit sanctæ crucis signo, deindè totam se commendat Deo: cumque vestibus induere se vellet, illi adstant ne id faciat: Pedibus, aiunt, nudis, passis capillis, in solâ interulâ venies. Ita enim certum est, eam rem tibi profituram.

(2) Quid verò semel atque iterum illi vel dixerint, vel fecerint, relatu indignum arbitramur.



Enfin ils lui jetèrent un bandeau autour du cou et l'étranglèrent. Ensuite ils plongèrent son corps dans un puits plein d'eau, afin d'étouffer jusqu'à son dernier soupir; puis, comme l'aube naissait, ils se hâtèrent de transporter le cadavre dans la chambre de leur victime et de le déposer dans son lit.

Le lendemain matin les domestiques du château ne voyant pas paraître Godelive, s'étonnèrent de ce retard, parcequ'elle avait l'habitude de se rendre dès l'aurore à ses travaux ou bien à la chapelle pour prier. Ils montèrent à son appartement, en ouvrirent la porte et trouvèrent leur dame couchée; la croyant endormie, ils se mirent à la remuer.

Mais ils s'aperçurent bientôt que ses membres étaient glacés, et ils poussèrent un long cri de douleur.

Bientôt on sut dans le pays la mort de la bienheureuse Godelive; chacun la commenta à sa manière. Les uns disaient qu'elle était l'effet d'un accident, les autres d'un coup de désespoir; d'autres encore l'attribuaient à une vengeance de Bertolf; quelques-uns n'osaient dire ouvertement ce qu'ils pensaient, parcequ'ils craignaient un homme aussi puissant que lui. Enfin, l'on apprit qu'un cercle bleuâtre, empreint d'un lacet trop serré, se remarquait au cou de la défunte; cette trace du crime dévoila le mystère.

Les hôtes de Ghistelles regardèrent Godelive comme martyre, et beaucoup d'entr'eux dirent qu'ils se rappelaient avoir entendu, à une certaine heure de la nuit, comme un concert céleste; sans doute à l'heure où les anges du Seigneur recevaient dans leurs radieuses phalanges l'âme de la sainte (1).

---

(1) Porrò plurimorum attestabatur relatio veridica, sancta illa anima,

Cependant Bertolf rentre au château; il voit tous ses gens en pleurs, on lui annonce la mort de sa chère épouse. Le traître feint alors la douleur la plus violente; il se jette sur sa femme, l'étreint inanimée dans ses bras, imprime des baisers hypocrites sur ses lèvres décolorées.

Quand il eut joué son rôle, il lui fit faire des funérailles splendides. Elles furent célébrées dans l'église de Ghistelles, trois ans après son mariage, la veille des nones de juillet de l'année de l'incarnation de Notre Seigneur 1070, Philippe II étant roi de France, et Baudouin le pacifique, comte de Flandre.

La tradition rapporte que lorsque Godelive fut déposée dans le tombeau, il s'en échappa une colombe d'une blancheur éclatante, et que l'eau du puits, dans lequel elle a été plongée, a conservé depuis ce moment un mouvement perpétuel de rotation.

---

corporis ergastulo soluta, cum rubri sanguinis laureis mirificè ditata, ætherea regna conscenderet; ipsa sub intempestæ noctis hora, mirandæ suavitatis angelorum in aëre se audivisse concentum.

Contritio et infelicitas in viis eorum.
Ps. 13, v. 3.

Chapitre IX.

Peu de temps après la mort de sainte Godelive, Bertolf contracta une nouvelle alliance. Il eut de sa seconde femme une fille qui naquit et resta aveugle. Lorsqu'elle fut arrivée à l'âge de neuf ans, et comme elle avait entendu souvent parler de notre sainte, elle mit en elle toute sa confiance et l'invoqua tous les jours avec ferveur.

Un jour, elle se fit conduire au puits où sa patronne avait été noyée; elle y puisa un peu d'eau, mouilla les bords de ses paupières, et le lendemain en se réveillant, elle ouvrit les yeux et vit.

Bertolf, frappé de ce prodige, ne douta plus de la sainteté de Godelive et lui attribua la guérison miraculeuse de sa fille. Il résolut dès-lors de mener une meilleure vie et se convertit.

En ce temps là, c'était la coutume d'aller en pélerinage à Jérusalem, prier au saint Sépulcre. Le voyage était long et périlleux; mais plus il y avait de danger à courir, en

accomplissant ce vœu, plus il devait y avoir de mérite aux yeux du Seigneur dans son accomplissement. « Le duc de Normandie, les comtes de Barcelonne, de Flandre, de Verdun, accomplirent, dans le XIe siècle, ce rude pélerinage, dit Michelet. L'empressement augmentait avec le péril; seulement les pélerins se mettaient en plus grandes troupes. En 1054, l'évêque de Cambrai tenta le voyage avec trois mille Flamands et ne put arriver. »

Bertolf, pour expier ses forfaits, alla aussi en Terre sainte pleurer et prier sur le tombeau de Jésus-Christ. Après s'être acquitté de cette pénitence, il abandonna ses biens, renonça au monde et embrassa la vie monastique.

TROISIÈME PARTIE.

L'ABBAYE DE ST-WINOC A BERGUES.

Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo. AD. PHILIP. c. 1, v. 23.

Chapitre X.

Le Groenberg, aujourd'hui Bergues-St-Winoc, n'était d'abord qu'une simple colline située à deux lieues de la mer, dans cette partie de la Flandre qu'on appelait alors *pagus Flandrensis* (1).

---

(1) In mediis rerum memoriis, omnis alta et nemorosa Flandriæ terra pagus vocatur Mempiscus: cœterùm terra declivis et littoralis, arborum sylvarumque exors, plena fossis et æstuariis, pagus Flandrensis ubique nominatur. Quatenùs aquationem, hoc est, vectigal etiam nunc solvit aquaticum quod *waeteringue* gentiliter dicitur. — *Annales Meyeri.*

De cette hauteur, couverte d'herbes épaisses (d'où son nom *Groenberg,* mont vert), l'œil découvrait au loin, dit un auteur anonyme, une perspective admirable; à ses pieds se déroulait une nature riche et plantureuse, un sol riant qui semblait promettre à l'homme toutes sortes de biens, dès que l'homme apporterait à le cultiver des mains moins inhabiles.

Vers la fin du VIIe siècle, cette colline était appelée *mont de Baal* (1), parceque cette divinité des païens y était encore adorée. Saint Winoc, fils de Judicaël, roi breton, et disciple de saint Bertin, fut envoyé avec trois de ses compagnons, Ingenoc, Cadanoc et Madoc, vers le Groenberg pour y propager la doctrine évangélique.

Le saint missionnaire parvint, à force de zèle et de persévérance, à renverser l'idole du paganisme et la remplaça par un monastère, d'où s'élevèrent chaque jour des cantiques d'actions de grâces au vrai Dieu.

Au commencement du onzième siècle, Baudouin à la belle-barbe, fit construire à ses frais, sur l'emplacement où St-Winoc avait bâti son monastère, une vaste abbaye qui reçut des religieux de saint Benoît, et à laquelle il donna tous les biens des chanoines de St-Martin, en y joignant tout le revenu du village de Wormhout. Ensuite, du consentement de l'évêque Hardouin de Tournay, il mit à la tête de son abbaye, le père Roderic du couvent de St-Vaast, qui en fut le premier abbé.

Parmi les ruines de St-Winoc, on voit encore des vestiges du monument de Baudouin; c'est une arcade

(1) Anno 1027. Balduinus barbatus in superioribus ejusdem bergensis burgi in monte scilicet qui usquè ad id tempus *mons Bahal* dicebatur, castrum construeret et ecclesiam. — Chronicon Aldenb.

en plein-cintre, surmontée d'un cordon épannelé, taillé dans la pierre calcaire.

Ce fut dans cette sainte retraite du Groenberg, que Bertolf vint, vers 1078, passer le reste de ses jours, dans les larmes du repentir et l'espoir du pardon. Quand il fut sur son lit de mort, on trouva ses chairs toutes déchirées par les mailles de fer d'un haubert qu'il portait depuis sa conversion. Dans ces plaies, les moines virent la preuve d'une sincère contrition. Ils l'enterrèrent couvert de sa cotte-de-mailles, à l'entrée de leur église, près de l'ancienne chapelle de St-Winoc, et lui firent cette épitaphe:

« *Hic jacet Bertulphus, sanctissimæ Godelevæ quondàm*
» *maritus. Vir erat dives et nobilis, patriâ Gestellanus,*
» *matris suæ, ut ferunt, impulsu ad tàm atrox facinus*
» *incitatus perpetravit, quod divinâ ei aspirante gratiâ*
» *variis pœnitentiis exolvit.* »

Bertolf reposait depuis plusieurs années dans sa tombe, quand on l'ouvrit pour y déposer un autre mort. O prodige! son corps exhalait une odeur agréable (*gratissimum spirans odorem*), les vers l'avaient respecté, rien n'était altéré dans ses traits (*suavissimum corpus ejus integritate*). Ce sont-là, dit le père Walloncappelle qui me fournit ces détails, des indices irrécusables de sainteté, *quo sanctitatis argumento* (1).

L'abbaye de St-Winoc compta un saint de plus.

Bertolf, avant de se retirer au Groenberg, avait recommandé à sa fille de bâtir à Ghistelles une abbaye de l'ordre de St-Benoît sous l'invocation de sainte Godelive.

---

(1) Annales sanctæ abbatiæ Sancti-Winoci, MS. — Voyez mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, 1849.

Sa fille se conforma aux volontés paternelles et fonda cet asile où vinrent se réfugier de pieuses femmes et où elle se déroba elle-même au monde.

Le puits, sanctifié par la mort et le sang de sainte Godelive, fut enfermé dans l'enceinte du monastère.

Aujourd'hui il n'existe plus rien de cette antique demeure des bénédictines de Ghistelles que quelques pierres tombales d'abbesses. Il est probable cependant que la moderne chapelle a été bâtie sur les fondements de l'église du monastère. La tradition de l'emplacement de ce couvent est conservé dans le souvenir des habitants du village qui vous diront, en montrant cette petite chapelle, près de laquelle coule une eau limpide, que ce fut là la place de l'abbaye; que ce fut là que notre sainte rendit le dernier soupir.

Erit sepulcrum ejus gloriosum.
Isaiæ, c. xi, v. 10.

Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Prov. cxv, v. 15.

Consummatus in brevi explevit tempora multa. Sap. c. 4, v. 13.

EPILOGUE.

Drogon, homme d'une grande piété et aimant la vérité, moine de l'abbaye de St-André-lèz-Bruges, après une enquête minutieuse et après bien des informations prises près des personnes les plus instruites et les plus dignes de foi, a écrit tout ce qu'il avait entendu dire de la vie de sainte Godelive et des nombreux miracles opérés par son intercession.

Il adressa son travail à Ratbon, évêque de Noyon et de Tournay, en l'accompagnant d'une lettre qui commençait par ces mots: « Au seigneur Ratbon, évêque » de Noyon, par la grâce de Dieu, Drogon moine indigne.

» Obsédé par les prières et les instances de beaucoup » de monde, vénérable prélat, je me suis décidé, quoique » cette tâche fut audessus de mes forces, à écrire le » martyre de sainte Godelive. Tout ce qui m'a paru digne

» de figurer dans cette relation, je l'y ai consigné, et je » vous envoie cet opuscule, afin que vous le confirmiez » et le corroboriez par votre approbation; car je n'ai » accueilli et n'ai admis pour certain que ce que j'ai » appris de personnes qui existent encore et qui ont vu » de leurs propres yeux. »

Lorsque le prélat reçut cette lettre, ne voulant pas qu'il y eût le moindre doute sur ce qu'elle renfermait, il envoya à Ghistelles des personnes de confiance, pour s'informer de la vérité de son contenu. Celles-ci, après un scrupuleux examen, revinrent en disant que ce qu'elle renfermait était vrai. Alors, l'évêque confirma de son autorité tout ce que le moine Drogon avait écrit et envoya sa relation à Rome pour être approuvée du saint Père. Lorsque la cour pontificale eut scruté, avec attention, la vie de sainte Godelive, elle trouva que cette épouse du Christ méritait la vénération des hommes, et que Dieu l'avait douée de tous les signes extérieurs de la sainteté. Elle ordonna donc que son nom fut inscrit sur le martyrologe, que ses ossements fussent levés de terre et confia cette pieuse mission à Ratbon lui-même (1). Ce qu'il fit avec joie, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1084.

Voici le procès-verbal de cette cérémonie:

Hoc sanctum corpus sanctæ Godelephæ, evidentibus miraculis insignitum, elevatum est in loco, qui dicitur

---

(1) Le père Sollerius pense que ces formalités n'étaient pas nécessaires au XIe siècle. A cette époque, dit-il, un saint ou une sainte recevait la canonisation par le fait seul de l'élévation du corps hors de terre par l'évêque du lieu, comme le fit Lambert, évêque de Tournay, en 1121, en levant le corps de saint Arnoul, évêque de Soissons, mort en odeur de sainteté en 1087; comme le fit en 1159 l'évêque Gérard, en levant le corps de saint Guthagon d'Oostkerke, près de Damme.

Ghistella atque in hoc repositum vasculo, à domino Radbodo, Noviomorum episcopo, tertio calendas Augusti, anno Dominicæ Incarnationis millesimo octogesimo quarto, indictione quintâ, epactâ nullâ, regnante Philippo rege, anno vigesimo quarto, épiscopante præfato, episcopo Ratbodo anno quinto decimo, principante Roberto, cognomento frisone in Flandriâ, anno tertio decimo. Cujus elevationi interfuit Gertrudis, comitissa cum suis optimatibus, Ingelbertus abbas sancti Winoci, Walterus archidiaconus tornacensis, Walcherus ejusdem ecclesiæ custos civitatis, Wido noviomensis thesaurarius et cancellarius, Albertus presbyter, Drogo diaconus, Landricus subdiaconus, Rodbertus brugensis præpositus, Theobaldus decanus, Folbertus clericus, Desiderius hujus scripti notarius de Ghistella, Ramgerus presbyter, Joannes, Eraldus, Folbertus et Landbertus, Frethabaldus et Erembaldus, Olfredus custos ecclesiæ, et filius ejus Ratbodus et alii innominati.

Ratbon déposa les ossements de sainte Godelive dans une simple chasse de bois. En 1380, ils furent mis dans une chasse ornée de lames d'argent, ainsi que l'atteste Jean de Fleuricourt. En 1557, ils furent déposés par Guillaume, évêque suffragant de Tournay, dans un reliquaire orné de pierres resplendissantes et de lames d'or, supporté par quatre pieds de lion d'argent et surmonté de deux apôtres (1).

La tête de la sainte fut recouverte d'une plaque d'argent

---

(1) Quatuor pedibus leoninis, ex argento fusis, superposita, binarum laminarum argentearum, quibus apostoli duo insculpti erant. (Le clerc de Ghistelles).

Les reliques de sainte Godelive furent souvent transportées, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, de Ghistelles à Bruges et de Bruges à Ghistelles, à cause des guerres qui désolèrent alors la Flandre.



représentant ses traits; au bas se lisait cette inscription flamande:

« *Sinte Godelieven hooft te Ghistele dede in silver beslaen* » *de hooghe ende mogende heere mynher M*[er] *Jan van* » *Ghistele, anno* 1390. »

Sainte Godelive fut surtout honorée au mois de juillet, le mois de sa mort. Il accourait alors à Ghistelles une foule de pélerins venant de Bruges, Oudenbourg, Ostende, Nieuport, Furnes, Dunkerque, Bergues, Bailleul, Ypres, Courtray, Gand, Lille, Tournay et autres lieux (1); tous allaient puiser un peu d'eau au *pitken* (petit puits).

Dès 1493, le nom de sainte Godelive figurait déjà dans les litanies et les calendriers; on chantait: *sancta Godeleva, ora pro nobis*, et à l'église, durant la neuvaine, le prêtre récitait l'antienne suivante:

Læti corde et animo
Jubilemus altissimo,
Qui te, martyr, miraculis
Glorificat in sæculis.
Ergò sub fasce criminum
Gementes ora Dominum,
Ut de valle miseriæ
Nos cœli reddat patriæ.

---

(1) Id equidem sancti profiteri possum, me nunquàm in tàm exiguo loco, tot homines certatim commeantes, tot rhedas, currus, esseda et id genus vehicula collecta vidisse, ut vix spatium superesset, quo commodo pateret transitus; in viâ porrò Ghistellâ ad vetus monasterium seu puteum ducente, continua propè et conana tuanita peregritium series. — Sollerius.

Vir, socrus cum familiâ.
Te lacerant invidiâ,
Gaudes et contubernio,
Dei florens martyrio
Applaudamus in organo,
In cymbalis, in tympano;
Pro tanti festi gloria,
Sit laus Deo per omnia. Amen.

Mais ce n'était pas seulement à Ghistelles, que les fidèles vénéraient notre sainte; des fragments de ses reliques reposaient encore à l'abbaye de St-André-lèz-Bruges, au béguinage de Gand, à Nieuport, à Ypres, à Tournay, à Courtray, à Bailleul, à l'abbaye d'Eechout, à Malines, enfin à Wierre-Effroi, dans le Boulonnais. Dans tous ces lieux, le peuple avait pour elle une vive dévotion!

« Ainsi, non seulement cette vie si poétique et en même temps si édifiante est certifiée par l'histoire, mais elle a reçu une sanction, bien autrement haute; elle a été environnée d'un éclat qui fait pâlir et les prestiges de l'imagination, et la renommée du monde, et toute la popularité que peuvent donner les historiens et les rhéteurs; elle a été ornée de la plus belle couronne qui soit connue des hommes, de la couronne de *sainte!* elle a été glorifiée par le culte du monde chrétien. Elle a été dotée de cette popularité de la prière, la seule éternelle, la seule universelle, la seule qui soit décernée à la fois par les savants et les riches, et par les pauvres, les malheureux, les ignorants, par cette immense masse d'hommes qui n'ont ni le temps ni l'esprit de s'occuper de gloires humaines. Et pour ceux chez qui l'imagination domine, quel bonheur de sentir que tant de poésie, tant de traits charmants où se peignent tout ce que le cœur

humain saurait éprouver de plus frais et de plus tendre, peuvent être appelés, glorifiés, non plus dans les pages de quelque roman, ou sur les planches d'un théâtre, mais sous les voûtes de nos églises, au pied des saints autels, dans l'effusion de l'âme chrétienne aux pieds de son Dieu (1). »

(1) De Montalambert. — Histoire de sainte Élisabeth, tome I.

LES RELIQUES ET LES RELIQUAIRES

DE

SAINTE GODELIVE.

Dans les âges de foi, la canonisation ne demandait pas les longues enquêtes et les discussions contradictoires que la prudence de l'Église exige à présent; à un jour donné, l'évêque du lieu, les prélats et les abbés des environs se réunissaient dans le temple où les corps des martyrs, des confesseurs ou des vierges avaient été enterrés, et au milieu des cérémonies les plus splendides du culte, le clergé, entouré par les comtes ou comtesses, les nobles et un peuple innombrable, relevait les reliques du tombeau et les déposait dans un lieu plus digne,

ou dans des châsses précieuses, et dèslors pouvait commencer le culte public du saint, devancé d'ailleurs toujours par des miracles et un culte populaire.

M. Debaecker a publié tous les détails qui nous aient été conservés sur la première élévation des reliques de notre sainte en 1084.

La description du premier reliquaire ne se trouve pas dans l'acte de cette élévation: j'ignore où M. Debaecker a découvert qu'il était de bois; la scrupuleuse exactitude que ce savant met jusque dans les moindres détails de son œuvre, me permet de croire qu'il n'a pas avancé ce fait sans être appuyé sur une autorité.

En 1380, le 15 du mois de mai, les reliques de la vierge furent solennellement remises dans un reliquaire plus précieux, par Jean Vromond, curé de Westkerke, chapelain de Ghistelles, avec l'autorisation de l'autorité supérieure et en présence de Nicolas Kempe et Lambert Meenssoone, tous deux curés de la ville, et d'un concours immense de prêtres et de peuple.

Le reliquaire de 1380, parait avoir été une œuvre d'art remarquable.

C'est de ce reliquaire que parle le clerc de Ghistelles, qui a continué l'histoire des miracles de sainte Godelive jusqu'en 1506, lorsqu'il décrit l'incendie de 1488: « La fureur des flammes fut telle, dit-il, que non seulement tout le temple, les autels et les cloches furent reduits en cendres, mais des tombes en cuivre et les chandeliers en fer par toute l'église, furent fondus; cependant par la grâce du Rédempteur, les reliques de notre sainte, renfermées dans une châsse de bois, couverte de minces lames d'argent et ornés de pierreries, furent si bien conservées, que pas une seule des pierres du reliquaire ne se brisa. »

Le P. Sollerius pense qu'il s'agit encore de ce reliquaire dans le fait suivant, raconté dans la vie flamande publiée en 1619 : « Trois voleurs entrèrent de nuit dans l'église où l'on conservait les reliques de sainte Godelive, dans une châsse ornée de pierres brillantes, rutilant d'or et posée sur quatre pieds de lion, d'argent fondu. Un des voleurs en arracha deux lames sur lesquelles se trouvaient sculptés deux apôtres, *quobus duo apostoli insculpti erant*. Les voleurs furent découverts, mais comme ils étaient nobles, on leur fit grâce de la corde ; ils furent bannis.

Il est possible que le P. Sollerius ait raison en soutenant l'opinion qu'il s'agit ici de la seconde châsse ; diverses circonstances semblent cependant pouvoir faire soupçonner qu'il est question dans ce vol d'une autre châsse que celle de 1380, à moins qu'on n'eût ajouté à cette châsse des ornements d'or et les pieds de lion dont il n'est aucune question, ni dans l'acte de 1380, ni dans la description de l'incendie de 1488.

En 1488, à cause des craintes qu'inspiraient les guerres continuelles et cruelles, on se décida à renfermer le reliquaire et les reliques dans une tombe de pierre que l'on enterra dans l'église, lieu primitif de sa sépulture.

Il fut temps que l'on prit des mesures, car une année après la ville de Ghistelles fut prise et saccagée, et l'église, avec la plupart des maisons, fut incendiée.

L'incendie de l'église à cette époque est un fait avéré, mais il parait probable que le renversement complet de la partie antérieure de l'église ne date que de 1377.

Il est question d'agrandir l'église qui subsiste encore en partie, mais on n'est pas d'accord sur la question de savoir de quel côté se fera cet aggrandissement. Du côté de l'ouest, les trois nefs sont détruites jusqu'aux transepts ; mais les fondements en subsistent encore en grande

partie. Il est tout à fait probable que c'est dans ce côté de l'église que sainte Godelive a été enterrée. Il y aurait donc d'abord inconvenance à ne pas comprendre dans l'église l'emplacement sanctifié par l'enterrement du corps de la sainte martyre. Ensuite, si on ne suivait pas les plans primitifs dans la reconstruction de l'église, elle n'aurait pas de façade convenable, à moins d'abattre les toitures des transepts et de joindre à la tour un portail couteux et qui, en tout cas, s'adapterait mal au style de l'église.

Si on adoptait l'idée d'agrandir l'église du côté de l'est, on aurait à abattre la belle abside qui existe à présent et qui forme encore la partie la plus curieuse de ce monument. Nous faisons donc les vœux les plus sincères, pour qu'on abandonne cette malheureuse idée et que l'on reprenne les plans primitifs.

Mais revenons au reliquaire de sainte Godelive. Il fut décidé que les reliques de la martyre seraient transférées dans une châsse plus précieuse que la précédente, qui avait été violée par des mains sacrilèges. Le procès-verbal de cette translation a été conservé par Sollerius, d'après une copie de l'original, qui se trouvait dans le reliquaire même.

En 1557, les reliques furent retirées de la châsse violée et déposées dans un reliquaire d'argent, orné de ciselures et de pierreries précieuses, par Guillaume, évêque de Sarepte, suffragant de l'évêque de Tournai et doyen de l'église collégiale de St-Sauveur de Bruges, par commission de Guilbert Doignies, protonotaire apostolique, coadjuteur et vicaire-général de Charles De Croy, évêque de Tournay. Il fut assisté par Guilbert Le Bleu, abbé de St-André; Olivier Vander Hulst, abbé d'Oudenbourg, Jean De Meur, prieur d'Oudenbourg; Jean Ryckx et

Jean Cock, curés de la ville et plusieurs chanoines et curés de Bruges.

Par suite des malheurs du temps, le couvent de Sainte-Godelive fut transféré à Bruges. Leur maison de Ghistelles avait été détruite en même temps que l'église.

Le seigneur de Ghistelles, en garnison le Courtrai, envoya, en 1577, un détachement de soldats catholiques pour enlever le reliquaire. Ce brave militaire le déposa dans l'église de St-Martin jusqu'en 1589. Alors on le confia à la garde du chanoine de St-Sauveur, André Pannis.

En 1590, le chanoine étant mort, on choisit pour conserver ces reliques, Paul Sorghe, greffier de la ville de Ghistelles. Sa fille, Elisabeth, connue d'ailleurs dans la ville de Bruges par sa bienfaisance, les conserva, après la mort de son père, jusqu'en 1604. L'évêque Charles-Philippe de Rodoan les visita alors et constata leur identité. On trouva dans la châsse une note de la teneur suivante, écrite sur parchemin: *Sinte Godelieven hooft te Ghistelen dede in silver beslaen de hooghe en moghende heere mynheere, mer Jan van Ghistele anno M CCC XCII.*

A cause des périls auxquels ces reliques auraient été exposées à Ghistelles, les châsses et les reliques furent transportées à Bruges et remises à la garde du couvent de Sainte-Godelive.

Les reliques avaient été de bonne heure répandues dans le pays; on les trouve à Nieuport depuis 1492, le couvent de Sainte-Godelive en possédait sans aucun doute depuis son érection. La vie de sainte Godelive, réimprimée à plusieurs reprises, en langue flamande, atteste que sous l'abbesse Marguerite De Beka, en 1520, la châsse de sainte Godelive fut renouvelée, repeinte et placée audessus de la porte du chœur, et depuis lors soigneusement conservée jusqu'à nos jours dans le cou-

vent à Bruges. C'est le reliquaire dont nous donnons le dessin; il est en bois; le fond est argenté, les colonnettes, les tourillons, la crête, tous les ornements d'architecture et les statues sont dorés. Le style de cette châsse est de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, ce qui s'accorde parfaitement avec le renseignement conservé dans cette vie flamande.

L'autre châsse, déposée au couvent des religieuses de Sainte-Godelive, fut chaque année transportée à Ghistelles pour y être exposée à la vénération des fidèles durant les jours du concours annuel.

A l'occasion d'une de ces translations, l'évêque de Bruges, Denis Christophori, résolut de les visiter solennellement.

En conséquence, le 5 juillet 1623, veille de la fête de la sainte, il accompagna les reliques à Ghistelles, et le lendemain, après la messe et la solennelle procession, il ouvrit la châsse de bois et en retira les reliques qu'il exposa à la vénération d'un concours considérable de peuple.

Cette châsse appartenait à l'église de Ghistelles, elle était de bois, dit l'acte de visite, couverte de drap d'or, entourée d'ornements en cuivre doré et par-ci par-là se trouvaient inscrustés des cristaux.

Le P. Sollerius a publié dans les *Acta S^æ Godelevæ* un assez méchant dessin de ce reliquaire.

Il est impossible de conjecturer avec quelque fondement, l'époque de sa confection d'après son style. Ceci est d'autant plus à regretter, que les procès-verbaux de 1557 et de 1623, ne concordent pas dans la description de ce reliquaire. En 1557, l'acte de la translation dit — *et reclusæ fuerunt in novo feretro argenteo, magnificè ornato splendentibus lapidibus et deauratis laminis;* tandis que le procès-verbal de la visite de 1623 dit: *debitâ cum*

reverentiâ aperuimus prædictum feretrum ligneum, coopertum tela aureâ, et insignitum aliquâ ex parte, cupro deaurato, hinc indè lapidibus cristallinis ornato.

Dans l'acte de 1557, le reliquaire est d'argent, dans celui de 1623, il est de bois; les deux actes conviennent d'ailleurs que la châsse était ornée de pierreries et de dorures.

On ne s'explique cette contradiction qu'en supposant, ce qui d'ailleurs offre toutes espèces de raisons de probabilité, que le reliquaire avait été décoré de tant d'ornements en argent, qu'il avait paru être fait en cette matière; mais que pendant cette époque de malheurs où l'on fut obligé de cacher ce reliquaire, on aura été obligé de vendre ces ornements accessoires, et le fond, (la châsse en bois), sera resté.

Lors de cette visite des reliques, l'évêque en ôta une certaine quantité. Le seigneur de Ghistelles et Louis Camargo, beau-père du comte, alors baron de Ghistelles, obtinrent des reliques considérables; Jean Vande Velde, archiprêtre de Bruges, qui assista à cette visite des reliques au nom de l'évêque de Tournay, reçut pour cet évêque, une articulation de l'épine dorsale, que Mgr. de Tournay légua à sa cathédrale. L'abbé de St-André reçut quelques particules de ces mêmes reliques.

Une grande partie resta entre les mains de l'évêque, qui donna une articulation de l'épine dorsale à l'évêque de Gand. M[gr] de Bruges légua le reste par son testament au chanoine Blootacker, qui en disposa en faveur des abbés de l'Eeckhoutte et de St-André.

L'abbé de St-André reçut deux articulations de l'épine dorsale et en communiqua une partie à l'hospice de St-Jean à Ypres et au béguinage de Courtrai.

Il est probable que les reliques de sainte Godelive que

l'on conserve à Pitthem furent données à cette église vers cette époque; mais on ignore par qui elles furent données. Les uns prétendent qu'elles sont un don de l'évêque Baillencourt, mais les autres, avec plus de vraisemblance, prétendent qu'elles proviennent de celles qui furent accordées au capitaine Camargo, lors de la visite de 1623.

Par l'intervention de l'évêque, les difficultés qui existaient entre ceux de Pitthem et ceux de Ghistelles, furent applanies en 1679, et les premiers conservèrent le droit de transporter dans leur église de l'eau puisée dans le puits de sainte Godelive à Ghistelles et de la distribuer à ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de visiter les lieux où souffrit Godelive.

J'ai dit que le reliquaire appartenant à l'église de Ghistelles avait été déposé au couvent de Bruges.

Des difficultés avaient surgi dans cette institution à l'occasion de l'introduction de la réforme de Mme Florence de Werquignœul.

Ce fut Van der Zype, abbé de St-André et grand bienfaiteur du couvent, qui conçut le premier le projet d'introduire cette reforme dans le monastère des Bénédictines de Sainte-Godelive. Les premières demarches datent de 1622.

La majorité accepta très-volontiers cette réforme, mais l'abbesse Jossine Wyns et quelques religieuses refusèrent de s'y soumettre et prétendirent conserver la possession de tous les biens; elles refusèrent par conséquent de céder le reliquaire et le cachèrent soigneusement; l'autorité civile dut intervenir, mais elle fut méconnue; elles ne cédèrent que lorsqu'on les eut menacées d'excommunication. On découvrit le reliquaire le 31 juillet 1641; il fut transporté le 29 avril 1642. L'évêque examina les reliques le 23 juillet 1643. Des quatre morceaux de

sang changé en pierre, qui y étaient conservés, l'évêque en envoya un le 3 mai 1644, au couvent des Bénédictines, fondé en 1613, à Namur. L'évêque Henri-Joseph Van Susteren, dans la visite qu'il fit, en 1719, de ces reliques, constate en effet dans le procès-verbal, qu'il n'a trouvé que trois morceaux. Mgr De Broglie les visita, mais j'ignore en quelle année; tout ceci se rapporte au reliquaire des religieuses.

Quant à celui qui appartenait à Ghistelles, par suite des contestations qui agitaient le couvent, l'église de Ghistelles réclama, en 1623, ses reliques, et elles restèrent dans cette ville jusqu'en 1632; alors le baron de Ghistelles, pour prévenir la perte de ce trésor, conclut un accord avec l'évêque de Bruges, et par la suite, le reliquaire fut conservé dans le local des archives de St-Sauveur à Bruges.

Il existe à Ghistelles un autre reliquaire, où l'on conserve le crane de la sainte martyre. Cette relique était déposée auparavant dans une châsse de cuivre argentée, mais, en 1604, le 3 juillet, l'évêque de Bruges, Denis Christophori, les transféra dans une châsse d'argent qu'il avait fait faire et dont il fit don à l'église. C'est une espèce de tombe en style *rococo,* dont le socle est porté par quatre lions et qui est surmonté du buste de la sainte. Deux anges agenouillés sur des consoles posent des couronnes sur la tête et tiennent en main des palmes, emblêmes de son martyre et de sa victoire sur la chair. On en trouve le dessin dans l'ouvrage du P. Sollerius.

PLAN DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Il est question de bâtir une nouvelle église pour la paroisse de la Madeleine.

L'architecte de la province a presenté un plan dans le style que l'on nomme quelquefois — style tudor — à voûtes surabaissées.

Ce projet a donné lieu à deux lettres écrites par un jeune Anglais qui a fait ses études sur l'architecture sous la direction de M. Pugin.

M. Pugin est en Angleterre un des principaux moteurs de la réaction qui s'est déclarée contre l'architecture payenne appliquée à la construction des églises; par son étonnante activité, cet homme remarquable a produit toute une révolution dans la construction des monuments et la confection des ornements religieux.

Le style ogival, ce style véritablement chrétien, triomphe dans ce pays, et par une conséquence assez naturelle; cette renaissance de l'art chrétien donne une impulsion marquante au mouvement catholique. Le Dr Wiseman et l'architecte Pugin sont incontestablement des instruments employés par la Providence pour ramener ce beau pays au sein de la véritable église.

Cette réaction contre le style payen des temples chrétiens s'était déclarée d'abord en Allemagne. — La France l'a acceptée et en peu de temps s'est mise à la tête du mouvement. C'est la place qui lui convenait et dont elle remplit dignement les devoirs par la pureté de son goût, et le zèle de ses savants. La France peut être fière de posséder des hommes comme De Caumont et Didron.

La Belgique aussi accepte cette réaction; mais prudent et calme, notre pays est plus lent à appliquer les idées neuves, nouvelles ou renouvellées; d'ailleurs jusqu'ici les chefs de la réaction dans les différents pays ne s'accordent pas complètement.

L'architecture ogivale, comme tout autre art, a subi des phases diverses. De 1150 à 1300 a regné le style ogival primitif; le style rayonnant ou secondaire lui a succedé jusqu'en 1400; en dégénerant toujours, il a été remplacé par le style flamboyant, et les monuments de ce style, avec leur profusion d'ornements, ne sont plus aux chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale que ce que les monuments du bas-empire sont à ceux des beaux siècles du style romain et grec.

Les Français sont unanimes à proposer le style du XIIIe siècle comme le modèle à copier d'abord, afin de nous impregner de son esprit; Pugin semble au contraire incliner vers le style rayonnant et je me suis aperçu avec

étonnement que, dans les plans proposés par M. King, il s'y mêle des idées du style tertiaire ou flamboyant.

Il est à craindre que cette différence d'impulsion ne nuise au succès de la réaction.

Je dirai dans le troisième paragraphe de cette lettre les motifs qui militent en faveur de l'opinion préconisée en France.

M. King critique d'une manière amère le plan de notre architecte provincial.

M. King est un jeune Anglais, converti à la religion catholique; il est un peu trop exalté, et la netteté de ses idées est fatalement influencée par la vivacité de son imagination. A une époque de transition comme la nôtre, les chefs de la réaction devraient mesurer leurs phrases, dominer par le calme des arguments et la dignité de leur polémique. L'insulte et l'injure amènent difficilement la conversion d'un adversaire.

J'ai cru pouvoir intervenir dans la discussion; mon dessein n'est pas de combattre en faveur de quelques idées exclusives; je ne veux en aucune manière triompher d'un antagoniste, je n'ai qu'un but: je veux alimenter une discussion convenable, provoquer des explications, parvenir à éclaircir des doutes et saisir enfin une excellente occasion de fixer l'attention publique sur un mouvement d'idées, dont le plus grand nombre n'a encore aucune notion et dont la plupart des personnes qui devraient le connaître, n'ont pas encore une notion claire.

A M. KING,

A PROPOS DE SES DEUX LETTRES.

Monsieur,

Vos lettres sur le plan de l'église de la Madeleine sont l'œuvre d'un homme de science; je regrette vivement de ne pas y rencontrer cette charité qu'un chrétien devrait toujours mettre dans ses rapports et dans ses discussions avec ses semblables.

Je pourrai vous paraître sévère lorsque je caractérise ainsi vos lettres; j'aurais peut-être le droit de l'être, M. K., car vous êtes un homme instruit, mais je crois n'être que juste: je vais d'ailleurs justifier mes assertions.

La Flandre a été primitivement civilisée par des hommes de votre pays. Ce sont des missionnaires venus de l'Angleterre et de l'Irlande qui, des premiers; ont porté la

parole de vie dans les contrées sauvages occupées par nos ancêtres.

Durant une époque assez longue nos littératures ont eu des relations intimes entre elles, et encore aujourd'hui, M[r], s'ils comprenaient bien les intérêts de leur littérature ancienne, les Anglais viendraient chercher et trouveraient dans notre langue l'auxiliaire indispensable pour l'intelligence de leurs anciens auteurs. Ce n'est pas un paradoxe que j'avance, c'est un fait que j'ai pu constater depuis longtemps: à moins de connaître notre langue, vous ne comprendrez jamais Chaucer, Shakespeare et tous ces anciens auteurs dont vous avez le droit d'être fiers.

Une civilisation commune a mené à des relations incessantes d'intérêt et de bienveillance. C'est à Bruges que votre célèbre Caxton a trouvé les premières notions de l'art qu'il a importé en Angleterre. Ce sont des industriels flamands qui ont jeté les premiers chez vous les fondements de votre admirable industrie. Des émigrations nombreuses de Flamands sont allées à différentes reprises repeupler vos cités et vos campagnes abandonnées par des guerres et des pestes.

Vos princes dans leurs malheurs, se souvinrent de la Flandre et trouvèrent chez nous l'hospitalité et des consolations.

Lorsqu'un roi lubrique et une reine cruelle persécutèrent chez vous la foi de nos pères, vos prêtres et vos religieuses échappés aux bourreaux cherchèrent chez nous un asyle et y reçurent un accueil bienveillant.

Mais l'Angleterre qui repoussait ses propres enfants parce qu'ils étaient catholiques, accueillait encore moins nos concitoyens, et les relations entre les deux pays s'interrompirent forcément.

Durant cette interruption des rapports moraux, l'ar-

chitecture chez nous comme chez vous perdit les bonnes traditions et entra dans la voie de la décadence.

Mais enfin des idées de réaction ont surgi contre ce paganisme de l'art, et si votre nation n'est pas entrée la première dans la lice, si cette réaction ne s'est pas montrée d'abord chez vous, votre nation était sans aucun doute la mieux faite pour la faire réussir; avec vos richesses et cet esprit de persévérance que vous possédez à un si haut degré, vous pouviez ajouter la preuve matérielle à vos assertions, réaliser vos idées, bâtir d'après les plans que vous préconisiez, et renverser les objections en montrant par le fait, que l'architecture ogivale produisait des cathédrales plus majestueuses, plus religieuses que ne le sont les temples grecs ou romains, sans être plus coûteuses.

Vous avez réussi, M. et la cause de l'architecture chrétienne est gagnée; elle triomphe en grande partie par votre concours. Aussi, M., je considère la présence parmi nous de ces Anglais, qui comme vous sont animés d'un enthousiasme éclairé pour les arts chrétiens, je considère dis-je, cette présence comme un fait providentiel, comme une mission; je salue dans vous des missionnaires de l'art chrétien.

Mais une pareille mission impose des devoirs, et j'ai la conviction que vous manquez à votre mission par la rudesse de vos procédés.

Vos lettres sont trop guerrières, trop impolies, elles insultent ceux qu'elles voudraient convaincre. Ce procédé n'est pas seulement contraire aux principes chrétiens, mais il pêche contre toutes les règles de l'art de bien dire; à vos assertions de maître, à vos sentences, je préférerais des preuves, une raison calme et polie, des paroles de bienveillance.

Ce procédé honorerait votre double caractère de savant et de chrétien.

Vous avez calqué sans doute votre manière d'agir sur celle de Pugin. M. Pugin savait que, dans un pays où l'entêtement passe souvent pour force de caractère, il ne se ferait entendre, qu'en frappant fort, en criant haut, et il cria et il frappa comme un géant qu'il est. Lorsque ce célèbre architecte commença sa croisade contre le mauvais goût de ses contemporains, il trouva des paroles mordantes contre des convictions invétérées et refrognées; il lança des sarcasmes contre le goût dépravé des chrétiens; il fulmina des anathêmes contre l'erreur générale des architectes qui élevaient des temples payens au Dieu des chrétiens.

Mais l'état des esprits chez nous est loin d'être ce qu'il fut chez vous, lorsque Pugin débuta dans la carrière, et je sais que vous avez la modestie de ne pas vous prendre pour un Pugin.

Nos chefs encouragent le mouvement des esprits vers le style des siècles chrétiens; nous autres, prêtres, nous faisons les vœux les plus ardents pour que ce retour vers les âges de foi soit complet; la plupart des architectes prêteront leur concours à ce mouvement, dès qu'ils se seront éclairés sur les principes du style ogival et qu'ils se seront convaincus de la possibilité de l'employer avec l'économie qu'exige l'exiguité de nos ressources.

Nous attendions de vous des lumières, et vous venez nous jeter des insultes; nous demandions à être convaincus, et vous vous contentez de nous dire que nous sommes des ignorants. — Quel est donc votre but, M. King? cherchez-vous à humilier, ou travaillez-vous à faire triompher la bonne cause? Vos lettres m'inspirent des doutes sur ce point, mais vos amis m'assurent que vos inten-

tions sont pures ; ce n'est donc que d'un écart de jeunesse que je dois vous accuser, ce n'est que par défaut de tact que vous pêchez. Cette imprudence nuira au succès des bons principes ; au lieu de faire des prosélytes, vous semerez des préjugés. Je me plains de votre procédé, M. King, et je vous conjure d'être plus calme. Chez nous, M., la modération a beaucoup plus d'influence, que ces airs de pourfendeur de géants. Nous croyons, M., qu'il est ridicule de vouloir enfoncer les portes ouvertes, et nous avons beaucoup de peine à croire à la raison d'un homme emporté par la passion.

La cause que vous défendez, M. King, est belle ; ce serait bien dommage si vous la gâtiez en transformant en polémique passionnée, ce qui n'exigerait qu'une discussion calme pour triompher ; mais vous êtes trop éclairé, Mr King, pour vous imaginer que c'est là l'œuvre d'un jour.

Lorsqu'un homme a été nourri dès sa jeunesse dans les principes de l'erreur, lorsque dès sa jeunesse il a été imprégné de préjugés, est-il donc si facile pour lui de se dépouiller du jour au lendemain d'une conviction invétérée ? J'en appelle avec confiance à votre propre expérience, M. King ; vous êtes sorti victorieux de la lutte, mais le souvenir de vos propres luttes ne devrait-il pas vous inspirer plus de tolérance chrétienne ?

La cause de l'architecture chrétienne est bien en effet gagnée, mais ce jugement qui lui est favorable sera longtemps avant d'obtenir une exécution générale.

L'artiste que vous attaquez avec si peu de ménagement, est un homme précieux pour la renaissance du bon goût ; il joint à des talents incontestés, une activité remarquable et une volonté sincère et intelligente d'entrer dans la bonne voie.

J'appelle en témoignage de ce que j'avance, les applications qu'il a faites du style ogival, aussi souvent que l'occasion s'en est présentée et que les circonstances l'ont permis.

Ces essais, dites-vous, n'ont pas été heureux; mais au moins ils constatent une volonté qu'il fallait encourager, éclairer, mais non pas froisser, en méconnaissant des mérites réels.

§ II.

J'admets très-volontiers que vous avez fait de sérieuses études sur l'archéologie chrétienne; j'avoue votre science, mais je ne crois pas à votre infaillibilité; je vais me permettre en conséquence d'examiner les principes que vous développez dans votre lettre comme ayant été ceux des artistes du moyen-âge.

La base de toute la science, dites-vous, c'est 1° la *réalité*.

En effet, M., si les monuments de l'architecture chrétienne sont encore débout, c'est, sans doute, grâce à la bonté des matériaux qui ont été employés. Les architectes de ces âges de foi travaillaient pour une religion immortelle, ils rejettaient donc le stuc et le plâtre, bons tout au plus pour des monuments sujets aux caprices des modes et qui doivent tomber ou changer comme elles. Mais ce principe n'est pas de l'invention des artistes du moyen-âge, il ne leur était pas exclusivement propre : les architectes grecs et romains l'appliquaient dans la construction de leurs monuments, et c'est grâce à ce principe que tant de monuments antérieurs au moyen-âge bravent et braveront encore longtemps l'intempérie des airs et les injures du temps.

Ce principe n'est ni chrétien, ni grec ou romain, c'est un principe élémentaire de la science.

Mais je dois réclamer contre l'application que vous en faites aux objets mobiles du culte, car je retrouve là cet esprit d'exagération qui vous empêche de faire du bien.

La chose doit être, dites-vous, ce qu'elle paraît être, les calices entr'autres doivent être d'or ou d'argent; vous proscrivez en conséquence le vermeil et le cuivre doré; toute dorure est, selon vous, une imitation hypocrite, et toute imitation hypocrite est un déshonneur et dénote peu de respect pour Dieu.

Mais ne veuillez donc pas être plus sage que l'Église qui a toujours permis l'usage du cuivre doré; et certes, l'Église ne l'aurait pas permis, si cet emploi avait dû revêtir les caractères de déshonneur, de manque de respect pour Dieu et d'hypocrisie que vous lui appliquez. Vous êtes plus rigide que l'Église et vous n'en avez pas le droit: je proteste contre votre prétention.

D'ailleurs, M., ces éminents artistes du moyen-âge dont vous parlez avec un respect si bien mérité et si bien senti, étaient loin de se conformer si absolument au principe que, selon vous, ils adoptèrent d'une manière générale.

J'en appelle ici à votre souvenir M. King; combien de calices, d'ostensoirs et de reliquaires, du plus beau travail et en vermeil ou en cuivre doré, n'avez-vous pas rencontrés dans les sacristies de nos églises, dans les trésors des cathédrales et dans les musées des antiquaires? et la présence de ces vases sacrés dans les temples, leur emploi pour le culte était un déshonneur, une hypocrisie!

Il existe encore un grand nombre de châsses de saints en bois peint et doré; ces admirables chefs-d'œuvre de l'époque, la plus splendide de l'art chrétien, protestent

contre la flétrissure que vous voulez imprudemment imprimer à ces dorures.

Mais j'ai une remarque plus grave encore à faire sur l'application de ce principe, au plan de l'église de la Madeleine.

A la page 4 de votre brochure vous dites : « C'est donc » sur ce principe que je me base pour désapprouver » l'adoption de n'importe quelle construction, où, et c'est » ici le cas, les plafonds légers doivent remplacer les » voûtes en pierre. » D'après ce passage donc, un *plafond* léger remplace, dans le projet de l'église de la Madeleine, une *voûte* en pierre, car vous avez soin de faire remarquer que « c'est ici le cas. » Or, M., à la page 8 de votre lettre, vous rappelez vous même que l'architecte du plan de la Madeleine a désigné les sections de ses *voûtes*. Dans le premier passage l'architecte ne fait qu'un *plafond* léger ; dans le second, ce n'est plus un léger plafond, c'est une *voûte* qu'il propose ; seulement vous prétendez que, si les sections des voûtes désignées dans son plan étaient exécutées, elles crouleraient infailliblement. Mais, M., ces voûtes de la page 8 ne s'écrouleront certainement pas, puisqu'elles ne seront que des plafonds légers d'après la page 4.

Vous le voyez, M., on pourrait vous appliquer ici le mot un peu dur :

Criticum oportet esse memorem.

Pour moi, je pense que cette erreur vous sera échappée dans la rapidité de la rédaction, mais cela prouvera encore une fois que la critique, pour être juste, demande à être méditée.

—

A la page 5, vous donnez quelques développements au deuxième principe que vous formulez par le mot — *utilité*.

« Jamais dites-vous, les anciens architectes n'ont fait » le plan d'un bâtiment en vue *seulement* de produire » un coup-d'œil agréable.

Cette phrase exige un mot d'explication : si vous avez ajouté le mot — *seulement* — pour insinuer que ces architectes avaient *aussi* et avant tout l'intention de bâtir des églises utiles au culte dans tous leurs détails, la remarque était inutile ; qui donc, M. a jamais prétendu que ces artistes bâtissaient des églises en vue *seulement* de produire un coup-d'œil agréable ! »

Si vous prétendez que dans les dispositions de leur plan, dans le placement et l'agencement des tours et des tourelles, et dans le choix des ornements des fenêtres, des chapiteaux, des colonnes et des portails, ces architectes n'ont pas eu en vue de produire un coup-d'œil agréable, je me permets, M. de ne pas être de votre avis, car un coup-d'œil agréable n'est pas une chose inutile, et dès-lors on ne s'expliquerait pas la raison pour laquelle ils auraient renoncé à ne pas se proposer d'obtenir, par leur monument, un coup-d'œil qui pouvait plaire.

C'est en vertu de ce principe d' — utilité, — que vous condamnez la double tour dans le plan de la Madeleine. Je discuterai ce point dans le troisième paragraphe de ma lettre, lorsque je comparerai vos plans avec celui de M. B.

Ici cependant encore, et dans l'intérêt de l'art seulement, je vous demande la permission de faire quelques observations sur l'extension outrée que vous donnez à ce principe.

« On ne trouvera, dites-vous, dans l'œuvre des anciens » architectes rien qui ne soit *absolument* nécessaire, » jamais ils n'ont dépensé un centime pour des travaux » inutiles; aucune ligne n'était introduite à titre seul » d'ornementation; les ornements servaient uniquement » à embellir. » Sans doute, M., comme la nourriture sert uniquement à nourrir.

Il semble résulter de votre phrase que les anciens architectes n'introduisaient jamais aucune ligne à titre d'ornementation, mais seulement à titre d'embellissement.

Il est possible que vous attachiez quelques idées à ces phrases, mais je ne leur trouve aucun sens.

Il faudrait probablement distinguer les époques; la sévérité du style ogival primitif excluait l'emploi d'ornements dont le motif et le but n'étaient pas immédiatement saisissables; mais le style ogival secondaire et le style tertiaire, auxquels vous semblez donner dit-on, la préférence dans vos plans, admettaient une profusion d'ornements dont je voudrais bien vous voir expliquer l'absolue nécessité; ou plutôt, ne l'entreprenez pas, M. K., vos efforts seraient inutiles ou ne serviraient qu'à une preuve de plus que votre assertion est encore une de ces exagérations qui nuisent à la bonne cause et à votre réputation d'homme de science.

—

Vous donnez le nom d'*adaptation* — au troisième principe de l'architecture chrétienne et vous présentez à cette occasion quelques observations fort justes, mais comme dans votre opinion le plan de M. B. pêche contre tous les principes de l'art chrétien, vous cherchez à le

trouver aussi en défaut contre cette règle; c'est une manie, M. K., vous êtes inexorable, vous voulez trop prouver. « Jamais nos ancêtres ne se seraient avisés, » dites-vous, de faire le plan d'une église, sans savoir » où cette église devait être placée, comme quelques » personnes disent que c'est ici le cas, pour les plans » auxquels s'applique notre critique. »

Si, comme vous avez voulu le prouver, un architecte chrétien ne doit pas avoir en vue de produire un coup-d'œil agréable par son œuvre, on pourrait vous demander à quoi bon connaître préalablement le terrain que l'église doit occuper, dans une ville surtout comme la nôtre, où les terrains ne sont pas du tout accidentés et où ils ne sont pas tellement circonscrits qu'il faille calculer à un pouce près.

Vous avez d'ailleurs suivi les mêmes errements, M. K.; les terrains ne sont pas encore désignés et vous avez présenté deux plans pour cette nouvelle église; je ne vous en fais pas cependant une critique.

Au contraire, j'abonde dans votre sens, M. King: un architecte doit connaître son terrain, comme le tailleur doit connaître le dos qui va porter l'habit qu'il confectionne.

L'architecte que vous attaquez, M., est de la même opinion, mais la confection de ce plan, avant que le terrain ne fût désigné, que prouve-t-elle? Si l'on veut en tirer une conclusion légitime, elle prouve seulement que ce plan est un plan provisoire; sa confection, avant la désignation du terrain, est un acte de complaisance, — et tout le plan prouve qu'il était destiné à subir plusieurs modifications: les preuves ne manqueraient pas, si vous aviez voulu mettre quelque bonne volonté à les trouver.

—

Vous nommez le quatrième principe essentiel en architecture chrétienne, — le *rapport* — entre le bâtiment et l'usage que l'on doit en faire.

J'adopte votre principe dans toute son étendue, le bâtiment doit atteindre le but pour lequel il a été fait; mais j'en suis encore à me demander bien sérieusement en quoi le plan de M. B. n'attendrait pas le but. Le plus grand grief que vous lui objectez, c'est que M. B. veut donner à son église la forme d'une croix. Non seulement cette manière de construire dites-vous, est mauvaise en principe, mais elle nécessite des dépenses superflues.

Je pourrais vous indiquer un grand nombre de nos églises de village avec des transepts; les églises cruciformes ne sont nullement rares comme vous l'assurez, et cette forme est aussi chrétienne que celle des basiliques, son symbolisme est compris de tous les chrétiens; je vous prouverai d'ailleurs jusqu'à l'évidence que cette forme dans le cas présent, n'est pas du tout inutile et qu'elle n'occasionnera pas des dépenses superflues.

« Une église paroissiale dites-vous, n'a pas besoin de » plus de trois ou quatre autels, et un ambulatoire, » sans autels, autour du chœur, est une dépense inutile; » en conséquence nous devons désapprouver la *forme* » adoptée pour les plans de l'église de la Madeleine. »

Mais votre critique, M. King, tombe à faux; les plans de M. B. ne proposent que trois autels et pas d'*ambulatoire* autour du chœur, du tout. Votre mémoire aura été infidèle et c'est fort mal à vous, M. King, car toute erreur de ce genre nuit au succès de la renaissance de l'art chrétien.

Une critique décente du plan de l'église de la Madeleine

serait sans doute entrée dans les vues de l'architecte, et pour atteindre le but, vous auriez pu vous dispenser d'employer un langage dont vous avez vous-même senti l'inconvenance, puisque vous demandez pardon de son emploi.

—

Vous ajoutez à votre lettre quelques observations sur la dignité du culte et sur les objets employés dans les cérémonies religieuses, qui me font regretter que vous n'ayez pas crû devoir leur donner les développements nécessaires. Vous vous bornez à quelques exclamations acerbes sur le mauvais goût des artistes et sur leur ignorance; vous auriez bien mieux fait de leur dire ce qu'ils devaient savoir et par là vous auriez rendu un service réel à la bonne cause.

Nous possédons des orfèvres de mérite, des ciseleurs de talent, qui confectionnent ce qu'ils nomment des vases sacrés, des calices, des ostensoirs, des reliquaires; la coupe de ces objets, étudiée d'après l'antique, est irréprochable, et leurs ornements, plus ou moins calqués sur ceux des Grecs et des Romains, sont bien en effet romains ou grecs, mais ils ont le malheur de ne pas être chrétiens.

Je vous conseille cependant de rengaîner votre indignation à cette vue; ces artistes sont des élèves de leur époque, s'ils avaient eu le bonheur, M., de rencontrer des maîtres comme Pugin, ils auraient probablement pensé et senti comme vous; si vous aviez eu le malheur de naître vingt ans plus tôt, vous penseriez sans doute comme eux; il est des époques dans l'histoire des arts,

où l'appréciation du beau se modifie; on profite, ou on est victime des idées qui règnent au moment de son éducation; vanter sa science dans ce cas, humilier impitoyablement ceux qui professent une opinion contraire, c'est tout bonnement baser sa vanité sur l'heureux hasard dont on a été privilégié. Il y a peu de mérite à cela.

Un artiste chrétien, pour pratiquer convenablement son art, devrait posséder la connaissance de la liturgie catholique, de l'iconographie et du symbolisme chrétiens, ou se contenter de suivre les modèles proposés par ceux qui savent ce que ces sciences exigent pour l'exécution de ces objets.

L'acquisition de ces connaissances serait longue et difficile pour tous, impossible pour la plupart; mais ceux qui savent, M., devraient publier des traités élémentaires sur chaque spécialité, proposer des modèles, descendre jusqu'aux détails, en expliquer les motifs, afin de ramener au goût religieux les artistes qui ont fait leur apprentissage avant la renaissance, et de former à l'art chrétien les jeunes gens qui se destinent à l'état.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . A l'œuvre, missionnaires! instruisez ceux qui ignorent encore jusqu'à l'existence de la réaction en faveur du style chrétien; guidez ceux qui se montrent de bonne volonté; ayez des raisons et de la bienveillance même pour ceux qui résistent, car ils seront entraînés un jour.

Je signale à vos critiques, M. K., les monuments de

nos cimetières, ainsi que le char funèbre qu'on n'emploie heureusement que dans les grandes occasions; on ne peut le regarder sans rougir, entouré qu'il est d'ignobles génies qui tous portent en main l'emblême payen de la mortalité de l'âme, le flambeau éteint et renversé; c'est une honte de voir étaler ainsi, en présence de la croix et des restes mortels d'un chrétien, les monstruosités matérialistes du paganisme.

§ III.

Les deux parties de la lettre qui précède se trouvent composées à l'imprimerie depuis plus de quatre semaines; la nécessité de continuer l'impression de l'ouvrage périodique où elle doit paraître, me force à remettre de quelques jours la publication du troisième paragraphe, qui est destiné à l'examen de vos plans.

Je les ai cherchés longtemps envain; ce n'est guères que depuis quelques jours que je suis parvenu à les voir, et après leur examen, je me suis convaincu que la discussion des principes que vous semblez avoir adoptés et la comparaison de vos plans avec celui de M. B., m'entraîneront beaucoup plus loin que je ne l'avais crû d'abord.

Je recule d'autant moins cependant devant cet examen approfondi, que depuis peu, vous avez publié le prospectus d'un ouvrage que j'aurai à annoncer et que je passerai en revue.

J'applaudis sincèrement à votre zèle; l'entreprise que

vous faites est digne de vous et j'espère que l'ouvrage répondra à l'attente générale.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus sincère,

C. M. DE L'A.

Facsimile des signatures de

1. Gérard Van Meckeren.

2. Maximilien de Bourgogne.

3. Adolf de Bourgogne.

4. Corneille Scepper.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

GÉRARD VAN MECKEREN,

VICE-AMIRAL DE FLANDRE

SOUS

CHARLES-QUINT.

Je voudrais qu'un autre docteur de Sorbonne rendît à la lumière les personnages que l'histoire a injustement laissés dans l'ombre.

LEGLAY.

Il importe surtout de rassembler sous les yeux de leurs concitoyens, les noms et les exemples des hommes qui ont le plus illustré leur pays natal.

FALLOUX, ministre.

INTRODUCTION.

—

Voyage à Boesinghe.

Je venais de publier mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues.*

Un exemplaire de mon travail tomba entre les mains de M. l'abbé Van de Putte, curé de Boesinghe, ancien

directeur du collége épiscopal de Bruges et un des savants dont s'honore la Belgique.

Le 17 mai 1849, je reçus de ce docte écrivain, dont je n'avais pas l'honneur d'être connu, une lettre que je conserve comme un doux souvenir, comme une sainte relique. Je vais la produire ici, mais en retranchant de son contexte, les passages trop flatteurs pour moi.

« Boesinghe lèz Ypres, 15 mai 1849.

» Monsieur,

» . . . .
» . . . .
» . . . .

» J'ai été informé trop tard de la mise sous presse » de cette histoire, pour vous communiquer les docu» ments les plus curieux sur votre compatriote, Gérard » Van Meckeren. Je possède une partie des archives de » cet illustre vice-amiral, qui montait le vaisseau l'*Elèphant,* » lors du départ de Charles-Quint pour l'Espagne, après » son abdication.

» . . . .

» Aussi, je suis prêt à mettre à votre disposition tout ce » que ma bibliothèque renferme de papiers provenant de » la mortuaire de Van Meckeren.

» Vos écrits m'ont prouvé, monsieur, que vous êtes » grand admirateur de mon devancier, le curé Sluy-

» per (1). Vous dire que je me propose d'élever dans mon » église un petit monument à sa mémoire, et que j'ai un » volume de 310 pages, in-4° ms., contenant des lettres » et des poésies inédites de Sluyper, de l'abbé Van Loo, » de Marchantius, d'Hemus et de tous les bardes latins » de notre Flandre-Occidentale, de la dernière moitié du » XVIe siècle, ce sera, je crois, vous engager à venir » faire un pélerinage à l'ancienne cure de Sluyper, où » vous ne trouverez plus l'ancien poète, mais l'ami de » ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur pays.

« Veuillez, monsieur, disposer de ma maison comme » de la vôtre et me croire

» Votre tout affectionné,

» F. VAN DE PUTTE,

» Curé à Boesinghe. »

Il me serait difficile d'exprimer, quelle fut ma joie à la lecture de ces lignes.

Depuis longtemps, je m'étais appliqué à découvrir quelque trait de la vie de Van Meckeren; mes investigations n'obtinrent aucun résultat. Je ne connaissais sur notre

(1) Voir ma notice sur le château de la Motte au bois, sur les églises du moyen-âge dans les villages flamands de la France, et mes Recherches historiques sur la ville de Bergues.

vice-amiral que ce qu'en rapporte Sanderus dans sa *Flandria illustrata*, à savoir que *la ville de Bergues doit s'enorgueillir d'avoir donné le jour à Gérard Van Meckeren, préfet de la mer de Flandre.*

Par quels services rendus à sa patrie, notre compatriote a-t-il mérité les éloges de notre historien belge? quelle part a-t-il prise aux événements de son époque? avec quels personnages a-t-il été en relation? quelle place a-t-il occupée dans l'estime de ses contemporains? quels dangers a-t-il bravés pour parvenir à la dignité de vice-amiral? enfin, quelle a été sa famille?

C'étaient-là autant de questions insolubles.

La lettre de M. l'abbé Van de Putte fut pour moi toute une révélation.

Je partis pour Boesinghe.

Mon bâton de voyage à la main, je traversai Rexpoede, Oostcappel, Rousbrugge, Proven, ces beaux villages flamands que désolèrent, en 1793, les armées coalisées. J'admirai de nouveau ces champs de la Flandre, promettant d'abondantes moissons, richesses de mon pays. A Poperinghe, je saluai en passant les deux églises de ce bourg, remarquables monuments du XIVe ou XVe siècle. A Elverdinghe, je vis toute une population occupée à des préparatifs de fête. Des arcades de verdure s'élevaient sur le chemin, des guirlandes de fleurs serpentaient le long des maisons; ce jour-là, les habitants de l'endroit attendaient un des descendants de leur ancien seigneur et se disposaient à le bien recevoir. Ils voulaient lui témoigner, ces braves gens, que les bienfaits de ses

ancêtres ne s'étaient pas encore effacés de leur mémoire. Enfin, j'arrivai au presbytère de Boesinghe, terme de mon pélerinage (1). Un prêtre, dont les traits portent l'empreinte de la bonté et de l'intelligence, vint audevant de moi. Je me nommai. Il me serra affectueusement la main et me conduisit dans son cabinet de travail.

Ma joie fut grande en entrant dans ce sanctuaire de la science; car, j'y trouvai, au milieu des livres et de vieux manuscrits richement enluminés, ...

. . . .

Mr l'abbé Carton, de qui j'avais déjà reçu de nombreuses marques d'amitié.

Je restai trois jours au presbytère, dans l'intimité de ces hôtes aimables, sous le charme de leur attrayante causerie.

Pendant mon séjour, je visitai l'église et le château de Boesinghe: l'église où Sluyper, prêtre et poète à la fois, offrit si souvent ses prières à Dieu; le château, ancienne résidence des seigneurs de Boesinghe. En parcourant ces lieux, M. Van de Putte, qui en a écrit l'his-

---

(1) Boesingham repetiverit, suæque
Optatos adeo domus penates.

Sluyperii poemata. — Hymn. IV, sacrorum hymnorum.

Note. — Je me suis singulièrement trompé dans ma Notice sur le château de la Motte au bois, en plaçant le *Boesingha* de Sluyper près d'Aire (France).

toire (1), m'expliquait les souvenirs qui se rattachaient à chacun d'eux, et il me semblait alors voir se dresser devant moi des acteurs des scènes si émouvantes du moyen-âge !

Pourtant, il me fallut prendre congé de mes vénérables amis. Je m'en séparai, vivement touché de l'accueil que j'en avais reçu, mais emportant le précieux trésor qui renfermait *les documents les plus curieux sur mon compatriote, Gérard Van Meckeren.*

C'est d'après ces documents, que j'ai rendu à la lumière le nom de ce vice-amiral de Flandre, dont la vie mériterait d'être écrite par une plume plus exercée que la mienne.

Il importe maintenant de dire comment ces archives ont été conservées jusqu'à nos jours. Ce fait me paraît élucidé par cet extrait de l'*Histoire de Boesinghe* (p. 78):

« Eloi de Masin, seigneur de Tourelle, né en 1509, » échevin du Franc, mourut le 23 décembre 1574 et » gît à St-Jacques à Bruges. Il épousa, 1° le 9 décembre » 1537, Jeanne, fille de Chrétien de Zegers-Cappelle, » qui mourut en 1539. — 2°, en 1545, Louise, fille » de Jean de Siclers, seigneur de Gotthem, Reyghers- » daele et Cundergracht, et de Cornélie Maeght; elle » mourut en 1561. — Il convola en troisièmes nôces, » le 18 Octobre 1564, avec *Jeanne, fille de Gérard Van*

---

(1) Histoire de Boesinghe et de sa seigneurie, par l'abbé Vande Putte, curé, membre de plusieurs sociétés savantes, in-8°, Bruges, 1846.

» *Meckeren, dit Batenborg, vice-amiral de Flandre;* elle
» mourut en 1590 et gît à St-Jacques, près de son
» mari.

» Du mariage d'Eloi de Masin et de Jeanne Van
» Meckeren, est issu:

» George de Masin, chevalier, seigneur de la Tourelle,
» né le 30 Juin 1594, échevin du Franc, mort le 27
» Octobre 1656, et gît à St-Jacques à Bruges. — Il se
» maria le 1 Août 1630 à Marie-Jeanne des Trompes,
» fille d'Adolphe, seigneur de Boesinghe, Gheluwe,
» Westhove, Bellequint, Gavere, Sampletun, Plancques
» etc., grand-bailli de la châtellenie d'Ypres, et d'Adrienne,
» fille de Jean de Gevarre, dame de Wilre, près de
» Louvain.

» Les enfants de Georges de Massin sont: 1° Jean-
» Idesbalde, seigneur de la Tourelle, Boesinghe et autres
» lieux, mort à Boesinghe, le 7 Février 1694; 2° George-
» Norbert, prêtre; 3°, Adrien, seigneur de Boesinghe,
» Frenoy, etc.; 4°, Eloi-Jérémie; 5°, Marie-Isabelle;
» 6°, Adrienne-Thérèse; 7°, Françoise-Louise, tous
» décédés à Boesinghe, vers la fin du dix-septième
» siècle. »

Au commencement du XVIIIe siècle, la famille de Thibault s'allia à celle de Masin, et obtint ainsi la seigneurie de Boesinghe. Le propriétaire actuel du château est un membre de cette famille, M. Léopold de Thibault, bourgmestre de Boesinghe.

Ainsi, il est probable que les archives de Gérard Van Meckeren ont été conservées par sa fille Jeanne, qui

les aura transmises à son fils, Georges de Masin; lequel les aura laissées à ses enfants et ceux-ci aux Thibault. M. Léopold, les ayant trouvées au château de Boesinghe, les a données à M. le curé Van de Putte, qui me les a confiées pour y puiser les éléments d'une Notice sur celui qui fut le plus illustre enfant de Bergues.

Louis De Baecker.

Bergues, ce 22 Juillet 1849.

GÉRARD VAN MECKEREN.



CHAPITRE PREMIER.

Lieu de naissance de Gérard Van Meckeren. — Il est capitaine des vaisseaux de Flandre en 1528. — Il est chargé de protéger les côtes de Flandre. — Délivre un sauf-conduit à Bouchart de la Rivière de Honfleur. — Est *poortmeestre* de Bergues. — Se rend en Danemarck avec les ambassadeurs chargés de négocier le mariage de la fille du roi avec le duc de Milan. — Particularités et frais de ce voyage.

Un des hommes qui ont aidé Charles-Quint à monter au faîte des grandeurs, qui l'ont servi avec le plus de fidélité et fait respecter ses droits et son autorité avec le plus de dévouement, est Gérard Van Meckeren.

La mer fut le théâtre des exploits de ce brave et loyal capitaine; ce fut en mettant ses vaisseaux et son courage au service de l'empereur, qu'il parvint à la dignité de vice-amiral de Flandre.

Gérard Van Meckeren est né à Bergues-St-Winoc, petite ville flamande située à deux lieues du rivage de l'Océan (1). Nous ne pouvons indiquer d'une manière précise l'année de sa naissance (2); mais il est certain qu'il a vu le jour dans les dernières années du XV[e] siècle ou tout au commencement du XVI[e], c'est-à-dire, à ce moment où l'Europe commença de prendre une nouvelle forme politique, et où apparurent au monde avec Charles-Quint tant d'hommes illustres, parmi lesquels Van Meckeren tient une place honorable.

Nous ne savons rien de son enfance. Nous ignorons son origine; qui fut son père, qui fut sa mère. Nous ignorons quelle a été son éducation; quels exemples de valeur ont pu, cent ans avant Jean Bart, exalter son jeune cœur. Vainement avons-nous interrogé le passé pour savoir sous quelle inspiration Van Meckeren a embrassé la carrière de la marine; le passé est resté silencieux.

Peut-être, étant enfant, une promenade faite avec sa mère sur les dunes, a-t-elle éveillé dans son âme le désir de parcourir ce vaste océan, image de l'infini, — plaine riante, azurée qu'aucun terme ne borne, comme dit poétiquement lord Byron (3).

---

(1) Bergues-St-Winoc, chef-lieu du canton de ce nom dans le département du nord (France). — Voy. *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, in-8°, Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1849.

(2) Les registres de l'état-civil de Bergues ne datent que de 1584.

(3) *Le Corsaire*, chant I[r].

Peut-être, à la vue des navires aux mâts pavoisés, venant décharger leurs riches cargaisons dans le port de Bergues, son esprit s'est-il enthousiasmé pour ces merveilles du génie humain; car (ce qui est oublié aujourd'hui), au temps de Charles V, les navires voguaient journellement à pleines voiles de la mer à Bergues, et le port de cette ville était comme l'arrière-port de Dunkerque (1).

---

(1) Du cap Blancnez près de Calais, jusqu'audessus d'Anvers, la mer du Nord et l'Escaut sont bordés d'une zone de tourbières et d'alluvions dont le niveau est supérieur à celui de la basse-mer, mais inférieur à celui de la haute. Cette formation récente est appuyée sur des terrains tertiaires sortis du sein des eaux à une époque géologique éloignée: des dunes et des levées faites de main d'homme les protègent aujourd'hui contre les marées, et leurs eaux intérieures s'écoulent à la mer par des écluses qui s'ouvrent lorsqu'elle baisse et se ferment lorsqu'elle remonte.......

La partie occidentale de ce territoire appartient aux départements du Pas de Calais et du Nord, et la ligne qui la sépare du sol plus ancien et plus élevé, qui servit lui-même autrefois de rivage à l'Océan, commence à Sangate et passe par Ardres, Audruick, Watten, Bergues et Hondschoote. Tout ce qui est au nord de cette ligne constitue la région des *Wateringues;* le domaine de la mer s'est même étendu au sud jusqu'au delà de St-Omer. Les eaux pénétraient dans le goulet de Watten et formaient en arrière une rade intérieure dont l'ancien niveau se reconnaît encore à l'horizontalité des dépôts qui en ont pris la place: c'est par là qu'en 1633, les Espagnols attaqués dans St-Omer, n'eurent, pour en inonder les alentours, qu'à barrer, à dix kilomètres plus bas, le vallon de Watten. Les eaux intérieures et les marées travaillaient en sens inverse à combler le bassin de St-Omer à une époque où la mer ne jetait encore à la côte que des sables. Ces sables, pareils à ceux qui forment au large les bancs des atterrages de Calais, de Dunkerque et d'Ostende, constituent le sous-sol de tout le pays des Wateringues.

L'agent le plus actif de la formation de la couche supérieure a été le courant vaseux de l'*Aa.* Les marées en s'épanchant sur la surface des sables apportés et nivelés par elles, servaient de véhicule au limon de cette rivière et des autres eaux qui descendaient du terrain tertiaire; elles l'étendaient au loin dans les lagunes, et le sol s'exhaussait comme dans les poldres, à l'atterrissement desquels nous assistons dans le voisinage. . . . .

Bergues était donc, au XVIe siècle, une ville hantée par les marins, et leur fréquentation peut avoir développé chez Gérard l'ambition d'affronter comme eux les vents et les flots.

Quoiqu'il en soit, quand Van Meckeren se fait connaître pour la première fois, il est déjà capitaine de tous les vaisseaux de guerre de la Flandre. — On est alors dans l'année 1528.

C'est l'époque où une indignation générale s'élève contre Charles-Quint. Ses armées avaient, l'année précédente, saccagé Rome et tenaient Clément VII prisonnier au château St-Ange. « Les détails de la manière inhumaine » dont le pape avait été traité, dit Robertson, remplirent » toute l'Europe d'étonnement et d'horreur. L'audace » inouie d'un empereur chrétien, à qui sa dignité même » imposait le devoir de protéger et de défendre le Saint-» Siége, et qui, portant des mains violentes sur celui » qui représentait Jésus-Christ sur la terre, retenait sa » personne sacrée dans une captivité rigoureuse, parut » généralement un acte d'impiété qui méritait la ven-

---

En 906, Baudouin, troisième comte de Flandre, dotait Dunkerque de sa première enceinte, et la sûreté de cet asyle y attirait de nombreux habitants; il ne paraît cependant pas que de grands travaux de défense contre la mer aient été entrepris avant le XIIe siècle. Il n'est pas probable qu'on les ait attendus pour chercher à contenir et à diriger les eaux intérieures, qui, d'après le relief du terrain et les lois immuables de l'action de la mer sur les alluvions qu'elle dépose, *se portaient principalement dans deux lits qui subsistent encore, celui du canal de Bergues* et celui de la Colme. *Le premier descend perpendiculairement à la côte dans le bassin de Dunkerque.*

J.-J. Baude. *Les côtes de Flandre.* — *Revue des deux mondes. Paris*, 15 *fév.* 1849.

Une charte de Charles-Quint de 1525 autorise la navigation de la mer à Bergues, sans rompre charge à Dunkerque.

» geance la plus éclatante, et qui sollicitait la prompte » réunion de tous les fidèles enfants de l'Église contre » le coupable. François, roi de France, et Henri, roi » d'Angleterre, alarmés des progrès que Charles faisait » en Italie, s'étaient déjà étroitement liés avant la prise » de Rome, et pour mettre un frein à l'ambition de » l'empereur, ils étaient convenus de tenter une puissante » diversion dans les Pays-Bas. »

Le 22 Janvier 1528, deux hérauts, au nom de leurs maîtres, François et Henri, déclarèrent la guerre à l'empereur dans toutes les formes accoutumées.

En présence des nouveaux événements qui se préparaient, Marie, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, chargea Van Meckeren de protéger les côtes de la Flandre. Le capitaine se rendit avec son escadre où l'appelait la confiance de sa souveraine. Il y fit plusieurs prises, entr'autres celle constatée par l'acte de sauf-conduit (1) que nous reproduisons ici:

» A tous ceulx qui ces présentes verront ou oiront, » je Gérard De Meckere, capitaine de tous les navires » de guerre esquippées par les quatre membres de Flan-

---

(1) Le *sauf-conduit* est une espèce de privilége qui donne aux personnes le droit d'aller et de venir en sûreté, ou, pour certaines choses, celui de les transporter aussi en sûreté. Il se donne à des gens qui, sans cela, ne pourraient aller en sûreté dans les lieux où celui qui l'accorde est le maître, par exemple, à un ennemi.

Tout sauf-conduit émane de l'autorité souveraine, comme tout autre acte de suprême commandement. Mais le prince peut commettre à ses officiers le pouvoir de donner des sauf-conduits; et ils en sont revêtus, ou par une attribution expresse, ou par une conséquence de la nature de leurs fonctions. Un général d'armée, par la nature de sa charge, peut donner des sauf-conduits.

Le droit des gens par VATTEL, tome II. Paris, 1820.

» dre (1), lieutenant du très noble et très puissant sei-
» gneur, messire Maximilien de Bourgoigne, seigneur de
» Bevres, de la Veere, Flissinghes et de Tournahem,
» admiral de la mer de par l'empereur notre sire, en
» ses pays denbas, confesse avoir donné et par ces
» présentes donne bon et leaul saulf-conduit, à Colart
» Boucart de la Rivière de Honfleur, par moy prins en
» mer, lequel a bien et duement payé son renchon,
» passeport et despens de bouche par luy fait, durant le
» temps de son prison, durant ce présent passeport l'es-
» pace de six jours, et après non vaillable, pour traverser
» les pays dudit seigneur empereur, moyennant que ce
» temps pendant ne fera, ne pourchassera chose préjudi-
» ciable à l'empereur, ses villes subjects ès pays, et ne
» polra entrer en nulles villes, chasteaux, tenant le parti
» dudit seigneur empereur, sans demander congié à ceulx
» qui en auront la garde, deffendant à tous ceulx de ma
» charge, et priant à tous aultres capitaines et lieute-
» nans et à tous baillifs, officiers et justiciers que audit
» dessus nommés ne faire ne souffrir quelque empesche-
» ment en dedans le pays dudit empereur. Tesmoing
» de cestes signées de ma main et scellées de mon
» sceau armoyé de mes armes de .... xv^c 28. »

« Gerar De Meckere. »

Cependant la guerre annoncée ne se fit point. Le roi d'Angleterre avait trouvé dans ses sujets la plus grande aversion pour son projet, qui n'aurait eu d'autre résultat que la ruine du commerce de sa nation. Afin d'apaiser leurs clameurs et de prévenir une révolte prète à éclater,

---

(1) Les quatre membres de Flandre étaient une confédération formée des villes de Gand, Bruges, Ypres et du pays du Franc de Bruges.

il fut même forcé de conclure une trêve de huit mois avec le gouvernement des Pays-Bas (1).

Van Meckeren quitte alors son vaisseau et rentre dans ses foyers.

Trois ans après, nous le voyons investi des premières fonctions de la magistrature de Bergues. De 1532 à 1533, il occupe le fauteuil de *poortmestre* ou *chef de la commune,* et comme tel il préside le magistrat, composé de deux échevins, de trois conseillers-pensionnaires, de trois greffiers, d'un receveur, d'un bailli, d'un lieutenant-bailli et d'un vicomte. Ressortissant du conseil souverain de Malines, ce magistrat exerçait, au nom des comtes de Flandre, haute, moyenne et basse justice et avait en outre dans ses attributions la police et les finances (2).

La politique enleva bientôt Van Meckeren à son siége curial.

Charles-Quint, maître de l'Italie, avait donné à Sforce l'investiture du duché de Milan, et lui avait promis la main d'une de ses nièces, fille du roi de Danemarck. Il envoya à Copenhague Maurice de Oldenbourg et Wallexem de Hoplincourt négocier ce mariage.

Van Meckeren dut les y conduire avec ses vaisseaux.

L'escadrille mit à la voile le 14 août 1533 et aborda à Copenhague le 28 septembre suivant. Jamais ambassadeurs ne reçurent accueil plus amical. En touchant la terre, ils trouvèrent un courrier du roi de Suède; la noblesse danoise vint les inviter à un festin; l'évêque de Roschild (3) alla les visiter à bord et l'équipage versa à boire à ses gens.

---

(1) *Robertson.* Histoire de Charles-Quint, liv. v.

(2) Voy. mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, pag. 155, 156 et 147. — Bruges, 1849.

(3) Roschild, ville de Danemarck au fond d'une baie fort étroite, mais

Le 18 octobre, on quitta le Danemarck. Maurice de Oldenbourg et Wallexem de Hoplincourt se dirigèrent sur la Hollande où ils avaient à conférer avec le stadhouder, et députèrent le même jour au duc de Holstein deux personnages de leur suite, Otton Van Swerten et Otton Stychssen (1).

Pendant ce voyage Oldenbourg et Haplincourt dépensèrent cent quarante-deux livres, sept sous et six deniers; ces débours leur furent rendus, et ce fut, paraît-il, l'unique salaire attaché à leur mission. Ce fait nous est attesté par l'un des ambassadeurs, dans ce billet: « Je Mauricius » Van Oldembourg confesse avoir receu de Anthoine » Le Briu, ascilleur et trésorier des guerres de l'empereur » notre seigneur, la somme de cent quarante-deux livres, » sept sols, six deniers, monnaie de Flandres en livre, » que par le commandement et ordonnance dudit seigneur » empereur et de monsieur le comte de Hoogstraete (2),

---

profonde, qu'on nomme la baie d'Isore. Les rois de Danemarck l'on choisie pour le lieu de leur sépulture. Son évéché fut fondé en l'an 1201 par le roi Suenon.

(1) Ces détails sont fournis par le journal de mer de Van Meckeren: *Register ende memorial der pendingen die Gerit Van Meckeren, overste capitain voir keyserlycke majesteyt vlote verleeyt ende uytgegeve heeft beghinnende den eerste augusti anno XVe XXXIII.* Ms. de huit feuillets.

On peut voir encore dans ce manuscrit que Van Meckeren donna un pour boire de vingt sols aux gens de l'évêque de Roschild; que la cuison de deux tonnes de farine coûtait neuf sols; un mouton neuf sols, et deux tonnes de bierre d'Allemagne un florin d'or.

(2) Hoogstraten, dit Butkens dans ses Trophées de Brabant, tome II, est une bourgade de remarque, avec un très-beau château, à six bonnes lieues d'Anvers et trois de Breda; il ne semble être fort ancien, puisque dans l'antiquité on n'en trouve rien, ni des seigneurs qui l'ont possédé. Jennes, dame de Hoogstraten est, la première qui s'offre; elle fut mariée à Wennemaer de Gimnich, sire de Kerpen, desquels at esté

» son lieutenant-général de Hollande, Zélande et Frize,
» des villes et pays d'Utrecht, il ma payé et délivré
» présentement à cause de semblable somme que deue
» m'estoit tant pour certains despens par moy faict avec
» Wallerem de Haplincourt au voyaige par nous faict,
» et ce du pays de Denemercke meismes de Elscheveur
» jusques en la ville de Cullembourg devers mondit sieur

---

faict mention au tome I. Ledit seigneur perdit la vie devant le chasteau de Rode en l'an 1284, laissant la dame de Hooghstraeten veuve, laquelle en l'an 1286 céda au chapitre de Notre Dame à Anvers, pour le salut de l'âme de son dict mari, tout le droict qui lui compétait au patronat de l'église dudict Hoogstraeten. Ils laissèrent deux filles Jenne et Ide De Gemnich, mariée à Costin, sire de Rauts et de Berchem, laquelle mourut le jour de S. Ambroise de l'an 1330, comme jay veu sur sa sépulture en l'église de St-Michel à Anvers. L'ainée Jenne de Gimnich, fut dame de Hoogstraeten, Voorsele, Meer, etc. et fut donnée en mariage à Jean, sire de Cuyck, desquels les descendants ont été rapportés entre les siret de Cuyk jusques à Jean de Cuyck, sire de Hoogstraeten, qui vendis cette terre à Franc, sire de Borsele, Suylen, etc. et doué de tant de graces et dons de la nature, que Jacqueline de Bavière, comtesse de Haynaut, Hollande, Zélande et dame de Frise, le choisit pour mari en l'an 1432 Mais de cette alliance ne sortit aucune lignée, par où toutes les terres du sire de Borsele passèrent à une sienne niepce, Elisabeth de Bevren, laquelle fut mariée à Gerard, sire de Culemborgh, desquels furent procréés Jasper, sire de Culemborgh, Hoogstraeten, Borsele, Eckeren, etc. qui de sa femme Jenne de Bourgogne laissa cinq filles, desquelles l'ainée et principale héritière Isabeau, fut en secondes nopces à Anthoine de Lalain, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, sire de Montigny, qui fut créé comte de Hoogstraeten en 1518 par l'empereur Charles V. Mais cette dame n'eut aucun enfant, et elle laissa ladite comté de Hoogstraeten avec les terres de Borsele, Suylen, Eckeren, etc. avec encore celle de Sombresse à son dict mari le comte de Hoogstraeten susdict, qui les légua à un sien nepveu, Philippe de Lalain, fils de Charles Ir, comte de Lalain, et de Jacqueline de Luxembourg, par où toutes les dictes terres passèrent en cette illustre maison de Lalain.

— *Trophées tant sacrés que profanes de Brabant, par F. Christophe Buthens*, tome II, in-fol. page 145. La Haye, 1724.

Voyez Négociations diplomatiques entre *la France et l'Autriche*, tome II, page 187, 199, 266, 282, 297, 312, 363, 628, 683.

» de Hoochstraete, aussi pour achat de quatre chevaulx
» que avons eus audit voyaige, que pour certain cha-
» riaige et batellaige que nous a fallu payer et desbourser;
» de laquelle somme de cxlii liv. dudit pris et pour la
» cause que dessusdite je suis bien payé et en quicte
» lempereur.

» Mauris Van Oldemborch. »

CHAPITRE II.

Christiern II, roi de Danemarck. — Soulèvement en Suède. — Gustave Wasa. — Charles V expédie une flotte en Danemarck. — Détails sur la marine au XVIe siècle. — Maximilien de Bourgogne commande l'expédition de Copenhague. — Serment prêté entre ses mains. — Cornil Scheppers. — Sa notice biographique.

Depuis environ deux siècles, la Norwège, la Suède et le Danemarck étaient soumis à un même sceptre. Les rois de Danemarck étaient en même temps souverains des deux autres nations. Mais Christiern II, que l'histoire a flétri du surnom de *Néron du Nord,* fut si cruel envers ses sujets, qu'ils s'insurgèrent contre lui. La Suède se souleva à la voix de Gustave Wasa et reconquit sa vieille indépendance (1). Dans cette conflagration générale, Danois et Suédois furent tantôt vainqueurs, tantôt vaincus. Cependant, Christiern finit par prendre la fuite et se réfugia dans les états de Charles-Quint, dont il avait déjà nombre de fois imploré le secours.

En 1536, l'empereur voulant soutenir le parti de son beau-frere, lui expédia une flotte de quarante vaisseaux.

---

(1) Histoire universelle, d'après l'anglois, tome XLIII, p. 205, in-4°, Paris, 1782. Histoire des révolutions de Norwège, 2 vol. in-8°, par Catteau-Calleville, Paris, 1818.

Guichardin raconte dans sa *Description des Pays-Bas*, comment au seizième siècle s'organisait dans cette contrée une armée navale.

« Le roy, dit-il, n'y tient nulle armée de mer, car » ce seroit chose superflue, veu qu'il y ha de tout » temps grand nombre de navires du pays et d'autres » costés, mais bien y ha un amiral avec quelque peu » de navires médiocrement équipés; toutesfois s'il luy » convient faire entreprinse belliqueuse ou voyage par » mer, il ha de coustume de faire arretter et retenir » tel nombre de navires chargées ou deschargées de » quelque personne ou nation que ce soit, qu'il trouve » par les ports et les faict munir et armer de ses » propres munitions (1). »

Van Meckeren nous a laissé sur l'expédition du Danemarck des documents très-curieux, des renseignements précis sur le nombre et le frêt des navires, sur leurs munitions et ravitaillement, ainsi que sur la solde des officiers et des matelots.

§ I. — DE LA COMPOSITION DE LA FLOTTE (2).

Il y avait: 1° douze gros navires de quatre cents tonneaux; chaque navire était monté par trente-quatre officiers et soixante-dix-neuf matelots.

(1) Louis Guichardin. — *Description de tout le Pays-Bas, autrement dit de la Germanie inférieure;* édition française, p. 49.

(2) Voyez pour la forme des navires au XVIe siècle, *archéologie navale*, par A. Jal, publiée par ordre du roi, 2 vol. in-8° avec dessins, Paris, 1840.

Voir pour avoir une idée de la marine au XIVe siècle, un mémoire de M. Legrand d'Aussy, inséré dans les mémoires de l'institut national, fructidor an VII. — C'est une notice extraite d'un poëme de Guillaume Guiart, écrit en 1306.

2° Huit navires de trois cents tonneaux, ayant chacun vingt-huit officiers et soixante matelots.

3° Treize navires de deux cents tonneaux, chacun avec vingt-deux officiers et trente matelots.

4° Huit navires de cent tonneaux, chacun avec seize officiers et dix-huit matelots.

Les quarante navires étaient donc montés par deux mille neuf cent quatre-vingt-seize officiers et matelots; il s'y trouvait en outre quatre mille cinq cents piétons; au total, sept mille quatre cent quatre-vingt-seize hommes.

§ II. — DU RAVITAILLEMENT.

Le ravitaillement coûtait par mois pour 7,496 hommes, à raison de deux sols par tête et par jour, vingt-deux mille cinq cents livres de gros.

§ III. — DU LOUAGE DES NAVIRES.

Le louage des navires contenant dix mille six cents tonneaux s'élevait par mois à quinze mille neuf cents livres de gros.

§ IV. — GAGES DES OFFICIERS.

Les gages des quatre cent huit officiers des douze gros navires étaient par mois de mille neuf cent trente livres;

Ceux des deux cent vingt-quatre officiers des huit navires de 300 tonneaux, de deux mille trente livres;

Ceux des deux cent quatre-vingt-six officiers des treize navires de 200, de deux mille quatre cent soixante livres;

Ceux des cent vingt-huit officiers des huit navires de 100 tonneaux, de mille soixante-dix-sept livres;

Ensemble, dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit livres par mois.

§ V. — GAGES DES MATELOTS.

Les gages des dix-neuf cent cinquante matelots étaient de dix-sept mille vingt livres par mois.

§ VI. — GAGES DES CAPITAINES DES PIÉTONS.

Les gages des capitaines, maréchal, prévôt, écoutêtes et sergents s'élevaient à huit cent livres par mois.

§ VII. — SOLDE DES PIÉTONS.

La solde des quatre mille cinq cents piétons, à raison de trois escalins par tête et par mois, montait à seize mille huit cent soixante-quinze livres.

§ VIII. — GAGES DES ENSEIGNES ET PAGES.

Les gages des enseignes et pages étaient de quatre mille cinq cents livres, calculés à raison de deux escalins par mois.

La dépense du personnel s'élevait donc par mois à soixante-dix-sept mille quatre-vingt-treize livres de gros.

Dans ce personnel, nous remarquons:

Amiral,
Vice-amiral,

Colonel,
Lieutenant-colonel,
Lieutenant de l'amiral,
Lieutenant du vice-amiral,
Page de l'amiral,
Autres pages,
Domestiques,
Secrétaire de l'amiral,
Chapelain,
Hallebardiers,
Prévôt général,
Lieutenant du prévôt,
Garde-côtes,
Capitaines,
Mariniers,
Pilotes,
Quartier-maîtres,
Maître de chaloupe et son aide,
Un voilier et son aide,
Charpentier de l'amiral,
Autres charpentiers et leurs aides,
Cuisinier et ses aides,
Sommelier et ses aides,
Connétable de l'amiral,
Connétable du vice-amiral,
Autres connétables,
Arquebusiers,
Chirurgien de l'amiral,
Chirurgien du vice-amiral,
Autres chirurgiens,
Trompettes,
Fifres et tambours,
Matelots.

Il y avait encore des *Eersclemmers*, *Putghers*, *Jonghers* et *Schimmans*.

§ IX. — DES VIVRES.

Chaque personne avait par jour vingt onces de biscuit; un lot de cervoise; trois quarterons de viande salée, le dimanche et le jeudi; une demi-livre de lard, le mardi et le mercredi; une demi-livre de poisson et deux harengs aux jours d'abstinence; deux onces de fromage pour le souper du dimanche, du mardi et du jeudi; un *cartille* d'huile un jour de la semaine; une demi *sumbre* de vinaigre par jour; enfin, un potage fait de deux *salemines* ou *picotins* de pois et fèves, d'une livre de riz et deux livres de beurre, était distribué le vendredi et le samedi entre cinquante hommes.

§ X. — DES MUNITIONS.

Les munitions de la flotte consistaient en:

Poudres.

Trois cents tonneaux de poudre qui coûtaient quarante-huit livres le tonneau, ensemble quatorze mille quatre cents livres;

Boulets de fer.

Cinquante quatre mille livres de boulets de trente, à raison de quinze livres de gros le mille, coûtant huit cent dix livres;

Trois mille six cents boulets, pesant chacun cinq livres, et dont le prix était de deux cent soixante-six livres.

Ces boulets ont été repartis sur chaque navire, ainsi qu'il suit :

Sur chacun des douze gros navires, il y avait onze pièces de canon, et cinquante boulets pour chaque pièce;

Sur chacun des huit navires de trois cents tonneaux, douze pièces, ayant ensemble quatre mille huit cents boulets.

Sur les treize navires de deux cents tonneaux, trois mille deux cents boulets.

Dés de fer.

Ces projectiles, pesant onze mille deux cent cinquante livres, étaient partagés entre les quarante navires.

Plomb à faire des boulets.

Il y en avait deux mille six cent cinquante livres, coûtant quatre-vingt-quinze livres, huit escalins.

Peaux de mouton.

Douze peaux pour chacun des douze gros navires seulement, à deux escalins six deniers la pièce, coûtaient treize livres, deux escalins.

Piques.

Il y en avait deux mille deux cents pour toute la flotte, au prix de huit livres le cent.

Dards et lances.

Cinq mille quatre cents, au prix de cent escalins le cent, ensemble deux cent soixante-dix livres.

Arquebuses à crochets.

Huit cent soixante-quinze arquebuses à crochets et à queues de fer, à raison de trente escalins la pièce, coûtaient treize cent quatorze livres.

Enfin chaque vaisseau de la flotte était muni de peaux de pompe, sacs à poudre, seaux de cuir, maillets de fer, leviers, coins; en un mot, de tout ce qui est nécessaire à l'armement d'un navire.

—

Maximilien de Bourgogne commanda l'expédition de Danemarck.

Tous ceux qui y prirent part, jurèrent entre ses mains de bien et fidèlement défendre l'autorité de sa majesté impériale dans la ville de Copenhague, de rechercher et punir ses ennemis, d'aider, protéger et défendre ses sujets, et aussi d'être fidèles et obéissants à monseigneur de Bevres, amiral et capitaine-général de la mer et stadhouder de sa majesté, d'observer ses lettres et ordonnances faites ou à faire, d'aider à garder les victuailles, le tout pour le profit de sa majesté impériale. Ainsi, Dieu me soit en aide et tous ses saints (1)!

(1) Ic zweere die keyserlicke magesteyt in desen jegewordighen handel wel ende getrauwelicke te dienen tot onderstant der stat Coppenhaghen, die wederwillighe ende vianden van zyne Majt te zoecken ende crancken, die landen ende ondersaten van zyne Majt. te helpen bescermen ende bewaren. Ende mynen heere van Beveren admirael ende capitein generael van de zee ende oick zynen stathouder in zyn afwesen, ghetrauwe ende gehoorsaemt te wesen, zyne artikelbrief, ordonnancien ende bevelen gemaect ende noch te maken tonderhouden den minsten mitten meesten, ook die provanden te helpen bewaren tot keyserlicke majt. meesten proffyte. Soe moet my Godt helpen ende al zyn heilighen. — *Termes du serment.*

Gérard Van Meckeren et Nicolas Dasnes, capitaine, furent chargés de l'armement des navires qui se trouvaient dans le port de Dunkerque. Cornil Scheppers leur manda le 15 janvier 1536, de se presser. « Messieurs, leur » écrivit-il, pour ce que l'empereur ma de rechief comandé » haster cest esquipage, en quoy vostre présence est » nécessaire, je vous advise qu'ayant entendu de Jehan » Vandenveere que serait à propos que messieurs de la » loi de Duncquerque y passent quelques pièces d'artillerie » et admunitions pour la charge de l'*Aigle* et de l'*Escos-* » *saise*. Je ay escript ausdits sieurs de la loy ainsi le » voloir faire, espérant que aussy le ferez, vous requirant » accelerer vostre retour et faire provision de ce que » vous fault de gens et vivres pour les avoir prêts à la » fin de ce mois de janvier, en suivant les propos que » je vous ay tenu avant votre départ de la Veere. Et » en tant que dessus vous prie ne faire faulte. A tant, » messieurs, notre Seigneur soit garde de vous. De » Vlissinghes ce XVe jour de janvier XV^c^ XXXVI.

» Le bien vray amy à vous,

» CORNILLE SCEPPERS. »

Comme nous aurons encore à parler de Cornil Scheppers, il nous faut d'abord le faire connaître. Fauconnier, l'historien de Dunkerque, le révendique comme Dunkerquois (1). Mais, d'après une notice insérée dans la Biographie des Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale, Scheppers serait né à Nieuport (Belgique).

(1) Histoire de Dunkerque. Tome I, pag. 45 et 46. — Scheppers dit lui-même dans ses ouvrages qu'il est de Nieuport. — *Cornelio Sceppera Neoportuensi, auctore etc.*

« Son père, Jean De Schepper, dit son biographe (1), l'envoya à Paris où il remporta au concours-général la première place en philosophie.

» Il débuta dans la carrière publique par la place de secrétaire de Christiern II, roi de Danemarck, et suivit ce roi infortuné dans son exil; il assista même à la mort de la reine Isabelle, au château de Zwynaerde.

» L'empereur Charles-Quint apprit à le connaître durant le séjour qu'il fit en Belgique, le prit à son service et le chargea de plusieurs ambassades, notamment près du roi Christiern, près de François I^{r}, roi de France, et près de Sigismond, roi de Pologne, et de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il fut aussi envoyé vers l'empereur Soliman.

» Charles-Quint l'ennoblit et lui donna une place dans son conseil-privé pour le récompenser des hauts services rendus à la patrie.

» Schepperus était versé dans presque toutes les langues; il cultivait la poésie, l'histoire, l'astronomie, et écrivait aussi facilement en vers qu'en prose.

» Il a laissé: *Assertationum fidei libri VI*, Anvers, 1521, écrit contre quelques astrologues qui prétendaient qu'un grand cataclysme bouleverserait le monde en cette même année.

» Une apologie de Christiern II, durant son séjour en Belgique, écrite en latin, et une élégie sur la mort de la reine Isabelle.

---

(1) Biographie des Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale, tome II, page 141, in-8°. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1844. Un autre notice plus complète se trouve dans *Histoire des relations comm. etc. des Pays-Bas avec le Nord*, par *Altmeyer*. Brux. 1840, p. 134 et seqq.

» Marchant dit que les héritiers de Schepperus conservaient un ouvrage ms.: *Hodœporicon Constantinopolitanum*.

» Schepperus mourut à Anvers, le 22 mars 1554, à l'âge de 52 ans; on l'enterra dans l'église d'Eike, dont il était seigneur et où il s'était fait bâtir un beau château. Swertius lui consacre cette épitaphe:

» Grande dedit fidei documentum, grande laboris
» Schepperus, profugam dum comitatur heram.
» Grandius est animi doctrinâ nobilis, alto
» Cum Cicerone tonans, digna Marone canens. »

Voici maintenant quelques traits de la vie de Cornil Scheppers, qui nous sont conservés dans une biographie Dunkerquoise (1):

« Il enseignait les mathématiques et la philosophie à Paris au commencement du seizième siècle. Il se distingua bientôt par ses connaissances en politique, et fut choisi par Charles-Quint pour terminer ses différends avec les divers princes de l'Europe. Il fut successivement ambassadeur en Danemarck, en Pologne, en France, en Angleterre, en Transilvanie, et deux fois en Turquie. La prudence et les talents qu'il montra dans ses missions difficiles, lui acquirent les bonnes grâces de Charles-Quint, qui le créa chevalier et ensuite conseiller-d'état. Les reines de Hongrie et de Suède l'honorèrent de leur amitié, il fut estimé des savants de son temps, et Erasme a fait son éloge dans son dialogue sur Cicéron. »

---

(1) Biographie Dunkerquoise. — Dunkerque, chez Lenoir, libraire, 1827. — Voir Altmeyer déjà cité.

Scepperus mourut à Anvers, le 28 mars 1554, âgé seulement de 51 ans: ses cendres reposent dans l'église paroissiale d'Eecke; il laissa une fille qui épousa Corneille De Corenhuuse, chevalier, grand-bailli d'Ypres depuis 1567 jusqu'en 1574.

CHAPITRE III.

Guerre entre François Ir et Charles-Quint. — Van Meckeren veille aux côtes de Flandre. — Lettre de Maximilien de Bourgogne.

Lorsque nous retrouvons Van Meckeren, la guerre est déclarée entre Charles V et François Ir, roi de France. L'empereur conduit ses armées dans le cœur de la Champagne, marche sur Epernay, et surprend Château-Thierry. Redoutant les suites de cette course victorieuse, la France fait des propositions de paix; Charles les accepte, et la paix est signée, le 18 septembre 1544, à Crespy, petite ville près de Meaux.

Pendant la guerre, Van Meckeren se tenait en mer en vue des côtes de la Flandre, veillant à leur défense et fesant quelques prises à l'ennemi. Le 23, il reçut à son bord une lettre de Maximilien de Bourgogne, qui s'exprime ainsi: « Capitaine, j'ai recheupt lettres » de la Royne (1), dont vous envoye présentement » certain extraict touchant Anthoine de Lini, capitaine, » lequel extraict, ce bon vous semblera, vous luy pourrez » monstrer, vous requérant que avecq ledit Anthoine,

(1) Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas.

» veuillez tenir toutte amitié, amour et union, affin que » nayez aulcune question avecque luy, vous advertissant » que touchant le bruyt et parolles qui courent de la » paix qui seroyt entre l'empereur et le roy de France, » que sa majesté mey a riens escript, partant je présume » que tout n'est que grandes mentiries et mensonges, » néanmoins de ce vous ny ferez aulcunes paroles ou » répétition.

» Pryant le Créateur vous, capitaine, avoir en saincte » garde.

» De Zandenbourg, ce xxiii° de septembre xv° quarante-quatre.

» Votre bon amy,

» MAXIMILIEN DE BOURGOGNE (1). »

On comprend facilement que l'amiral ait pu dire à son capitaine, qu'il n'était pas encore informé de la conclusion de la paix, puisqu'elle n'avait été signée que le dix-huit septembre et que sa lettre était du vingt-trois. Ce n'était pas en effet dans l'intervalle de cinq jours qu'une nouvelle pouvait être transmise, au xvi° siècle, de Crespy à Sandenbourg. Cependant, comme on savait que des conférences avaient eu lieu à ce sujet entre Charles et des envoyés de France, l'amiral engagea Van Meckeren à être prudent.

---

(1) Maximilien de Bourgogne épousa Louise De Croy, fille de Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, marquis de Renty, comte de Porceau et de Beaumont, baron de Chièvre, Havrech, Wallers, Seneghem, etc. — *Butkens*, Trophées de Brabant, tome II, page 47, in-fol. La Haye, 1724.

CHAPITRE IV.

Tentative de joindre l'Ecosse à la couronne d'Angleterre. — Blocus de Boulogne. — Mécontentement de Charles-Quint. — Entraves à la navigation entre les Pays-Bas, l'Écosse et l'Angleterre. — Van Meckeren croise dans la Manche. — Diplôme qui lui donne cette mission. — Remontrances à Van Meckeren par Scheppers. — Scheppers lui recommande de protéger le retour de l'ambassadeur de l'empereur à Londres. — Nouvelles remontrances à Van Meckeren par Scheppers. — Scheppers lui mande qu'il se rend à la cour.

Les rois d'Angleterre cherchaient depuis longtemps à joindre l'Écosse à leur couronne et ne faire à qu'un seul royaume de ces deux états. On pensait qu'une alliance d'Édouard VII avec Marie Stuart eût favorisé l'exécution de ce projet. Des négociations furent ouvertes dans ce sens, mais elles n'aboutirent à aucun résultat. Au contraire, Henri II envoya à la reine régente, Marie de Lorraine, des troupes pour garantir ses frontières du côté de l'Angleterre et les mettre à l'abri d'un coup de main (1).

Ce n'est pas que la France fut en guerre ouverte avec l'Angleterre; le traité qui promettait l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistait; mais Henri, dit An-

(1) Anquetil. — Hist. de France.

quetil, crut apparemment sa position changée par ses engagements avec l'Écosse; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il vint lui-même, à la tête d'une armée, bloquer la ville.

Le blocus, ajoute l'historien français, donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations, et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendrait, quelques villes et châteaux qu'ils tenaient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Edouard avec madame Elisabeth, fille aînée du roi.

Charles-Quint fut très-fâché de cet accommodement, qui s'était fait sans son intervention. Il en témoigna son mécontentement et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper sans rupture (1). Il entrava la navigation entre les Pays-Bas, l'Écosse et l'Angleterre; puis il rappela son ambassadeur à la cour de Londres.

Van Meckeren eut la mission d'aller en croiseur dans la Manche. Il reçut à cet effet, le 14 mars 1549, de Maximilien de Bourgogne, un diplôme écrit en flamand, où sont énoncés les motifs de l'expédition. Nous le traduisons: « Maximilien de Bourgogne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or (2), seigneur de Beveren, de la Veere,

(1) Anquetil. — Hist. de France.

(2) Maximilien de Bourgogne a été créé chevalier de la Toison par Charles-Quint, dans le chapitre tenu à Utrecht en 1546.

» Flessingue, Brouwershave, Duneland, Tournehem, ami-
» ral et capitaine-général de la mer, gouverneur de Hol-
» lande, Frise et Utrecht, faisons savoir que Sa Majesté
» étant dans l'intention d'expédier en mer quelques navires
» de guerre pour servir Sa Majesté contre les Écossais,
» ses ennemis déclarés, et protéger la navigation contre
» toute attaque des pirates. A cet effet, Sa Majesté a
» chargé plusieurs capitaines de cette mission, et entr'au-
» tres Gérard Van Meckeren, à cause de son inébranlable
» fidélité à son empereur et de son expérience dans la
» guerre maritime, et parceque nous le connaissons par-
» ticulièrement. Nous avons donc commis, nommé et
» établi au nom de Sa Majesté, commettons, nommons
» et établissons le dit Gérard Van Meckeren par ces
» présentes, pour notre stadhouder et capitaine-général
» de toute la flotte et de l'armée de mer, sur le navire
» *le Faucon*, avec toute prééminence et autorité sur ladite
» flotte, ainsi qu'il conviendra, mais en se conformant
» toutefois aux instructions et ordonnances impériales que
» nous lui avons transmises, en date du 19 Janvier der-
» nier.

» Ceci est notre exprès commandement, que le susdit
» capitaine Gérard Van Meckeren ni sa troupe ne pilleront
» ni feront aucun dommage et ne souffriront qu'il ne soit
» pillé ou fait le moindre préjudice soit aux sujets de
» l'empereur, soit aux étrangers, soit à ceux qui ont
» sauf-conduit ou passe-port. Lorsque avec sa flotte il
» saisira quelque bâtiment pirate ou ennemi, il nous en
» donnera connaissance en notre qualité d'amiral ou à
» nos stadhouders dans les quartiers où les vaisseaux pour-
» ront aborder, le tout suivant le prescrit des ordonnances
» de Sa Majesté impériale qui seront fidèlement exécutées.
» Le susdit Gérard Van Meckeren a prêté entre mes

» mains le serment de fidélité. C'est pourquoi nous or-
» donnons à tous justiciers et officiers et sujets de Sa
» Majesté impériale de respecter partout le susdit capitaine
» Meckeren, lorsqu'il agira pour l'exécution des présentes
» et de lui donner aide et main-forte au besoin. Fait
» sur notre flotte de Zandenbourg, sous notre scel de
» l'amirauté, le XIVe jour de mars de l'an XVe 49.

« MAXIMILIEN DE BOURGOGNE. »

« Par Monseigneur l'amiral,

« SIMON. »

Cependant, malgré la présence de Van Meckeren dans les eaux de la Manche, nous eûmes à nous plaindre des pirateries des ennemis; on pensa même que des Flamands n'étaient pas étrangers à ces actes de pillage. L'amirauté de Dunkerque s'en plaignit à l'amiral de Flandre. Maximilien de Bourgogne enjoignit à son vice-amiral et aux membres du conseil d'être impitoyables envers les corsaires pris les armes à la main. « J'ay différé, leur dit-il,
» de vous rendre response sur l'apréhension des pirates
» tant Englois que aultres, dont m'avez envoyé les in-
» formations jusques avoir le tout monstré à la royne
» et ceulx du conseil; lesquels aujourd'huy ont déclaré
» que debviez exemplairement les punir en leurs vies,
» dabondant que les subjects de pardechà que y sont
» trouvés soient mis comme traistres en quatre quartiers
» et tous délaissés sur le grand chemin tyrant vers En-
» gleterre.

» Quant aux despens et mises de la justice, semble
» qu'ils se doibvent payer de leurs navires et biens.

» A tant, très-chers et bons amys, nostre Seigneur

» vous ayt en sa garde. De Bruxelles, ce xxIIII^{me} de
» novembre 1649.

» Le bien vtre bon amy
» M. DE BOURGOGNE. »

Dans l'accomplissement de son mandat bien pénible, Van Meckeren éprouva des contrariétés de la part de ses compatriotes, s'il faut en croire une lettre de Cornil Scheppers. « Capitaine, lui écrivit-il de Bruxelles, le 21 décembre » 1549, ceste sera pour vous advertir en amy coment mon» seigneur de Rueulx s'est hier soir envers moy doulu » de vous, disant que les baillifs de Vlissinghes, de » Ermuyde et de la Veere se sont plaintz de vous, » aschavoir celluy de Vlissinghes soubstenant que auriez » gasté sa navière, à cause de quoy il vous vouloit ty» rer en procès, y adjoustant ledit de Vlissinghes que » aussi pareillement aviez gastée celle de monseigneur de » Rueulx (1). Celluy de Ermuyde soubstenant que luy » faisiez tort de dire que les cables et cordailles par luy » délivrez à lestouffement (le grément) de la navière de » mondit seigneur, nestoient point bons, et quil prou» veroit que lesdits cables et cordailles avoient esté tels » comme ils devoient estre, et si aulcune faulte a esté » trouvé èsdits cables et cordailles, ce a esté par vtre » moyen que les aurez laissé trainer en la fainge, et non » pas tellement gardé comme conviendrait. Celluy de la » Vere soubstenant que avez compté pour despens au

(1) Adrien de Croy, comte de Reux, mari de Claudine de Melun. — Il était arrière-petit-fils des fameux seigneurs de Wesemale, et comme tel allié aux maisons d'Arschot, de De Mérode, de Brimen, d'Humbercourt. Voyez Trophées du Brabant, par Butkens, tome II, page 528.

» prouffit de la dite navière aultant que monte le frêt » d'icelle, de sorte que là où monseigneur pensoit rece» voir onze ou douze cens florins pour ledit frêt, il ne » na rien receu. Ains le luy a ledit baillif conté, qu'il » ne trouve pas ressonnable, veu que ainsi faisant son » dit navière auroit servy pour riens, et ainsi lavoir en» tendu de son homme retourné de Zélande. Sur quoy » luy respondis que estiez allé quelque part et si quel» qu'un vous vouldroit charger, que y estiez adverti, » vous priant enquerrir de navières et du pris dicelles » conforme à nos devises, et du tout madvertir le plus» tost que pourrez.

» A tant, monsieur le capitaine, en me recommandant » de bien bon cœur à vos bonnes grâces, prie le Créateur » vous donner bonne vie et longue.

» Le tout vtre amy et serviteur

» Cornille Sceppers. »

Nous avons dit plus haut que l'empereur rappela son ambassadeur d'Angleterre; à Gérard Van Meckeren fut confié le soin de protéger sa rentrée dans sa patrie. Cornil Scheppers lui annonça cette nouvelle dans les termes suivants: « Capitaine, je vous advise que l'empe» reur revocque (rappelle) son ambassadeur d'Angleterre, » messire Franchois Van Dilft, chevalier, et désire qu'il » soit convoyé (accompagné) de sorte qu'il ne tombe » ès mains des Escossois ou aultres pyrates. Et pourtant » ma sa majesté commandé vous ordonner que incon» tinent après la réception de cestes vous ayez à trans» porter avec les navires de vostre charge sur la coste » d'Angleterre vers lyssue et emboussure de la Tamise,

» et en ce ne faire délay. Vous scaurez ce que aultrefois
» vous ay escript alendroit dudit seigneur ambassadeur,
» lequel oultre quil est personnaige de tel respect que
» sa function importe, est en mon particulier bon seigneur
» et amy. Parquoy oultre ce que estes obligé obeyr à
» sa majesté, me ferez plaisir exécutant ce que dessus.

» A tant, capitaine, nostre Seigneur ait garde de vous.

» De Bruxelles en haste ce xme de may 1550.

» Le bien vostre serviteur et amy

» Cornille Sceppers. »

Quoique l'empereur ne fut pas dans des termes de très bonne amitié avec le roi de France, il n'était pas en guerre avec lui. Le traité de Crespy était toujours en vigueur, aucune atteinte ne pouvait donc être portée au commerce international. Aussi, Van Meckeren en laissant ses navires continuer de donner la chasse à des bâtiments se rendant en France, ou en s'emparant lui-même de vaisseaux français, transgressait-il la paix conclue entre les deux souverains. Cette transgression du droit des gens souleva des réclamations de la part de la France. Scheppers lui manda à cette occasion : « Capi-
» taine, je vous advertis et vous debvez savoir que du
» costé de France on s'est plaint de vous de ce qu'avez
» donné la chasse à aucuns navires de guerre escossais
» jusques audessoubs de la place de Conquest en la basse
» Bretaigne (1), et que en oultre avez empesché aux

(1) Le *Conquet* (*Conquestus*), petite ville maritime de France en Basse-Bretagne, à cinq lieues de Brest.

» subjects du roy de France le francq passaige et que » davantaige avez prins les navires appartenant auxdits » subjects de France. Vous debviez selon ma commande » m'informer et entendre ce qui en est, affin qu'on en » puisse respondre à la vérité, conserver bonne amitié » entre l'empereur et le roy de France, et à ce que soyez » oy (ouï) en vos différends, puisque je voy qu'il est » raisonnable que devons aider de votre commission, » instruction et serment quavez fait en mes mains au nom » de lempereur. Je vous aideray et assisteray conformé» ment à iceluy serment. Désirant avoir responce de vous » sur ceque dessus, laquelle pourrez adresser au bailly » de la Veere ou Vlessinghes selon que la saison le » portera pour ma descharge et la vostre. »

Puis, Scheppers ajouta:

« Je vous ay escript par dernières lettres touchant » deux choses; l'une, que vous tenissiez avec vos navires » sur la coste d'Angleterre vers l'issue sur la Tamise » jusques à ce que l'ambassadeur aura passé, qui sera » de brief; ce que de rechief je vous recharge de faire.

» L'aultre point est touchant les victuailles pour deux » mois à entrer après l'expiration de ces trois premiers » mois courant encoires jusques à le xime de juny pro» chain venant, duquel point aurez été adverti par mes » lettres plus particulières et aussi par ce que vous aura » donné à cognoistre le bailli de la Veere, comme ledit » bailli m'escript vous avoir mandé. Pourquoy je désire » scavoir votre responce absolument et des aultres capi» taines respectivement, parce quil ma esté chargé ainsi » le faire, afin d'y pourveoir en lung envènement ou en » l'aultre, d'aultant que je n'ay trouvé aucunes obmissions

» à l'endroit de donner charge desdits vivres en aucuns » des capitaines de vostre compagnie, lesquels sera bien » qu'ils se résolvent et bientost afin que je ne demeure » entre deux selles pour ma décharge envers l'empereur » et de tous aultres.

» A tant, capitaine, nostre seigneur soit garde de » vous.

» De Bruxelles ce xxime de may 1550.

» Le tout vre bon amy et serviteur
» CORNILLE SCEPPERS. »

Six semaines après, Van Meckeren reçut de Scheppers, ce billet:

« Capitaine, je men vay à diligence en court (à la » cour), mais sera bien que demain avec la compaignie » de vos sept navières, retournez en mer, et pourrez en » dedens cinq ou six jours estre de retour en Zélande » ou icy, en sorte que lhors aurez de mes nouvelles.

» A tant, capitaine, ntre Seigneur soit garde de vous.

» De Ostende, ce huitiesme jour de juillet xve cin- » quante.

» Le bien vre bon amy et serviteur
» CORNILLE SCEPPERS. »

La paix fut rompue entre l'empereur et la France vers la fin de l'année 1551. Alors, tout commerce cessa entre ces deux puissances. Les pêcheurs ne purent plus sortir des ports du littoral de la Flandre, qu'escortés de vais-

seaux de guerre. On en arma à cet effet dans les villes de Dunkerque, Nieuport et Ostende. Pour subvenir aux frais de cet armement, on imposa sur les pêcheurs un certain droit par lest de hareng, que l'on nommait en flamand *lastgheldt,* qui fut de cinq sols par lest de hareng en caque, et de six sols trois deniers par lest de hareng frais. — Il fut défendu aux pêcheurs d'aller en mer sans l'escorte de quatre vaisseaux de guerre.

Il y avait aussi des garde-côtes qui veillaient à la petite pêche du poisson frais.

Toutefois, les villes maritimes de Flandre ne soutinrent pas seules ces dépenses. Charles-Quint y intervint pour cinq mille cinq cents livres (1).

Au milieu de toutes les complications qui surgissaient de la guerre, les capitaines Van Meckeren et Nicolas Dasmes se rendirent à la Veere, dans l'île de Walcheren. Ils y avaient été appelés par Adolphe de Bourgogne, seigneur de la Cappelle (2), et le seigneur d'Eecke, qui avaient à les entretenir des intérêts de l'État.

Van Meckeren et Dasmes écrivirent quelque temps après à l'amiral de Flandre, Maximilien de Bourgogne, seigneur de Bevres, et au seigneur d'Eecke, pour être indemnisés de leurs frais de voyage. « Vous remonstrent

---

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunkerque, tome I, page 53.

(2) Nous nous permettons de faire remarquer que nous pensons que M. le docteur Leglay s'est trompé, lorsqu'il dit, tome II, page 623 de ses *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, qu'Adolphe de Bourgogne était seigneur de *Bevres*. Le seigneur de Bevres était Maximilien. Toutes les signatures que nous avons vues d'Adolphe portent : *Adolf de Bourgoigne de la Capelle*. Il était fils d'Antoine de Bourgogne, seigneur de Capelle. PONT. HEUTER. page 170. — Il faut dire aussi, pour être juste, que Guichardin le qualifie également de seigneur de Bevres.

» en toute humilité et révérence, leur dirent-ils, comme » par lettres missives de sa seigneurie d'Ecke et monseigneur de la Chapelle, ont été, lesdicts Van Meckeren » et Dasne, mandés de venir en diligence à la Veere, » pour entendre de mesdits seigneurs la charge qu'ils » ont de sa majesté, et de la royne, et de mondit » seigneur l'amiral. A quoy ayant obey, ont faict certaines vacations et despens de chariots et de bateaux, » depuis le quatorzième jour de mars inclus jusques à ce » jourd'huy le XXXVIIIme d'avril, qu'ils font ensemble quarante-saipt jours, dont de leur vacations désirent estre » payez et remboursez selon que trouverez estre raison, » suppliant partant à respect que dessus, que les veuilliez » donner ordonnance au commis, de les payer dudict » extraordinaire, ensemble de leurs vacations comme trouverez appartenir.

» Sy, fairez bien. »

Maximilien mit en marge de cette requête ces lignes :

» L'on ordonne au trésorier Molkemad de donner à » bonne compte à chacun de ces suppliants la somme » de dix livres de gros monnoye de Flandres.

» Fait à la Veere le XXVIIIe davril 1552.

» MAX. BOURGOIGNE.

» SCEPPERIUS. »

CHAPITRE V.

Gérard Van Meckeren est nommé vice-amiral de Flandre. — Diplôme de vice-amiral. — Législation maritime au XVIe siècle. — De l'amirauté. — Des peines disciplinaires. — Par qui elles étaient appliquées.

Nous touchons à un moment solennel de la vie de Gérard Van Meckeren. Le capitaine va recevoir la récompense de ses fatigues, de ses longs travaux, de son dévouement à sa patrie, de son inébranlable fidélité à son souverain.

Le seigneur de Locre, Antoine de Briarde, vice-amiral de Flandre, est mort dans cette maison de Dunkerque où il eut quelques années auparavant, l'insigne honneur de recevoir l'empereur Charles-Quint (1).

Le vingt novembre 1553, Van Meckeren écrivit à Maximilien de Bourgogne pour l'informer de la maladie de Briarde. Le vingt-quatre, l'amiral lui répondit: « Mon-
» sieur le capitaine, j'ay receu vtre lettre en date du
» xxe de novembre, par laquelle m'advertissez de la griève
» maladie du seigneur de Loockre. Mais hier au soir fuz
» adverty par son frère Louys et par le burgmestre de

---

(1) Charles V, lors de son entrée à Dunkerque en 1549, dîna chez Antoine de Briarde. — Faulconnier, hist. de Dunkerque, tome I, page 55.

» la ville, Mahieu De la Helle (1), quil est trespassé, » et m'a sollicité ledict De la Helle son estat. Mais pour » ce qu'il m'est memoratif que aultrefois maviez adverty » qu'il estoit (De Briarde) assez délibéré de résigner son » office en vos mains, et que lors vous accorday, fut ce » par résignation ou par trespas, et par aussy encoires » dès a présent vous accorde, touteffois soubz certaines » conditions que je vous déclarai ou à vtre commis que » poirez envoyer à ce Noël vers moy, car à ceste heure » je pars en court et crains ma longue demeure, et » pour ce que estes souvent travaillé de maladies, je » vouldrois bien que tinssiez pour vtre substitut ledict De » Helle, comme homme qui a cognoissance de longtemps » dudict estat et hanté les affaires de l'admiralité.

» A tant, capitaine, je prie le Seigneur vous donner » sa grâce et santé.

» De Flessingues ce XXIII[e] de novembre 1553.

Vtre bien bon amy,

» M. DE BOURG[ne]. »

Huit jours plustard, c'est-à-dire, le premier décembre,

---

(1) Mahieu De la Helle ou Van den Helle était de la famille de Nicolas Van den Helle, né à Dunkerque en 1434, docteur et professeur en théologie et quatre fois recteur de la célèbre université de Louvain, où on lisait sur son tombeau : *M. Nicolao De Hellis, summo theologo, eccl. sancti Petri Lovaniensis pastori, et hujus xenodochii prius collapsi tam in religione quàm in ædificiis, instauratori piissimo, viro pacifico et juris ecclesiastici propugnatori ardentissimo, in omnes egenos, præsertim studiosos, magnificentissimo, monum. factum, obiit anno* 1505.

Ce savant a laissé plusieurs ouvrages écrits en latin, et dont les membres du haut clergé font le plus grand cas. Il mourut à Louvain. — *Faulconnier*, Hist. de Dunkerque, tome I, page 40. — Biographie Dunkerquoise, 1827.

Van Meckeren reçut le brevet de vice-amiral. « Cest office, dit Guichardin, est très-digne, honorable et de très-grande importance; car il est gouverneur de toutes choses appartenantes à la mer, et ses dépendances, ayant part à toutes confiscations, proyes et butins qui se font sur la mer en temps de guerre. »

Voici la teneur du brevet:

« Maximilien de Bourgoingne, chevalier de l'ordre de » la Thoyson d'or, seigneur de Beveres, de la Veere, » Vlissinghes, Westcappel, Brauwerhaven, Dunelanden, » Tournehem, admiral et capitaine-général de la mer, » gouverneur d'Hollande, Zélande et d'Utrecht, comme » par le trespas de Anthoine De Bryarde, seigneur de » Loockre, en son vivant notre vice-admiral de Flandres, » est vacquant icelluy office et que besoing est pour le » service de sa majesté et la conduite de la justice, d'y » pourveoir d'un homme idoine et qualiffié, scavoir faisons » que pour la bonne cognoissance que avons de la per- » sonne de Geerard Van Meckeren, escuyer, nous iceluy » confiant à plain de ses leaulté, prudhommie et bonne » diligence, avons ordonné, commis et estably, ordonnons » et establissons par ces présentes nostre vice-admiral » et lieutenant particulier pour doresnavant vacquer et » entendre à toutes les choses qui surviendront en mer » ou ès-grèves d'icelle pour toute la coste de Flandre » dont la cognoissance nous appartient, en luy donnant » plain pouvoir, auctorité et mandement espécial de choi- » sir, créer et comettre de par nous plusieurs personnes » pour estre nos conseillers et aultres officiers de l'ad- » miralité, gens de bien et expérimentés en tel nombre » qu'il pourra souffrir, desquels il prendra le serment » à ce deu et pertinent pour par leur advis et détermi-

» nation vuider et cognoistre de toutes questions et diffé-
» rents qui pourront survenir, de procéder contre tous
» les délinquans là où trouvés pourront estre, faire arrest
» de leurs corps, et aussy sy besoing est de iceulx les
» mettre aux amendes et aultres selon les démérites et
» les exigences de leurs mésus et ainsy que le droict
» et raison sera requis de faire tenir plaids sommaires et
» de plain administrer droit et justice à tous ceulx et celles
» qui le requerront, de garder en tout et par tout le
» droict et hauteur de l'empereur, nostre seigneur, en-
» semble nostre droict et prééminence, le tout selon les
» ordonnances et l'admiralité sur ce faictes, faisant tenir
» et respecter bien et duement tous appoinctemens con-
» tractés, tant par luy que par lesdicts conseillers, à la
» seureté des parties et d'iceulx baillifs, baillier, acte
» et enseignements tels qu'il appartiendra aux despens
» raisonnables des parties comme de droict et usance est
» requis, et afinque le droict et haulteur de l'empereur
» et nostre droict et prééminence soit tant mieulx gardé
» en et partout la dicte coste de Flandres, nous avons
» donné congié et licence audict Meckeren qu'il pourra
» substituer et commettre ung ou plusieurs personnes,
» gens de bien idoines et souffisans ès ports de mer où
» bon lui semblera et qu'il sera convenient, lesquels ayant
» commission soubs son scel, seront tenus faire le ser-
» ment dudict droict et prééminence garder et d'iceluy
» et de tous advenemens faire bon et loyal rapport pour
» en tenir comte sans toutefois que nostre dict lieutenant
» et commis puisse et ne pourra donner aucuns passe-
» ports, congiés ne *geleider* en manière quelconque, fors
» seulement aux personnes, navires et biens prins et
» arrestés ès limites de son office, que seront trouvés
» debvoir estre rellaxés par composition ou aultrement,

» pourvu quil sera tenu nous rendre bon et leal compte » et reliqua de tous lesdicts droicts, proffits et composi- » tions, du moins de six mois en six mois, et au surplus » de faire toutes et singulières les choses dictes, leurs » circonstances et dépendances comme ung bon et léal » lieutenant et commis dessusdict peult et doibt faire, » et que à luy en ntre nom compétent et appartiennent » à tels prouffficts et émoluments que en dépendent et » suivant certain contraict entre nous deux faict appoinctié » et signé. Pourquoy de toy bien et loyaulement acquitter » comme dict est, il sera tenu soubs le serment à ce » deu et pertinent en nos mains. Sy mandons et ordon- » nons de par sa dite majesté, en vertu de nostre com- » mission, à tous capitaines, gens de guerre, prévosts, » baillifs, justiciers et subjects de sa dite majesté à qui » ce peult ou pourra toucher ou leurs lieutenans et à » chacun deux endroict soy et si comme à luy appartien- » dra qu'ils facent, souffrent et laissent ledict Gérard » Van Meckeren de ceste commission et office en la » manière dicte plainement et paisiblement joyr et user » sans aucun contredict, le obéissent au faict d'icelluy » et ce quy en dépendt comme nous-mesmes, et luy » prêtent toute ayde, confort et assistance sy besoing » est, et je le requiers le tout jusques à nostre rappel; » en tesmoing de ce avons signé icelles de ntre main » et y faict appendre nostre scel au faict de l'admiralité » le 1er jour de décembre xv^{c} cinquante-trois.

« Max. de Bourgoingne. »

Le contrat intervènu entre Maximilien et Van Meckeren et mentionné dans le diplôme que nous venons de reproduire, était relatif à la recette des droits afférents

à l'amiral. Ces droits consistaient dans le dixième des prises faites en mer, des amendes et le produit des sauf-conduits accordés aux prisonniers. Pour indemniser son lieutenant des frais et dépens qu'entraînait cette perception, Maximilien lui abandonnait trois pour cent de la totalité de la recette (1).

Par le document qui précède, on voit quels étaient les droits et les devoirs d'un vice-amiral de Flandre; par ce qui va suivre, le lecteur pourra se faire une idée plus complète de la législation maritime à l'époque où vivait Van Meckeren.

Au moyen-âge, dit Cleirac, tous les peuples du Nord observaient les lois de Wisbuy, écrites en langage tudesque ou teuton. Dans cette île de Gothland, venaient les Goths ou Suèves, les Rous ou Russiens, les Danois, les Prussiens, les Livons, les Allemands, les Flamands, les Fins, les Vandales, les Saxons, les Anglais, les Écossais et les Français. Chaque nation y avait son quartier et des rues particulières à tenir leurs étaux, boutiques, fondiques ou magasins (2).

Maximilien d'Autriche fit en 1487 un décret sur les

---

(1) Dat de voorseyde heere hebben zal den generale ontfanck van myns voorseyde heeren van Beveren recht van den thienden penn. metgaets van alle boeten, bruecken en vervallen die t'officie van de admiraliteyt angaen; daerof hy hebben zal voor zynen salarys, moyten en aerbeyt, den derden penn. op welcken hy ghehouden wordt te doene alle costen, lasten, en vervolghen van 't zelve recht ende tuschelyck van de scepenen en officieren der selver admiraliteyt . . . . . .
. . . .
. . . .
Aldus ghedaen, gheaccordeert en ghecontracteert binnen den slote van Zandenbourg onder de handteecken van mynen voors. heere den admirael ende heeren Geeraert Van Meckeren, hier onder ghestelt ens.

(2) Cleirac, Us et coutumes de la mer. — Cours de droit commercial maritime par Boulay-Paty; tome i. Paris, 1823.

armements des navires (1), Charles-Quint et Philippe II réglementèrent de même cette matière; Henri III, roi de France, rendit une ordonnance sur l'amirauté de Flandre; Philippe IV, roi d'Espagne, établit le 5 Janvier 1624 une chambre d'amirauté à Bergues (2); le deux mai 1647, Louis XIV la transféra à Dunkerque et la confirma dans toutes ses prérogatives par une autre ordonnance en date du 14 septembre 1671.

Voici les principales dispositions de ces actes législatifs:

DE L'AMIRAL ET DE L'AMIRAUTÉ.

1°. L'amiral, à l'exception de tout autre juge, avait la connaissance de tout fait criminel en mer ou sur les côtes, tant en temps de guerre qu'en temps de paix, comme de toute cause commerciale relative aux voyages maritimes, à la pêche, au frêt et à la vente des navires, chartes-parties, polices d'assurance, brevets et *autres choses quelconques survenant sur la mer et grève d'icelle.*

2°. Il connaissait encore, privativement à tout autre juge, de toute cause civile ou criminelle de ceux de la Hanse teutonique, tels qu'Autrichiens, Anglais, Écossais, Portugais, Espagnols; soit que les procès et différends fussent entr'eux ou entr'eux et Flamands.

3°. Pour être reçu maître de navire, il fallait être examiné par deux anciens maîtres, en présence de l'amiral ou de ses lieutenants.

4°. Les pilotes et lamaneurs ne pouvaient aller au

---

(1) Publié par Mr F. Priem, dans le Précis analytique des archives de la Flandre-Occidentale, tome III, page 259, in-8°. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1849.

(2) Ordonnance écrite en flamand divisée en 60 articles, datée de Bruxelles. — Voir mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues.*

devant des navires plus loin que la rade, sous peine de dix écus d'amende.

5°. Pour être reçu maître-charpentier ou calfateur de navire, il fallait avoir été apprenti pendant trois ans et produit un chef-d'œuvre devant une commission présidée par l'amiral ou le vice-amiral.

6°. Quiconque, simple particulier ou communauté (civile ou religieuse), pouvait armer navires avec la permission du prince et en donnant connaissance à l'amirauté et caution, sous peine d'être considéré comme pirate.

7°. Toute décision de l'amirauté pouvait être exécutée nonobstant appel.

8°. L'appel devait être interjeté dans les dix jours; il était porté devant trois juges à ce commis, après avoir préalablement consigné une amende de soixante florins.

9°. Le dixième d'une prise de guerre appartenait au souverain ou à son amiral; deux parts de ce qui restait après le prélèvement du dixième, à ceux qui avaient fait la prise, et la troisième part à l'église du lieu où le navire pris avait été conduit.

10°. Les capitaines, avant de se rendre en mer, devaient prendre à l'amirauté leurs commissions et jurer de ne rien faire qui fut hostile à leurs nationaux, d'observer les lois et usages de l'amirauté et d'amener aussitôt les prisonniers et marchandises saisis.

11°. Ils juraient encore d'empêcher tous blasphêmes, jurements, blessures et combats, de faire observer les devoirs d'arquebusiers et de canonniers et de veiller aux canons, poudres, boulets, cordages, etc.

12°. L'amiral, ou l'amirauté pouvait seule délivrer des sauf-conduits aux prisonniers de qualité.

13°. Les papiers des prisonniers étaient examinés par l'amirauté.

14°. Si des objets destinés au service divin étaient trouvés dans une prise, ils étaient distribués aux églises.

DES PEINES.

Les infractions aux règles de la discipline, lorsque les navires tenaient la mer, étaient punies suivant leur plus ou moins d'importance, par la réprimande, l'amende, l'application d'un certain nombre de coups, par l'immersion du coupable dans la mer.

Ces peines étaient prononcées par un conseil présidé par le capitaine ou commandant du navire et composé du quartier-maître, du prévôt, du connétable, du pilote et de matelots.

Mais, elles n'étaient prononcées qu'après une procédure en règle; interrogatoire de l'inculpé, audition de témoins, réquisition du prévôt qui remplissait les fonctions d'accusateur ou ministère public.

Les décisions étaient inscrites sur un registre, et le jour où elles étaient rendues s'appelait: *Rechdach* (1).

La discipline n'était pas des meilleures; aussi Adolphe de Bourgogne défendit-il aux simples matelots de se rendre à terre, armés de mousquets, dagues, poignards,

---

(1) Rechdach ghehoude ende hof ghemaect op den *Elyphant* inden vice-admirael van capiteyn Gheraerdt Van Meckere, vice-admirael, De Wich, Jans Van Rozendael, Pieter-Jan Van Awembrouck, Andries Lanczwert, Jacques Van Stavele, oddelluyden, Michiel De Banck, Sybrant Vande Verve, schippers, Willent Vande Grootebrouck, en Ameloot en Basso styluyden, hoochbootsman, ende Bastaert Vullemont van Vlissinghe, connestable, en De Vos, quaertier-meester, op den xvende octobris XVc LVI.

Extrait du registre de mer tenu par Gérard Van Meckeren, lors de son voyage en Espagne.

couteaux, hâches et d'autres armes, sous peine d'une retenue d'un demi-mois de solde et de la confiscation de leurs armes, au profit des pauvres.

La passion pour la boisson était si grande chez quelques matelots, que l'amiral Maximilien de Bourgogne, de concert avec son fils Adolphe et le secrétaire de l'empereur, Cornil Schepper, défendit à toute personne fesant partie de l'escadre, de vendre par jour pour plus d'un sou d'eau-de-vie ou de victuailles, sous peine de retenue de la ration d'eau-de-vie et de treize jours de solde; le tout au profit des pauvres. Il défendit encore au prévôt et à tout lieutenant de donner ou de recevoir en prêt plus de vingt à vingt-quatre sols, sous peine de confiscation de l'argent emprunté (1536).

ORDONNANCES RELATIVES AUX SIGNAUX DE MER.

A chaque expédition maritime, l'amiral de Flandre rendait une ordonnance par laquelle il réglait les signaux de ralliement en mer, afin que les vaisseaux qu'aurait dispersés une tempête ou tout autre accident, pussent rejoindre le vaisseau-amiral.

Ainsi, le 2 juillet 1558, Adolphe de Bourgogne porta un règlement que nous pouvons considérer comme le résumé de tout ce que nous possédons sur cette matière:

I. — Lorsque l'amiral tirera un premier coup de canon, tous les vaisseaux se prépareront à mettre à la voile, et au second coup, ils mettront à la voile.

II. — Tous les vaisseaux suivront l'amiral aussi près que possible, afin d'observer tous les signaux qu'il donnera.

III. — L'amiral sera à l'avant-garde, et les capitaines Josse Dorp, Nicolas Dasnes, Josse Olliviers, Bastaert

Cats, Jean-Gillot Terlong, Jean Janssoone, ... Ghistel et Cornil De Cuyper resteront près de lui.

IV. — Le capitaine Gérard Van Meckeren, vice-amiral, formera l'arrière-garde, et les capitaines Steelandt, Vich, Verhoover et d'autres mariniers resteront avec lui....

V. — Le vaisseau-amiral portera le jour, au grand-mât un pavillon et aura, la nuit, deux feux.

VI. — Le vice-amiral aura le jour, son pavillon au mât de misaine, et la nuit un feu.

VII. — Le seigneur de Cruninghe portera un guidon au mât de misaine, et aura, la nuit, un feu.

VIII. — Aucun vaisseau fesant partie de l'avant- ou de l'arrière-garde ne passera la nuit devant le vaisseau-amiral ou vice-amiral.

IX. — Le jour que l'on mettra à la voile, l'amiral donnera le mot *de guet* pour huit jours.

X. — Au signal donné par un coup de canon et un petit pavillon hissé sur la poupe du vaisseau-amiral, tous les capitaines se rendront à son bord.

XI. — Lorsque le vaisseau-amiral hissera deux petits pavillons l'un audessus de l'autre, tous les marins monteront à son bord avec leurs capitaines.

XII. — Quand un navire appercevra des voiles ennemies, il tirera un coup de canon et hissera un pavillon au bas du mât de misaine; il hissera et baissera son pavillon autant de fois qu'il y a de bâtiments en vue.

XIII. — Personne n'ira à la découverte des vaisseaux ennemis, sans ordre exprès de l'amiral ou du vice-amiral.

XIV. — Le vaisseau qui a besoin de secours, tirera un coup de canon et placera un pavillon à sa proue; la nuit, il attachera deux lanternes aux cordages du mât de mitaine; et tous les vaisseaux se trouvant dans son voisinage, donneront les mêmes signes.

XV. — En cas d'incendie, un vaisseau lâchera la moitié de son artillerie, pour demander secours.

XVI. — Si une tempête survient, la nuit, tous les vaisseaux allumeront une lanterne.

XVII. — Lorsque l'amiral ordonnera, la nuit, de baisser la voile, il fera poser une lanterne audessus des deux feux ordinaires.

XVIII. — Dès qu'un vaisseau verra terre, il tirera un coup de canon, et il montera et baissera ses deux voiles de hune. S'il reconnait la côte qu'il apperçoit, il en fera part à l'amiral.

XIX. — Si un bâtiment venait à toucher sur un banc de sable, il tirera un coup et montera et descendra deux fois ses voiles de hune.

XX. — En temps de calme, tous les vaisseaux sortiront leurs canots, et les placeront de telle manière que les bâtiments ne puissent se choquer.

XXI. — Lorsque le temps est couvert et que les navires ne peuvent se voir, on sonnera de la trompette et l'on battra le tambour. L'amiral tirera un coup de canon de minute en minute.

XXII. — Quand la flotte entrera dans un port, les meilleures places seront réservées à l'amiral, au vice-amiral et au seigneur de Cruninghe; on fera la plus grande attention à ce que les bâtiments ne s'entrechoquent.

XXIII. — Dèsque la flotte sera en vue de l'ennemi, on placera aussitôt à la proue deux tonneaux emplis d'eau, deux autres à côté du mât et deux à la poupe.

XXIV. — Lorsque l'amiral hissera son petit pavillon sur la *Compagne,* le capitaine du *Tigre* se rendra à son bord; le capitaine de l'*Aigle* ira à bord du vice-amiral, à pareil signe de celui-ci.

CHAPITRE VI.

Nouvelles hostilités entre l'empereur et la France. — Nouvelles prises maritimes. — Lettre de Philippe de Bevres. — Détail des prises maritimes. — Van Meckeren s'intéresse à la mise en liberté d'un prisonnier hollandais. — Sa lettre à l'ambassadeur de l'empereur à Londres. — Nouveaux armements de Van Meckeren.

Les hostilités furent reprises entre l'empereur et la France. La mort d'Edouard IX, roi d'Angleterre, et le mariage de sa sœur Marie avec Philippe II contribuèrent encore à les prolonger.

Ces hostilités donnèrent lieu aux armateurs de Dunkerque de faire diverses captures sur les ennemis. En 1553, ils en firent entr'autres deux considérables, dit Fauconnier; la première fut faite par un navire de guerre appelé l'*Hirondelle,* appartenant à Gérard Van Meckeren, vice-amiral de Flandre; et la seconde par un vaisseau nommé la *Trinité,* commandé par Pierre Myns, et armé par des particuliers. Charles-Quint voyant par-là que les armements de Dunkerque, tout en favorisant la pêche et le commerce, incommodaient aussi beaucoup les ennemis, envoya à cette ville cinq mille florins, tant pour reconnaître la valeur des corsaires, que pour aider à équiper leurs navires.

Durant l'année 1554, Van Meckeren reste à Bergues

occupé des affaires de l'amirauté, et peut-être aussi des intérêts de sa famille; car il était père et il avait des enfants. Il avait songé sans doute à marier l'un d'eux, lorsque le vingt-un janvier il reçut de la Veere ce billet:
« Monsieur le capitaine, j'ay bien receu vtre lettre et » entens que debvez venir por decà vers le printemps pour » saluer monseigneur (1), et lors pourrons ensemble » parler *touchant vostre contract.*

» Monsieur le capitaine, je vous remerchie du fro- » maige (2) que m'avez envoié. J'espere que vous en aiderez » mengier avecque la grâce de Dieu, auquel je prie, » monsieur le capitaine vous donner santé, bonne vye » et longue. Me recommandant de bien bon cœur à vous.

» De la Veere ce xxime jour de janvier anno 1554 » *à Nativ*^{te}.

» L'entièrement vre bien bon amy,

» PHILIPPE DE BEVRES (3). »

A son retour du voyage promis à Philippe de Bevres, le vice-amiral est tout entier à son amirauté. Il délivre des passeports aux prisonniers de guerre, termine des procès arriérés, règle ses comptes, dresse les tableaux des prises de mer.

Du 21 septembre 1553 au trente juin 1554, il s'est fait vingt-huit captures.

---

(1) Maximilien de Bourgogne, amiral de Flandre.

(2) Ce présent, gage d'amitié, était un des produits les plus renommés de la châtellenie de Bergues, et d'un grand prix en 1554.

(3) Messire Philippe de Bevres, chevalier, seigneur de Fontes, vice-amiral de la mer, qualité différente de celle de vice-amiral de Flandre.

Le 7 décembre 1553, un navire français de Dieppe pris par le *Cerf-volant,* capitaine Philippe de Hachin.

Le même jour, le *Tigre* de Dieppe pris par l'*Aigle* de Dunkerque, capitaine Jean Gillot.

L'*Aigle* et la *Levrette* donnent la chasse jusqu'aux côtes d'Angleterre à la *Marguerite* de Dieppe, maître Jacques Gondebault.

Le 16 mars 1554, un bâteau pêcheur avec sa cargaison, pris par Cornil-Jean-Mathieu Hacblaet, capitaine du *Scrym* de Flessingues.

Le même jour, pris par le même *Scrym,* six autres bateaux de pêche de Tréport, qui furent relâchés sous caution de Nicolas Mahon et de Louis Rogiers.

Le même jour, diverses marchandises, appartenant à un anglais Rouwaur, prises par l'*Étalon* de Middelbourg, capitaine Josse Jacobsen de Thourout (1).

Le 16 avril, l'*Aventureuse* de Dieppe, prise par l'*Épervier* de Bruges, capitaine Josse Francz, et la *Petite aventure* de Flessinghes, capitaine Arnoul Anthenissen.

Le 18 avril, un navire français, pris sur les côtes de Normandie par une *buse* (petit bateau), de Flessinghes, capitaine Janssens.

Le 18 avril, un petit navire de Fécamp, pris par le *Griffon* de Flessinghes, capitaine Martin Michiels.

Le 24 avril, un navire français, pris sur les côtes de Normandie par le *Boudelynt,* de Dunkerque, capitaine Wilhem Gheersten.

Le 26 avril, des marchandises anglaises venant de Calais, prises par le *Pauvre......,* capitaine Geraert Van

---

(1) Est-ce un des ancêtres des amiraux Jacobsen, qui s'immortalisèrent à des époques différentes par d'héroïques combats contre les Hollandais? Vid. Faulconnier, hist. de Dunkerque.

den Henne, par la *Bonne Aventure,* capitaine Jacobsen, et par le *Griffon* (tous capitaines de Flessinghes et de Bruges).

Le 31 mai, le *Cerf-Volant* de Fécamp pris près Calais par des pêcheurs de Dunkerque.

Le 5 juin, un navire de Dieppe, pris par la *Bonne Aventure* de Flessinghes, capitaine Cornil Hendrix.

Le 7 juin, un navire venant de France, pris par la *Cabane* de Middelbourg en Zélande, capitaine Josse Jacobsen, de Thourout, et Cornil Pietersbyl.

Le même jour, bâteau de pêche français, pris par le *Cygne* d'Ostende, capitaine Jean Jacobsen.

Le même jour, autres bâteaux pêcheurs, pris par le même capitaine.

Le 9 juin, un navire français, pris par une chaloupe de Flessinghes, capitaine Geraert Van den Henne.

Le 17, un navire de Dieppe, pris par le capitaine Cornil Hendrixsen Van Alcmar de Flessinghes.

Le 19, un navire français pris par le *Forêt,* capitaine Theutson.

Le 23, deux navires français pris par la *Cabane* de Middelbourg, capitaine Cornil Pietersbyl.

Toutes ces prises rapportèrent à Gérard Van Meckeren quatre-vingts livres, treize escalins, six deniers de gros (1). C'était le dixième qui lui revenait en sa qualité de vice-amiral.

Si le vice-amiral de Flandre était sévère envers les

---

(1) Compte arrêté et signé par Gérard Van Meckeren, en son commis, le 27 juin 1554.

Rekennynghe en bewys van den thiende penning ende passepoorten ghevatten binnen de stede van Dunckerke, ter cause van de exploiten van oorlooghen gedaen op zee, voor den edele en weerde, Gheraert Van

ennemis de son maître, il considérait comme un devoir de ne pas laisser porter atteinte à la liberté de ceux de sa nation. Aussi, invoqua-t-il l'intervention de l'ambassadeur de Charles V à la cour de Londres, pour l'intéresser à l'élargissement d'un compatriote que l'amiral d'Angleterre avait enfermé dans les prisons de Douvres.

Voici comment s'exprime Van Meckeren dans cette circonstance: « Monseigneur, la bonne fame et renommée » dung Willem Gheertz, hollandois, natif de Delft, » capitaine sur une saloupe, et mesmes le bon serment » qu'il a fait en sa qualité a l'empereur et ses pays en » exploitant contre ses ennemys sur mer, me donne » occasion de présentement escrire à vtre seigneurie et » en sa faveur. Vous très respectueusement requerre » pour autant et sy avant que son cas et affaire mérite » faveur et n'est aulcunement exorbitant de droit, adver- » sant la justice ne tendant contre le bien publicq ou » lhonneur de l'empereur, qu'il vous plaise pour ledit » Gheertz intercéder vers monsieur l'admiral dAngleterre » quy le détient présentement à Dovres ou par vos lettres » ou de bouche comme l'oportunité ou occasion le requerra, » affin qu'il soit mis ou délivré ou relaxé de prison ou » dumoings que l'expédition de justice luy soit faite.

» Et s'il vous plaise me comander chose aulcune pardeçà, » je m'employeray à l'achever et acomplir daussy bon » cœur que me recomande à vtre bonne grace et priant

---

Meckeren, schiloncepa (*écuyer*), vis-admiraal Van Vlanderen. MS. de 12 feuillets

Inventaire en date du 14 août 1554 de tous les objets trouvés dans les navires français, pris par les capitaines Vandeu Hennen, Hendrix Janssens, Pierre Pierson et autres; MS. flamand de 12 feuillets.

État des droits à Mr le vice-amiral de Flandre, Gérard Van Meckeren, écuyer, dressé le 24 septembre 1554, par son commis Van Wulpen.

» au Créateur vous, monseigneur, donner le comble de » vos bons désirs.

» De Berghes ce XIIIIe jour de juillet XVe LIIII.

» Vostre obéissant servyteur,

» † GERAERT MECKEREN. »

Les courses entreprises pendant l'année 1554 par la marine flamande, avaient fatigué ses vaisseaux et les avaient endommagés pour la plupart; Maximilien de Bourgogne envoya à son vice-amiral du bois de Zélande pour les radouber ou les reconstruire (1).

Au mois de novembre, Van Meckeren s'apprête de nouveau à armer. Il est secondé dans ce dessein par Hendrix Taccoen et Hendrix Uphooghe, chefs de la bourgeoisie de la ville de Bergues (2). Son fils Cornil se rend à cet effet à la Veere, le 13 janvier 1555.

---

(1) Capiteyn Meckre, omme groot gebrech van barnynchout dat wy thegenworden hebben daerof onse scepen zeere generael ghesurweert ende onboorsen zyn, zende ic thegenwoorde an u Cornelis De Coninck, bringhe van desen scippere van Ziericzee, gheladen met acht duysent pretereen houdt, dewelke wy geheel ende al betaelt hebben, ten fyne dat ghy by uwen clercq den selven met hem zendende, doet distribueren ende deelen tselve hout van scepe te scepe, elc naer advenent van zynen ghebreke, ende uwen clercq dof doet houden memorige opghetekent in een billet. Ende in ghevalle naer dat de zelve onse scepen van den selven houte ten vulleu ghesurviert. etc.

Te Calais desen XXIIen july XVe vierenveertich,

M. DE BOURGne.

(2) État des dépenses faites pour l'armement des navires de Van Meckeren, Uphaghe et Taccoen. — MS. flamand détérioré. — Voyez *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, page 155.

CHAPITRE VII.

La guerre continue entre la France et l'empereur. — Prises maritimes. — Réclamations de la reine d'Écosse. — Sa lettre à la gouvernante des Pays-Bas. — Autre lettre de Philippe de Bevres.

La guerre continue toujours entre la France et Charles. Sur l'Océan le capitaine français d'Espineville, croisant dans la Manche, avec dix-neuf vaisseaux, soutint à la vue de Douvres un rude combat contre vingt-deux barques flamandes. Cinq d'entr'elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe. Mais d'Espineville périt dans le combat. Ces vaisseaux vainqueurs, dit Anquetil, étaient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Nous ne savons où Anquetil a puisé ses renseignements, mais nous avons sous les yeux un document émané de Gérard Van Meckeren lui-même, d'où il résulte que la marine flamande fit, du premier juillet 1554 au 30 juin de l'année suivante, plus de trente prises importantes qui rapportèrent au vice-amiral pour son dixième, deux cent cinquante-neuf livres, cinq escalins.

Les capitaines qui se distinguèrent dans cet espace de temps, furent Gérard Verhenne du *Griphon*, Jansson de Rozendael de l'*Hirondelle*, Pierre Pierson de la *Raie*,

Cornil Hendriexsen de la *Bonne aventure* de Flessinghe, Adrien Jansson, du *Dogue* d'Ostende, François de Locre, d'une chaloupe de Flessinghe.

De son côté, la reine d'Ecosse, Marie, fille du duc de Guise et veuve du roi Jacques V, se plaignit le 7 mai 1555 à la gouvernante des Pays-Bas, de ce que les Flamands s'emparaient chaque jour de vaisseaux écossais; sa lettre a quelque chose de cette aimable sensibilité qui se révéla plus tard dans la personne de Marie Stuart. « Ma chère sœur, écrivit-elle à la reine de » Hongrie, s'est retiré vers nous Jean de Sotringam, » habitant de la ville de Deidove, pour se plaindre de » ce qu'étant sorti de Nieuport, accompagné de soixante » vaisseaux, pour se rendre dans sa patrie, il a été » attaqué par des Flamands et assailli d'une vive canon- » nade, vers le vingt-deux du mois de septembre 1553; » et ce, quoique son navire fût sous notre pavillon écossais. » Tout son équipage fut blessé et la cargaison pillée ou » jetée à la mer. Ce fait, qui, j'en suis sûre, a eu lieu à » votre insu et contre votre attente, est une atteinte » à la justice, aux bonnes mœurs, une violation des » traités et du droit des gens.

» Je vous engage donc vivement, ma chère sœur, et » vous supplie, au nom de notre amitié, de demander » satisfaction de cet outrage et d'ordonner qu'à l'avenir » vos Flamands ne fassent plus pareille injure à mes » Écossais (ce qui d'ailleurs arrive encore tous les jours). » Vous punirez, je l'espère, les coupables, et forcerez » les auteurs du dommage causé à Sotringam à indem- » niser celui-ci de ses pertes, afin que cela serve d'exemple » à tous les navigateurs.

» Je me repose du reste, ma chère sœur, sur votre » équité et bonne foi, et tout ce que vous ferez à cet

» égard me sera toujours agréable et honorable pour vous.

» Dans cette attente, illustre reine, que le Dieu très » bon et très grand fasse que vous viviez longuement et » heureusement.

» Donné à Edimbourg, le septième jour de mai 1555.

» R. S. V.

» Votre très chère sœur et parente,

» Marie (1). »

D'autres réclamations s'élevèrent encore et aboutirent à des transactions. Philippe de Bevres, annonçant à Van Meckeren qu'il vient d'arranger une affaire, s'exprime ainsi le 9 juillet 1555: « Monsieur le capitaine, jay le » viiie de ce mois reçupt ungne lettre de monseigneur » de Bevres, dont vous envoye copie pour sinon icelles » regler, et touchant le porteur de cestes Pierre Meus, » anglois. Il est ichy accordé avecque les Escossois pour » viii livres de gros ungne fois. Ils ont faict grand dom- » maige et intérest au dict anglois pour si petite somme.

» Monsieur le capitaine, je suis demouré pleige pour » les huict livres de gros à payer à la saint Jehan Remy » prochain venant, par quoy m'a promis ledict Pierre » Meus de lesser en vos mains pour ostaige ungne pièce » dartillerie de fonte de fer, vaillissant plus de xii livres » de gros, laquelle il pourra rependre me rendant la » dicte somme de huict livres de gros. Parquoy vous » prie garder que je ne soye frustré. Après, luy porrez » laisser suyvre sa navire et biens.

(1) L'original de cette lettre est écrit en latin.

» Quant à Francq Jehan, je ne saurois que vous » mander, daultant que ne say à quelle occasion mon- » seigneur l'a faict prendre prisonnier. J'attens mondict » seigneur de brief à lhoste, Dieu aydant, auquel je » prie, monsieur le capitaine, vous donner en santé » longue vye, me recommandant au surplus de bien » bon cœur à vous.

» De la Veere IXe de juillet 1555.

» L'entièrement vtre bien bon amy,

« PH. DE BEVRES. »

CHAPITRE VIII.

Abdication de Charles-Quint. — Préparatifs pour le départ de Charles. — Lettre de Philippe de Bèvres à Van Meckeren. — Le départ est différé. — Lettre d'un moine de l'abbaye de St-Winoc de Bergues à Van Meckeren. — Trève de Vaucelles. — Nicolas Micault annonce que la reine de Hongrie va visiter la flotte. — Personnes admises dans le navire de la reine. — Charles arrive à Zebourg. — Il s'embarque dans le navire l'*Éléphant* commandé par Van Meckeren. — Arrivée en Espagne.

Nous allons assister à une de ces scènes grandioses qui ont laissé dans le monde une émotion profonde. L'histoire cite des noms de princes qui ont quitté le trône pour finir leur vie dans la retraite, mais ce furent, dit Robertson, ou des hommes faibles qui se repentirent promptement d'une détermination prise légèrement, ou d'illustres malheureux qui, privés de la couronne par un rival, ne tombaient qu'à regret dans une condition privée. Mais descendre du rang suprême à un état de subordination, mais renoncer au pouvoir pour chercher le bonheur, c'est un effort qui n'en paraît pas moins au-dessus des forces humaines. Cet effort, l'empereur Charles-Quint le tenta; il résigna sa royauté universelle, se dépouilla de son diadème impérial pour revêtir le froc du moine, pour s'enfermer et mourir dans une cellule.

Charles donna ce sublime exemple d'abnégation le 25 octobre 1555, à Bruxelles, dans une assemblée solen-

nelle des états des Pays-Bas, en présence de son fils Philippe II, de sa sœur la reine de Hongrie et d'un brillant cortége de grands d'Espagne et de princes de l'empire. Il avait choisi l'Espagne pour le lieu de sa résidence. Il était d'autant plus impatient de s'embarquer, qu'il sentait l'impossibilité de se débarrasser entièrement des affaires, tant qu'il demeurerait à Bruxelles (1).

Celui qui fut désigné pour veiller sur cette grande fortune pendant la traversée, fut Gérard Van Meckeren, le capitaine qui avait déjà fait ses preuves de dévouement à la cause de son empereur. Charles voulait lui donner une dernière fois une marque de confiance; il le chargea de conduire son auguste personne vers sa retraite.

Le 26 Octobre, Philippe de Bèvres manda à Van Meckeren de se rendre en toute hâte à la Veere: « Mon-
» sieur le capitaine, lui écrivit-il, j'ay à ce matin receu
» une lettre de monseigneur de Bevres, par laquelle il
» me ordonne avecque vous choysir lungue des deux
» navires, à savoir, le *Pelican* ou la navire de Pieter
» Hooft. Parquoy en vtre absence ay communiqué laffaire
» à plusieurs et avons délibéré et arresté de prendre la
» navire dudict Pieter Hooft. Je me trouveray cest après
» diné à Armuyden et feray accoustré ladicte navire au
» mieulx quil me sera possible. Il ny a moyen de faire
» venir ichy la navire, car en porroit subvenir retar-
» dement, et lempereur veult que en toute diligence on
» haste lesquipaige. J'ay ouvert votre lettre que mon-
» seigneur vous escript et vous prie en toute diligence
» vous trouver ichy, affin que quand monseigneur viendra,
» je puisse trouver son cas prest.

---

(1) Robertson. — Hist. de Charles-Quint.

» A tant, monsieur le capitaine, je me recommande » de bien bon cœur à vous, priant le Créateur vous en » santé donner bonne vie et longue.

» De la Veere, ce XXVI° d'octobre 1555.

» Votre entièrement bien bon amy,

» PH. DE BEVRES. »

Cependant, Charles différa son voyage de quelques mois. Ses médecins lui avaient si vivement représenté le danger qu'il y avait à se mettre en mer dans la saison la plus froide et la plus orageuse de l'année, qu'il avait consenti, quoiqu'à regret, à retarder son départ.

Le spectacle d'un monarque déposant son sceptre, renonçant à toutes les splendeurs du plus beau trône de la terre, pour aller humblement s'ensevelir dans un monastère, exaltait les esprits. De jeunes gens voulurent accompagner leur souverain jusqu'en Espagne. Il y en eut qui s'engagèrent comme marins à bord des navires qui devaient faire partie de l'expédition. Bergues, la ville natale de Van Meckeren, en fournit quatre.

Mais, lorsqu'on sut que l'empereur avait remis son voyage, les parents réclamèrent leurs fils. Un religieux de l'abbaye de St-Winoc (de Bergues) intercéda à cet effet auprès de Van Meckeren, pour qu'il fit rentrer son neveu sous le toit paternel. Nous possédons la lettre du moine, la voici :

« Après toutes favorisables et amiables salutations, » très honorable, discret et bien aymé seigneur et vice- » amiral de la mer océane, capitaine Gheraert Mecker, » moy vostre poivre et léal amy et serviteur, me recom- » mande très humblement en vtre bonne et benigne grace,

» vous suppliant et benygnement de moy voulloir par-
» donner, que sy audacieusement, vostre personne suys
» molestant, suplie humblement à vtre dygnité quil vous
» playroit employer en ceste œuvre misericorde, comme
» chy après ensuyvant porrez plus amplement entendre;
» cest quil vous playroit par exhortations et parolles
» doulces, reduire mon nepveu, vostre filleul, Gheraert
» Pauwels, au droict chemin et à la droicte voie, lequel
» est party de la ville de Berghes accompagniet de trois
» aultres compagnons, sans congié de père et de mère,
» poivrement fourny dargent et de habillemens, pour
» soy soubmaistre, soubs vous ou vostre fils obédience,
» en forme de compagnon de gairre et gensdarme, pour
» aller et soy retirer en les Espaignes avecques sa magiesté
» impérialle.

» Mais comme nous avons entendu que le voiage est
» différé jusques après la Chandeleur, craindant que entre
» tems porroit estre trouvé vagebond, ou courant par
» le pays à cause quil ne auderoit (oserait) retourner
» au logis, nous, le père et la mère et moy pareillement,
» vous prions humblement, que se vous scavez entendre
» aulcunement, ou quil porroit estre arrivé de t'en faire,
» quil parroit estre délivré jusques au logis de son père;
» car sa paix est faicte, et ont promis de le mettre au
» service de quelque Espaignol, marchand ou aultre,
» avecque lequel luy playra.

» En che faisant, vous nous ferrez tous grant bien et
» playsir. Vous recommande à Dieu.

» Escript en hate che xxv° de novembre 1555.

» Par le tout vtre serviteur et amy,

» Sire JEHAN TROYS, religieux de St-Winoc. »

Le temps que Charles-Quint passa encore dans les Pays-Bas, il l'employa à donner la paix à ses vastes états. C'est un événement qu'il désirait avec ardeur, dit Robertson, non seulement pour son fils, mais encore pour avoir la gloire, en quittant le monde, de rendre à l'Europe cette tranquillité dont il l'avait privée presque dès le commencement de son règne. Des conférences se tinrent à ce sujet dans l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, et on y conclut une trève de cinq ans entre la France et l'Espagne, le cinquième jour de février de l'année 1556.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trève. On espérait que, pendant l'espace de cinq ans, des négociations habiles et bien intentionnées, pourraient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençait à se montrer; l'orage vint d'Italie (1).

Voyant qu'il ne pouvait plus résister à toutes les intrigues qui s'agitaient autour de lui, l'empereur se débarrassa enfin des liens qui l'attachaient encore à ce monde et fit tout disposer pour se rendre au lieu de sa retraite, à cette demeure de paix après laquelle il soupirait.

La gouvenante des Pays-Bas vint inspecter elle-même la flotte qui devait accompagner son glorieux frère. Van Meckeren fut prévenu de sa visite par ce billet: « Monsieur le capitaine, la royne est résolue de faire ung » tour jusques à Armuyde pour veoir les navires, présumant quelle yra veoir la vostre et celle de Hanstede.

(1) Anquetil. — Hist. de France.

» Parquoy ferez bien de les faire nettoyer et tenir en » ordre. Elle partyra dicy à IX heures.

» A tant, le bon jour.

» De Flessinghes ce trois daoust 1556.

» Votre bien bon amy,

» NICOLAS MICAULT. »

Vers le dix septembre, les personnes attachées à la cour commencèrent à s'embarquer, mais elles ne pouvaient entrer dans les navires de la reine que munies d'un *laissez-passer* qui leur était délivré par Nicolas Micault. Celui-ci informa Van Meckeren de cette disposition en ces termes: « Je vous prie ne laisser personne » entrer en vos navires, sans avoir nouvelles de moy; » car la royne a décidé ainsi.

» A tant, le bon soir.

» De Flessinghes ce x de septembre 1556.

» Vtre entier et bon amy,

» NICOLAS MICAULT. »

Parmi les personnes qui furent admises dans les navires aux ordres de Gérard Van Meckeren, nous avons découvert les noms qui suivent, Loys de Gousemaer; Maurice Baude, laquais; Estienne, huissier de la chambre de la reine; le maréchal Perolasso; le gouverneur des pages; le chirurgien de la reine; le sieur de Marnoz, le pâtissier de la reine; monsieur De Vorde, le jeune; monsieur

De Cilly, gentilhomme; monsieur le trésorier Vande Bourgamt; Anthoine, le couturier de la reine (1).

Le quatorze septembre, Nicolas Micault, seigneur de Indevelde, conseiller au conseil-privé de sa majesté catholique, chevalier de la Toison d'or, fit embarquer les bagages de la reine gouvernante.

Tout étant ainsi disposé pour son départ, Charles arriva à Zeebourg en Zélande où le rendez-vous de la flotte avait été indiqué. Il y arriva accompagné de Philippe son fils, de l'archiduchesse, de ses sœurs les reines douairières de France et de Hongrie, de Maximilien, son gendre, et d'une suite nombreuse de gentilshommes flamands. Avant de s'embarquer, il prit congé de tout son cortége, en donnant à chacun des témoignages de son estime et de son affection. Il embrassa Philippe avec toute la tendresse d'un père qui voit son fils pour la dernière fois (2).

Puis, il monta avec ses deux sœurs sur l'*Éléphant*, commandé par le vice-amiral Gérard Van Meckeren (3),

---

(1) Tous ces noms se trouvent sur des bulletins, signés de la main de Véron ou de Isterk.

(2) Robertson. — Histoire de Charles-Quint.

Tum dato cum lacrymis osculo, salutatis regum principumque legatis: pluribusque belgarum proceribus, cum utrâque sorore navem conscendit; sequentibusque præsidii officiique causâ quindecim cantabricis onerariis, viginti belgarum hulkis, ac viginti uno instructissimis anglicis onerariis, optimè armatis, tandem feliciter Lorediam, Biscaïæ oppidi portum appulit. — *Pontus Heuterus*, pages 344 et 345.

(3) Registre gehouden op den *Eliphant* waer op bescheiden was den vice-admirael van de schepen van oorlooghe gheequippeert omme tvoiaige van de keyserlyke majesteyt met beede de couyghinnen naer Spaengne, tjaer XV° LVI. — Tel est le titre d'un manuscrit qui n'est autre que le journal de mer, tenu par De Meckeren, lors du voyage de Charles V de Zélande en Espagne.

Haræus, dans ses *Annales*, raconte ainsi le départ de Charles-Quint:

et mit à la voile le 17 septembre, sous le convoi d'une flotte considérable, composée de vaisseaux espagnols, flamands et anglais et dont la direction générale fut confiée, dit Haræus, à Adolf de Bourgogne (1).

Le voyage fut heureux et agréable; Charles parvint à Laredo dans la Biscaye, le onzième jour après son départ de Zélande.

Van Meckeren regagna la Flandre après avoir reçu du maître de la garde-robe de la reine de Hongrie, cette attestation:

« Je Jehan Schoef, escuyer, maistre de la garde-robbe » de la Royne douayrière de Hongrie, de Bohême, etc.

Princeps vero Carolus instante mense Julio in Hispaniam navigatus, Middelburgum Zelandiæ, ubi justam classem cui præerat Adolphus Burgundus, Beveræ Dominus, maris belgarum præfectus, paratam habebat, proficiscitur, sed adversâ coactus tempestate in duodecimum usque mensis augusti diem expectare cogitur. — Annales Haræi, tome 1, page 543. — Suivant ce passage, Haræus fixe le départ de Charles V, au 12 août. Nous croyons, nous, avoir prouvé qu'il a quitté les Pays-Bas au mois de septembre.

Haræus qualifie Adolphe de Bourgogne de *Præfectus maris Belgarum*. Au moment du départ de l'empereur Charles, nous ne pouvons pas traduire *Præfectus* par *amiral*, parce qu'à ce moment Maximilien de Bourgogne est encore *amiral de la mer*, et Adolphe ne le devient qu'après la mort de Maximilien, en 1558, c'est-à-dire, deux ans plus tard.

(1) Philippe-le-Bon eut Autoine de Bourgogne, son bâtard, d'Iolente de Prelle.

Antoine épousa Marie de la Viefville, dont deux filles et deux fils:

L'aîné Philippe épousa Anne de Borsele;

Le second Antoine de Bourgogne, seigneur de la Capelle, épousa la fille d'André Andries, seigneur de Wacken, dont il eut:

1° Anne, femme de Nicolas Triest d'Auweghem.

2° Adolf de Bourgogne, amiral, qui ne laissa pas d'enfants de sa femme, Jacqueline de Bonuiers.

3° Antoine, seigneur de Wake et Capelle.

4° André, mort capitaine de vaisseau à Berg-op-Zoom.

Extrait de Pontus Heuterus, p. 170.

» congnois et confesse avoir receut tous les meubles
» appartenant à sa dicte majesté, lesquels estoient mises
» sous la charge de Gheraerdt Van Meckeren, capitaine
» de la naviere nommée l'*Elyphant*, dont en prometz
» acquicter et enthens décharger vers ladicte Majesté,
» ledict capitaine Gheraerdt Van Meckeren et tous aultres
» qu'il appartiendra. Tesmoing mon seing manuel. Le
» vi[e] jour doctobre xv[c] cinquante six.

» J. Schooft. »

CHAPITRE IX.

Reprises des hostilités. — Plaintes de marchands anglais à Philippe II. — Siége de S. Quentin. — Philippe II et Maximilien de Bourgogne se rendent à Cambrai. — Lettre de Maximilien à Van Meckeren. — Prises maritimes. — Le duc de Guise se rend maître de Calais. — Maximilien demande des nouvelles à Van Meckeren. — Van Meckeren est malade. — Mort de son fils. — Consolations adressées par Maximilien. — Mort de Maximilien. — Il est remplacé par Adolphe de Bourgogne. — Lettre de Philippe de Bevres.

Le motif de la trêve de Vaucelles avait été l'échange des prisonniers; cette opération éprouvait chaque jour des retardements de la part de la France, par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes. De plus, les Français essayaient de surprendre quelques-unes des villes frontières de la Flandre; l'amiral de Coligny, à la tête d'une armée, faisait irruption dans l'Artois; c'était plus qu'il n'en fallait pour regarder la guerre comme effectivement rallumée (1).

Quelque temps après, on apprit à Dunkerque que les Français avaient déjà mis des vaisseaux de guerre en mer et que leurs troupes s'étaient avancées jusques dans le pays de Bredenarde et l'avaient ravagé. Sur cet

(1) Anquetil. — Robertson.

avis, on envoya quelques bâtiments des plus légers et des meilleurs voiliers, informer de la rupture de la paix, tous les navires qu'ils rencontreraient, afin de les détourner des côtes de France (1).

Des marchands anglais de Calais se plaignirent à Philippe II du dommage que leur avaient causé les Français. Philippe, qui était alors l'époux de la reine d'Angleterre et comme tel, maître de Calais, leur octroya des lettres patentes, dont la teneur suit: « A tous mes lieutenans, admiraulx, vice-admiraulx, gouverneurs, chefs et capitaines de gens de guerre de cheval et de pied, baillifs, prévosts, maieurs, escoutetes, et à tous autres nos justiciers, officiers et subjects à quy les présentes seront monstrées; salut et dilection. De la part de Guillaume Algar et Herry Zommades, marchands anglois et aultres de lestaple de Calais, nous a esté remonstré que par la prinse dicelle ville nos ennemis y ont déprédé plusieurs marchandises à eulx appartenans, comme laynes et peaulx de moutons creuz et accoustrez en ntre royaume d'Angleterre, et combien que lesdicts supplians trouveroient facillement moien de les ravoir et tirer delà pour les vendre en nos pays de pardeçà ce néantmoins craindant mesprendre envers nous n'oseroient ce faire, sans préalablement avoir sur ce nos lettres de congié et passeport à ce pertinentes, pour lesquelles ils nous ont très humblement supplié et requis.

» Savoir nous faisons, que inclinant favorablement à la supplication et requeste desdits supplians, leur avons consenty et permis, consentons et permettons par ces présentes, que s'ils savent trouver moien de retirer et

(1) Fauloonnier. — Histoire de Dunckerque.

ravoir dudict Calais aucunes desdictes marchandises à eulx déprédées comme dict est, ils les puissent amener, vendre et distribuer en nostre pays de pardeçà, sans pour ce aulcunement mesprendre. Bien entendu que soubz ombre de ce, ils ne pourront tirer aultres marchandises d'ailleurs que dudict Calais, et qu'en faisant entrer partie dicelles, ils seront tenuz le faire noter au dos de cestes par icelluy de nos commis en leur passaige, affin de non fraulder en ceste endroict, sur paine de fourfaire lesdites marchandises.

» Si vous mandons à chacun de vous d'ainssi le souffrir et permectre sans aucun contredict ou empêschement, au contraire; car ainsi nous plaist-il. — Ces présentes après six mois de leur date non vaillables.

» Donné en ntre ville de Bruxelles subz ntre contrescel cy mis en placcart, ce v° jour de febvrier lan mil cinq cens cinquante sept. »

Philippe désirait intéresser les Anglais à sa cause. Il obtint par ses instantes démarches que leur reine se joignît à lui pour déclarer ouvertement la guerre à la France. Marie mit à sa disposition 8,000 hommes sous les ordres du comte de Pimbroke.

Philippe, qui n'était pas avide de gloire militaire, dit Robertson, donna le commandement de son armée à Emmanuel Philibert, duc de Savoie; et afin de pouvoir être plus promptement instruit de tous les mouvements de ce général, il fixa sa résidence à Cambrai.

L'amiral de Flandre, Maximilien de Bourgogne, l'y suivit: ce fut de cette ville qu'il écrivit, le 15 août 1557, à Van Meckeren, qui était pour lors à Bergues: « Quant aux nouvelles d'icy, je vous envoye cyjoinctz » deux billetz, par lesquels porrez veoir ce qui en est; » j'espère que nos gens auront bientost S. Quentin,

» et marcheront plus avant en France, de sorte quils
» yront jusques à Paris. A tant, très cher et bon amy,
» je prie le Créateur vous avoir en sa sainte garde.

» De Cambray, le xiiie daoust 1557. »

Peu de jours après, le duc de Savoie arriva devant St-Quentin et investit cette place. Il la considérait comme étant pour lui d'une très-grande importance, parcequ'il n'y avait qu'un petit nombre de villes fortifiées entre celle-là et Paris.

St-Quentin fut pris d'assaut le vingt-sept août.

Maximilien avait ajouté à sa lettre par forme de post-scriptum :

« Je vous eusse envoyé l'acte de cinquante florins,
» pour ceux de la pescherie de Flandre, mais à cause
» que ceux des finances ne sont icy, je ne lay pas encoires
» receu. Mais il n'y aura point de faulte qu'il sera expédié.

» Je désire bien savoir si ceulx de Flandres esquip-
» peront navires pour le convoy.

» On m'avoit dict qu'il n'y avoit pas espoir de la con-
» servation de vostre filz, je suis aise davoir autrement
» entendu.

» Vtre bon amy,

» M. De Bourgne »

On arma en effet des navires pour la sûreté de la pêche et des ports de Dunkerque, Ostende et Nieuport; pour aider à cet armement le roi d'Espagne donna cinq mille florins (1).

---

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunkerque.

Ceux qui se signalèrent à cette époque dans les courses furent Mahieu Claysson, Jehan Gillot capitaine du *Cerf-volant* qui a pris plusieurs navires français chargés de grains et d'autres marchandises; plusieurs pêcheurs qui ont pris dans le Pas-de-Calais le *Nègre,* navire de guerre de Dieppe avec ses munitions et vivres, et Cornil Pietersen, capitaine de la *Chouette* (1).

Tout au commencement de l'année 1558, le duc de Guise vint enlever Calais à l'Angleterre, et répara ainsi la défaite éprouvée par la France dans le Vermandois.

Il y avait à craindre que les vainqueurs ne pénétrassent dans la Flandre.

Aussi, tout le littoral flamand était-il dans l'anxiété.

L'amiral, qui se tenait à la Veere c'est-à-dire, éloigné de la scène où se jouaient de si grandes destinées, Maximilien de Bourgogne, était sans nouvelles. Pour en avoir, il envoya expressément un messager, porteur de dépêches, à Van Meckeren qui était à Bergues, à peu de distance du théâtre de la guerre. « Très chier et bon amy, lui » dit-il, j'envoye le porteur de cestes expresses devers » vous, afin que me veuillez advertir de vos nouvelles, » des occurrences de pardecà, vous requérant quant il

---

(1) Ces noms sont extraits d'un manuscrit intitulé: Compte de Gérard De Meckere, escuier, vis-admiral pour la coste marine de Flandres, pour son hault, noble et puissant seigneur, monseigneur Maximilien de Bourgogne, chevalier, etc. de toute sa recepte et entremise du droict du dixième, des exploicts de guerre de mer, escheus aux havres et pour toute la marine dudit de Flandre, lesquels droicts suivent et appartiennent à la maison mortuaire de feu mon dit seigneur admiral, parceque depuis son décès, qui fust le 4e de juin LVIII, rien n'est echeu de semblables exploicts à toute la marine, et ce pour le temps et le terme de 14 mois et jours, commenchant le VIe de février LVIII et finissant le 1 du mois davril LIX après les pâques, date de la présente paix faicte et arrestée entre le roy nostre sire et le roy de France.

» surviendra daultres ne vouloir espargner messagiers
» pour faire les advertences. Et à tant, soyez à Dieu.

» De la Veere le XXIIe de janvier 1558 *a Nativ*[te].

» MAX. BOURG[ne]. »

L'envoyé trouva Van Meckeren souffrant; le vieux marin venait de perdre son fils. Il n'avait reculé devant aucun danger, il avait supporté toutes les fatigues, bravé cent fois la mort, mais son fils unique, Cornil, sur qui il avait compté pour faire respecter, quand il ne serait plus, son pavillon sur la mer de Flandre, son fils est mort! ...

Le père ne survivra pas longtemps à cette séparation.

Néanmoins, Van Meckeren répondit à Maximilien et fit accompagner sa lettre d'un présent, souvenir d'une longue amitié, et qui fut le dernier.

Le 6 février, il reçut une nouvelle dépêche de l'amiral:

« Chèr Meckere, jay recue vos lettres en date du 1 de
» ce mois, ensemble un fromaige dont vous remercy
» bien.

» Et quant au paiement quoy est redebvable à Joos
» Pluviers, pour avoir esté commis de par moy pour le
» convoy des buisses à la dernière saison, vous prie
» faire touts debvoirs affin quil puisse estre payé.

» Et quant à vos comptes, je suis marry de votre
» indisposition, et si ne povez venir, manderez quel-
» qu'un, car je suis d'intention me partir mardi ou mer-
» credi pour Hollande.

» Je suis aussy esté mary davoir entendu la mort de
» vtre fils. Ce vous doit estre une consolation qu'avez un
» beau-fils homme vertueux et honeste.

» Nouvelles pardeça aucunes, sinon que porrez accorder

» à sa majesté quelque bonne ayde, en armant xx ou
» xxiii navierres. Dieu donne la chose bien venir, auquel
» vous recommande.

» De la Veere ce vi[e] de febvrier 58 *à Nativ[te]*. »

Ce doit être une consolation pour vous d'avoir un beau-fils, homme sage et honnête. C'est par ces mots que Maximilien veut faire oublier à son ami l'irréparable perte qu'il vient de faire. Nobles et simples paroles, sincères et parties du cœur, tout à la fois l'éloge du défunt et du vivant!

Quatre mois après, celui que nous venons de voir donner des consolations à son fidèle lieutenant, descendit lui-même dans la tombe. Monseigneur Maximilien de Bourgogne, haut, noble et puissant seigneur, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, marquis de la Veere, seigneur de Bevres, de Vlessinghes, de Tournehem et autres lieux, amiral et capitaine-général de toute la mer, mourut le huit juin 1558. Il fut remplacé dans ses fonctions de grand-amiral, par Adolphe de Bourgogne, arrière-petit-fils du comte de Flandre Philippe-le-Bon, seigneur de Capelle et de Wacken (1).

Cependant les hostilités continuaient toujours entre la France et l'Espagne. Des Français avaient été jetés dans les prisons de Dunkerque et s'en étaient évadés. De la Motte voulait les poursuivre et les rançonner, mais on s'y opposa, ainsi que l'annonce Philippe de Bevres à Gérard Van Meckeren, par cette lettre:

---

(1) Il existe d'Adolphe de Bourgogne une ordonnance sur la marine en date du 2 juillet 1558. — C'est par erreur que j'ai dit, page 70 de cette Biographie, qu'Adolphe de Bourgogne fut le fils de Maximilien de Bourgogne.

» Monsieur le capitaine, j'ay le xie de ce mois receupt » vos lettres y joinct celle du cypier de Dunkerque, par » lesquelles jentend que le sieur De la Motte aura obtenu » en court certain octroy pour ranchonner les IIII fran- » chois rompus icy hors la prison, et jay passé bonne » espace rescript et adverty à monseigneur de Wacke » de ceste affaire comme la chose luy touchoit. Surquoy » il m'a rescript quil avoit le tout envoyé au conseiller » Quarré pour le remonstrer au roy. Je ne say quelle » sollicitation ils en auront faict. Et quant à moy, ce » me seroit trop grand charge de solliciter l'affaire. Et » j'espère bien que cecy ne pourra en riens prejudicier » cy après, comme ceste chose est extraordinaire.

» A tant, monsieur le capitaine, je prie le Créateur » vous avoir en sa saincte garde; me recommandant de » bien bon cœur à vous.

» De la Veere ce XIIIIe jour de mars 1559.

» L'entièrem^t vtre bon amy,

» PHILIPPE DE BEVRES. »

CHAPITRE X.

Mort de Van Meckeren. — Considérations sur l'état de l'Europe par Robertson. — La famille de Gérard Van Meckeren. — Situation de sa maison à Bergues. — Intérieur et ameublement de sa maison.

Souffrant depuis la mort de son fils, Gérard Van Meckeren ne recouvra plus la santé; il mourut en 1562.

Contemporain de Charles-Quint, Van Meckeren vint au monde et le quitta à peu près en même temps que lui. Il traversa donc la période la plus glorieuse du XVIe siècle et prit part à ces événements gigantesques qui ébranlèrent l'univers; car, ce fut pendant le règne de Charles-Quint, dit Robertson, que les puissances de l'Europe conçurent un vaste système politique, où chacune prit un rang qu'elle a conservé depuis avec beaucoup plus de stabilité, qu'on n'aurait pu le prévoir, en considérant les secousses violentes qu'ont occasionnées tant de révolutions intérieures et tant de guerres étrangères. Les grands événements qui se sont passés alors n'ont pas encore consumé toute leur activité; les principes politiques qui s'établirent ont même aujourd'hui des effets sensibles, et les notions d'un équilibre de pouvoir (1),

(1) L'accroissement démesuré de l'empire romain, le phénomène singulier de la migration des peuples, l'indifférence d'autres peuples lors

qui se formèrent ou devinrent plus communes à cette époque, n'ont pas cessé d'influer sur les opérations politiques des cours de l'Europe.

Gérard Van Meckeren est mort avec la résignation du chrétien (1). Sa vie ne paraît avoir été troublée par aucun

---

de la réunion de tant d'états sous l'empire de Charlemagne, plus tard même leur silence apathique lorsque Henri V d'Angleterre fut désigné comme successeur au trône de France, semblent prouver que ce n'est que plus tard que les peuples de l'Europe se sont occupés constamment à prévenir de loin les dangers de ce genre. Aussi tant que le droit manuaire troublait sans cesse le repos intérieur des états, on pouvait moins s'occuper des affaires étrangères; on avait même moins lieu de redouter des agrandissements souvent éphémères. Mais, lorsqu'au commencement du XVIe siècle, le pouvoir de la maison d'Autriche, depuis Charles V, s'était tellement accru qu'il ne pouvait qu'à peine être balancé par celui des rois de France, qui avaient dompté leurs puissans vassaux, et que ces deux puissances prépondérantes aspiraient tour-à-tour à la monarchie universelle, c'est alors qu'on vit se former en Europe un système d'équilibre; système qui, s'il avait d'abord pour but principal de balancer ces deux pouvoirs, bientôt plus étendu, plus compliqué, changea souvent de forme, mais sans jamais être entièrement perdu de vue. Et si, dans plusieurs cas, et même de nos jours, telle puissance, séduite par les intérêts du moment, s'est écartée dans sa conduite de ce que ce système semblait devoir lui conseiller; et si peut-être de toutes les puissances, aucune ne s'est plus sérieusement et plus constamment occupée à maintenir ou à rétablir cet équilibre, que la Grande-Bretagne depuis la fin du XVIIe siècle, et plus tard la Prusse, au moins la plupart des puissances européennes croient encore aujourd'hui pouvoir prétendre au droit de veiller au maintien de l'équilibre comme à un principe du droit des nations.

Droit des gens moderne de l'Europe, par G.-F. De Martens. — Sur l'histoire de l'Equilibre en Europe, voyez Schmaus, *Einleitung in die staatswissenschaft*, tome I; le comte de Hertzberg, *Historischer versuch uber das Gleichgewicht de macht bey den alten und neueren staaten*, 1796, in-8°; Gunther, *Europ. Volkerrecht*, tome I, page 346; Adelung, *Staatsgeschichte*, tome I, page 337 et suiv.

(1) Van Meckeren a laissé un testament, par lequel il fait plusieurs legs aux églises, aux pauvres et aux hôpitaux de Bergues. Cela résulte

accident fâcheux et il semble avoir été heureux au sein de sa famille. Il avait épousé la fille de feu Olivier Servaes et eut de son mariage quatre filles et un fils.

Anne, une d'elles, prit le voile; les trois autres se marièrent. Sanderus rapporte dans sa *Flandria illustrata* que Baudouin De Ron, chancelier de Gueldre et Clays de Zegerscappel, homme d'une grande distinction, jurisconsulte éminent et *poortmeestre* de Bergues en 1568, furent les gendres de Van Meckeren. Sa fille Jeanne épousa d'abord un gentilhomme, nommé Barbesaen Vermeuwen, ensuite, le noble Eloi de Masin, qui portait *d'argent à trois têtes de bélier*, échevin du Franc de Bruges, seigneur de Tourelle et de Boesinghe (1).

Lorsque le vice-amiral se tenait à Bergues, il habitait une petite maison, située dans *Landstraete*, de la paroisse de St-Martin, *in Sinte-Maertins prochie op de noortzyde vande Laenderstraete, tusschen den huyse van jonckere Nicollaes Daesus van oosten ende den waterloop deser stede van weste*. Ce sont les expressions de l'inventaire dressé, le 30 Juillet 1562, après la mort de Van Meckeren, par les partageurs jurés Jean Piermont, Cornil Bullincq

---

de l'acte de partage dressé après sa mort et que nous possédons: *Dit naevolghen es tlot van joncvrauwe Jaene Van Meckeren, weduwe van wylent Barbesaen Vermeuwe, ende dit van den goede haer opcomen ende bestorven by der doot ende overlyden van wylent, joncker Geraerd Van Meckeren, in syne leeven vice-admirael van der zee die haer ghehad heeft by joncvrauwe Henriette Servaes, de dochter van wylent Olivier Servaes, zalighe memorie, ende haer toeghedeelt by ons, Jan Piermont, Cornelis Bullincq, ende Olivier Hyssen delsenders daertoe ghecooren ende wettelick gheed by poortmeester en scepen der stede van St-Winnox-Berghen naer costumen.*

(1) Jeanne van Meckeren mourut à Bruges en 1590 et gît à St-Jacques près de son mari. — Voyez Histoire de Boesinghe, par l'abbé Vande Putte, in-8°. Bruges, 1846.

et Olivier Lyssen. Nous voyons dans ce document quel était l'ameublement de cette maison.

Le décrire sera d'un utile enseignement.

Dans la salle à manger se trouvaient un buffet couvert d'un tapis noir, un coffre long en bois, quatre fauteuils garnis de drap noir, trois escabeaux, deux coussins recouverts de serge bleue, une table à tablette d'albâtre, des rideaux de serge verte.

Dans une chambre à coucher: une alcove avec des rideaux de serge verte, un lit-de camp avec une couverture d'Espagne, un fauteuil tressé de paille, un crucifix.

L'argenterie consistait en un plat, trois coupes, un cruchon, six cuillers, un bassin avec son plateau, et un scel d'argent.

C'étaient là les choses qui ornaient l'humble demeure d'un des premiers dignitaires de la marine flamande. Ajoutez-y un anneau et une bague en or, et vous aurez le dénombrement des joyaux de celle qui fut sa compagne.

Quelle distance de cette simplicité des mœurs d'autrefois au luxe étalé de nos jours!

Aujourd'hui, le plus modeste des boutiquiers de Bergues a une maison mieux meublée, plus richement décorée que ne l'était au XVIe siècle celle d'un gentilhomme, du capitaine Gérard Van Meckeren, écuyer et vice-amiral de Flandre!

C'est qu'à Bergues, comme ailleurs, comme partout, les jouissances matérielles ont pris une grande place dans la vie de l'homme. L'homme, hélas! en oubliant sa céleste origine, s'est attaché à sa demeure terrestre, il l'a embellie; il s'est épris d'amour pour elle, comme si le ciel avait perdu ses ineffables délices!

HISTOIRE DE LA FLANDRE.

4e VOLUME, BRUXELLES 1849.

La France durant plus de deux siècles, attaqua, tantôt à force ouverte, tantôt par ses intrigues, l'indépendance et les libertés de la Flandre: elle convoita toujours la possession de cette riche contrée et ne manqua trois fois son but que par sa faute.

La position de la Flandre était d'autant plus pénible et dangereuse, que ce pays rencontra souvent ses propres comtes parmi les ennemis de son existence indépendante et qu'il eut à les combattre dans les rangs des armées qui venaient pour le subjuguer.

L'attaque semblait ainsi avoir tous les caractères d'une guerre juste, et la défense du sol natal et des libertés légalement acquises, les apparences de la révolte.

Enfin le pays le plus libre de l'Europe tomba, après la mort de Louis de Male, entre les mains du tuteur

et du conseiller de la royauté absolue, le duc de Bourgogne.

C'est le tableau du règne des ducs de Bourgogne que M. Kervyn vient de tracer dans le quatrième volume de son histoire.

Le règne de ces princes a été décrit et apprécié par plusieurs historiens et chacun les a jugés de son point de vue. Il faut l'avouer aussi, par leur position élevée en France pendant leur règne comme comtes de Flandre, peu de princes ont donné plus de motifs à cette diversité d'appréciation; et les jugements que les historiens portent sur leurs règnes, quelque différents, quelque opposés qu'ils soient, ne sont pas nécessairement entachés d'une partialité sans conviction. Ces différences sont plutôt une question de perspective; chacun a cru exprimer la vérité et s'appuyer sur des documents, seulement le point de vue a varié selon qu'on l'envisageait sous une face différente. Faut-il s'étonner qu'un historien juge un règne avec ses convictions, avec ses affections? Avant donc de juger les opinions des historiens, avant d'apprécier la valeur de leurs jugements, il serait presque nécessaire de s'informer du lieu de leur naissance; car souvent il y a autant de points de vue vrais, qu'il y a de points de vue divers.

M. De Barante, à qui l'Europe a reconnu un rare talent d'historien, a considéré son sujet du point de vue français, et il ne s'occupe de Philippe-le-Hardi, par exemple, comme comte de Flandre, que dans un petit nombre de lignes; il est tout entier aux phases sanglantes de l'intervention des ducs de Bourgogne dans les querelles de la monarchie française.

Il restait à étudier ces princes dans leurs luttes avec les communes flamandes et à peindre leurs efforts inces-

sants pour affaiblir par la séduction et pour étouffer par la violence, cet esprit de liberté dont seuls peut-être, à cette époque, nous nous montrions dignes.

C'est là ce que M. Kervyn a fait, après quatorze années de recherches laborieuses et de constantes études. On s'apperçoit à la lecture de son œuvre, qu'il a lu presque toutes les chroniques manuscrites que possèdent les bibliothèques du pays, de la France et de l'Angleterre, qu'il a relu tous les documents imprimés, et fouillé dans tous les dépôts d'archives. Pas un ouvrage contemporain où il pouvait espérer de rencontrer un trait pour completer son tableau, n'a échappé à son examen.

M. Kervyn a jeté sans prétention au bas de ses pages, les preuves de la plus étonnante érudition; il a eu tort de ne pas faire remarquer les faits nouveaux qu'il a déterrés; il faut de grandes connaissances en histoire, pour pouvoir apprécier tout le mérite de son travail. Il a découvert et mis en lumière des faits des plus honorables pour le peuple flamand, des traits de courage dignes des plus beaux temps de l'antiquité et que tous les historiens avaient passés sous silence. Les guerres des ducs de Bourgogne, les victoires qu'ils ont remportées, la splendeur de leur cour et la magnificence de leurs fêtes sont bien connues, mais l'histoire du peuple était encore à faire.

Je ne pense pas que M. Kervyn ait épuisé la matière et que l'histoire démocratique de la Flandre soit complètement achevée; mais il aura largement contribué à rehausser dans l'estime de la postérité la grandeur d'âme de ce peuple flamand, qui sut être juste afin de rester libre, et qui resta fidèle à ses comtes, en défendant contre eux ses franchises et ses libertés.

L'ère communale de la Flandre cessa à la bataille de

Roozebeke; mais le souvenir de la gloire et du bonheur dont le pays avait joui sous l'influence de ces libertés, était resté vivace dans le cœur des Flamands; ils étaient vaincus, mais non pas domptés; ils ne revendiquaient d'ailleurs que ce qui leur appartenait; ils s'étaient défendus contre l'usurpation.

L'ancienne énergie de la Flandre pouvait donc renaître un jour; c'est ce que craignaient le duc de Bourgogne, et dès son avenue au comté, Philippe-le-Hardi se donna l'affreuse mission d'énerver ce peuple par le luxe et les plaisirs, ou d'étouffer par la force et la violence, les sentiments d'indépendance qui auraient résisté à la séduction.

Il inaugura ce système immoral le jour même des obsèques de son beau-père, en conviant ses conseillers, ses chevaliers et amis aux orgies d'un banquet; trois mois après, tandis qu'il confirme à Bruges les anciens priviléges, il fait surprendre, au mépris des traités, la ville d'Audenaerde occupée par les Gantois, et il trouve dans les justes murmures des Gantois un prétexte pour rallumer une guerre qu'il croyait utile à ses intérêts.

Ses capitaines pillaient les villages et incendiaient les moissons; la flamme et le sang couvraient les fertiles campagnes livrées à son ambition.

A cette époque, on se rendait souvent coupable dans les deux camps, d'actes de la plus révoltante inhumanité; mais si l'on compare la dignité des procédés, la moralité de la conduite des chefs des armées du duc, avec celle de l'armée du peuple, la comparaison est toute en faveur des Flamands: en voici un exemple entre plusieurs que je pourrais citer; il s'agit du respect pour les dames. Le fait est surtout honorable pour les Gantois, chez qui plus d'union permettait une résistance plus efficace,

et qui, à cause de l'efficacité de leur résistance, étaient surtout sujets aux vengeances des capitaines du duc.

Les Gantois avaient échoué dans leur assaut contre Ardenbourg. François Ackerman et Pierre Van den Bossche, impatients de venger cet échec, voulurent surprendre Bruges, ils échouèrent, mais Damme leur ouvrit ses portes. Aucun désordre ne signale ce succès. Tous les biens des marchands sont respectés et plusieurs nobles dames, qui habitaient l'hôtel du sire de Ghistelles, obtiennent des bourgeois de Gand une protection dont eussent pu s'honorer des chevaliers: « Ce n'est pas aux femmes, » dit Ackerman, que je fais la guerre, » et tous ses compagnons comprennent ce langage.

Cette défense de Damme et trop glorieuse pour que je ne la rappelle pas en quelques lignes.

Quinze cents hommes défendaient la ville pendant vingt jours contre l'invasion de cent mille Francais. Cette défense opiniâtre sauve l'Angleterre d'une invasion; mais les Anglais, au lieu de secourir leurs alliés comme ils l'avaient promis, les abandonnent à leur sort.

Damme, entourée de canaux, de fossés et de marais, était une position presque inaccessible, mais les chaleurs d'un été brûlant avaient desséché tous les étangs et tous les ruisseaux; les assiégeants ne rencontrèrent plus d'autre obstacle que le courage des assiégés.

Une plus longue défense était devenue impossible et Ackerman ramène sa petite armée à Gand.

Les Français s'emparèrent donc de la ville et l'incendièrent; les dames furent à peine respectées des sergents recrutés dans leurs propres domaines.

Voici un autre fait d'une plus grande générosité encore.

Dans une attaque contre Anvers, les Gantois perdent quelques prisonniers, le capitaine bourguignon leur fait

crever les yeux; on veut engager les Gantois à user de représailles, mais ils s'y refusent.

« Il faut le remarquer, dit M. Kervyn, car c'est » une des grandes leçons morales du moyen-âge, tandis » que les haines étaient si cruelles autour des trônes et » sous les voûtes dorées des palais, la résistance des » communes ne cessait pas d'être noble et généreuse. » Lorsque Louis de Nevers, après la bataille de Cassel, » voulait que la hache du bourreau fit expier à la » Flandre l'héroïsme de Zannequin, lorsque Louis de » Male frappait, à Ypres, la veuve et l'orphelin pour » que la mort leur rendît ce qu'ils redemandaient vaine» ment à la vie, le désespoir n'arma pas le bras d'une » seule victime contre les auteurs de tant de calamités, » et il en fut de même sous les ducs de Bourgogne, » après la bataille de Roozebeke, comme après la bataille » de Gavre. »

Les faits suivants que j'ai extraits de cette *Histoire de Flandre*, confirment singulièrement ce que Mr Kervyn vient de dire.

Philippe-le-Hardi, avec le secours des armées de Charles VI, décidé à continuer une guerre d'extermination contre des sujets qui ne reclamaient que la reconnaissance de leurs franchises, envahit les Quatre-métiers, fertile contrée et d'où les Gantois tiraient leurs subsistances. Les habitants qui n'avaient pas prévu la nécessité d'une défense contre une attaque qu'ils devaient supposer impossible, se défendirent cependant vaillamment, mais sans succès. Les châteaux, les villages, les hameaux, les chaumières, tout fut détruit; les moissons furent incendiées, et comme les femmes et les enfants se refugiaient dans les bois, on résolut de les brûler afin que personne n'échappât.

» Charles VI avait adressé aux bourgeois de Gand des

lettres pressantes pour les engager à la paix, mais il n'avait point reçu de réponse; l'énergie de Baudouin Derycke avait étouffé tous les complots pendant le siége de Damme, et depuis le retour d'Ackerman, rien n'était venu fortifier le parti des *leliaerts,* quand le roi de France, tentant un nouvel effort, s'avança avec ses hommes d'armes sur la route d'Assenede à Gand. Cependant ses chevaucheurs ne tardèrent point à lui annoncer un nouveau combat. Seize Gantois s'étaient fortifiés dans la tour d'une église; leur courage défiait toute une armée: il fallut pour les vaincre amener les machines de guerre et démolir les murailles (1). Tant d'héroïsme frappa Charles VI; il s'arrêta subjugué par ce sentiment d'admiration auquel nos passions les plus vives ne peuvent se dérober, et resta pendant douze jours enfermé dans son camp. Ce village portait le nom d'Artevelde: là s'était également arrêté Louis de Male après la bataille de Nevel, lorsqu'un sanglante défaite avait détruit les forces des Gantois (2). Les souvenirs d'un nom immortel semblaient planer sur ces lieux, comme si le berceau des plus illustres défenseurs de la nationalité flamande devait en être le seuil infranchissable.

« Ce fut sans doute dans ce village d'Artevelde, patrie du génie et asile du courage, qu'on amena au camp de Charles VI, quelques captifs choisis parmi les plus riches habitants du pays de Waes (3). Les hommes d'armes, qui semaient de toutes parts l'incendie et le carnage, ne les avaient épargnés que parce qu'ils en espéraient

(1) *Corp. Chr. Fland.,* I, p. 246.
(2) Voyez tome III, p. 464.
(3) Opibus cæteris præpollentes.

une rançon considérable; mais les princes français, loin de les excepter de l'arrêt porté contre toute la population, décidèrent que ceux dont le sort dépendait de leur clémence et de leur générosité, seraient immédiatement mis à mort, afin que ces supplices apprissent de plus en plus à la Flandre à éviter désormais toute rebellion. Le glaive du bourreau se leva et retomba tour à tour inondé de sang, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que vingt-quatre prisonniers, tous d'une même famille et non moins distingués que les autres par leur influence et leur autorité. A leur aspect, plusieurs chevaliers français, émus de pitié, intercédèrent pour qu'on leur fît grâce, et obtinrent qu'on les conduisît près du roi. Là on les interrogea sur les motifs de leur résistance, qui aux yeux des conseillers de Charles VI, n'était qu'une odieuse insurrection; on leur laissa entrevoir à quel prix ils pourraient, en acceptant le joug étranger, mériter la merci royale; mais l'un deux, qui semblait, par sa taille élevée et pas son âge, supérieur à tous ses compagnons, se hâta de répondre: « S'il est au pouvoir du roi de vaincre des » hommes courageux, il ne pourra au moins jamais les » faire changer de sentiments (1). » Sa voix était restée libre au milieu des fers (2), et comme on lui représentait qu'il fallait respecter les arrêts de la victoire, et que la Flandre, asservie et mutilée, avait vu disperser toutes les milices réunies pour sa défense, il répliqua fièrement: « Lors même que le roi ferait mettre à mort » tous les Flamands, leurs ossements desséchés se lève-

(1) In regis potentia est viros fortes subjicere, sed non animos mutare. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 9.

(2) Libera voce. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 9.

» raient encore pour le combattre (1). » Charles VI, irrité, ordonna aussitôt de chercher un bourreau. Beaucoup d'hommes sages, admirant une si noble fermeté au milieu des supplices, rapportèrent depuis, ajoute le moine de Saint-Denis, qu'aucune des victimes n'avait baissé les yeux, ni laissé échapper une plainte, en voyant frapper un père, un frère ou un parent, et que, bravant la mort jusqu'au dernier moment, ils s'étaient offerts au glaive le front serein et le sourire à la bouche, en hommes libres, *libere, lœteque* (2). C'est ainsi que, huit siècles plus tôt, leurs aïeux les Flamings et les Danes saluaient de leurs chants les gloires du courage et les joies du trépas. »

C'est le religieux de St-Denis qui nous a conservé les détails de cette scène héroïque que l'antiquité nous envierait, et c'est la première fois qu'elle parait dans une histoire de Flandre; ce sont cependant des traits de cette nature qui caractérisent une époque.

Philippe-le-Hardi avait espéré qu'il parviendrait à dompter les Flamands par la force, mais il se trompa: il avait épuisé les ressources de la séduction et de la trahison, mais l'esprit de liberté résista à tous ses efforts.

Le moment cependant était arrivé pour lui, d'obtenir de manière ou d'autre, la paix avec ses sujets et de

---

(1) Quod, si omnes Flamingos rex interimi faceret, adhuc ipsa ossa arida prælium suscitarent. RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, VI, 9.

(2) Multi postmodum circumspecti et magnæ auctoritatis, constantiam obeuntium admirandam retulerunt, et quod nusquam aliquis ad ictum lictoris compassione patris, fratris vel consobrini, visum reflexerit, et quod omnes libere lætoque jugulum percussori præbuerunt, quam et cum ipsis censerem dignam laude perpetua, si... REL. DE SAINT-DENIS, VI, 9.



voir la fin des discordes. Il voulait pousser la guerre contre l'Angleterre et ne le pouvait, tandis qu'il était en guerre avec la Flandre.

Le commerce et l'industrie souffrirent évidemment de cet état de choses; ils touchèrent à leur ruine. L'esprit des Flamands était donc d'accord avec la politique de Philippe-le-Hardi et après sept années d'une guerre d'extermination, il proposa une réconciliation que ses sujets désiraient également.

M. Kervyn entre dans le détail de cette négociation et en suit toutes les péripéties. La tenue des députés Gantois était pleine de dignité. — Ils négociaient la paix, mais n'acceptèrent aucune humiliation; forts de la justice de leur cause, ils traitaient de puisance à puissance. Ils dictaient les conditions, plutôt qu'ils ne les reçurent; et comme d'après les anciens usages, les traités étaient écrits dans la langue de ceux qui les imposaient, ils exigèrent que le traité fut redigé en flamand; il fut convenu cependant, pour éviter de plus grandes difficultés, que la copie destinée au duc de Borgogne, serait écrite en français et qu'on écrirait en flamand celle qui devait être remise aux Gantois.

Les Gantois demandaient alors, tout ce que nous avons exigé et obtenu de notre temps; ils comprenaient déjà que toutes les libertés sont sœurs: la première réserve était pour la liberté de leur culte et de leur foi religieuse. On était alors à une époque douloureuse pour l'Église par suite du schisme d'Avignon. Les Flamands tenaient à rester dans l'obédience du pape Urbain, le duc de Bourgogne était Clémentin.

M. Kervyn jette, en passant, une grande lumière sur la situation des esprits à cette époque, et ce qu'il en dit, mérite un examen spécial. Appuyé sur les documents

qu'il m'a fait connaître et sur les notes que j'avais déjà réunies sur cet épisode de notre histoire ecclésiastique, je publierai bientôt une relation plus détaillée de ce schisme, du point de vue de notre histoire.

Les Gantois exigèrent aussi que les conditions de la paix s'appliquassent à toutes les villes où ils avaient eu des alliés; Philippe-le-Hardi agréa toutes les requêtes et on allait signer l'acte, lorsqu'une dernière difficulté manqua de faire échouer la négociation. Philippe ne comprenait pas qu'un prince pût pardonner les méfaits de ses sujets, sans que ceux-ci en eussent humblement demandé merci, et exigeait impérieusement que cette cérémonie s'accomplît. On connait la réponse des Gantois — leurs concitoyens, dirent-ils, ne leur avaient pas donné semblable mandat, et ils s'y refusèrent, car dans leur opinion « cette réconciliation était bien moins l'expiation » d'une rebellion, qu'un oubli sincère et réciproque des » usurpations des princes et des discordes qu'elles avaient » provoquées; ils ne comprenaient point qu'elle pût être » digne et honorable si elle ne consacrait à la fois leur » puissance et leur liberté. »

Philippe finit par céder, mais malgré ces apparences de réconciliation, les Flamands conservèrent toujours de justes motifs de défiance, que Philippe ne justifia que trop et trop tôt.

A l'invasion de l'Angleterre, qui ne réussit pas, succède un projet de trahison contre les communes flamandes, et dans toute la suite du règne de Philippe, plus son autorité se consolide en France, plus elle devient écrasante en Flandre.

Cependant, le duc de Bourgogne forme le dessein de donner à sa dynastie la sanction de la gloire qui lui manquait pour la consolider; espérant que, comme Robert-

le-Frison, il réussirait à faire bénir à Jérusalem la légitimité de ses droits, il prêche une nouvelle croisade.

Cette expédition fut malheureuse comme tout ce qu'entreprit le duc Philippe; mais dans l'*Histoire de la Flandre*, M. Kervyn, tout en restant dans les limites de la réalité historique, a su donner à la description de cette croisade, l'intérêt d'un drame romanesque.

Le fils du duc fut fait prisonnier et ses jours avaient été respectés, moins par clémence que par cupidité; un grand nombre de chevaliers avaient péri, et c'était l'élite de la noblesse.

Le luxe avait épuisé les trésors de Philippe et il se trouva dans l'impossibilité de payer la rançon de son fils; le prince le plus opulent de la chrétienté, fut reduit à implorer la générosité des princes étrangers et celle de ses sujets.

Gand, Bruges, Ypres, Courtray et les autres villes de la Fandre, se montrèrent disposés à d'importants sacrifices; ils furent même tels, que Jean, après sa délivrance, alla lui-même exprimer aux bourgeois de ces cités, sa gratitude pour leurs bienfaits.

Philippe mourant ne laissa pas de quoi payer les frais de ses obsèques et sa femme, « pour le doute, dit Mon» strelet, qu'elle ne trouvât trop grandes debtes, » déposa sur son tombeau sa ceinture, sa bourse et ses clefs, et en demanda acte à un notaire public; ce fait était un opprobe pour les plus viles et les plus pauvres femmes, dit le religieux de St-Denis. Cet outrage sanglant, infligé à la mémoire de Philippe, ne fut pas le seul; mais je me souviens que ce n'est pas l'histoire du duc que j'écris, je n'ai qu'à rendre compte d'un ouvrage où ce prince est apprécié, sans haine, mais d'après les documents contemporains et des faits irrécusables.

Je poursuivrai l'examen de l'*Histoire de la Flandre* dans un prochain article; c'est surtout le règne de Philippe-le-Bon qui m'a paru intéressant: la bataille de Gavre y est traité comme l'exigeait son importance, et dans toute sa vérité; aucun historien n'avait décrit cette bataille de manière à pouvoir se rendre compte de ses différents épisodes et à s'expliquer les marches des armées. M. Kervyn a traité cette partie du règne de Philippe-le-Bon, *con amore* et avec un talent supérieur.

Je ne veux pas manquer cependant à ce qu'exige la mission que je remplis pour le moment; après avoir exprimé le juste éloge que mérite le travail de M. Kervyn, je veux faire la part de la critique; je remplis d'autant plus volontiers cette partie du rôle, qu'elle me donne l'occasion de rappeler un fait très-secondaire, mais qui a son importance dans le tableau de la situation des esprits aux temps de Philippe-le-Hardi.

En 1387, dit l'auteur, Philippe fait décrier la monnaie des comtes de Flandre et la remplace par des écus aux armes de Flandre et de Brabant, qu'il nomme *Roosebeekschers*. C'était bien impolitique de rappeler ainsi un des jours les plus néfastes des Annales de la Flandre; mais l'auteur y ajoute: — « De plus, un pélerinage » annuel est institué en l'honneur de Notre Dame de » Roosebeke; à la réconciliation succède l'outrage; me- » naces imprudentes, puisqu'elles rappelaient à la Flandre » que le jour où elle avait succombé, les héritiers de » ses princes se trouvaient parmi ses ennemis. »

Ce pélerinage n'a pas pu être institué par le prince; le peuple, de lui-même, se sera décidé à visiter annuellement le champ de bataille où le sang le plus généreux de la Flandre fut versé pour la défense du bon droit, afin d'y prier pour les morts et de retremper dans le

souvenir de leur héroïsme, les sentiments de la liberté et le courage de la défendre contre la violence et la séduction.

Ce peuple qui refusa de fléchir le genou pour implorer son pardon, ne se serait pas laissé imposer la honte d'aller bénir annuellement ses oppresseurs sur les lieux mêmes où commença l'oppression.

C.

DÉCOUVERTES

DE

MONNAIES ROMAINES EN ARGENT ET EN BRONZE.

A LICHTERVELDE (FLANDRE-OCCIDENTALE).

Lichtervelde, gros village, situé à proximité de Zwevezeele, demeure des anciens Suèves, et à l'extrémité de la grande bruyère, dite *het Vrygeweid*, semble, d'après la terminaison de son nom, avoir fait partie de cette bruyère.

Le plus ancien document qui constate l'existence de ce village, est l'acte par lequel Roger, qui en était seigneur, donna, en 1275, à l'abbé de St-Bertin le droit de nomination à la cure de Lichtervelde.

Le *Vrygeweid* recèle dans son sein des monuments d'un haut intérêt; des découvertes faites çà et là depuis quelques années, nous ont beaucoup appris sous ce rap-

port. Comme on se l'imagine aisément, ces trouvailles, faites par la classe à qui il est donné de faire la plupart des découvertes du genre de celles dont nous nous occupons, parviennent rarement à la connaissance de personnes à même d'en faire l'appréciation. Aussi est-ce dans l'intention de relever et de populariser les trouvailles faites dans le *Vrygeweid*, et parvenues à notre connaissance depuis quelques années, que nous allons en entretenir les lecteurs de ces *Annales*.

Première Trouvaille.

(21 MARS 1841.)

Le 21 mars 1841, un journalier nivelant une partie de bruyère, située sur le territoire de Lichtervelde, exhuma, à 0-18 centimètres de profondeur, un fragment du rebord d'un vase épais, fait d'une pâte grisâtre, sale et sans vernis, et une médaille en moyen bronze à l'effigie de l'empereur Claude.

Elle représente à l'avers, la tête de Claude couronnée de laurier; et au revers l'Espérance qui tend la main à trois soldats de la garde prétorienne, en leur promettant du bien de celui qu'ils avaient salué empereur et élevé à la souveraine puissance, au moment que les consuls, avec le sénat et les cohortes urbaines, tâchaient de rétablir la liberté en dépit du peuple qui réclamait hautement et nommément un seul maître. La légende porte: SPES AVGVST; et le champ: S. C.

Deuxième Trouvaille.

(13 mai 1843).

Le 13 mai 1843, un ouvrier, en creusant un fossé, trouva, à trois pieds environ de profondeur, un squelette tourné vers l'orient. Ce squelette était couché entre deux rangées de grosses pierres grises et une dizaine d'objets en fer d'un travail grossier et dont l'état d'oxidation ne permet d'ailleurs pas de reconnaître la forme précise. Sous le squelette se trouvaient deux médailles romaines, l'une en grand bronze et l'autre en moyen, toutes deux à l'effigie de l'empereur Néron.

La première, représente au revers Néron à cheval armé d'une lance, précédé d'un soldat qui porte un bouclier, et suivi de près par un porte-étendard. L'exergue porte: DECVRSIO; et le champ: S. C.

Suivant le témoignage de Dion (1), Néron aimait à la passion les chevaux et les courses du cirque. Suétone (2) rapporte que Néron, dès sa plus tendre jeunesse, aimait si passionnément les chevaux, qu'il faisait avec eux sa conversation favorite. Le même auteur ajoute, qu'après avoir fait, devant ses esclaves et le bas-peuple, son apprentissage dans ses jardins, il se rendait au grand cirque, où il se donnait en spectacle à tout le peuple romain. C'est ce que représente notre médaille, où Néron, possédé d'un désir inconsidéré de perpétuer sa mémoire, se donne en spectacle au peuple.

La seconde représente au revers, le temple de Janus,

---

(1) Dio Cassius, tome II, lib. 16, cap. 6.
(2) Suetonius, in vita Neronis, tome II, cap. 22.

dont les portes à deux battans, sont fermées; il est orné de guirlandes de palmier. La légende porte: PACE P. R. (populi romani) TERRA VBIQVE PARTA JANVM CLVSIT.

Cette médaille est rélative à Néron qui, après avoir procuré, sur terre et sur mer, la paix au peuple romain, et après avoir ôté la tiare et imposé le diadême à Tiridate, roi d'Arménie, voulut avoir l'honneur de fermer le temple de Janus (1): ce fut un senatus-consulte qui en ordonna la clôture. Cet événement, qui eut lieu l'an 811 de Rome, coïncide avec l'opinion de Mezza-Barbe (2), qui place cette médaille à l'an 58 de l'ère vulgaire.

Troisième Trouvaille.

(19 JUILLET 1848).

Le 19 juillet 1848, des ouvriers bêchant une partie de bruyère, située entre Lichtervelde et Zwevezeele, aux limites de ces deux villages contigus, exhumèrent plusieurs fragments de tuiles romaines à rebord, et une médaille romaine à l'effigie de l'empereur Vespasien. La cupidité des ouvriers qui s'imaginaient que ce pouvait être une pièce d'un métal précieux, gâta la médaille. L'un d'eux, ayant trouvé sous la main une pierre d'un grain très-mordant, l'en frotta, jusqu'à ce que la patine, dont elle était couverte, fut en partie enlevée.

Elle représente au revers, la couronne civique que le sénat offrit à Vespasien, pour reconnaître son grand

(1) Suetonius, in vita Neronis, tom. II, cap. 13.

(2) Mediobarbus, in libro cui titulus: Imperatorum Romanorum numismata, pag. 92.



mérite et les services éminents qu'il avait rendus à l'empire. La légende porte: S. P. Q. R. OB CIVES SERVATOS.

Quatrième Trouvaille.

(7 SEPTEMBRE 1849).

Le 7 septembre 1849, un cultivateur, bêchant un champ, situé près de Lichtervelde, nord-est de l'église, déterra deux fragments de vase en terre blanchâtre à parois épaisses, et un dépôt de soixante-dix-sept médailles romaines d'une bonne conservation. Connaissant le prix vénal de ces objets, il les vendit à un particulier de Thielt, qui se fit un plaisir de nous les communiquer.

Ayant soigneusement examiné toutes ces médailles, nous trouvâmes que toutes étaient à l'effigie d'empereurs qui ont régné durant l'occupation romaine dans nos contrées. En voici le catalogue:

TIBERIUS.

(14 à 37).

PIÈCES.

1 CIVITATIBVS ASIAT.: Hastaire assis. G. B.

NERO.

(54 à 68).

4 VICTORIA AVGVSTA. S. C.: Victoire tenant une couronne et une branche de palmier. M. B.

A reporter 5

PIÈCES.

Report 5

DOMITIANUS.

(81 à 96).

1 COS. VII. DES. VIII. P.P.: Foudre sur un lit de repos. Arg.

2 IMP. XIII. COS. XVII. CENS. P.P.P.: Pallas debout, tenant la foudre, le hast et le bouclier. Arg.

TRAJANUS.

(98 à 117).

1 AQVA TRAJANO S.P.Q.R. OPTIMO PRINCIPI S. C.: Fleuve couché sous une voûte cintrée, soutenue par deux colonnes. G. B.

2 S.P.Q.R. OPTIMO PRINCIPI S. C.: Victoire debout, tenant sur le tronc d'un palmier un bouclier qui porte l'inscription: VIC. DAC. G. B.

1 S. C.: Louve à droite. P. B.

ANTONIUS.

(138 à 161).

3 APOLLINI AVGVSTO: Apollon debout, en habit de femme. Arg.

1 IMPERATOR II: Victoire debout, tenant une couronne et une branche de palmier. Arg.

A reporter 16

PIÈCES.

Report 16

LUCILLA.

(164 à 183).

1 HILARITAS : Femme debout, tenant une palme et une corne d'abondance. G. B.

COMMODUS.

(180 à 192).

1 LIB. AVG. V. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. III. P.P. : Femme debout, tenant un méreau et une corne d'abondance. Arg.

SEVERUS-ALEXANDRE.

(222 à 235).

2 P. M. TR. P. II. COS. P.P. : Femme debout, tenant un rameau et un hast. Arg.

1 SALVS PVBLICA : Femme assise, tenant une patère, dans laquelle se nourrit un serpent, devant un autel. Arg.

GORDIANUS III.

(238 à 244).

3 CONCORDIA MILIT. : Femme assise, tenant une patère et une corne d'abondance. Arg.

9 VIRTVTI AVGVSTI : Hercule debout, reposant sur une massue. Arg.

A reporter 33

PIÈCES.

Report 33

1 SECVRITAS AVG. S. C.: Femme assise, tenant un bâton. G. B.

4 P. M. TR. P. III. COS. P. P. S. C.: Empereur assis, tenant un globe et le parazonium. G. B.

GALLIENUS.

(253 à 258).

1 VIRTVS AVGVSTI: Hercule debout, reposant sur une massue. Arg.

1 PROVIDENTIA AVG.: Figure debout, portant un bouclier et une lance. Arg.

POSTUMUS.

(258 à 267).

7 SERAPI COMITI AVG.: Serapis debout, tenant un rameau. Arg.

19 MONETA AUG.: Femme debout, tenant une balance. Arg.

1 HERC. DEVSONIENSI: Hercule debout, reposant sur une massue. Arg.

3 PAX AVG.: Figure debout, tenant un rameau. Arg.

7 SÆCVLO FRVGIFERO: Caducée ailé. Arg.

Total 77

Le dépouillement de ces soixante-dix-sept médailles, fait connaître onze têtes différentes, lesquelles nous donnent,

depuis Tiberius (14 de J.-C.) jusqu'à Postumus (267 de J.-C.), une période de 253 années.

Ce dépôt a dû être enfoui vers la fin du IIIe siècle. Les médailles de Postumus formant environ le tiers de la trouvaille, semblent le prouver. Cette circonstance donne la date approximative de l'enfouissement, laquelle peut être mise avec assez de certitude aux dernières années du règne de Postumus, préfet des Gaules, qui prit la pourpre, vers l'an 258 de notre ère, après avoir fait périr Salonin à Cologne. Il fut massacré par ceux-mêmes qui l'avaient salué empereur, vers l'an 267 de l'ère chrétienne.

Nous engageons les numismates à tenir un peu l'œil ouvert sur le *Vrygeweid,* surtout maintenant qu'on y exécute d'importants travaux, et à faire connaître exactement les objets qui proviendraient des découvertes qu'on y ferait et qu'ils pourraient se procurer. Il serait curieux de bien examiner si les objets exhumés ne portent pas d'indice qu'ils ont appartenu aux anciens Suèves, qui peuvent avoir eu des relations avec les Romains. Il est d'ailleurs à remarquer que tous les objets de fabrication romaine trouvés en Flandre, n'ont pas appartenu aux Romains. Ils proviennent des fabriques de Lyon ou d'autres villes, où les Romains fabriquaient de la poterie pour l'exportation. Il serait de même très-utile de faire connaître les produits de l'art gaulois, tels que personnages, divinités et médailles que le hasard fait découvrir de temps à autre. La fréquente apparition, dans une même localité, de types de monnaies que l'on ne trouve guère ailleurs, est une preuve que ces monuments monétaires eurent cours dans les localités qui les fournissent, et même qu'ils y furent forgés: on conçoit sans peine

que des données historiques importantes ne peuvent manquer de découler de semblables communications. Du moins les trouvailles que nous venons de soumettre à l'examen, nous semblent militer en faveur de ce que nous avançons.

E.-C. Lefevre.

ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE D'YPRES,

SOUS LE RÈGNE DE

MARIE DE BOURGOGNE.

1477.

En quo discordia cives perduxit miseros!
VIRGILE.

Le récit que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, est extrait d'un manuscrit in-folio, appartenant aux archives, dont le dépôt nous est confié; l'écriture est de la fin du xv[e] siècle, de l'époque même du drame qui y est raconté. — Il ne porte point de titre; seulement, sur le plat de la couverture, se trouvent ces mots: *Beroerte int jaer* 1477, et audessous: *Josse Bryde M[r].* (minor?). Sur le 1[r] feuillet du livre se trouve aussi l'inscription: *Dese boec behoort toe Jossen Bryde f[ue] Jacops.*

Nous sommes persuadés que l'auteur de cette narration est *Pieter Van de Letewe:* car, en comparant l'écriture

de notre manuscrit avec celle de la chronique inédite que M. Lambin attribue à ce magistrat (1), nous la trouvons tout à fait semblable. Il y a plus; les mêmes faits sont relatés dans la chronique de P. Van de Letewe, dans le même ordre et presque avec les mêmes expressions. — Le papier des deux manuscrits porte les mêmes marques, ce sont les N°s 31 et 32 de la 2e pl. des *Observations sur le filigrane du papier etc. par De la Serna Santander.* — En un mot, tout nous confirme que le document, que nous publions, a été écrit par le même P. Van de Letewe, à qui M. Lambin attribue la chronique inédite qui repose dans nos archives.

Le manuscrit contient 151 feuillets; outre la narration de cette émeute, il s'y trouve encore:

Proces tusschen de neringen en Pieter Van de Letewe.

Inroeping van de uytwoonende poorters.

Lyste van de koeyen binnen de veste.

Pointinge van tjaer 1477.

Informatie op de zelve beroerte.

Proces tusschen t'magistraet en Robert Van den Steenen.

Pieter Van de Letewe fit partie du magistrat depuis 1451 jusqu'en 1479. Nous le trouvons en 1451 comme conseiller (*raed*).

De 1452 à 1459, comme trésorier,

En 1461, comme échevin, et la même année, comme trésorier,

En 1462, comme trésorier,

En 1463, comme trésorier, et la même année, comme 1^r échevin,

En 1464, échevin,

---

(1) Tydrekenkundige lyst van onuitgegevene handvesten, opene brieven enz. door J. J. Lambin, 1829, *Voorberigt.*

En 1467 et 1468, conseiller,
En 1470, 1r échevin,
En 1471, conseiller,
En 1472 et 1473, conseiller et trésorier,
En 1474, avoué des orphelins, (*vooght van weezerie*).
En 1475, conseiller,
En 1476, avoué des orphelins,
En 1477, conseiller et échevin,
En 1478, 1r échevin,
Et enfin, en 1479, conseiller.

Quant à Josse Bryde, à qui notre manuscrit a appartenu et qui y a ajouté bon nombre de notes, il était, d'après M. Lambin, fils de Jacques et neveu de Wilhelmine Bryde, épouse d'Olivier van Dixmude, auteur de la chronique éditée, en 1835, par notre savant et laborieux prédécesseur. — Vers la même époque, nous voyons figurer parmi les magistrats d'Ypres plusieurs membres de la famille Bryde, et notamment:

Josse Bryde, d'oudste, de 1443 à 1448.
Josse Bryde, de jongste, en 1445 et 1455.
Roeland Bryde, de 1450 à 1460.
Jacob Bryde, en 1469 et 1470.
Karel Bryde, de 1469 à 1475.

Ce manuscrit n'est pas le seul qui ait appartenu à Josse Bryde, car nous possédons, dans nos archives, grand nombre d'autres manuscrits, qui tous portent l'inscription: *Desen boec behooort toe Jossen Bryde fus Jacops.*

Quant à la chronique inédite, attribuée à *Van de Letewe,* c'est un ouvrage des plus intéressants, non seulement pour l'histoire de la ville d'Ypres, mais encore pour celle de la Flandre entière. Monsieur Gachard, archiviste-général du royaume, en a extrait plusieurs

pièces concernant le règne de Charles-le-Téméraire, qu'il a publiées dans la *Collection de documents inédits etc.*

Nous croyons inutile d'entrer dans des détails historiques concernant l'époque à laquelle a eu lieu le drame qui va suivre: tout le monde sait quel était, après la mort du Téméraire, le mécontentement, non seulement de la Flandre, mais encore de tous les pays soumis à la jeune et intéressante duchesse de Bourgogne! L'effervescence populaire se fit sentir partout, et amena, à Gand, l'exécution d'Hugonet et d'Imbercourt; à Mons, celle de Robert de Martigny (1); à Bruges l'arrestation des magistrats, et à Ypres le drame dont nous offrons le récit à nos lecteurs.

Pour conserver à ce récit toute son authenticité, nous avons cru devoir conserver non seulement son style et son orthographe, mais même ses abréviations. Nous y avons ajouté en notes, les publications du magistrat, au moment même de l'émeute, ainsi que le renouvellement des dits magistrats; et nous avons fait suivre ces notes de quelques chartes de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, que nous croyons inédites et qui se rapportent au même événement.

Puisse la publication de cet épisode être de quelqu'utilité à ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire de notre ancienne cité et de celle de la Flandre en général.

Ypres, ce 1 Mars 1849.

J. Diegerick,
Archiviste de la ville d'Ypres.

---

(1) Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne etc. par M. A. Lacroix, conservateur des archives de l'état à Mons. 1r volume des mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, 1840.

MEMORIE

Naer tonthout en welweten van eenighe, van den upsette, beghinne eñ maniere van zekere com̄ocie en beroerte onder tghemeene vand. stede van Ypere, ghesciet up eñ ontrent Sinte Maertes dach int jaer duust iiij^c zevene en tseventich, wats dervoren en zekeren tyd dernaer.

Sondaechs xv^e dach van Spoorkele a^o lxxvj, waren vergadert vooghd., scepenen, raden metgad's den groten raed vand. stede, omē te sprekene up den staet vand. zelver stede. Eñ was ghetoocht hoe dat myn joncvr̄. van Bourg^en alle de subvencien, quite ghescolden hadde, eñ was ooc ghetoocht hoewel dat om de betaelinghe vand. voors. steden porcie inde zelve subvencie, ende and. lasten vand. zelver stede, diversche lasten van cueillieten ende hoghinghen van assysen daer te voren opghestelt gheweest hadden, eñ als noch cours hadden, de welcke lasten de wet zeere gheneghen was al of zom af te doene, nemaer wel wetende ēn besiffende de groote tachterhede vand. voorn̄ stede bedraghen̄ siaers boven den . . . . . . dat ooc de pachten vand. stede inde middewint^r daghen lastleden afgheslegen waren, ende ghemerct al tghone dat vors. es, was ghetoocht eñ gheseit dat men afdoen zoude te deser waerf zonder meer de cueillioten van den houte eñ vanden vleessche eñ trevenant vand. vors. cueillioten en hoghinghe van

assyssen zoude bliven gaende toten eirsten daghe van april doe eerst comende, ende ten zelven eersten daghe van april, den staet vand. stede ghesien, men zoude dan noch de lasten minderen also verre alst moghelic ware, biddende dat elc in tsine vertrecken wilde om daer up te sprekene of yement van heml. eenich beter expedient wiste en elc zyn goed advys ende andtworde daer up overbrenghen.

It. Elc vertrocken gheweest ende ghesproken hebbende up tghuone daer vors. is, tadvys van scepenen en raden was dat men doen zoude also hier boven gheaviseert staet, nemaer tavys van xxvii en van den neeringhen was bi den instekene van eenighen quaden en indiscreeten crysschers, dat zy alle de cueilloten en hoghinghen van assysen af hebben wilden, zegghende dat wel thuerl. kennisse comen was dat myn joncvr van Bourg[en] alle de cueillioten ende verhoghinghen quite ghescolden hadde, en mids dien waren sculdigh en behoorden te ghebrukene vand. gracie vand. zelve quytsceldinghe.

It. De wet dit horende en beseffende, doende also zy begherden dat niet moghelic ware de stede ondhoudene, dede alle nerrenstichede om de vors. xxvij en neeringhen te psuaderene als dat zy afgaen zouden willen van hueren opinioenen en volghen tavys van de wet, toghende en zegghende houwel dat men hemlied. gheseid mochte hebben, als dat myn joncvr van Bourg[en] alle de cueillioten afghedaen hadde en quiteghescolden, ten was also niet, of zy hadden qualic verstaen.

It. Niet jegenstaende al tghone dat de vors. wet ghezegghen conste om heml. te poyene, zy blevene en

werden zo lanc zo wreedere, zegghende en ongheorlofdelic roupende, wreede ēn boven maten quade manieren toghende, dat zy t'al af hebben wilden zonder vertrec of delay, zegghende ooc en roupende, *cortet en doetter al af, eer wy meer heerschen*, ēn hendelick vele quaden maecten grote vergaderinghe buten voor de camer van scepenen, ghebarende ten ware dat al de cueillioten afghedaen waren terstond datter qualic varen zoude (1).

---

(1) Le magistrat fut forcé d'accéder aux exigences du peuple; le lendemain 16 février il fit publier l'ordonnance suivante:

« Ome dieswille dat het ghelieft heift minder ghed[r]. joncvr. van » Bourg., graefnede van Vlaend. uut haren mouvemente quyte te scel- » dene nu onlancx al sulke nieuwe subvencien als coers ende loop ghehad » hebben bind. levene van mynen harde gheducht heere, lest overl. » daerinne de landen ande steden van ons vors. gheduchter joncvr. » grootelycx ghelast ghezin hebben, ende sonderlinghe dese stede, so » eist dat men van nu voort af ende te nieute doet met dese ghebode » alle de cueillooten ende ooghinghen van assysen die om tvercryghen » vanden penning vande vorn. subven. binnen deser zelve stede upghe- » stelt ghezyn hebben. Wel verstaende dat alle de ghone die daer of » yet sculdich ēn tachter zyn, dat zy beteren zullen al diesser ghevallen » es te deser instancie toten daghe vau hedent toe, zonder fraude daer » inne toorborene in eenegher manieren. Uutgheroupeu ter halle t'Ypre » den xvi[e] dach van sporckele LXXVI. » (1477 nouv. st.) *Register van Publicatien*, f° cxi v°.

L'avoué et les échevins alors en fonctions n'avaient pas été renouvelés depuis 1474 (1475). Le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, à cause de la mauvaise administration de la ville, pendant les dernières années, et pour empêcher celle-ci de *cheoir et tumber en desolacion et ruyne perpetuelle*, avait ordonné le 17 janvier 1474 (1475) que les magistrats qui devaient être élus au mois de février, le seraient pour trois ans, contrairement aux droits et privilèges de la ville. Il leur accorda à cet égard des lettres de non préjudice (annexe N° 1). Ces lettres de non préjudice furent renouvellées par Marie de Bourgogne, le dernier janvier 1476 (1477 nouveau st. Annexe N° 2). Nous trouvons que les magistrats en fonction au commencement de l'émeute, étaient les suivants:

It. Ende van diere tyd voort zo bleven de quaden zo lanc zoo meer stoutheden hebbende, en diversche ru-

---

VOOGHD:

Her Fransois Vander Poorte.

SCEPENEN:

Her Joris De Brievere.
Her Jan Van Lichtervelde f^{us} Victor.
Her Joris De Witte.
Her Pieter Lancsaem, d'oude.
Her Ector Vande Woestyne.
Her Melcior De Wale.
Her Jaspar Van Priesques.
Her Arnoud Van Reden.
Her Lamsin Zwanckaert.
Her Andries Van Beselare.
Her Pieter Van Heisackere.
Her Andries Paelding f^{us} Andr.
Her Jan Colaert.

RADEN:

Her Pietere Vander Letewe, voogd van weezen.
Her Fransoys Vander Poorte.
Her Ancel De Becelaere.
Her Victor Van Lichtervelde
Her Jan Van Lichtervelde.
Her M^{er} Joos Gilloen.
Her Henrie De Wulf.
Her Victor De Wale.
Her Joos Vander Poorte.
Her Xpisoffel Fagheel.
Her Jo. De Wilde.
Her Piet. Lancsaem, f^{us} Alaerdt.

TRESORIERS:

Her Joos De Brievere.
Her Sebastiaan Van Meenenc.

HOOFMANNEN:

Her Karel Bryde, van der poorterie.
Her Hector De Brievere, van der draperie.
Her Jacob De Broucke, van der vulderie.
Her Jan Paelding, van der ghemeene neringhe.

(*Register van Wetvernieuwing*, f° 153 r°).

Les conseillers (*raden*) seuls avaient été renouvelés le 10 février.

ninghen ēn vergaderinghen houdende, ende hoe dicwils de vors. wet tghemeene vergaderde om advys thebben up tonderhoudt vander stede, altoos waren xxvii ēn de neringhen contrarie der wet, en altoos wedersporeghe ēn onredelicke advysen voortbringhende (1).

---

(1) Le tumulte ne fit qu'augmenter; il parait même que plusieurs figures étrangères se faisaient remarquer parmi la foule. Le magistrat fit publier le 18 février une ordonnance à cet égard, où l'on trouve ce qui suit: « Dat niemand wie hy zy vremde van deser stede en draghe » by daghe noch nachte, bedect noch onbedect, eeneghe wapenen van » loode, van ysere, noch van eeneghe andere metale, noch clompe van » steene, noch andere looden hamerkins, hackene of andere vuustrieme, » glaive, waymessen, hollandsche messen, baselaers noch geenerhande » wapene van orloghe of van andere engiene, van harnasse of van » wapene hoe men die noemen of hieten mach. »

(*Register van publicatien*, f° cxii r°).

Les magistrats, nonobstant les concessions faites, *beghonsten te mercken en te beseffen dat pueple zeer beghonste te beroeren;* ils envoyèrent des députés vers Marie de Bourgogne, pour la supplier de pourvoir au renouvellement de la loi, et d'envoyer ses commissaires à Ypres. La duchesse s'empressa d'accéder à leur demande, et envoya à Ypres, le sieur *Ph. De Hornes, chevalier, seigneur de Baucgnies et de Gasebeke, le reverend père en Dieu, l'abbé des Dunes, Jean Cabillau, bailly de Menin et Wautier Vander Gracht, chevalier, chambellan de la duchesse.* La commission délivrée à ces seigneurs est datée de Gand, 22 février 1576 (1477 nouv. st. — Voir annexe N° 3). Le 1 mars, les commissaires procédèrent au renouvellement du magistrat, le lendemain ils firent la vérification des comptes. Les nouveaux élus étaient:

VOOGD:

Her Victor van Lichtervelde.

SCEPENEN:

Her Joris Paelding, f^us^ Andries.
Her Pieter Vander Letewe.
Her Joos De Brievere.
Her Mester Joos Gilloen.
Her Mester Wolfaert van Lichtervelde.
Her Jan van Dixmude.
Her Henderyc De Wulf.

It. Corts naer halfvastene, quam de bailliu van Ypre eñ de hoofman van de besante bider wet, toghende dat thuerer kenesse comen was dat Pieter Cockuut gheseidt hadde dat eenighe personen waren in de stede, die de zelve stede vercocht hadden eñ leveren zouden den coninc, es te wetene Mer. Hector Van Holbeke, Pieter Vander Letewe, Pieter Van Hoysackere, Jan

---

Her Willem Lancsaem.
Her Andries De Wale.
Her Jan De Wilde.
Her Joris De Wilde, drapier.
Her Jan Veynoot.
Her Jan De Cardewaghere.

RADEN:

Her Joris Gomer, vooghd van weesen.
Her Jan van Lichtervelde, filus Mr Victors.
Her Jan van Lichtervelde, filus Victors.
Her Joris De Witte.
Her Hector Vand. Woestine.
Her Franc Vand. Poorte.
Her Joris De Brievere.
Her Meester Jacob Van Ramecourt.
Her Andries Paelding, filus Andries.
Her Victor De Wale.
Her Jan Minne.
Her Jan Colaert.

TRESORIERS:

Melcior De Wilde.
Sebastiaen Van Meenene.

HOOFMANS:

Jan Paelding, vand poorterie.
Jacob De Broucke, vand. draperie.
Pieter De Langhe, vand. vulderie.
Jordaen van Lichtervelde, vand. ghemeene, neringhe, obijt, ende in zyne stede.
Lamsin Zwanckaert.

(*Register van wetvernieuwing*, f° 157 r°).

Colaert en̄ Hector De Brievere, zegghende de vors. bailliu dat hy wel wiste dat de vors. Cockuut, de vors. woorden ghesproken hadde om beroerte te makene en̄ up te stellene, waer om̄e hy versochte consent om den zelven Cockuut te vanghene, en̄ naer dien dat de wet duegdelic gheinformeert was met informatie procederen alsoot behoorde, zo was den bailliu gheconsenteert dat hy dien vors. Cockuut vanghen zoude.

It. Saterdaechs voor palmezondach was de vors. Cockuut ghevanghen en̄, zo eenighe zeiden, bind. nacht ghepynt maer zeere litele, want de wet beghonste zo lanc zo meer ontsien, en̄ sanderdachs up den palmezondach zo beghonsten eeneghe vander vullambachte en̄ andere quaetwillende van sachternoens ter clocke drie al te met vergaderinghe maken, in zulker wys dat zy navonds ontrent den achte huren in groten ghetale ten besanten quamen, aldaer zy anden bailliu fortselinghe begheerden den vors. Cockuut uuten ysere thebbene, zo dat de bailliu bedwonghen was ter vanghenesse te gane en̄ huerel. begherte te doene en̄ grote menichte van heml. moesten medegaen in de vors. vanghenesse, en̄ naer dien dat zy daer gheweest hadden, zo ne wilden zy vander maerct niet gaen, voor de bailliu zelve vande maerct was.

It. Ende de vors. Cockuut zoude noch meer gheexamineert ghezyn hebben, maer de wet en dorstet niet ancom̄en. Nemaer up tghuene dat hy verkent hadde was hy up den witdonderdach ghestelt in tpelloryn en̄ ghesteken met eenen ysere duer zyn tonghe, en boven dien was hy gecondempneert dat hy terstond uuter stede en̄ scependom gaen zoude en̄ daer blyven up zyn hooft

tot ander stond datter breeder in voorsien ware twelk hy begon doen, nemaer van dat de banieren ter maerct waren eñ de wet vermaect was, zo quam hy weder in eñ was daernaer altoos stokende alle quaetheden en rebelhede.

It. Sdonderdaechs navonds xxiiij april aº lxxvij, wesende Sinte Maercx avondt, zo waren vele diversche quaden die een gheruchte uutgaven, dat men den hoofman van den besante doodslaen zoude, twelke eene ghevisieerde zake eñ lueghene was, metter welke mare ende gheruchte zy occoisioen namen van eener vergaderinghe, ende quamen in groten ghetale ten huuse vander hoofman van den besante, zegghēn *her hoofman ghelieft u yet*, eñ brochten alsoo den zelven hoofman ten besanten ghelyc of hy noot hadde ghehadt van waerden, daer de zelve hoofman al den nacht bleef, eñ also men zeide zo waren al den nacht tsinte Pieters eñ ter zale menichte van persoonen in groten en ongheoorloofde vergaderinghen eñ ghetalen. Noª dat in confortante van desen een Jordaen Denys sanderdachs nuchtens ontrent de clocke achte, tot eenen p̄soon of meer zeide, dat hy en vele meer anderen al dien nacht hadden geweest ter zale, eñ dat men eer avond vele nieus zien ende horen zoude.

It. Sanderdachs Sinte Maercx dach zynde, nuchtens bin dat processien Sinte Pieters waren, zo quamen in groten ghetale quade knechten ten besanten eñ anden hoochbailliu, zegghende eñ eenen roup ghevende dat ter zale vele onbekents volcx was ende datter vele engienen laghen gheafusteert om de stede in te nemene eñ verradene, eñ versochten anden hoofman dat hy met hemlieden daer gaen wilde, eñ toe dien bedwonghen

den vors. hoochbailliu jeghen zinen danc dat hy medeghinc ter zale, metgad's ooc mynheer van Boesinghe (1), die onbedwonghen eñ om beterswille medeghinc, daer hy zeer wel an dede. Ende tvors. ghebouſte ter zale comende metgaders de ghone die daer eñ onderweghe an heml. ghevallen waren, bedreef daer grote ruuthede eñ force, want vele duren eñ vensteren vand. capelle, contoire en cameren, mitsgaders ooc scapraden, kisten eñ laden bi hem an sticx ghesleghen waren eñ vele forcen bedreven up den vors. bailliu.

It. Bind. tyd dat men ter zale was als voors. es, zo hadde Victor van Lichtervelde die doe vooghd was, last ghegheven den messagiers dat zy scepenen, raden, eñ zo ic meene, xxvij ontbieden zouden ter halle te comene, ende dat ter cause bi dat hy ghesien hadde dat men ter zale ghelopen was als voren gheseit es, eñ dat men ten wederkeerene mochte horen ende zien watter of ghedien zoude, eñ dat mer up spreken mochte alsoot van noode ware. Ende de vors. vooghd hadde ooc ter vors. zale ghelast te gane Joris De Wilde scepene eñ eenen pencionnaris om dat zy zien en hooren zouden wat men daer dede.

It. Een ghenaemt Wouterkin vanden Ackere, dic doe ter tyden cnape was van scepene, trac tsinte Pieters om de voors. bootscap te doene, dewelke bootscap hy breeder dede danse hem de voors. vooghd ghelast hadde, want hy elken die hy vermaende zeide, dat zy terstond ter halle commen zouden, also zy huer lyf bescudden

(1) *Mynheer van Boesinghe*, probablement Jean d'Halewyn, qui était alors capitaine de la ville (*Register van wetvernieuwing*).

en bewaren wilden, twelk te bemoeden is ende schynt dat hyt dede ter quade waeromme eñ om beroerte te maken, want de voors. vooghd tlast in zulker vorme niet ghegheven hadde nemaer alleenlic om met hem advys te hebbene, up trapport dat men horen zoude vanden voors. twee personen die sy ter zale ghezonden en ghedeputeert hadden.

It. Naer dien dat tvors. gheboufte ter zale zulke ruutheide, force eñ storbantse ghemaect hadden, quamen zy weder ter maerct waert den vors. hoochbailliu met heml̃ bringhende ghenouch bi forsen eñ ghevanghen, den zelven rudelick in den bezant stekende.

It. Ēn als zy ter maerct ghecommen waren, wasser een roup ghegheven als dat de wet met vele volcx ghewapent ter halle was om heml. doot te slane, eñ onder tdecxele van dien was terstond eenen roup ghegheven, dat men de poorten sluten zoude, twelck ghedaen was, ēn worden zo lanc zo meerder hoop, eñ zo lanc zo meer quade roupen en manieren userende, ende de wet dit ziende, merkende eñ denkende dat tvors. gheboufte om quaet doen uut was, eñ dat zy niet en zaghen eenighe vorme of maniere om huerl. ongheorlofde bedryf te wederlegghene of wederstane, metgad. ooc dat myn heere van Boesinghe quam ter hallewaert roupende zeer verheemt up de vors. wet: *Myn heeñ, om Godswille comt alle af eñ ga elc thuusware of ghy doet ons alle dootslaen,* zo sciet de vors. wet eñ elc ghinc thuuswaert.

It. De wet also ghesceeden zynde, tghemeente vergaderde zo lanc zo meer ter maerct, halende de viere hoofdmannen ēn elke neringhe zine gouvernerers, daeꝛ onder zy vergaderden, ēn coren husen en plecken, eñ

zo wel te bemoeden es, en visierden eñ sloten daer alle quade onredelicheit.

It. Sachternoens de wet, es te wetenen vooghd eñ scepenen, vergaderden up de halle inde camere, eñ terstond dat de vorñ wet was beghonnen vergaderen, zo quamen deer de v hoofmannen, te weten de hoofman van den besante, poorterie, draperie, vullerie eñ van de ghemeene neeringhe, metgad's meest al de gouvernerers van elken ambachte en neringhe en met heml. zo vele volcx dat niet half inde vors. camere mochte, begheerende de banieren ter maerct thebbene, up twelk de vors. wet, die doe noch in cleenen ghetale vergadert was, gaven en andwoorden dat in heml. niet doenlic en was, maer baden dat elc zoude willen trecken in zinen paix, en zeide dat mer sanderdaechs up ombieden zoude de gone diere sculdich eñ behoorden upgheroupen tsine. Nemaer watter de vors. wet toe conste ghezegghen het ne baette niet de vors. hoofmannen eñ bi speciale tpeupele dat met heml. daer comen was, roupende en rigoureuselic zegghende: *wilt ghyre yement meer up ombieden doetet terstond, zonder delay, want wy en zullen van hier niet sceeden voor elc zine baniere hebben zal*, eñ hindelick bedreven zo vele forcen eñ overwillen up de wet als dat de banieren ned^r gehaelt waren in scepenen camere, al daer elc den zinen nam, ende de standaerden van den grave eñ van de stede waren ghedraghen eñ ghestelt voor den besant, te wetene de staendaert van den grave, bi den bailliu, eñ vand. stede bi den vooghd; eñ al dander banieren van den ambachten eñ neringhen waren ooc ter maerct brocht daer elc stede en plecke nam zo hy wilde, es te wetene, de banieren van de poorterie voor den Busch, de

banieren vand. draperie voor den nieuwen Kelvare naest den besant, de banieren vand. vullerie voor de Crone, en̄ de banieren van den ghemeenen neeringhen voor de Helle (1), en lancx der halle tusschen der vaulte en̄ den steghere vand. halle.

It. Naer dien dat de banieren alle ter maerct waren als boven (2) en̄ dat de capitaine vand. stede metgad. den heere ende wet savonds ten besante waren om tghet te doene bi den standaerde en̄ anders alsoot behoorde en meeninghen ooc den roup vand. nacht te ordonnerene en̄ uut te ghevene, zo zonden de voors. vyf hoofmannen huere ghedeputeerde bi den vors. capitain heere en̄ wet, zegghende mids dat heml. gheliefde de standaerden van den grave en̄ vand. stede te wakene zy mochtent doen, nemaer dat zy hem verdraghen zouden eeneghen roup tordonerene of uut te ghevene, ooc eenighe visitatie ten poorte te doene, want de vyf hoofmannen hadden eenen roup gheordonneert en̄ zouden zelve de visitacie doen, de capitain heere en̄ wet dit

---

(1) *Den Burch*, *de Crone*, *de Helle*, trois enseignes d'auberges qui existaient déjà à Ypres, sur la place, au milieu du XIV[e] siècle. *Den nieuwen Kelvare*, est probablement un calvaire qui se trouvait sur la même place.

(2) Pendant que l'étendard de la comtesse, celui de la ville et les bannières des métiers se trouvaient déployés sur le marché, le magistrat fit publier l'ordonnance suivante:

« Men laet weten ende ghebied van sbaillius, voochd, scepen̄ en̄
» hoofmanen̄ halven, dat niement wie hy zy, poorter inwoonende oft
» vremde van deser stede van nu voort en alzoo langhe als de stan-
» daerden en̄ banieren van onser gheduchter joncvr. de graefnede van
» Vlaendren, vandeser stede en̄ vand. neeringhen en ambachten vand.
» selver stede jeghenwoordelyc gherecht staende ter maerct, daer staen,
» zy gheene beroerte en maken met worden noch met faite, noch anderen
» wonde of quetse up den verbuerte vand. hoofde vand. gonen die de
» contrarie dede. » (Register van publicatien, f[o] CXVI v[so]).

horende, zeiden dat zy dies wel moesten te vreden zyn, nemaer versochten dat men heml. den roup die bi den vors. hoofmannen gheordonneert was zegghen zoude, up twelke bi den zelven hoofmannen ontboden was bi voormen van andwoorden, dat zy om den roup niet vraghen zouden, want ghesloten was bi den ghemeenen dat menne heml. niet zegghen zoude, aldus en hadden de capitain heere eñ wet niet meer gheen zegghen dus noch auctoritheit, midswelken de vors. capitain en hoochbailliu ghinghen slapen, nemaer de poortbailliu eñ een stedehouder van den vooghd en eeneghe scepenen en raden bleven dien nacht ten besanten bi den vors. standaerden.

It. Aldus eñ andsins namen zy altoos in teid om te domineren boven den heere en wet, want van aleer de banieren ter maerct quamen zo moesten alle de brieven die ande wet quamen gheleid zyn voor de vors. vyf hoofmannen, en achter dat dezelve banieren ter maerct comen waren, voor al tghemeente. Ende toe dien zo moesten ooc alle zaken wast van exame of diesghelyk daerof dat scepenen alleene de kennisse behoorden thebbene, ghehandelt zyn ten biwesene van den vors. V hoofmannen. Noch beider vors. tyd geschiede dat een messagier vander camere vanden rade tYpre quam met brieven van myne vors. heeren vand. rade, dewelke messagier ruderlick van den bouven ghevanghen was, zyne brieven ghenomen eñ upghebrekt en ten bezante huutgelezen zyn.

It. Om noch bet. te toghene hun beghin van interd' es waerachtig dat zekeren tyd eer de vors. banieren ter maerct brocht waren, eñ naer toverlyden van Jordaen van Lichtervelde die hoofman ghezyn hadde vand. ghe-

meene neringhe, zo geschiedet dat den groten raet vand. stede vergadert was. Ende hoewel dat van ouden tyden gheordonneert staet eñ onderhouden gheweest heeft, als men den groten raed vergadert, dat men scoldich es te ombiedene xv persoonen van de poorterie, v vand. draperie, vive vand. vullerie eñ v vand. ghemeene neringhe zonder meer, eñ ẽmer in zulker wys, als dat de poorterie alleene in also groten ghetale zy als dander drie neringhen ond. hem allen. Nochtans zo quamen de vors. vand. ghemeene neringhe (1), in noch al so groten ghetale als vors. es, waerome den ghonen diese scoldich es te vermanene ghevraecht was, watter hem toe porde meer ꝑsonen te vermanene dan hy behoorde op twelke hy antwoorde dat hyt ghedaen hadde om weldoen, met meer andere redenen die hy daer toe zeide litet of niet ten propooste, mids welken eñ anderen woorden eñ circonstancien, den scepenen hoorden eñ zaghen om diverschen crysschers in de vors. ghemeene neeringhe, besieffen wel dat hem bi voorrade was ghedaen doen, eñ dat hyre ooc toegheneghen was.

It. In de vors. vergaderinghe vanden groten radt of in een añde als Lamsin Zwankaert ghemaect was hoofman vand. ghemeene neeringhe over den vors. Jordaen, eñ emer daer men spreken zoude van eenen hoofman vand. zelver ghemeene neeringhe te stellene, zo waren ij of iij personen of meer (2), die men wel

(1) Jan Cabillau gheseid Scorterbelle was de ghone die de ghemeene neeringhe hadde vergadert. (Note marginale du manuscrit, de l'écriture de Josse Bryde).

(2) De eene was meester Jan Panne, besantre, eñ dandre Jan Zuerinc, barbier. (Note marginale du manuscrit, de l'écriture de Josse Bryde).

weet die zeiden zeere overwillighelic, dat zy eenen hoofman hebben wilden daer mede zy gheholpen mochten zyn. Twelke, zo wel te bemoedene es, zy zeiden, ome dat zy vele eñ diversche onredelicheden versocht hadde aen den vors. Jordaen diet heml. altoos wederleyt hadde ten besten dat hy mochte, also een ghetrauwe man van eeren die van goeden tronk comen es zo hy was sculdich es van doene. Ende aldus staken hem eñ avanchierden hem eenighe buut allen andren in quaethede.

It. Saterdaechs sdaechs naer Sinte Maercx dach, was bi den bovenghenoomden vyf hoofmannen versocht an de wet dat de standaerden van den grave eñ vand. stede gheweert worden van voor den besant, eñ dat de heere eñ wet metten voors. standaerden een ander plecke nemen zouden, want de vors. besant zo zy zeiden behoorde toe den ghemeene eñ niet der wet, twelk versouc bid. vors. wet wederleyt was, sustinerende dat de vors. besant toebehoorde der wet eñ niement anders eñ dat bider usancie van zo ouden tyden gheuseert dat gheene memorie es ter contrarie, ende mids dien en waren van gheenen advise van den zelven besante te sceedene, noch de vors. banieren te roerene om elder te stellene, waerome het scheen an tghebaren van eeneghen dat men bind. nacht den heere eñ wet van voor den besant ghesleghen zoude hebben, twelk Gode lof niet ghesciede.

It. Sondaechs daer naer, Victor van Lichtervelde voogd, eñ eeneghe scepenen met hem ghinghen achternoens ter siege om die te houdene naer de costume, eñ aldaer quamen eeneghe van den hoofdmannen, die zeide, *myn heere de vooghd eñ myn heeren, wy bidden*

u ome Godswille dat ghy u verdracht meer seige te houdene, want tghemeene daer in zeer qualic te vreden es also ghelieden morghen breeder daer of horen zult.

It. Up den zelven dach bin dat men Sinte-Maertens vesper dede, zo quam een gheruchte en eenen quaden ghevisierden lueghenachtighen roup, als dat men bin dien avonde tghemeen vander maerct slaen zoude, in zulker wys als dat alle de ambochten ende neeringhen elc onder zine banieren hun in ordennancen stelde ende maecten grote maniere offer recht fait ghesciet zoude hebben, twelk bid. gracie Gods belet was, en ooc bi dat myn heere de vicaris van tHeerembuerch myn heere de prelaet van Sinte-Maertens metgads. eenen meester inder godheid vand. ordene vanden Jacoppinnen quamen ter maerct en ghinghen van standaerde te standaerde, biddende bi der mond van den vors. meester, elker neeringhe en ambocht, dat zy te vreden wilden wesen en geene quade rapoorten ghelooven, met vele sconen redenen en woorden, mids welken de vreese en beroerte cesseerde te dierwaerft. No[a] men zeide dat de vors. beroerte, aldien dach, van eenighe voorweten gheweest hadde, God vergeve alle quaden zaken.

It. Maendaechs dnaer, quamen de vorn. v hoofmannen metgaders grooten hoop van volke als gouvernerers van ambochten en neeringhen en andre versoukende dat men niet meer wet doen zoude, zegghende dat men te Ghent, te Brugghe en te Curtricke langhe ghecesseert hadde van wet te doene, it[m] versochten ooc dat men niet meer dach clocke noch werclocke luden zoude, up twelke versouc vooghd en scepenen hem bespraken metten raden, ende ghedrouch tadvys dat gheen oorboor scheen

dat men de clocken niet luden zoude. Ende als van cesse'ne van wet te doene het en dochte der vors. wet ooc gheen oorboor dat men alsdeels gheen wet doen zoude, maer zeiden dat men mochte differ'en van pandene endre arresterene poort's en inwonen tot Sint Joresmesse doe eerstcomende, nemaer dat men vremde lieden zoude moghen arreste'nen, ende dat men ooc altoos dinghen zoude van swonsdaechs, vriedaechs ende maendaechs ghedinghe, up twelk de hoofmannen ende tpeuple dat met heml. quam zeiden ende begherden zonder verdrach de vulcominghe van heml. vors. begherte, ende moeste heml. al gheconsentert zyn.

It. Up den vors. dach begherden ooc de vors. hoofmannen uut name van den ghemeenen, dat men elken ambachte hure kueren gheven zouden, also zyse hadden in sgraven Lodewycx tyden, up twelke bider vors. wet ghesloten was ende ghecosenteert, dat men twee scepenen en eenen clerc ordonneren zoude, ende dat de gouvernerers van elcken ambachte ende neeringhe comen zoude voor de vors. twee scepen en clerc ende brenghen huerl. kueren, die elc ambacht of neeringhe themwaerts hadde en men zoude die visit'en jeghens de kueren die men inde regysters vander stede vonde, ende mids dater eeneghe donkerhede of ghebreken vonden worde, men zoude daer up modereren alsoot behooren en redenen bewysen zoude, in twelke de vors. hoofmannen ende gouverneurs te vreden schenen, ende was gheseid dat men sanderdaechs beghinnen zoude daer in te besoingneren.

It. Up den zelven maendach versochten de vors. vyf hoofmannen mitsgaders vele divsche crysschers die met

heml. quamen dat men tslot vander artillerie veranderen zoude, en dat men twee sloten ande duere van der zelve artillerie maeken zoude, danof van den eenen slote de slotel hebben zoude de hoofman vanden besante ende den andren Franse Zwankaert, meester vander artillerie.

It. Sdiendaechs voor de noene, achtervolghende den versoucke van den hoofmannen ende gouvernerers hier voren verhaelt, zo was wat beghinnen besoingneren up tfait vander kueren met eener neringhe of met tween, en sachternoens zoude men weder hebben ghebesoingniert inde vors. materie. Nemaer ten quam also niet, want de vyf hoofmannen quamen boven met groter menichte van volke van divschen neeringhen, zegghende ende versouckende dat zy wilden te nieuten ghedaen hebben een pvilege daer mede men kueren en statuten breken en maken mochte, want anders wat men heml. gave of consenteerde aengaen huren kueren, men ne zoud heml. niet houden, begherende ooc huerl. oude kueren thebbene inder manieren dat huerl. voorders die hadden ende useerden in sgraven Lodewycx tyden, ende toe dien de zelve kueren beseghelt ende gheconformeert thebbene van mer joncv. van Bourg^ne^. onse princesse.

It. Daer up was heml. bider wet gheandwordt, als van den privilege te nieuten te doene dat ne was scepenen niet moghelic van doene ende ooc zoud der steide den poorters ende inwonende van diere al te zeer prejudici'en, want het een scone ende zee prouffitelic previlege was ende by een van scepenen was ooc gheseid, dat alte grote scade ware, zoude men een zulc previlege te nieuten doen, want hem niet en twyffelde mids dat de stede dat niet en hadde, ende een zulc anden hertoghe

Karels beghert gheweist hadde, men hadt niet ghecreghen om ij^m lb. of meer, met meer woorden up al dat vors. es ten allerhooschsten ende vriendelicxten dat men conste om heml. huerl. onredelic voorstel te wederlegghene daer up gheseit eñ ghetoocht.

It. Desen al niet jeghenstaeñ, zy worden zo lanc zo hardere ende obstenater in huerl. oppinioen, ende ooc huerl. hoop meersde maer hy ne beterde niet, eñ worden roupeñ met eenen ghemeenen voyse, *wy willén tvors. previlege te nieuten hebben*, ende up den zelven tyd was ooc versocht zeer rigoureuselicke, met groter onbehoorlicker ende ongheoorlofder manieren by eenighe vand. draperie, dat de wet terstond zoude doen halen, ov^r legghen ende te nieute doen zekere ordonnanchen die onlancx ghemaect geweest hadden up tfait vander draperie met grote deliberacie ende vorsienichede ende ooc bi den advise van notablen p̄sonen vander zelver draperie ende andere heml. daer an wel verstaende, twelk terstond ghedaen moeste zyn dat claghelic was, dat zulke goede en dueghdelyke ordonnancen die om den ghemeenen oorboor ghemaect gheweist hadden in zulker manieren eñ ōme tghecrisch van eeneghen quaden scalken diet begherden om huerl. singulier proffit, te nieuten ghedaen moesten zyn, ooc mede waren biden vors. vyf hoofmannen up den vorn. tyd dv^r sche ende onhendelicke zaken versocht die zeer onredelyc waren.

It. Nemaer om heml. te payene, ende zonderlinghe om te scuwene tbreken vanden vors. previlege, zo was heml. ghetoocht eñ ghemaect eene minute van eenen statute, dat men beloven wilde heml. te bezeghelne in zulker vormen eñ maniere als zyt begheren zouden,

inhoudende dat men van doe voort gheenen kueren, statuten noch ordonnancen breken noch maken zoude, ten ware by advyse ende overeendraghene van vooghd, scepenen, raden xxvij ende tghemeene, ende noch toe dien daerup gheroupen ende gehoort den ghonen dient aengaen mochte.

It. De vors. presentacie noch alle dadvertissementen die de wet of andere goede notable psonen die vander wet niet en waren heml. ghedaen consten, en mochte niet baten, maer bedeghen zo lanc zo meerder hoop ende aerghere, in zulkerwys dat ten hende de vors. vyf hoofmannen by laste vander vors. ghemeene zeiden, dat zy begherden dat men vanghen zoude eeneghe psonen, es te wetene Pietr Vande Letewe, Franse Vander Poorte, Joos ende Joris De Brievear, Joris De Witte, Pieter Van Heysacke, ende Jan Calaert, de welke terstond zonder dat de wet consenteerde, biden bailliu ghevanghen waren en gheleedt inde vanghenesse, ende waren daer zo strict ende nauwe ghehouden eenen langhen tyd ghedurende, dat niemand en mochte noch en dorste jeghen heml. spreken.

It. Naer dien dat de vors. psonen ghevanghen waren, zo worden daghelicx de vorn. hoofmannen ende groten hoop van volke met heml. te gane ter tresorie zeer indiscretelyc ende impertinentelic visiterende, lesende, nederbrenghende ende copierende, alle de previlegien en secrete tresoren die op de vors. tresorie, metgaders ooc in de buffetten ende laden, in scepenen en xxvij cameren waren, dat den goeden lieden van deser stede wel zeer compasselic ende claghelic zyn mochte om zien, dat zulc ghehoufte ghelooft was te gane ten zulke tresore.

It. Van doe voort zo waren alle de gheboden die men dede ghedaen van vooghd. scepenen en̄ vyf hoofmannen weghe, ende dat meer es scepenen waren ghehaelt om over eenighe gheboden te stane die noyt by heml. gheordeneert of ghesloten gheweest hadden, maer gheadvisiert en ghevisiert biden vors. hoofmannen en huerlieden adherenten.

It. Dese beroerte aldus ghedurende ende de vors. psonen ghevanghen ligghende als vors. es, de hoofmannen en̄ tghemeene deputeerden meester Joos Arents te treckene by miner gheduchter joncv. om van haer te vercrighene een generael remis van datter ghesciet was (1) in tbringhen vanden standaerden ter maerct ende daertevoren en om te hebbene comisarissen die middelen ende afleggen zouden de differenten en ghescillen

(1) Marie de Bourgogne se trouvait alors à Louvain, où étaient réunis les états-généraux; elle accorda aux révoltés un pardon général et absolu pour tous les délits qui avaient été commis; et chose assez étrange, ce pardon fut accordé pendant que le peuple était en pleine révolte, pendant que les magistrats nommés récemment par les commissaires de la duchesse elle-même, étaient retenus dans les fers. N'était-ce pas en quelque sorte les abandonner à la fureur populaire? Et pourtant quelques jours au paravant, le 3 avril 1476 (1477), deux de ses ministres, Hugonet seig[r] de Saillant, vicomte d'Ypres, et le seig[r] d'Imbercourt, avaient été exécutés par les Gantois, malgré les prières et les supplications de la duchesse elle-même! Les lettres de pardon sont datées de Louvain, 14 mai 1477. (Annexe N° 4).

Peu de temps après son mariage avec l'archiduc Maximilien, et nonobstant les lettres de pardon du 14 mai, une commission fut délivrée le 14 septembre 1477, à Ph. De Croy, Jean d'Halewyn, Daniel Van Moerkerke, Jacob Heyme, secrétaire, Joos Cortewille bailliu d'Ypres, Gillis Ghyselin, et Gillis Van den Bossche, avec charge de s'enquérir des causes de l'émeute et de faire punir les coupables. Nous nous proposons de revenir, dans une prochaine livraison, sur les suites de cette révolte, et sur les jugements et condamnations qui s'en sont suivis.

wesende tusschen heml. ende den notabelen van deser stede, ende om de zake te bet. te solliciterne ende haestene, waren ghesonden achter den vors. meester Joos, meester Jan Panne ende eeneghe andere, de welke alle tsamen zo besoingnierde dat mynvors. gheduchte joncvr. heml. gaf īren van remissien zulke als zyse begherden, ende zond heml. twee comissarisen te wetene, myn heere Vander Gracht ēn meester Ryckewaert Uutenhove, die huer beste deden om alle de differenten die zy bevinden mochten daerute dat de vors. beroerte ghesprut was afteleggbene, nemaer wat zy daer toe deden zy ne consten tquadie niet ghestellen te redene, hoewel nochtans dat zy ten verzoucke vanden vorn. hoofmannen ende ghemeenen comen waren, ende ne wilden de vors. hoofmannen ende ghemeente te gheener redene comen noch verstaen, maer zeiden eendrachtelic *wy willen eene nieuwe wet hebben*, ende als de comissarissen dat hoorden, zy vertrocken zonder voorder te conene besoingnierene in de zake.

It. Svrindaechs tweeden dach van meye, waren ten versouke van de vors. vyf hoofmannen ghevanghen ende in huerl. huus vanghenesse ghemaect, Victor Van Lichtervelde, vooghd, Joris Paelding, voorscepen, ēn Victor Van Volmerbeke, scouteeten.

It. Svrindaechs ende saterdaechs xvi ende xvij in meye, assensimaerct wesende, ne was de zelve maerct niet ghehouden bi dat tghemeene niet ghedoghen wilde, ende de gone die van buuten up tsaulfconduit ter vors. maerct comen waren ende ooc die vander stede zynde eeneghe coopmanschappen voortghedaen hadden also men ten vryen maercten pleicht, waren bevolen dat zy huere coopmanscepe updoen zouden.

It. Up den vors. zaterdach xvij in meye, up de noene of corts daer naer, zo rees een quaet lueghenachtig roup als dat een Anthone Van Volmerbeke in de stede comen was om Victor Van Volmerbeke zynen broeder bi fortsen uuter vanghenesse en stede te leedene, en dit ter kennisse vander vors. Anthonis comen zynde, hy quam terstond alleene ter maerct, meenende zyn onscult te doene, ende als de zelve Anthonis quam ontrent voor cruninghe, zo was er een trompet ghesleghen, ende eeneghe quade personen die te bemoedene es gherne ghesien hadden dat al qualic ghevaren zoude hebben, quamen up den zelven Anthonis ghelopen om hem doot te slane, also zy hadde, ten ware dat hy bescudt was ende in den besant ghedroomt met groter pine van eeneghen goeden psonen, daer zy grote duegd in deden, want daer naer van eeneghen zo men zeide ghezeid was dat hadder eenen slach up den vors. Anthonis ghesleghen gheweest, daer hadden eer een huere noch vichtich of meer doot ghesleghen ghezyn, ende dat meer was daer en hadde tsinte Martins niet een pape niet te live ghebleven.

It. Up den zelven zaterdach voor de noene, was een brief vonden up straete die Xpiaen Vander Graefscepe hadde ghedaen scriven, inhoudende diffameerlicke en enorme termen ter groter sconfierichede ende laste van eeneghen notabelen psonen, ende per consequent om de goede stede van Ypre mitgaders ooc alle goede ghetrouwe mannen te bedervene en ter doot te bringhene. Om twelcke vors. mesuz conspiratoire de zelve Xpiaen zedert gheexecuteert es.

It. Up den vors. dach en corts naer dat de vors. Anthonis in den besant was als vors. es, zo waren de

vors. drie laste ghevanghene van hueren huusen ghehaelt en broght inde vanghenesse, en ter stond brochte een ghenaemt Michiel Vander Mersche een pingnoen vander stede en plantedet voor de voors. vanghenesse, bider welken pingoene nacht en dach lieden gheordonneert waren diet wachtede en ooc de vors. vanghenisse.

It. Zeere up desen tyd, zo was eene fictie ghevisiert by eeneghen quaden als dat te Lokere vele Fransoysen zyn zouden om de vors. stede te deerene, uuten welken eenighe vanden hoofmannen met eenegher menichte van der volke daerwaerts trocken met eenen wimpel, maer zy vondent al lueghene.

It. Zeere corts naer desen, biden overeendraghene van den vors. hoofmannen en ghemeenen waren ghesonden zeke ghedeputeerde, es te wetene meester Jan Panne, Lauwers Bonderave, Pieter Van Brabant, Jacob Halfmarte .... Pieter De Wintere, Henric Vander Stichele en meer ande te Ghent om an mer joncvr. van Bourg[ne] te versoukene, een nieuwe wet thebbene, ten welken de zelve myn joncvr. condescendeirde ende zond hue comissarissen tYpre, te wetene eerwerdich vader in Gode, myn heere den abt van den Dune, mer Wouter heere Vander Gracht, myn heere mer ...., heere van ...., bailliu van Brugghen, ende Jan, heere van Dadiselle, bailliu van Ghent (1), dewelke vorn. comissarissen tYpre comende niet en moesten logieren daert

---

(1) Jean, sire de Dadizeele, né à Dadizeele en 1431. Voyez sur ce personnage trop peu connu, un article très-intéressant de M. l'abbé Carton, dans le 1r volume de la *Biographie des Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, page 236. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck.

heml. gheliefde, ende daer zy ghecostumeert waren te logierene, nemaer waren ghewacht ende verbeyt ter poorte, en waren gheleet in zulke herberghe als mense hebben wilde, in twelke zo wel te bemoedene es eeneghe van heml. niet wel te vreden waren.

It. Swoensdachs xxi mey scieden alle de banieren vander marct, ende in tsceeden van den zelven banieren beyaerde men in allen kerken van blyscepen, mids dat de goede meenden ende hoepten dat al wel ghecomen zoude hebben, en waren de banien ten beelfrote huut ghesteken, ten versoucke van den ghemeene.

It. Sdonderdaechs xxij mey, was de wet vermaect biden vors. comissarissen, nemaer zy ne mochter gheen zegghen in hebben, en moesten maken en stellen in de wet zulke psonen als den v hoofmannen en den ghemeenen gheliefde (1).

---

(1) Le magistrat fut renouvelé par les commissaires, ou plutôt fut imposé par le peuple. Les nouveaux titulaires, qui prétendaient avoir été nommés malgré eux, furent appelés *Verkeerde wet*. Les trésoriers seuls ne furent pas renouvelés. Voici les noms que nous trouvons dans le *Register der wet vernieuwing;* conformément à la dénomination de *verkeerde wet*, les noms de ces magistrats s'y trouvent inscrits à l'envers :

Dit hier naervolghende es de haefsche of verkeerde wet ghestelt by den comissarissen, den donderdachs xxij daeh van meye int jaer 77, welke maken ende stellen de selve comissarissen letter of gheen segghen en hadden.

VOOCHT:

Victor De Wale.

SCEPENEN:

Xpofels Fagels.
Willem Bonderave.
Henryc Rudsaert.
France De Storem.
Henryc Bateman.

RADEN:

Jan Minne, vooghd van weezen.
Olivier Belle.
Andries Paelding, f[us] Jans.
Meester Guys Vanden Kerckhove.
Xpisen De Wilde.

It. Corts daer naer, waren ghecoren c serganten om te treckene metten standaert vander stede ten caute en bescudde vanden lande ende was gheordeneert capitain van heml. mer Karels van Vlaenderen te ..... sdaechs, en als zy ghecoren waren te zulken gaigen sdaechs als ghesloten was biden ghemeenen, so wasser nochtans eene quantitheit van heml. die quamen in scepene camere zegghende, *wy ne zullen niet uuttrecken ten zy dat wy hebben dus vele meer,* en die tword van heml. zeide was Michiel Vander Mersch. Hendelicke men moeste den vors. Michiel en zine medepleghers secretelic huer ghemoede hebben en heml. also vele gheven als zy begherden, of zy hadden alle dandere gheinformeert dat zy van ghelycken gheheescht zouden hebben.

No° Dat de vooghd en scepenen die doe ghemaect

SCEPENEN:	RADEN:
Jan Cabiliau, f° Jacobs.	Jan De Wilde.
Pieter Waterwulf.	Pieter Lancsaem, f° Helaerts.
Hinghelen Van Sinpgate.	Jacob De Brouckere.
Pieter Buedin.	Daneel Rekewaert.
Blasin Doetmeniet.	Willem Malfeyt.
Pauwels De Busere.	Henric Vander Stichele.
Jacob Bestkin.	Mughin De Vos.
France De Hondt.	

HOOFMANS:

Jan Paelding, vander poorterie.
Jan De Cordevaghere, vander draperie.
Charles Van Zegghers-capelle, vander vulderie.
Franse Van Kemele, vander ghemeene neringhe.

De tresoriers en waren niet vermaect nemaer zy blyvent diet waren, te wetene:

Melcior De Wale.
Sebastian Van Meeninc.

(*Register van Wetvernieuwing*, f° 168 r°).

waren als vors. es mochten hem excuseren dat zy thueren versoucke niet ghemaect waren, maer dat zy daer toe bedwonghen waren, schinende dat heml. tverandren vand. wet jeghen ghync, ten welken men zegghen mochte dat dat niet waer ghelyckelic es, want hadde heml. niet mede gheweest tverandren vand. wet, zy en hadde gheene nieuwe raden, xxvii[n] ende andre officiers ghemaect ende dandre die ghezworen hadde toten viii[n] daghe van sporkele verlaten, twelke meest notable p̄sonen waren. (1).

It. Sdonderdaechs xxix mey, zo luden clocke eñ scelle, eñ beghonste luden ten tien hueren voor de noene, eñ lude tot navonds ten zesse huren eñ een half, twelk luden was om dat de vors. hondert serganten uutghetrocken zouden hebben. Ende ontrent den . . . hueren . . . . . de noene zo was den standaert van onser princesse vand. halle nederbrocht biden vooghd vand. stede, eñ zo wanneer dat hy dermède beneden was ten voete van den steeghere, zo hadden eeneghe quaetwillende ghesloten denzelven standaert te nemene alsoot terstond ghesciede, eñ een onbedocht zot ghenaemt Andries Boeten, outscoelappere, nam bi fortsen den standaert uuten handen van den vors. vooghd en lieper mede ter vanghenessewaert, eñ voor hem reet een Wouterkin Van den Ackere, plaetse makende, eñ drivende blyde chiere, eñ was terstond dezelve standaert gheplant voor de vanghenesse en stondter tot saterdaechs daer naer tusschen den drien eñ vier hueren naer de noene dat hy uutghevoert was.

---

(1) Cette note, intercallée dans le texte du manuscrit, est de l'écriture de Joossen Bryde.

It. Den roup en̄ cause vand. vors. sergenten en̄ andren quaden, dat zy den vors. standaert voor de vanghenesse brochten, zo men zeide, was, dat zy voor huerl. vertreck justicie hebben wilden van den vors. ghevanghene, te wetene dat men een tente up de maerct ghestelt zoude hebben, en̄ een scavaude der bezyden om in dezelve tente de ghevanghene te pynen, en̄ dan up tscauvault tonthoofden, maer Gode lof, daer wart anders in voorsien bi tusschenspreckene en̄ advertissemente van goeden p̄sonen God zy huer loon.

It. Saterdaechs lesten van meye, waren alle de vors. x ghevanghene gheleit ter halle, en̄ aldaer moesten zy hem verbinden inder maniere hier naer volghende.

In noīe Dn̄i amen. Bi dese pn̄te instrumente, kenlic zy allen lieden dat in tjaer duust IIIIᶜ lxxvij der tienster indictie, den lesten dach van meye in tzesde jaer vander pontificacie ons heylichs vaders paus Sixtus de vierde, ter pn̄tie van my notaris en ghetughen hier onder ghescreven daertoe gheroupen en gheboden, compareerden Victor Van Lichtervelde, Joris Paelding, Victor Van Volmerbeke, Pieter Vande Letewe, Joris De Wilde, Francois Vand. Poorte, Joris De Brievere, Joos De Brievere, Jan Colaert en̄ Pietʳ Van Heysackere ghevanghene, wesende buten vanghenesse ende banden van ysere, de welke en̄ elc van heml. zonderlinghe, bi haren vryen dank ende eyghinnen wille beloofden en̄ heml. verbonden te rechte te stane voor myn heeren vooghd en̄ scepenen vand. stede van Ypre van al tghuene dat de vyf hoofmannen uut name van den ghemeenen van deser stede heml. anzegghen zullen willen daerof wet en vonnesse te nemene heml. ghehoort, en̄ dat vonnesse te vulcom̄ene en onderhoudene in alle zyn pointen ende leden zond. derjeghen

te gane noch te |beteekene bi appelacien reformacien noch andersins, noch ooc heml. te ghehelpene bi of met eeneghen mandementen of comissien van onser harder gheduchter joncvrauwe, van minen heeren van den rade of van andren juge gheestelic of weerlic, die zy alsnu vercreghen mochten hebben of naermaels vercrighen mochten ter contrarien in eenegher manieren, ende hebben daerof als nu gherenuchiert en vertegben renuncieren en vertyen teeweghen daghen, en als te desen verbonden huere psonen en al huerl. goed jeghenwordich en toecomene, ende naer desen zo zyn voortghecomen en ghecompareert voor my notaris en ghetughen hier onder ghescreven Victor De Wale vooghd, Xroffels Fagheel, Willem Bouderave, Henric Ritsaert, Henric Bateman, Franse De Storem, Jan Cabillau, Pieter Waterwulf, Ingelen Van Sinpgaten, Piet^r^ Buediu, Blasis Doemeniet, Pauwels De Busere, Jacob Bestkin en Franse De Hondt, scepenen vand. stede van Ypre, de welke en elc zonderlinghe ooc belooft en heml. verbonden hebben, dat naer dien dat de standaert van deser stede uutewaere, zy van huere thuere en van daghe te daghe, alle expedicie en ghereedscepen doen zullen, van den vorn. ghevanghenen psonen en procederen, en de vryheden te vercrighene die deser stede oorboorlic zyn ende ooc de vors. wet vercrighen zal pardoen generael van mer gheduchter joncvr. van tghuen datter mesdoen mach zyn in tnemen van den standaerde uuten handen van den vors. vooghd, en die ten costen vand. stede. En daer naer zyn noch ghecopareerd voor my notaris en ghetughen Robert Vanden Steene hoofman van den besanten, Jan Paelding hoofman vand. poortrie, Jan De Cardevaghe hoofman vand. draperie, Charles Van Zegherscappelle, hoofman van der vullerie, François Van

Kemele, hoofman vander ghemeene neringhe, de welke heml. verbonden en ooc belooft hebben jeghens tghemeene van deser stede, dat zy achterlatende alle andere zaken nerenstelic vervolghen zullen de vors. wet om ghereetscepe thebbene van rechten en justichien vander ghevanghenen psonen, en ooc om de vors. previlegen en vriheden te vercrighene, van allen welken ghelasten en verbonden boven verclaert tvors. ghemeene vander stede van Ypre beghert en versocht hebben an my notaris een of meer instrumenten, twelck also verre als de vors. verbonden en beloften civile zyn, ic my ghepnteert hebbe ter pncie van diet hoorden en zaghen, ende zonderlinghe ter pncie van Henric De Pont, Jan Lamoot en Nicasis Tsamels. Ende ome dat ic Simoen Top, p[tre] des bisdoms van Therembuerch, notaris apostelic ende imperiael ghezworen des hoves van Theerembuerch tallen vors. beloften, verbanden, obligacien ende rendicacien en ooc tallen andren zaken vors. in also verre als zy civile zyn ende anders, metgaders den ghetughen boven ghescreven present hebben ghezyn ende die in noten ontfanghen, so eist dat ic dit pnt instrument met andre hand ghetrauwelic ghescreven, met mynen handteekene gheteekent hebbe met mynde hand hier onderscreven, in teekennen van waerachtichede verzocht en ghebeden gheteekent.

It. Terstond naer dien dat de voors. ghevanghene tvorn. verbond ghedaen hadden, so ludde weder clocke en scelle, ende de vorsc. Andries Boeten die den standaert als voorsc. es ghenomen hadde uuten handen van den vooghd en ghebrocht voor de vanghenesse, haelde den zelven standaert weder, en drouchene daer by sdonderdachs te voren ghenomen hadde, en badt den heere hoofmannen en wet vergheffenesse, en terstond

trocken de serganten uute, en mer Karels van Vlaendren drouch den standaert (1).

It. Corts naer desen zo was Victor Van Lichtervelde, die up den xvıı^n dach van meye als hiervoren gheseit es, in de vanghenesse brocht was, uuter zelver vanghenesse ghedaen, en ghelegt ten huuse van Jan De Wayere, merssenier, en hem daer vanghenesse ghemaect, en tot dien gheordeneert bi hem tsine costen twee ghesellen diene wachten souden, en hy moeste den selven ghesellen gheven iiij g^en sdaechs en de costen.

It. svrindaechs xxv in hooymaent, zo was eene maniere van eener nieuwer commotie beghonnen bi eeneghen quaden psonen die eenen roup up gaven daer tghemeene wrochte in de vesten om die te zuverne van den wiede, als datter vier duerwarders comen waren om de ghevanghene te lichtene van vanghenesse en bi speciale Victor van Lichtervelde, twelk nochtans eene ghevisierde lueghene was, uut welken roupe zulk roert rees, als dat meest alle de vors. personen die in de vesten wrochten en meer andre ongheregbelde, terstond ter maerct quamen, ende ten hadde gheweest de gracie Gods, ende de neerestichede van Robert de Cherf, doe bailliu van Ypre, Jan van Lichtervelde, svors. Victors zone, hadde up de maerct doot gheslegben ghezyn en es te duchtene meer andre.

It. Mids desen roupe en noch eenen andren ghegeven up den zelven tyd, zeggende datter drie of viere van

(1) Voir pour le départ de *Karel van Vlaendren*, Annexe N° 5.

den vors. ghevangenen ter poorte uutghelopen waren in vrauwen habyte, twelcke quade lueghene was, en̄ was al ghedaen als claer te bemoedene es, om hueren quaden wille in effecte te bringhene, zo moesten terstond noch twee ghesellen ghestelt zyn biden vorn. Victor om hem te wachtene, inder vorme en̄ maniere dat dandre twee bi hem waren, dus hadde hyre vier al tsinen costen.

Item. Om dat hiervoren ghesproken en̄ verhaelt es van thien ghevanghenen, zo nes niet te verghetene dat Roeland van Dixmude ooc ghevanghen was om de causen en̄ inder manieren hier naer volghende, Eerst es te wetene dat sondaechs naer *Quasimodo* quam ter kennesse van eeneghe vand. wet, dat een quaet en̄ zoorghelic gheruchte liep onder tghemeene, als dat de vors. Roelant gheseit zoude hebben dat eeneghe p̄soonen bind. stede waren die hadden over een ghedraghen garnisoen in de stede te latene, en̄ dat men eeneghe inwoners vand. zelver stede dootslaen zoude of dierghelyke in substancien, en̄ sceen dat om̄e de vorsc. worden ghescepen was grote beroerten en̄ inconvenient te com̄ene.

It. Sanderdachs de vooghd en eeneghe scepenen ontboden tot heml. den hoofman van den besante, die de vors. zake onderzocht hadde zo men zeide, en daerof wat wiste, dewelke zeide, dat hy zeker van de zake wat ghehoort hadde bi den anbringhene van tween p̄sonen die hy de vors. wet wel zoude doen hooren mids dat zyt begheerden, up twelk hem gheandwoort was dat hy sanderdaechs de vors. p̄sonen die hy zeide dat hem de vors. zake te kennen ghegheven hadde, zoude doen com̄en, of dat hyse nomen wilde men zoudse ontbieden,

up twelk hy andwoorde dat hy noch met heml. spreken zoude en brenghense voor de wet.

It. En houwel de vors. hoofman, de vors. psonen beloofde te bringhene voor de wet, nochtans differeerde hy eenen dach of meer, zo dat de wet zelve de zake verhasten moeste, en vernam wie de psonen waren, en zondse halen, zonder te verbiedene datse de vors. hoofman ghebrocht zoude hebben, dewelke psonen, als zy bi eede ghevraecht waren up de vors. zake elc in absencie van andren, zeiden dat zy anders niet en wisten vander dinc dan tinhouden van eenen brievekinne dat zy den hoofman van den besanten ghegheven hadden, en hemlieden ghevraecht wie tvors. brievekin hadde ghescreven, zy zeiden dat zyt niet en wisten, daeran zy loghen, en al dat zy zeiden ter lastinghe van den vors. Roelant.

It. Up de vors. materie was ooc gehoort bi eede, de vors. hoofman, meest[r] Jacop Heem, Jacob Colaert, Joris Dewilde ende meer andre, en hendelicke zo vele, als dat claer te beseffene was dat de vors. twee lieden, die de vors. hoofman zeide, dat zyt hem eerst te kennen gaven en andre met heml. de vors, zake ghevisiert hadden om beroerte te makene, uuten welke eeneghe vand. wet van den advise waren dat me de vorn. twee psonen ghevanghen zoude hebben, maer andre vand. wet ontzedent uut vreesen van comocie, want men van aldoe zo lanc zo meer besief, dat tquaden uut was ome occoysoen thebbene van comocien te makene.

It. Bin zekeren tyden naer dat de banieren ter maerct waren, zo trocken eeneghe bi lasten van den vyf hoof-

mannen en̄ ghemeente te Brugghe, om den vors. Roelant, die zy met sconen lueghenachtigen woorden en beloften die zy hem deden tYpre brochten.

It. Corts naer dat de wet vermaect was, zo was de vors. Roelant ten versouke vanden vors. hoofmannen en̄ ghemeenen ghebrocht ter halle voor de vors. nieuwe wet, en̄ was daer voor de vors. hoofmannen en̄ grote menichte van volke ghepynt zeere rigoreuselick, ende met quade valscher cause, alsoot wel en̄ duegdelick bleken es.

It. Den vorn. Victor was bi den vors. vyf hoofmannen mitgaders den gouverneurs van den neeringhen over den ghemeenen banc vand. stede, eenen groten heesch ghegheven, hem anzegghende vele mesusen by hem hiervoortyds ende ooc in zyn leeste vooghdie ghecommiteert, twelke alle ghevisierde lueghenen ende radementen waren, ende concludeerden up den vors. Victor hem ghecōdempneert thebbene in grote heerlicke beteringhe ende ooc in prouffiterlicker beteringhe ter sōme van xix° lb. g., ende boven dien eeuwelicke meeneedich tsine, meenende mids dien den vorn. Victor zulken vaer ende vreese an te jaghene als dat hy ghecōposeert zoude hebben, wanof de vors. Victor in gheenen advise was, maer bleef altos in opinioen te gheniettene tghondt dat men up hem zoude moghen wysen, hem ghehoort ende hendelicke de zake wart zo veranderende als dat up den xx dach van oust hem ghecōsēteert was in zyn huus te gane zonder wachters ende messe te moghen horene in tgasthuus up de maert, ende van corten daghen daer naer was hy alsdeels ontslaghen van vanghenesse nemaer zyn proces bliven staende.

It. Den xxv van wedemaent in tzelve jaer (1) was Joos De Brievere ghecōsenteert in zy huus vanghenesse te houdene zonder wachters, ende den lesten van hooymaent was hy alsdeels ontsleghen mids dat hy gaf xij lb. gr. der stede, es te wetene viij lb. xvi st. gr. die hem de stede sculdich was, scolt hy quite, en̄ iij lb. v st. gr. gaf hy in ghereeden ghelde, in twelke eeneghe wanen zoude moghen oft wart by cōposicien, maer neent het was bi purer force en̄ tansemēte.

It. Up den vors. xxv dach was Jan Colaert ghecōsenteert vanghenesse te houdene ten huuse van Michiel De Wagere met eenen ghesellen diene wachte tsinen coste, te wetene te iiij gr. sdaechs ende de cost ende den iiij van oust was hy ontsleghen, mids dat hy beloofde te ghevene in ghelde xx lb. gr., en̄ dat hy zoude doen

---

(1) Le 23 juin les nouveaux magistrats avaient fait publier l'ordonnance suivante:

« Omē dieswille dat ten versoucke van myn heeren den hoochbailliu » en̄ den vyf hooftmannen van deser stede Victor Van Lichtervelde, Victor » heire van Volmerbeke, Joris Paelding, Fransois Vand. Poorte, Pieter » Vande Letewe, Joris De Catte, Joris De Brievere, Joos De Brievere, » Jan Colaert en̄ Pieter Van Heysackere ghevanghen ligghen binnen deser » vorn. stede, so laet men weten ende beveilt van myn heeren vooght » ende scepenen weghe, ten begheerte ende versoucke van minen vorn. » heere den hoochbailliu ende vyf hooftmannen, dat elkerlic wie hy » sy die hem weet te beclaghene van den vorn. ghevanghenen personen » of eenich van heml. dat sy comen byden vorn. bailliu en̄ vyf hooft- » mannen en̄ overgheven huere clachten omē met heml. te vervolghene » huerl. recht ende actie voor myn vorn. heeren vooghd ende scepenen » up de vorn. ghevanghene personen also redene ende recht bewysen » sal, tusschen dit ende zaterdaghe eerstcomende. Actum xxiij in wede- » maent lxxvij.

(*Register van publicatien*, f° cxxiiij r°).

drapieren naer zynen vermoghene. De selve belofte ooc force en tansemet.

It. Den xxvi dach van wedemaent in tzelve jaer was Joris De Brievere vanghenesse ghemaect ten huuse van Joris Gomer, met eenen gheselle tsinen costen ghelyc voren, ende den iiij van oust was hy ontslaghen mids dat hy beloofde v° lb. gr. twee mudde corens, en te doen drapierene viij zaken wulle sjaers iij jaren lanc. N° by tansemete als voren.

It. Den xxx dach van wedemaent in tvorn. jaer, was Franse Vander Poorte vaghenesse ghemaect ten huuse van meester Jan Pane met eenen gheselle tsinen costen, ghelyc voren, ende den iiij van oust was hy ontsleghen mids dat hy beloofde v° lb. p. twee mudde corens, te doen drapierene ghelyc Jooris De Brievere, ende xlviij lb. p. den kerdewaghencruders, al by forcen en tansementen als vors.

It. Den ij in hoymaent in tvors. jaer was Pieter Van Heysackere vanghenesse ghemaect ten huuse van Pauwels Scelewaert met eenen gheselle diene wachte tsinen costen als boven ende den iiij van oust was hy ontsleghen mids dat hy beloofde te ghevene ij° lb. p. en twee mudden corens, by forcen en tansemente als boven.

It. Joris De Witte wart vanghenesse ghemaect in zyn huus zonder ghesellen by hem thebbene. Item Joos Den Brievere was vanghenesse ghemaect ooc in zyn huus zonder ghesellen by hem thebbene. Item Pieter Vander Letewe was vanghenesse ghemaect ten huuse genaemt *den Busch* op de maerct, daer Karel Colaert woonde, met eenen ghesellen by hem, ende Victor Van Volmer-

beke was vanghenesse gemaect ten huuse van Cornelis den Pastebackere ten stave met eenen gheselle by hem, de welke vors. vier personen persisterden dat zy te rechte staen wilden van al tghuent dat men heml. zoude moghen heesschen ende te laste legghen, ende mids dien by dat de tyt altemet veranderde zo werden zy ghedelivreert van eenigher vanghenesse ende de calainge up heml. bleef eñ viel interupt.

It. Sdaechs naer sacrementdach vi dach van wedemaent, ludde eerst de dachclocke ende wercclocke, nemaer de wevers eñ vulders en wilden niet te werke gaen om̃e tghescil van hũen loone.

It. Sondachs viij juing was gheappointert tusschen drapiers eñ cnapen, dat de vors. cnapen zouden winnen int zomersche saysoen v gr. sdaechs ende int wintersche iiij gr. sdaechs, ende sanderdaechs ghinghen zy te werke, nemaer dat en daden de vulders niet, by dat van huren loone noch niet gheappointiert was.

It. Corts daer naer wart van den vors. vulders ooc gheappointiert by tusschensprekene van vulders van Brugghen ende van Curtricke die daer toe hier ontboden waren, ende doe ghinghen de vors. vulders ooc te wercke.

ANNEXES.

I.

Le Duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire ordonne que les magistrats qui doivent être nommés au mois de février 1474, (1475 nouv. st.) le seront pour trois ans, contrairement aux droits et priviléges de la ville (17 janvier 1474, 1475 nouv. st.).

Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourg^ne^, de Loth^r^, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, conte de Flandres, d'Arthois, de Bourg^ne^, Palatin de Hayn, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, marquis du St-Empire, seignr de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces pntes lres verront et orront, salut, come nre ville d'Ypre qui est une des principales villes de nre pays et cote de Flandres et meismement reputant l'un des quat^r^ membres de nre dit pays ait par cy devant este gouverne par grant ordre et police, et tellement que au moyen de ce la chose publicque en icelle nre ville y soit creue et augmentée jusques depuis aulcun temps en ca que par faulte de ceulx qui ont eu le gouvernemt de nred. ville lesquels come il fait a psupposer ont eu plus grand regard a leur seul et singulier prouffit que au bien comun de nredite ville, icelle nre ville est tellemt diminuée et apovrie que le tierche des maisons illec sont de present

inhabitées et avec ce est tant chargée de rentes heritables, viageres et aultres charges qu'il est vray semble que brief elle est taillie de cheoir et tomber en desolacion et ruyne perpetuele, si provision ny est mise laquelle provision ne peult et ne pourra bonement trouver, sy non en comettant de par nous gens notables et preudommes en loy et au gouvernemt et administracion de nre avant dite ville, qui par affection naturele ayent bon regard cure et sollicitude a la ressourse et recouremt dicelle et lesquelles soient cotinuez et entretenus en ladite loy par aulcunes annees, car par ce que icelle loy a jusques ores este renouvellee d'an en an, ceulx qui ont eu ledit gouvernemt nont contendu que a passer leur annee, et quant ils ont ores mis avant aulcune chose utile et prouffitable pour le bien de nre dite ville, il a ete delaissie aensuit par leurs successeurs. Pour ce est il que nous ces choses considerees, congnoissans que en ceste partie nul na plus evident domaige que nous meismes, desirans ad ce pourveoir au bien et reliefment de nre ville, avons par bonne et meure deliberacon de conseil ordonné et déclaré, ordonnons et déclarons par ces pntes que non obstant les drois et privilèges de nre ville selon lesquelz ladte loy se doit renouveller d'an en an, et sans préjudice ou temps devenir diceulx, ni qu'il soit traict à conséquence la loy que prochainemt sera créée et instituée de par nous en nre dte ville sera entrtenue et cotinuée le temps et terme de trois ans durans, cotinuez et enssuiv. lun lautre, sans ce que pendant elle doye estre renouvellée soubs umbre desdits privilèges ni aultrement en aulcune manière, exceptée seulemt que au lieu des eschevins ou aultres de ladte loy qui durant ledt temps trespasseront seront subroguéz aultres par la manière que lon a coustume de faire par cy devant, quant aulcuns desdts eschevins sont trespasséz durant le temps de leur eschevinage, lesquels nouveaulx esleuz nre bailly et escoutête d'Yppre ou celluy deux quil apptient recevront à serment pour exercer es estatz en quoy ils seront comis

le temps qui restera des^{te} trois ans durant, lesquelz trois ans ceulx de lad^{te} loy et meismemt ceulx qui auront l'administracion des deniers, rentes et revenues de nre dte ville feront et rendront neantm. pardevant nos comissaires compte et reliqua des deniers de lad^{te} ville chun an en la manière acoustumée danchienneté. Et en oultre pour ce que aulcuns gens notables, bourgois et demourans en nre dte ville pourroient demourer à instituer et mett. en ladte prouchaine loy par ce quils seroyent estraingiers et non natyfs en icelle ou quilz auroient esté en loy ceste pnte année ou aultrement, selon les drois et privilèges de nre avant dte ville ne seroient capables à estre en icelle loy aud^{t} prouchain renouvellement. Nous de nre certaine science avons pour certaines causes et cosideracions à ce nous mouvans, ordonné et déclaré, ordonnons et déclarons par ces pntes que non obstant lesd^{ts} droits et privilèges et sans préjudice diceulx aud. temps advenus come dessus nos comissaires qui auront la charge de par nous dud^{t} renouvellemt prochain pourront mettre, créer et instituer en lad^{te} loy telles personnes que bon leur semblera, bourgeois de nre ville, suppose quilz ne soyent natifs dicelle nre ville ou de nre pays et côte de Flandres ou quilz auroient esté en loy cesd^{te} pnte année sy avant que aultrement ilz les trouvent à ce capables et ydones et prouffitables, lesquelz trois ans passez nous voulons et dicteront lesd^{ts} drois et privilèges de nre d^{te} ville touchant le renouvellemt de la d^{te} loy et creacion desd^{ts} escheins estre et demourer entiers et en leur force et viguer sans ce que ceste nre pnte ordonn. puist estre tirée à conséquence ni prejudice ausd^{ts} droiz et previlèges le temps à venir. Si donnons en mandement à nosd^{ts} ordonnez aud^{t} prochain renouvellemt de lad^{te} loy quilz et chun deulx en son regard procèdent aud^{t} renouvellemt selon et par la manière que dit est, en y instituant gens notables selon le cotenu de noz lres patentes de comission à eulx adressées sur ce, et se fait ilz nred^{t} bailly dYpre lescoutète dilecq et tous aultres en

ce regarde entretiennent, gardent et observent le cötenu en ces d^tes presentes selon leur forme et teneur, cessans touts faveurs contrediz et empeschemens, car ainsy nous plaist il, en tesmoing de ce nous avons fait mett. nre seel à ces pntes. Donné en nre siége devant Nuss, le xvij jour de janvier l'an de grâce mil iiij^c lxiiij.

Ainsy signé par Monsr le duc Heyne.

(D'après la transcription qui se trouve au *Register der wetvernieuwing*, f° 133 et seq.).

II.

Marie de Bourgogne confirme les lettres de non préjudice, données par Charles-le-Téméraire, 31 janvier 1476, (1477 nouv. st.)

Marie, par la grace de Dieu, ducesse de Bourg^ne, de Loth^r, de Brabant, de Lembourch, de Luxemb. et de Gheldres, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourg^ne, palatine de Hayn., de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, marquise du Saint-Empire, dame de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces pntes lres verront, salut, come noz bien amez les advoe, eschevins et conseil de nre ville dYppre, pour et ou nom deulx et de toute la comunaulté d'icelle ville, nous ayent nagaire exposé par leur req^e que en aultres privileges à eulx octroyez par feu noz pdecesseurs cotes et contesses de Flandres, lad^e ville est privilegiee que chun an le viiie jour du mois de fevrier lon doit renouveller la loy dicelle ville, laquelle chose a adez este cotinue, et ainsy a lon use jusques en lan soixante et quatorse derr. passe, que lesd. supplians pour c^rtaines causes et raisons et par oltroy de

nre tres redoubte s^r et pere, cui Dieu absoille, furent cotenus et entretenus en leur office le terme et espace de trois ans cotinuels lun laultre, moyenn. lres de non prejudice que nre feu sg^r et pere leur en ottroya et feit expedier, Et il soit ainsy que led^t advoe, eschevins et conseil de lad^te ville d'Yppre doubtans que par le trespas de feu nre dit sg^r et pere nagaires adonna, lesd^tes lres de non pjudice qui ont encore à durer ung ans ne leur soyent plus de nulle valeur, et par consequent leursd^ts privileges pouroient estre innovez et corrompu, Nous ayent instament requis et supplie leur vouloir pour la plus grande seurté des choses dessd^tes dec^rner et comettre aulcun commissaires pour aud^t VIIIe jour de fev^r proch. venir renouveller lad^e loy, ou a tout le moins leur aggreer et confermer lesd^es lres de non prejudice pour lann. quelles ont a durer, et sur ce leur f^re expedier noz lres paten. en tel cas qu'il appten, Savoir faisons que nous les choses dessusd^tes considerees, inclinans favourablemt a la supplicaon desd^ts suppl. et eu sur ce l'adviz de noz chancell. et aultres gens de coseil, avons de nre certaine scien. et grace espal, aggree, coferme et rattifie, aggreons, cofermons et rattifions par ces pntes, en tant que en nous est, lesd^tes lres de non prejudice dont dessus est fte mencion, et tout le cotenu en icelles pour autant quelles ont encoire a durer come dit est, sans ce que lad^te cotinuacon de loy pour led^t terme d'un an puest ou doye prejudicier ausd^ts suppl. ne a leurs success^rs de nre d^te ville ne aussy au cotenu desd^ts previleges et usance quilz en ont, ne puist tourner a consequence pour le temps advenir, si donnons en mandement a nre bailly d'Yppre et a tous noz aultres justiciers et officiers ou a leurs lieuten. et a chun deulx en droit soy si come a leur appartiendra, que de nre confermacon ensemble de tout le cotenu en cesd^tes pntes, ils facent, souffrent et laissent lesd^ts suppl. selon et par la manie^r que dit est, playnemt et paisiblemt. joyr et user sans leur fre, mettre ou donner, ne souffrir estre mis ou

donne quelconque destourbier ou empeschemt au cotraire, car ainsy nous plaist-il estre fait. En tesmoing de ce nous avons fait mettre le seel de nred[t] feu seig[r] et pere, pour ce que le nre nest pas encoire point pfait, a ces pntes. Donne en nre ville de Gand, le derrenier jour de janv[r] l'an de grace mil IIII[e] et lxxvj. Aincy soubscript par mademoiselle la ducesse a la relacon du coseil Et signe Consoy.

(D'après la transcription qui se trouve au *Register der wetvernieuwing*, f° 142 v° et 143 r°.)

III.

Marie de Bourgogne charge le seigneur de Gaesbeke, l'abbé des Dunes, Jean Cabillau bailly de Menin et Wautier Vander Gracht de procéder à Ypre au renouvellement du magistrat. (22 *février* 1476, 1477 *nouv. st.*)

Marie, byder gracie Gods, hertoghinne van Bourg[en], van Loth[r], van Brabant, van Lembourg, van Luxembourg ende van Gheldre, Graefneidinne van Vlaendren, van Artois, van Bourg[en], Palatine, van Henegauwe, van Holland, van Zelland, van Namen, ende van Zuytphen, maercgraefnede des Helichs Rycx, vrauwe van Friseland, van Salins en van Mechelen, aen onse gheminde ende ghetrauwe raedslieden, mer Philips van Horne rudder heere van Baucgnies ende van Gasebeke, eerweerdich vader in Gode den abt van den Dunen, Jan Cabillau ons. bailliu van Meenene, ende mer Wout[r] heer vand. Gracht ooc Rudder onse camerlinghen, saluut ende mine, ute dien dat den tyd ende t[r]mynen van den ghonen die tot nu toe gehad hebben de administracie ende handelinghe vander wet van onse stede van Ypre cortelinghe expireert, tvernieuwen vander welker wet ons toebehoort tallen

tyden dats van noode zy, so doen wy te wetene dat wy ons betrauwende in uwe zinen ende discretie u ghecomitteirt hebben ende comitten by desen te vernieuwene dese waerf van onse weige de wet vand. zelver steide van Ypre, ontbieden u daer ome ende bevelen dat ghy treit in onse vors. steide van Ypre ende aldaer ter plecke ghecostumeert en met u daer over gheroupen ons. bailliu vand. zelver steide vermaect ende vernieut de zelve wet, verlatende ende afstellende de ghone die tot nu toe ende inde jaerscaere verleiden inde zelve wet gheweist hebben, comitteren. ende stellende in hure steide ander psonen vanden notabelsten vander vors. steide, ome de handelinghe ende administracie thebbene vand. wet dese jaerscare toecomende, van heml. overnemende den eed tonswaerts also van houden tyden ghecostumeert es gheweist van doene, ende dat ghedaen ende gheroupen alle de ghone die gheroupen behoren tzyne hoort de rekeninghe van den ghonen die de handelinghe ende administracie gehad hebben van onse vors. steide, de zelve rekeninghe visenteirt ende examineirt expresselic in elc article zonder te laten lydene ende passen de redelicke articlen en wederlecht ende versteict de onredelicke. Nemende ende overzendende de copie vand. vors. rekenin. in onse camere vander rekeninghe ome aldaer bewaert ende d. meide ghedaen te zyne alsoot behoort, want het ons alsoo ghelieft, van welken dinghen te doene wy gheven u macht, auctoriteit en spal bevel, ontbieden ende bevelen allen onsen justiciers, offices en ondersaten dat zy te ulieden dit doen. neerenstelic verstaen ende obedieren. Ghegheven in onse steide van Ghent den xxij dach van sporkele int jaer ons Heen duust iiij° zesse en tseventich (1477 *nouv. st.*), onder ghescreven by my mer joncv. der hertoghinne, en ghetoekent, De Beere.

(D'après la transcription qui se trouve au *Register der wetvernieuwing*, f° 146 r°).

IV.

Marie de Bourgogne accorde aux Yprois pardon général et absolu pour tous les méfaits, abus et excès commis pendant l'émeute (*24 mai* 1477).

Marie by der gracien Gods, hertoghinne van Bourgoingnen, van Lothr. van Brabant, van Lymbourg, van Lutsembourg ende van Gheldre, graefnede van Vlaenden, van Artois, van Bourg^{ne}, Palatine van Henegauwe, van Holland, van Zeeland, van Namen ende van Zutphen, mercgraefnede des heilichs rycx, vrauwe van Vriesland, van Salins ende van Mechelen. Allen den ghonen die dese pnte lren zullen zien of horen lezen, Salut. Doen te wetene dat wy ontfaen hebben de ootmoedeghe supplicacie van den hooftmanen van den besante vand. porterie, draperie, vulderie, ende ghemeene neeringhen binnen onser stede van Ypre, over hemlieden en al de ghemeene vand. zelver neeringhen, porters ende inwonende van dien int generale ende int particuliere, inhoudende, hoe dat up sinte Marcx dach lest leden voor de noene, eeneghe vand. vors. ghemeenten quamen anden voors. hooftman van den besante suppliant hem ghevende te kennene dat zy ghehort hadden, dat ter plecke ghenaemt ter zale binnen onser voors. stede van Ypre twelke es ons huus, ende daer de bailliu en scepen vand. casselrie van Ypre gheploghen hebben huer siege ende vierscare thoudene, laghen zekere bussen ende andere engienen van poudre, niet wetende te wat causen noch waerome, begheerende dat hy daer met hemlieden gaen zoude. Ende de vors. hooftman dit hoorende, gaeft te kennene onsen hoochbailliu van Ypre ende den heere van

Boesinghen die alle tsamen ghinghen ter vors. zale daer zy vonden eenige engienen, te wetene twee crappaudeelen, twee colovrinen ende vive andere stocken ghenaemt ribaudekens, dewelke twee crappaudeelen ende colovrinen zy supplianten anverdden ende brochten int huus vand. besante twelke es thuus van onser vors. stede. Ende hemlieden daer cōmende waren geadverteert ende ooc eeneghe vā hemlieden zagen metten ooghen, dat voochd, scepē, raden ende andere notable van onsen vors. stede vergadert waren ende zo lancx zo meer vergaderden gewapent up de halle, niet en weten de vors. supplianten te wat intencien oft meeninghen mids welken mach wesen dat zy dit ziende vergaderden zo lancx zo meer in wapenen, ende naer brochten ter maerct huere standarden daer zy hemlieden onder ghehouden hebben tot noch toe, ende ooc zo zyn met hemlieden comēn ter vors. marct onse vors. bailliu, metgaders de vors. voochd ende scepenen, ooc met onsen standarde ende den standarde van onser vors. stede. Ende al eist zo dat in dit doende zy gheenen wille of meeninghe ghehadt hebben ome quaet te doene, nemaer ome tbescud van huerlieder live, niet wetende wie vander vors. wet hueren vrienden of vyanden waren, ende ooc ōme by weghen van justicien, correctie ende pugnicie te ghecrighene van eeneghen vanden vors. wet die alsnu ghevanghen ligghen thueren versoucke, ter cause vā vele ende diversche abusen ende excessen by heml. gecōmiteert. Niet min de vors. supplianten dachten dat ter cause vander vors. vergaderinghe in wapenen, ende ooc mids dat naer dien dat de twee stonden by ons hemlieden gescreven geweest heeft te sceedene vander marct ende thuus te gane zy dies nochtans in ghebreeke geweest hebben, ende daer in tot noch toe gheperseverert, men hemlieden namaels zoude moghen anspreken van misdaen of ghedelincqueert thebbene jeghen onse hoocheit, twelke wesen zoude thuerer grooter onghenouchte ende geheeler verdervenesse, up dat hemlieden hierup niet voorsien en worde van onser gracie

ende goedertierhede also zy zegghen, om de welke zy ons oetmoedelic ghebeden hebben. Waerome wy, anghesien de zake vorscreven, ende zonderlinghe de goede meeninghe tonswaert vand. vors. van Ypre inclinerende ende gheneghen te huerliederbede, ende willende in dit stic gracie en ghenade orboren, achtervolghende den voetstappen van onsen voirsaten, den zelven suppliant inde name als boven hebben vergheven ende quitgescholden ende by dese onse lren ende zonderlingher gracie, macht ende mogenthede vergheven ende quytescelden alle misdaden, offencien, mesgrepen ende abusen die zy ter cause vorscreven ende dater ancleven mach jeghen ons, onse hoocheide ende heerlichede ghedaen ende gheperpetreert moghen hebben, metgaders alle peinen corporelle, crimminelle ende civile die zy jeghen ons daerome verbuert hebben in wat manieren dat het zy. Stellende hemlieden als te desen in den selven staet dat zy waren alser dezelve misdaden misgrepen ende abusen by hemlieden ghecomecteert ende ghedaen worden, ende ghelic of die niet gedaen of ghesciet en waren. Imponerende hier up een eewich silencie onsen procur. ende allen anderen onsen officiers wie zy zyn pnt of toecomende, ombieden daerome ende bevelen onsen lieven ende getrauwenden lieden van onsen grooten rade, den president ende raedslieden van onser camer vand. rade in Vlaendren, onsen souverain bailliu van Vlaendren, onsen bailliu van Ypre, ende allen anderen onsen justiciers ende officiers pnt ende toecomende, dat zy den voornoemden supplianten ende elken van hemlieden zonderlinghe van onser jegenwordigher gracie ende quytscheldinghe inder manieren vorscreven paisivelic en vulcomelic doen, laten ende ghedooghen, useren ende ghebruken, zonder hemlieden of eenich van hemlieden te doene of te laten ghesciene int generaele noch int particuliere, noch in toecomenden tyden in live noch in goede eenich belet, arrest of wederstant ter contrarien, want ons also ghelieft. In kennessen van desen zo hebben

wy onsen zeghel hier an doen haughen. Ghegheven in onse stede van Lueven, den xiiij[a] dach van meye int jaer ons Heereu duust vier hondert zeven en tzeventich.

Bi miner joncvrauwe der hertoghinne, HALEWIN.

(Sceau et contre-sceau en cire rouge, pendant à double queue de parchemin, semblables à ceux qui se trouvent dans Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, page 101. Cette pièce se trouve déposée aux archives d'Ypres, deuxième bureau, layette 1, N° 5).

V.

Noms des personnes désignées pour faire partie de l'armée Yproise (Ypersche heere). — *Indemnité d'armement. — Solde par jour. — Le comte des Ribauds les accompagne. — Cérémonie du départ.*

C. Loy Pierssone.
Martin Van Helsbroucq.
Loy Waterwulf.
Jan Van Damme.
Olyvier De Voichter.
Jan Colue.
Briffault Ghaeweloos.
Joos Roelin.
Lieven Baervoet.
Laris Pype.

C. Woutre Van Rues.
Willem Celle.
Pieter Van Brabant.
Roetssekin Blomme.
Aelkin Ballync.
Joos Rycqwaert.
Andries de Grave *dit* Casselc.
Michiel Vander Mersch.
Vincent Van Brabant.
Jan Haghebaert.

C. Heindric De Smet.
Mentin Wevele.
Hendric Vander Mersch.

C. Clays Lottin.
Jan Vyaere.
Jooris Baert, f[s] Willem.

Casin De Cortte *dit* Lapper.
Jan Reyngoot.
Jan Cassel.
Clays Gauweloos.
Loy Bortoen.
Joorkin Sincssans.
Jacop Velghe.

Jan De Visschere.
Nysin Longherspeye.
Andries Van Zydeberghe.
Salin De Backer.
Xpiaen Naveghcer.
Jan Colpaert.
Jan Vyde.

C. Gilles Boghaert.
Jan Van Peene.
Aernekin Aerdts.
Vincent Konin.
Pietre Croeselin.
Lootin Vander Helst.
Lamsin Van Wyc.
Marcx Pyntoe.
Heyne Maertin.
Jan Stuecke.

Dese voors. personen zyn gheweist ghecoren byder poortrie, draperie, vullerye en ghemeene neerynghen vander steide van Ypre, ome te treckene metten standaerde van onse gheduchte joncvrauwe ende vander voirs. stede te Merville, daer noch l° ghesellen ligghen vander voors. steide te wedde, ende hebben de voors. persoonen eed ghedaen en heeft elc voor syn wapen vi L. par. ende elc viij gr. sdaechs van eener maendt te voren betaelt. Actum den xxviij^{n} in meye a° lxxvij.

Item. Myn heere Karels van Vlaendren ontfync ten voirs. daghe tlast vander capytainschepe vander voirs. volke ende voort van allen den volke int gnale dat metter voirs. steide van Ypre sculdich es te conquierene int fait vander wapeninghe vanden lande van Vlaendren, ende dede eed te x sc. groot. sdaechs.

Item. Daer zyn ooc mede ute, de grave van den Rybauden of eenen zyn stedehouders, met dat hy ziec es, ende xv roode caproenen, ende hebben metter andren elc eene journeye, vi L. par. voor de wapenen eñ viij g' sdaechs, item huerlieder caproenen die hebben zy elc becosticht ende uut hueren budel betaelt. Dese roo caproenen deden eed den lesten dach van meye, anno lxxvij.

Item. Daer es ooc mede gheordonnert dat zy hebben zullen int Ypersche heere, iij groote engienen ende andere in advenante, item drie of vier principale bossemeesters eñ knapen, item tenten ende pauwelgoenen, vi taergen, v of vi waghenen de voirs. engienen volghende.

Item. Het was gheboden clocken ende scelle te ludene sdonderdachs xxix^a in meye omtrent den vi hueren voor de noene, eñ dat alsdanne de voirs. pers. ute trecken zoude onder den standaert Ten Dickeboschviver, ende dat de notable die perden hilden zouden willen comen ter zelver huere ende verselschepen mynen heere den capytain ende den standaert vander stede.

(Archives d'Ypres, 1r bureau voûté, armoire M, layette 4, N° 10).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome sixième de la deuxième Série.





